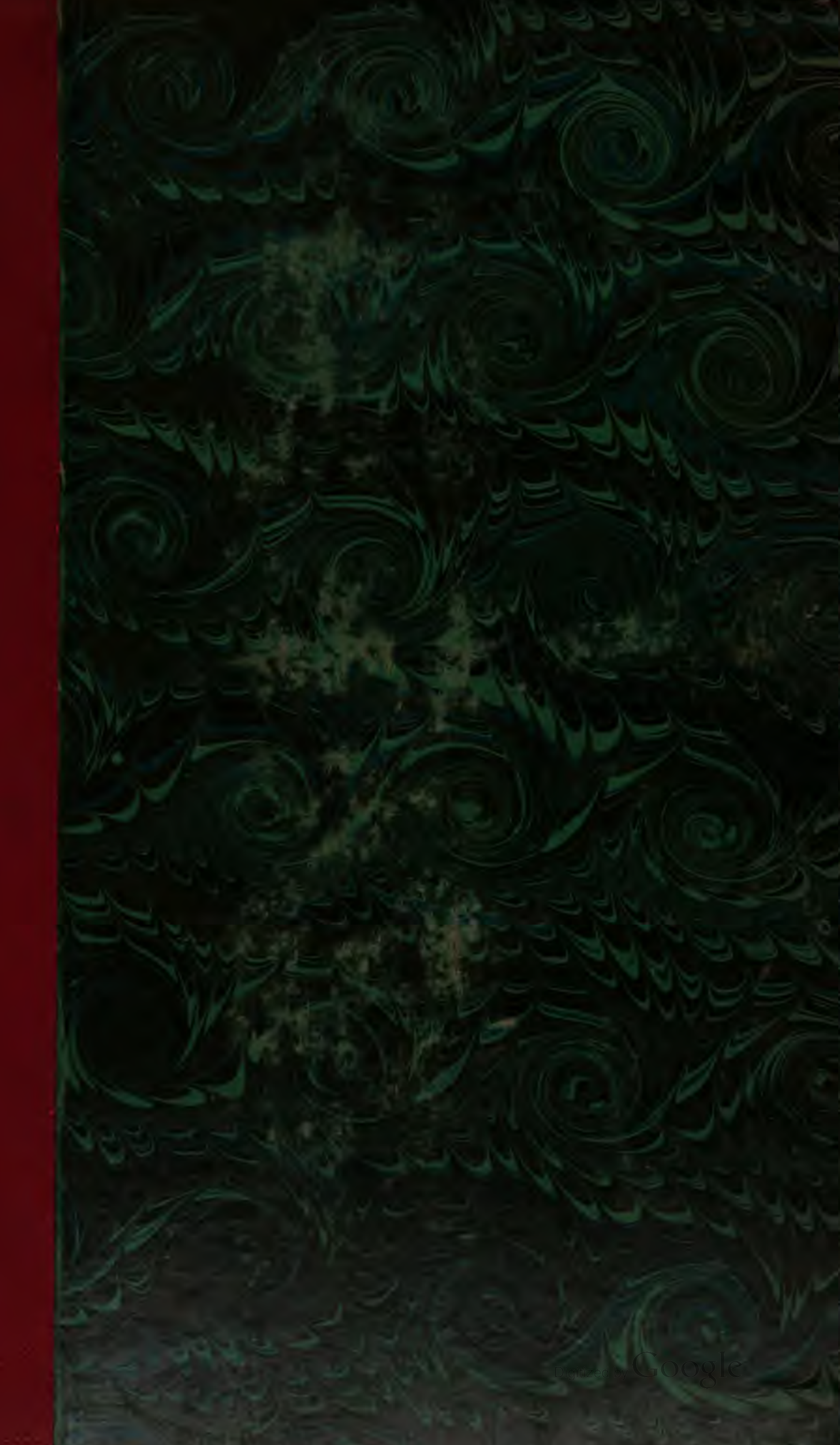



SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDINAE IN NOV ANG
ET
VE
RI
TAS
CHRISTO
ECCLESIAE

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE PARIS

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

(1888)

BERGER-LEVRAULT ET C[ie], LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS — RUE DES BEAUX-ARTS, 5 | NANCY — RUE JEAN-LAMOUR, 11

MDCCCLXXXVIII

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie.

TABLE DES MATIÈRES DU VINGT-NEUVIÈME VOLUME

(Année 1888.)

La prochaine séance aura lieu le mercredi 18 janvier, au siège social, 84, rue de Grenelle.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1878
Diplôme d'honneur de 1re classe à l'Exposition de Venise

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

N° 1. — JANVIER 1888

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 84, RUE DE GRENELLE
(Hôtel de la Société nationale d'horticulture)

ON S'ABONNE A PARIS :
CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS
ET CHEZ LE TRÉSORIER, 5, RUE BRIDAINE, BATIGNOLLES

SOMMAIRE DU N° 1. — 10 JANVIER 1888.

CONVOCATION.

SÉANCE DU 18 JANVIER 1888

A **8** heures et demie du soir

Au siège social, dans l'hôtel de la Société d'horticulture, 84, rue de Grenelle.

La séance sera précédée du dîner habituel : 6 heures et demie.

ORDRE DU JOUR.

1° *Le Nombre d'enfants par famille, à Paris,* et *la Morti-natalité des jumeaux,* par M. le Dr Jacques Bertillon ;

2° *Le Rôle des voies de transport,* discussion des mémoires de MM. Ch. Limousin et E. Cheysson.



JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 1. — JANVIER 1888.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1887.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Yvernès.

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre est adopté.

Le scrutin est ouvert pour l'élection d'un président et de plusieurs membres du Bureau et du Conseil.

A cette occasion, M. le Président informe la Société qu'il a reçu sous pli cacheté 12 bulletins de vote provenant de membres domiciliés dans les départements et à l'étranger dont les noms suivent : MM. Spiliotakis, Nacian, général de Larclause, Donnet, Tallon, Warin, Barbier, Jules Rouyer, Petitbien, Guinier, Brelay, Louet. Il dépose ensuite dans l'urne préparée à cet effet les 12 bulletins dont il s'agit, et déclare que le scrutin sera fermé à 10 heures.

M. le Président rappelle à la Société qu'elle a l'honneur de posséder parmi ses membres titulaires, M. Carnot, Président de la République. Il croit devancer les vœux de l'assemblée, en lui proposant d'attribuer à notre illustre collègue le titre de membre d'honneur, qu'il partagera avec S. M. l'Empereur du Brésil et M. Ferdinand de Lesseps.

La motion du Président est accueillie par une salve d'applaudissements, et conformément au désir qui vient d'être exprimé, M. Carnot, Président de la République, est nommé, à l'unanimité, membre d'honneur de la Société de statistique de Paris.

M. le Président se félicite de pouvoir annoncer que deux membres de la Société, MM. Turquan et Bienaymé, ont été proposés, par la commission spéciale de l'Académie des sciences, pour le prix Montyon de statistique de 1887.

Une notice spéciale fera connaître les titres de nos deux collègues à cette haute distinction.

M. le Secrétaire général donne la nomenclature des ouvrages adressés à la Société (1), parmi lesquels il distingue l'*Annuaire statistique de la ville de Paris* de 1885; la *Théorie de la statistique,* par notre collègue, M. Jahnson, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg; la *Statistique agricole et forestière* et la *Statistique des incendies en Prusse*, offertes par M. Em. Blenck; la *Statistique judiciaire* et la *Statistique du recrutement* et celle du *Commerce d'Italie,* offertes par M. Bodio.

M. Loua dépose sur le bureau, au nom du ministre du commerce et de l'industrie, un exemplaire de l'*Annuaire statistique de la France* pour l'année 1887.

Sans vouloir faire le compte rendu de cet ouvrage, qui vient d'entrer dans sa dixième année, M. Loua demande la permission d'indiquer les points par lesquels il diffère des Annuaires précédents.

Rédigé sur le même plan, il reproduit, sous la même forme, les tableaux relatifs au mouvement de la population, à la justice civile et criminelle, à l'assistance publique, à l'instruction à tous ses degrés, aux sinistres et assurances, aux consommations et salaires, ainsi que ceux qui concernent l'Algérie.

Dans le fascicule consacré aux cultes, on a introduit la répartition par département des ministres des cultes dissidents.

La statistique de l'émigration a été complétée par le relevé des passagers d'entrepont à Bordeaux, qui sont pour la première fois confondus avec les émigrants proprement dits.

Celle des établissements pénitentiaires s'est enrichie de trois tableaux rétrospectifs, portant sur le mouvement des maisons centrales, des maisons de jeunes détenus, des prisons départementales, des déportés et des transportés.

Ces divers tableaux sont suivis d'un résumé historique des bagnes, depuis 1801 jusqu'à leur disparition.

La statistique des établissements de prévoyance a été complétée par celle des caisses d'assurances en cas de décès et d'accidents.

Celle des beaux-arts contient un tableau complet des recettes des théâtres depuis 1875, avec distinction des théâtres permanents de ceux qui ont cessé d'exister, et des établissements nouvellement créés.

La statistique agricole a été entièrement refondue, d'après la statistique publiée par le ministère de l'agriculture, et qui a remplacé celle qui émanait du bureau de la Statistique générale.

L'industrie a été divisée en trois fascicules, le premier contient la statistique minérale; le second, les industries diverses, les brevets d'invention et les marques de fabrique; le troisième est affecté à l'alcool, au sucre et au tabac, et renferme tous les détails que comportent ces importantes consommations.

Comme dans les Annuaires précédents, le commerce et la navigation ont été étudiés avec le plus grand soin, et les tableaux ont été empruntés, non aux résumés analytiques du document des douanes, mais aux tableaux de détail. De nombreux tableaux rétrospectifs permettent de se rendre compte des mouvements du commerce et de la navigation depuis 1827.

Les tableaux de la pêche maritime ont été dressés synoptiquement, de manière à faire ressortir le nombre et la valeur des produits de chacun des 87 quartiers

(1) Voir le Bulletin bibliographique.

disséminés sur les côtes de France. Ils permettent d'ailleurs de suivre, pour chaque espèce de poissons, de coquillages ou de crustacés, les variations qui se sont produites depuis 1872.

Le chapitre relatif aux élections renferme de nombreux détails sur les électeurs du suffrage universel, considérés dans leurs rapports avec la population française correspondante, sur la formation des conseils municipaux et sur celle des listes d'électeurs sénatoriaux, telle qu'elle résulte des lois du 5 avril et du 19 décembre 1884.

Par suite de ces diverses modifications, les tableaux rétrospectifs qui donnent à l'Annuaire son principal cachet, se trouvent être au nombre de 51, lorsqu'on n'en comptait que 40 dans l'Annuaire précédent.

M. Loua ajoute qu'il lui a semblé utile de rédiger le texte explicatif de l'Annuaire, mais en ne prenant la question que par ses sommets. Il se dit heureux de pouvoir annoncer que les lecteurs du Journal de la Société auront la primeur de cet ouvrage, sur lequel il appelle leur bienveillante attention.

M. le Président remercie M. Loua de sa communication. Il se plaît à rendre justice à ses efforts et aux progrès incessants qu'il apporte dans le travail dont il est chargé.

M. Flechey donne quelques explications sur la nouvelle statistique agricole, et particulièrement sur la statistique des animaux de ferme dont les lacunes ont été comblées, ce qui permet de détruire ce préjugé qu'il y aurait eu diminution dans le nombre de ces animaux.

M. Coste demande si l'Annuaire de 1885 est en vente.

M. Loua répond qu'on peut se le procurer, au prix de 3 fr., à l'Imprimerie nationale, rue Vieille-du-Temple.

M. Turquan offre à la Société, au nom du ministre du commerce et de l'industrie, et en remplacement de M. Vannacque indisposé, le XIVe volume de la *Statistique annuelle de la France*. Le temps lui manque pour analyser cette publication; il se contentera de dire que, pour la première fois, le mouvement de la population a été donné par arrondissement, ce qui permet d'étudier avec plus de précision la répartition des mariages, naissances et décès sur notre territoire.

M. de Crisenoy présente, de la part du ministre de l'intérieur, la *Statistique des finances départementales*. Cette statistique, établie sur un plan nouveau, permet de se rendre compte de la situation financière propre de chaque département, ainsi que des ressources qu'ils tirent de l'État ou des communes.

Il présente ensuite, en son propre nom, un volume sur les travaux des conseils généraux pendant leur session d'avril 1887.

Jusqu'à présent, le compte rendu des travaux des conseils généraux restait enfoui dans les 170 volumes des délibérations qui, chaque année, s'entassent sur les rayons poudreux des archives où personne ne s'avise d'aller les chercher. Passer en revue ces documents, en extraire les parties qui présentent un intérêt général, les classer méthodiquement de manière à rendre les recherches faciles et promptes, tel est le but que M. de Crisenoy s'est proposé dans le recueil qu'il présente aujourd'hui, et dont il espère continuer la série.

M. Cheysson présente, de la part de M. Charles Lallemand, ingénieur des mines, la collection des rapports de la commission que la loi du 26 mars 1877 a chargée d'étudier les moyens propres à prévenir les explosions de grisou dans les houillères. Cette commission a établi une statistique méthodique des 808 accidents, qui,



de 1811 à 1884, ont fait 1,520 tués et 1,374 blessés. Elle a relevé par bassin, par concession, les principales circonstances de chaque accident, savoir : 1° la date, jour, mois, année; 2° le lieu, puits ou fosse, couche ou veine, niveau ou étage; 3° le nombre des tués et des blessés avec la nature des blessures; 4° l'effectif du personnel ouvrier au fond et la production de la mine; 5° les causes de l'accident, distinguées en matérielles et morales; 6° les remarques particulières auxquelles il donne lieu; 7° les mesures dont il a été l'occasion. Ces relevés présentent ainsi pour chaque accident son analyse succincte et sa monographie détaillée.

Dans un huitième et dernier fascicule, M. Lallemand, secrétaire de la commission, a procédé à une analyse synoptique de ces relevés individuels, en recourant à toutes les ressources des diagrammes les plus ingénieux et les plus clairs, pour éclairer les conclusions pratiques à déduire de cette vaste enquête, qui fait le plus grand honneur à la commission et à son distingué secrétaire.

L'ordre du jour appelle la communication de M. E. Boutin, conseiller d'État, directeur général des contributions directes, sur la grande enquête relative à l'évaluation de la propriété bâtie entreprise sous sa haute direction.

M. Boutin dit n'avoir pas besoin de rappeler à la Société que l'enquête sur la propriété bâtie a été précédée d'une enquête non moins importante sur la propriété non bâtie, également préparée par les soins de la direction générale des contributions directes, et dont les résultats ont été consignés dans un volume in-folio, avec atlas, qui a paru en 1884.

Cette enquête offrait l'inconvénient de s'appuyer sur des données trop générales et principalement sur le cadastre, opération déjà ancienne, il est vrai, et qui aurait besoin d'être renouvelée; il n'en sera pas de même de l'enquête prescrite par le Parlement en ce qui concerne les propriétés bâties, car elle repose sur une base absolument différente, en procédant, non par masses, mais sur chaque maison prise isolément, et, par suite, sur tous les immeubles imposables disséminés sur l'ensemble du territoire.

Ce travail, ordonné par la loi du 8 août 1885, a pour but de déterminer la valeur locative *actuelle* de chaque propriété bâtie.

Pour l'exécuter, on a obtenu des Chambres, à titre de provision, un crédit d'un million, et l'on peut estimer que la dépense totale ne dépassera pas 2,800,000 fr.

Ce chiffre est relativement peu élevé, tout le monde ne peut que le reconnaître; mais, s'il n'est pas nécessaire d'engager des dépenses plus considérables, tout l'honneur en revient au personnel d'élite de l'administration des contributions directes, qui, sans mesurer sa peine et ses efforts, a accepté courageusement ce surcroît de besogne, tout en faisant face à ses obligations ordinaires, et a su seconder, avec un dévouement et une abnégation qu'on ne saurait trop faire ressortir, les vues et les intentions de l'administration supérieure.

Pour donner une idée du travail, M. Boutin présente à la Société le dossier de la commune de Verneuil, située dans le département de Seine-et-Oise, et qui ne compte que 220 maisons.

Tout le monde sait qu'il y a dans chaque commune une *matrice cadastrale* pour les propriétés non bâties et une *matrice cadastrale* pour les propriétés bâties. C'est à cette dernière que le directeur a eu recours pour la rédaction des 220 bulletins correspondant aux 220 maisons dont il s'agit.

La première chose à faire consiste à classer dans l'ordre topographique ces bulletins établis par les soins du directeur dans l'ordre alphabétique. Muni de ces documents, le contrôleur se transporte de maison en maison, et procède à l'évaluation de la valeur locative actuelle de tous les immeubles imposables.

Dans les villes, rien de plus simple, grâce au cours des loyers; à la campagne, la tâche devient plus complexe et plus difficile. C'est ici que se montrent la sagacité et l'intelligence du contrôleur : il examine, il compare, il discute avec les gens de la localité, et c'est après avoir pris tous ces renseignements qu'il arrive à déterminer la valeur cherchée.

Tel est, en peu de mots, le mécanisme de l'opération. Le travail a commencé au mois d'août dernier, il s'est quelque peu ralenti en novembre, par suite de la nécessité pour les agents de mettre à jour leurs travaux ordinaires; mais il est permis d'espérer que l'opération aura été activement menée pendant le mois de décembre, malgré la rigueur de la saison, et que la situation des travaux, au dernier jour de ce mois, fera ressortir des résultats relativement importants.

En résumé, au 30 novembre dernier, l'opération était terminée dans 7,000 communes environ et plus de 1,500,000 maisons (exactement 1,582,737) avaient été recensées et évaluées.

M. Bertillon se plaît à constater le soin qui a été apporté par le service des contributions directes dans l'évaluation du revenu des propriétés non bâties, et il est persuadé que les travaux actuellement poursuivis par la Direction générale des contributions directes seront conduits avec la même sûreté de méthode.

M. Bertillon ne saurait partager d'ailleurs le sentiment de ceux qui ont quelquefois critiqué le format du volume et de l'atlas résumant les résultats de l'enquête sur les propriétés non bâties. Ces documents auraient peut-être perdu en valeur s'ils avaient été présentés sous un format plus réduit. Au surplus, ce n'est pas sur ce point qu'il veut présenter à la Société quelques observations sommaires.

Le contrôleur, a dit M. Boutin, se rend de maison en maison, mais qu'est-ce que c'est qu'une maison? En ce qui le concerne, quand il a eu à faire le recensement de Paris, il s'est contenté de désigner la maison par son numéro. Mais ce qu'il faudrait, c'est une définition précise de ce qu'on doit entendre par maison. M. Boutin pourrait-il donner cette définition?

M. Boutin répond qu'il n'appartient pas à l'administration de faire sur ce point une définition théorique, la tâche de l'agent fiscal n'étant que d'atteindre l'objet imposable, de le désigner avec précision. Autant il trouve de constructions appartenant à un propriétaire différent, soit individuel, soit collectif, autant il compte de maisons.

M. Hennequin demande comment dans l'enquête on pourra arriver à évaluer la valeur locative d'un *château?*

M. Boutin dit que les châteaux doivent être considérés comme des maisons exceptionnelles. Vu leur petit nombre, on ne peut espérer trouver des bases d'appréciation comparatives dans chaque commune. C'est pourquoi l'administration de l'enregistrement a été appelée à fournir à l'administration des contributions directes les renseignements de toute nature dont elle dispose, et au moyen desquels il sera possible d'arriver à une estimation aussi exacte que possible.

M. Gimel tient à se rendre l'interprète de l'assemblée en remerciant M. Boutin de la peine qu'il a bien voulu prendre de faire l'exposé qu'elle vient d'entendre avec le plus vif intérêt et en le félicitant d'avoir su, sur une matière quelque peu aride



par elle-même, faire un exposé lumineux, brillant, aimable, car il n'a oublié aucun de ceux à qui revient quelque éloge.

Mais, s'il n'y a que des félicitations à exprimer sur l'art de l'orateur, M. Gimel demande la permission de soumettre à M. le directeur général des contributions directes une simple observation sur l'estimation des bâtiments ruraux et sur celle des maisons : observation recueillie, il y a quelques jours, au sein d'une autre société, celle des agriculteurs de France. Cette société est peut-être trop accessible à la crainte ; mais, dans le cas présent, on ne saurait méconnaître que ses craintes ne paraissent pas tout à fait sans fondement.

Depuis que la contribution foncière a été établie en France par la loi du 1er décembre 1790, confirmée par celle du 3 frimaire an VII, un principe qui n'a jamais subi la moindre atteinte est celui de l'affranchissement de l'impôt pour les bâtiments servant aux exploitations rurales. Or, dans l'opération qui se poursuit en ce moment, on ne se borne pas à évaluer les maisons et les usines, on évalue aussi les bâtiments ruraux. Plus sommairement que les maisons, soit; mais on les évalue ; or, l'administration ne se livre pas d'ordinaire à des travaux sans but. En présence de l'exemple que vient de donner l'Italie, qui soumet à l'impôt les bâtiments des exploitations rurales, les agriculteurs de France ont-ils quelque raison de redouter la contagion du système adopté chez nos voisins?

Mon observation, continue M. Gimel, porte ensuite sur le fond même du travail. Il n'est certes pas possible de l'exécuter avec plus de zèle, d'intelligence et de soin que ne le font les agents des contributions directes; mais l'article 34 de la loi du 8 août 1885 ayant disposé : « A partir du 1er janvier 1886, l'administration des « contributions directes procédera au recensement de toutes les propriétés bâties « avec évaluation de la valeur locative *actuelle* de chacune d'elles », l'administration, dans ses instructions, a dit aux agents : « Vous ne perdrez pas de vue que « vous devez rechercher la *valeur locative actuelle* de chaque propriété bâtie, et « non pas son *revenu net imposable* d'après les règles tracées par l'article 82 de « la loi du 3 frimaire an VII. » Suivant cet article, le revenu net imposable des maisons d'habitation est déterminé d'après la valeur locative calculée sur dix années, sous la déduction d'un quart de cette valeur pour les frais d'entretien. Est-il besoin d'insister pour faire comprendre toute la sagesse de cette prescription ? D'ailleurs, s'il s'agit de contribution foncière, s'il s'agit d'une opération qui n'est que le complément de celle effectuée de 1880 à 1883 sur la propriété non bâtie, n'y a-t-il pas une confusion flagrante à opérer comme s'il s'agissait de la détermination d'une valeur locative destinée à asseoir un droit proportionnel de patente? La disposition de l'article 34 de la loi de 1885 a été introduite par un amendement de M. Versigny, qui le motivait sur ce que ce serait là un moyen d'arriver à substituer le système de la quotité à celui de la répartition. Voilà ce qui éveille les appréhensions des propriétaires ruraux et qu'il serait bon de calmer, s'il se peut.

M. Boutin exprime l'opinion qu'il n'y a aucune probabilité que sur le vu des résultats de l'évaluation sommaire des bâtiments ruraux, une Chambre française songe à les soumettre à l'impôt. En France, le bâtiment rural sera toujours affranchi. Quant au second point, relatif à la détermination de la valeur locative *actuelle,* qui pourrait, suivant quelques personnes, aboutir à la substitution de l'impôt de quotité à l'impôt de répartition, M. Boutin croit qu'il serait prématuré de se prononcer sur cette question.

M. CHEYSSON désirerait que l'enquête fît connaître, au moins pour les grandes villes, le nombre de logements par étage.

M. BOUTIN répond qu'on s'occupera, en temps utile, de recueillir ce renseignement ainsi que certaines autres données qui pourraient présenter quelque utilité pour les statisticiens.

En se retirant, M. Boutin, dont la communication a été écoutée avec une vive attention, reçoit les félicitations de tous ses collègues.

Il est procédé au dépouillement du scrutin ouvert au commencement de la séance pour l'élection du Président et de divers membres du Bureau et du Conseil.

Suffrages exprimés, 42.

Président . . . . . M. COCHUT, 40 voix, contre 2 à M. DUCROCQ.
Vice-président . . . M. KELLER, 42 voix.
Secrétaire général. . M. T. LOUA, 39 voix, contre 2 à M. FLECHEY et 1 à M. CHEYSSON.
Trésorier . . . . . M. ROBŸNS, 32 voix, contre 10 à M. LAFABRÈGUE.
Membres du Conseil. M. NEYMARCK, 42 voix, et M. VANNACQUE, 41.

En conséquence, M. le Président proclame élus :

MM.
Président . . . . . COCHUT.
Vice-président . . . KELLER.
Secrétaire général. . LOUA.
Trésorier . . . . . ROBŸNS.
Membres du Conseil. NEYMARCK et VANNACQUE.

Par suite de ces nominations, le Bureau de la Société se trouve ainsi composé pour l'année 1888 :

MM.
Président . . . . COCHUT.
Vice-présidents . . . . . . TISSSERAND, Paul LEROY-BEAULIEU, KELLER.
Secrétaire général pour 3 ans. T. LOUA.
Trésorier pour 3 ans . . . . J. ROBŸNS.
Membres du Conseil . . . . Dr Jacques BERTILLON, DE CRISENOY, DUCROCQ, COSTE, NEYMARCK et VANNACQUE.

L'ordre du jour de la prochaine séance est ainsi fixé :

Le Nombre des enfants par famille, à Paris, et la *Morti-natalité des jumeaux,* par M. le Dr Jacques Bertillon.

Discussion sur le *Rôle des voies de transport,* d'après les mémoires de MM. Ch. Limousin et Cheysson.

La séance est levée à onze heures et quart.

Bulletin bibliographique.

Statistique annuelle de la France (t. XIV).
Annuaire statistique de la France (1887, 10e année), ouvrages offerts par le Ministre du commerce et de l'industrie.
Annuaire statistique de la ville de Paris (1887, 6e année), offert par M. le Préfet de la Seine.
Théorie de la statistique, par M. Jahnson, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg (en russe et allemand).
Statistique de Prusse (t. LXX, CII et CIII), offerte par M. E. Blenck.
Statistique du recrutement. — Statistique du commerce. — Statistique des prisons, en Italie, offertes par M. L. Bodio.
Journaux. Revues. Documents divers.

II.

STATISTIQUE DES PROFESSIONS. — LE COMMERCE DES BOISSONS.

I.

Au mois d'août dernier, en examinant le rapport de M. Claude (des Vosges) sur la consommation de l'alcool, j'ai été amené à entretenir la Société de statistique de la question des débits de boissons. J'ai appelé l'attention sur ce fait : que la consommation de l'alcool, par localité, n'était pas en rapport avec le nombre des débits de boissons, que ce nombre avait diminué dans des départements où la consommation de l'alcool s'était beaucoup accrue, et qu'au contraire, dans d'autres départements, il y avait eu accroissement du nombre des débits, alors que la consommation de l'alcool avait décru.

J'en concluai que le nombre des licences délivrées aux débitants de boissons ne nous indiquait pas le nombre des établissements où l'on consomme au petit verre, sur place, des boissons spiritueuses.

Je terminai ma communication en faisant remarquer que tous les débits ne sont pas des cabarets, et en exprimant le vœu que l'administration des finances nous fasse connaître la division, par catégories, des débitants soumis à la licence, afin de savoir si les cabarets avaient réellement l'importance qu'on leur attribue.

M. de Foville, qui nous a souvent donné, sur cette question des boissons, de nombreux renseignements fort intéressants, a fait publier, dans le *Bulletin de statistique du ministère des finances,* en septembre dernier, un tableau des patentes de tous les commerçants pouvant faire la vente des boissons. Cette statistique répond en partie au vœu que j'avais formulé. La voici avec les explications qui la précèdent dans le Bulletin :

Le commerce des boissons.

Nous avons réuni, dans deux articles publiés au mois de décembre dernier (1), les principales données que possède, en ce qui concerne le commerce des boissons, l'administration des contributions indirectes. Les chiffres publiés pour 1885 étaient les suivants :

Nombre d'établissements en 1885.

Débitants abonnés pour la vente des vins et des cidres	56,756
Débitants rédimés ne vendant que de l'alcool	39,732
Débitants établis dans les villes à taxe unique	84,720
Nombre total des débitants affranchis des exercices	181,208
Débitants soumis aux exercices	214,495
Nombre total des débitants de toutes sortes (ceux de Paris exceptés)	395,703

(1) Voir la livraison de décembre 1886, p. 598 et 610.

Nombre total des débitants de toutes sortes, etc. (*report*)	395,703
Colporteurs de boissons	16
Marchands de boissons en gros	26,681
Brasseurs	2,722
Distillateurs et bouilleurs de profession	2,315
Nombre total d'assujettis en matière de boissons	427,437

Pour mémoire et par évaluation.	Propriétaires récoltants de vins	1,791,779
	Propriétaires récoltants de cidres	1,035,376
	Bouilleurs de cru	531,017

L'administration attribuant à la ville de Paris 26,600 débits de boissons, le nombre total de ces établissements montait à 422,300, et la carte teintée jointe à notre travail montrait comment le rapport existant entre le nombre des habitants et celui des débits varie d'un département à l'autre (46 habitants par débit dans le Nord, 187 dans le Gers).

Mais l'administration des contributions indirectes confond forcément, sous la dénomination commune de *débits de boissons,* des établissements de natures très diverses, depuis les cabarets de village jusqu'aux plus somptueux hôtels de la capitale.

Il nous a donc paru désirable de rapprocher des données statistiques fournies à la régie par les licences, celles que l'impôt des patentes met sous une autre forme à la disposition de l'administration des contributions directes. C'est là l'intérêt principal du relevé suivant, dont les éléments sont extraits des matrices de 1885 (tableau A et tableau C). En le recommandant à l'attention de tous ceux que la question de la consommation des boissons alcooliques préoccupe, soit au point de vue de l'hygiène publique, soit au point de vue des intérêts fiscaux, nous devons leur faire remarquer trois choses :

1° Il s'en faut de beaucoup que tous les patentés énumérés dans ce relevé puissent être, par cela même, qualifiés marchands de boissons. On y a fait figurer les hôtels, les épiceries..., parce que beaucoup d'épiciers et d'hôteliers font le commerce des boissons ; mais ce n'est pas une règle sans exceptions ;

2° Par contre, beaucoup de patentables peuvent faire le commerce des boissons sans se trouver compris dans notre tableau, si, exerçant concurremment dans un même établissement une autre profession de nature différente, ils se trouvent figurer exclusivement au rôle sous la qualification correspondant à cette dernière profession (loi du 15 juillet 1880, art. 7) ;

3° En ce qui concerne les valeurs locatives, qu'il a paru intéressant de faire connaître, on remarquera qu'elles comprennent, pour les professions du tableau A, la valeur locative réunie de l'habitation et du local professionnel. En outre, ces valeurs peuvent s'appliquer en partie à des locaux concernant des professions étrangères au commerce des boissons, lorsque ces professions sont exercées accessoirement à ce commerce dans un même établissement.

En tenant compte de ces observations, il semble difficile d'évaluer à moins de 300,000 le nombre des établissements où l'on peut se faire servir à boire et non pas simplement acheter.



CONTRIBUTION DES PATENTES.

Renseignements statistiques extraits des matrices de 1885.

TABLEAU A.

COMMERCES, INDUSTRIES, PROFESSIONS.	DROITS fixes entiers.	FRACTIONS DE DROIT FIXE. Marchands sous échoppe, en étalage, ambulants.	Associés.	VALEURS locatives.
				francs.
1re classe.				
Marchand d'alcool ou eau-de-vie en gros . . .	2,699	»	380	3,509,793
Café chantant, café-concert, café-spectacle. . .	188	»	27	1,497,192
Marchand d'épicerie en gros	658	»	202	1,501,739
Marchand de liqueurs en gros	634	»	122	934,001
Marchand de vins en gros.	16,731	»	1,812	22,481,238
Totaux.	20,910	»	2,543	29,923,963
2e classe.				
Marchand d'alcool ou eau-de-vie en demi-gros .	560	»	32	587,434
Marchand d'épicerie en demi-gros	1,958	»	158	2,476,535
Marchand de liqueurs en demi-gros.	219	»	25	315,070
Totaux.	2,737	»	215	3,379,039
3e classe.				
Entrepositaire ou marchand en gros de bière. .	923	»	48	666,726
Marchand de cidre en gros	577	»	8	294,100
Glacier-limonadier	219	1	26	1,953,465
Maître d'hôtel.	6,104	»	138	26,997,037
Fabricant ou marchand d'hydromel.	7	»	»	4,030
Fabricant de liqueurs	303	»	57	567,925
Restaurateur ou traiteur à la carte	400	»	36	2,677,077
Totaux.	8,533	1	313	33,160,360
4e classe.				
Cafetier	34,317	12	174	29,378,256
Marchand d'eaux gazeuses, minérales, limonades gazeuses.	1,107	8	81	1,072,210
Maître d'estaminet.	484	»	6	1,116,105
Limonadier non glacier.	203	»	7	1,105,951
Marchand de liqueurs en détail.	1,274	1	63	1,717,139
Restaurateur et traiteur à la carte et à prix fixe.	895	»	30	2,765,547
Marchand de vins en détail, vendant habituellement, pour être consommés hors de chez lui, des vins au panier ou à la bouteille.	3,848	»	70	5,201,539
Voiturier marchand de vin, bière, cidre, etc. .	880	»	6	112,833
Totaux.	43,008	21	437	42,469,580
5e classe.				
Marchand d'alcool ou eau-de-vie en détail. . .	697	1	7	252,720
Aubergiste ou cabaretier-logeur	37,561	»	63	17,030,460
Cabaretier ou marchand de bière ou de cidre en détail ayant billard	26,633	1	18	10,276,671
Fournisseur des objets de consommation dans les cercles ou sociétés.	546	»	5	91,847
Marchand d'épicerie en détail	55,080	117	351	21,562,646
Restaurateur et traiteur, à prix fixe seulement .	2,648	»	16	4,595,957
Marchand de vin en détail, donnant à boire chez lui et tenant billard	1,959	»	16	4,332,191
Totaux.	125,124	119	476	58,142,492

TABLEAU A (*suite et fin*).

COMMERCES, INDUSTRIES, PROFESSIONS.	DROITS fixes entiers.	FRACTIONS DE DROIT FIXE. Marchands sous échoppe, en étalage, ambulants.	Associés.	VALEURS locatives.
				francs.
6e classe.				
Marchand de bière ou cidre en détail	3,805	»	72	1,214,555
Cabaretier	164,940	101	98	38,518,001
Café-crémerie ou restaurant-crémerie	226	1	2	458,860
Tenant une table d'hôte	42	»	1	117,250
Tenant pension bourgeoise	726	»	10	755,774
Marchand de vins en détail, donnant à boire chez lui et ne tenant pas billard	11,505	36	95	16,260,903
Totaux	181,244	138	278	57,325,343
7e classe.				
Épicier-regrattier	46,135	348	94	6,548,796
Gargotier	5,271	67	25	3,246,328
Débitant de liqueurs et eau-de-vie	9,310	271	28	1,967,042
Débitant de vin, bière, cidre au petit détail, ne donnant pas à boire chez lui	15,607	154	56	5,942,151
Totaux	76,323	840	203	17,704,317
8e classe.				
Débitant de café tout préparé	653	91	2	129,814
Total général pour le tableau A	458,532	1,210	4,467	242,234,908

TABLEAU C.

COMMERCES, INDUSTRIES ET PROFESSIONS.	DROITS fixes.	VALEURS LOCATIVES des habitations.	VALEURS LOCATIVES des établissements industriels.
		francs.	francs.
Fabricant d'alcool ou eau-de-vie de fécules, de grains, de betteraves et autres substances analogues	274	140,655	2,479,931
Exploitant de brasserie	2,643	1,181,680	6,279,828
Exploitant de buffet dans une gare de chemins de fer	237	67,230	381,189
Exploitant de casino	56	29,920	738,755
Distillateur-liquoriste	126	70,695	624,350
Fabricant d'esprit ou eau-de-vie de vin	194	31,150	96,355
Fabricant d'esprit ou eau-de-vie de marc, de raisin, de cidre, de poiré	185	21,340	73,465
Restaurateur sur bateau à vapeur	12	3,901	»
Totaux	3,727	1,546,571	10,673,873

Ces professions, comme on le voit, sont groupées par classes de patentes. Il m'a paru intéressant d'établir des divisions par catégories de professions et par ordre d'importance. La valeur locative peut servir d'indice pour ce dernier point.

Tout d'abord, une distinction s'impose : l'extrait des matrices de patentes, publié par le Bulletin de statistique, confond les marchands en gros et les débitants, tandis que l'administration des contributions indirectes les divise, car ils ne sont pas soumis aux mêmes règles fiscales.

II.

Débitants. — Il faut premièrement rechercher dans les patentes celles des débitants.

D'après le nombre des licences indiqué par le rendement des contributions indirectes, il y avait, en 1885 395,703
débitants, plus ceux de Paris, lesquels, sous un régime spécial, sont exemptés du droit de licence 26,600

Total. 422,303

qui, à mon avis, d'après l'état des patentes, peuvent se diviser, au point de vue du rôle de chaque commerce, dans la consommation des boissons, en cinq catégories :

1° Limonadiers, glaciers, cafetiers	35,480
2° Marchands de vins, liquoristes, cabaretiers	222,867
3° Marchands de vins chez lesquels on ne consomme pas.	19,455
4° Restaurateurs, maîtres d'hôtels, gargotiers et aubergistes . . .	54,189
5° Épiciers en détail, épiciers et regrattiers, sur 101,680 patentés.	90,312
Total	422,303

Ces catégories se composent ainsi :

Cafetiers.

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Exploitant de casino.	56	738,755	13,192
Glacier-limonadier	219	1,953,465	8,919
Café chantant, café-concert. .	188	1,497,192	7,930
Limonadier non glacier . . .	203	1,105,951	6,448
Maître d'estaminet	484	1,116,105	2,306
Cafetier.	34,317	29,378,256	856
Cafetier ambulant.	13	»	»
Totaux . . .	35,480	35,789,724	1,008

Dans tous ces établissements la consommation des vins et des cidres est certainement insignifiante, il s'y boit généralement de la bière, du café, des spiritueux et des liqueurs. Les 1,150 casinos, cafés chantants et autres grands cafés offrent divers agréments que le public paie par une élévation du prix de la consommation des boissons. Quant aux 34,330 cafés de second ordre, ils ont leur clientèle dans la petite bourgeoisie : commerçants, fermiers, gros cultivateurs, commis-voyageurs, employés de bureaux, etc. Le luxe de ces établissements et le coût de la consommation éloignent de ces débits les ouvriers et les paysans.

*
* *

Marchands de vins, de cidres, de bières, d'eaux-de-vie et de liqueurs. — Les débits de vins et les cabarets peuvent être divisés en trois classes :

1° Les établissements de quelque importance qui tiennent le milieu entre le café et le cabaret commun, ils sont généralement situés dans les villes. Il y en a 14,738 dont la moyenne de loyer est supérieure à 1,000 fr. Sur ce nombre, 1,274 vendent plus particulièrement des eaux-de-vie et des liqueurs, les 13,464 autres débitent plutôt des vins, des cidres et des bières.

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Marchand de vin en détail donnant à boire chez lui et tenant billard	1,959	4,332,191	2,211
Marchand de vin en détail donnant à boire chez lui et ne tenant pas billard	11,505	16,260,903	1,412
Marchand de liqueurs en détail	1,274	1,717,139	1,347
Totaux	14,738	22,310,233	1,514

2° Les cabarets avec billards, les débitants ordinaires. Sur 31,135 débits dans ces conditions ayant, en moyenne, de 300 à 400 fr. de loyer, l'on constate seulement 697 patentés vendant spécialement des eaux-de-vie, 3,805 débitent surtout de la bière et du cidre ; les autres cabaretiers vendent un peu de tout.

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Cabaretier ou marchand de bière ou de cidre en détail, ayant billard	26,633	10,276,671	385
Marchand d'alcool ou d'eau-de-vie en détail	697	252,720	363
Marchand de bière ou de cidre en détail	3,805	1,214,555	319
Totaux	31,135	11,743,946	377

3° Enfin, les petits cabarets, ceux des villages, payant, en moyenne, de 120 à 240 fr. de loyer. Sur ces 176,994 petits débits, il y a 9,310 patentés inscrits comme liquoristes.

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Cabaretier	164,940	38,518,001	234
Débitant de liqueurs et eaux-de-vie	9,310	1,967,042	211
Fournisseur des objets de consommation dans les cercles ou sociétés	546	91,847	167
Débitant de café tout préparé	653	129,814	138
Voiturier, marchand de vin, bière, cidre, etc.	880	112,833	128
Débitant, marchand sous échoppe ou ambulant	665	»	»
Totaux	176,994	40,819,537	231

Marchands de boissons au panier ou à la bouteille. — 19,455 débitants vendent des boissons au dehors de leur domicile et ne doivent pas être confondus avec les cabaretiers.

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Marchand de vins en détail, vendant habituellement pour être consommés hors de chez lui, des vins au panier ou à la bouteille	3,848	5,201,539	1,351
Débitant de vin, bière, cidre, au petit détail, ne donnant pas à boire chez lui	15,607	5,942,151	381
Totaux	19,455	11,143,690	573

Restaurateurs, hôteliers, gargotiers et aubergistes. — Il y a, en outre, 54,189 débits, restaurants et hôtels de tous ordres, où la nourriture et le logement jouent un plus grand rôle que la consommation des boissons, et où l'on vend peu de spiritueux et de liqueurs. Ces débits peuvent être divisés en quatre classes :

1° Les grands restaurants et les grands hôtels ayant plus de 4,000 fr. de loyer en moyenne :

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Restaurateur ou traiteur à la carte.	400	2,677,077	6,692
Maître d'hôtel	6,104	26,997,037	4,492
Totaux.	6,504	29,674,114	4,562

2° Les restaurants d'importance moyenne dont les loyers varient de 1,500 à 3,000 fr. :

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Restaurateur et traiteur à la carte et à prix fixe .	895	2,765,547	3,099
Tenant table d'hôte	42	117,250	2,791
Restaurant-crémerie	226	458,860	2,030
Restaurant et traiteur à prix fixe seulement. . .	2,648	4,595,957	1,735
Exploitant de buffet dans une gare de chemins de fer	237	381,189	1,606
Restaurateur sur bateau à vapeur	12	3,901	»
Totaux.	4,060	8,322,704	2,050

3° Les petits traiteurs qualifiés « gargotiers » :

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Tenant pension bourgeoise.	726	755,774	1,068
Gargotier	5,271	3,246,328	577
Gargotier ambulant	67	»	»
Totaux.	6,064	4,002,102	660

4° Les aubergistes-logeurs « donnant à boire et à manger », hôteliers de campagne :

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Aubergiste ou cabaretier-logeur.	37,561	17,030,460	453

Ces divers débitants divisés ainsi en trois catégories : cafetiers, cabaretiers, restaurateurs, forment un nombre de 331,991 sur 422,303 soumis à la licence. C'est qu'il y en a 90,312 à prendre dans les 101,680 épiciers patentés qui ne vendent pas tous des boissons. Neuf sur dix ont une licence de débitant et vendent plus particulièrement des boissons à emporter et des alcools pour tous usages.

*
* *

Épiciers.

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Marchand d'épicerie en détail.	55,080	21,562,646	391
Épicier-regrattier.	46,135	6,548,796	141
Épicier sous échoppe ou en étalage	465	»	»
Totaux.	101,680	28,111,442	276

Ceux qui vendent des boissons peuvent se répartir ainsi :

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Marchand d'épicerie en détail.	49,542	19,370,922	391
Épicier-regrattier.	40,770	5,748,570	141
Totaux.	90,312	25,119,492	278

On peut ainsi résumer par classe de professions, et par ordre de valeurs locatives, les diverses conditions de tous les débitants de boissons :

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
1° Cafetiers importants	1,150	6,411,468	5,575
— ordinaires	34,317	29,378,256	856
— ambulants	13	»	»
Totaux	35,480	35,789,724	1,008
2° Marchands de vins en détail important	14,738	22,310,233	1,514
— de 2e ordre	31,135	11,743,946	377
Cabaretiers	176,329	40,819,537	231
— ambulants	665	»	»
Totaux	222,867	74,873,716	336
3° Marchands de vins à la bouteille	19,455	11,143,690	573
4° Restaurateurs de 1er ordre	6,504	29,674,114	4,562
— de 2e ordre	4,060	8,322,704	2,050
Petits restaurateurs et gargotiers	6,064	4,002,102	660
Aubergistes-logeurs	37,561	17,030,460	453
Totaux	54,189	59,029,380	1,089
5° Épiciers en détail	49,542	19,370,922	391
Petits épiciers-regratiers	40,770	5,748,570	141
Totaux	90,312	25,119,492	278
Totaux généraux	422,303	205,956,002	487

*
* *

Il ne faut pas oublier que beaucoup de ces commerçants exercent d'autres professions plus importantes que celle de la vente des boissons, et que les valeurs locatives ne sont pas motivées par cette seule branche de commerce ; notamment pour les casinos, cafés chantants, hôtels, auberges, restaurants, épiceries, etc. Sur 422,303 bébits, je compte 145,651 établissements pour lesquels la vente des boissons n'est qu'un petit accessoire. Les 276,652 autres établissements, vendant principalement des boissons, se livrent aussi à d'autres commerces, et, sur ce nombre, 19,455 ne débitent pas les boissons au petit verre. Il reste donc 257,197 débits où l'on consomme des boissons sur place en dehors des repas. D'ailleurs, la plupart de ces débits sont bien modestes : sur 422,303, il y en a seulement 108,920 acquittant en moyenne plus de 400 fr. de loyer. Les 313,383 autres se répartissent ainsi :

	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
De 300 à 400 fr. de loyer	96,284	37,057,019	385
200 à 300 fr. —	174,250	40,485,043	232
100 à 200 fr. —	42,849	6,083,064	142
Totaux	313,383	83,625,126	227

Il en résulte que les trois quarts des débitants (les petits), acquittant moins de 400 fr. de loyer, ne paient, ensemble, que les deux cinquièmes de toutes les valeurs locatives.

Ces chiffres présentés dans cet ordre peuvent servir à un grand nombre d'observations. Je me borne aujourd'hui à faire remarquer combien sont chimériques les projets de réforme fiscale dont on a beaucoup parlé ces temps derniers, et qui étaient basés, l'un sur une ressource de 800 millions à tirer de la poche des débitants et l'autre sur une capitation au minimum de 400 fr. par débitant.

III.

FABRICANTS ET MARCHANDS EN GROS DE BOISSONS. — Indépendamment des débits assujettis à la licence, il y a les établissements de gros soumis au contrôle de la régie.

En 1885, on comptait :

Colporteurs de boissons et marchands de boissons en gros. .	26,697
Brasseurs.	2,722
Distillateurs et bouilleurs de profession	2,315
Total.	31,734

En recherchant dans le tableau des patentes les commerces et les industries qui peuvent être classés dans ces catégories, voici ce que je trouve :

Marchands en gros. — 1° Ceux qui s'occupent plus spécialement de la fabrication et de la vente des spiritueux et des liqueurs :

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Distillateur-liquoriste	126	624,350	4,955
Fabricant de liqueurs	303	567,925	1,874
Marchand de liqueurs en gros.	634	934,001	1,473
— en demi-gros	219	315,070	1,438
Marchand d'alcool ou eau-de-vie en gros	2,699	3,509,793	1,300
— — en demi-gros. .	560	587,434	1,048
Totaux.	4,541	6,538,573	1,440

2° Ceux qui se livrent plus particulièrement à la vente des boissons fermentées :

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Marchand de vins en gros	16,731	22,481,238	1,343
Marchand de bière en gros et entrepositaire. . .	923	666,726	722
Marchand de cidre en gros.	577	294,100	509
Fabricant ou marchand d'hydromel	7	4,030	575
Totaux.	18,238	23,446,094	1,285

3° Les épiciers en gros et demi-gros qui peuvent être entrepositaires :

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Marchand d'épicerie en gros	658	1,501,739	2,282
— en demi-gros.	1,958	2,476,535	1,264
Totaux.	2,616	3,978,274	1,520

La réunion de ces trois catégories de marchands de boissons en gros donne :

NOMBRE.	VALEUR locative.	MOYENNE de loyer.
25,395	33,962,941	1,337

Il manque donc 1,302 patentés pour compléter les 26,697 acquittant la licence de marchand en gros. Il faudrait les chercher dans les parfumeurs, les droguistes, les fabricants de produits chimiques et pharmaceutiques qui emploient l'alcool industriellement et sont classés parmi les marchands de boissons.

Brasseurs. — On compte 2,722 fabricants de bière contrôlés par la régie, les patentes n'en accusent que :

PROFESSION.	NOMBRE.	VALEUR locative.	MOYENNE de loyer.
Exploitant de brasserie . . .	2,643	6,279,828	2,376

La différence n'est pas bien grande : 79. C'est que probablement ces 79 exploitants fabriquent dans des conditions modestes, et qu'on les a classés, pour la patente, dans les entrepositaires de bières.

Fabricants d'alcool. — Les distillateurs et bouilleurs de profession, exercés comme tels, sont au nombre de 2,315 et les patentes de ces professions sont bien moins nombreuses.

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Fabricant d'alcool ou eau-de-vie de fécules, de grains, de betteraves et autres substances analogues	274	2,479,931	9,050
Fabricant d'esprit ou eau-de-vie de vin.	194	96,355	496
Fabricant d'esprit ou eau-de-vie de marc de raisin, de cidre, de poiré	185	73,465	397
Totaux.	653	2,649,751	4,058

Ainsi, sur . . . . 2,315 bouilleurs de profession, il n'y a que. . . . . 653 distillateurs soumis à la patente, 1,662 distillateurs échappent à cette contribution, parce qu'ils sont des agriculteurs. Il y a là une différence de conditions qui donne à penser que la contribution des patentes devrait être imposée à tous ceux qui exercent une industrie et un commerce. Les agriculteurs qui en sont tous affranchis ont de plus en plus tendance, par le développement des transactions, à sortir de leur rôle de cultivateurs vendant simplement le produit de leur récolte, et à devenir des industriels et des commerçants.

De ces chiffres concernant la fabrication et la vente en gros des boissons, on peut tirer diverses conclusions, notamment au sujet de l'importance des exploitations. Mais je termine ces observations, en signalant toutefois l'utilité de ces relevés des patentes qui peuvent nous servir beaucoup pour l'étude de la statistique des professions.

Le *Bulletin de statistique du ministère des finances,* d'octobre 1887, nous apporte un tableau de toutes les professions qui ont été soumises à la contribution des patentes, en 1885. J'étudie ce travail auquel j'attache une grande importance. Laissant de côté, cette fois, le commerce des boissons, j'espère communiquer bientôt à la Société de statistique des observations plus générales sur toutes les professions.

Georges HARTMANN.

2

III.

LE PROBLÈME MONÉTAIRE. [*Suite* (1).]

TROISIÈME PARTIE.

La révolution monétaire.

I.

De l'influence de la révolution monétaire sur le groupe occidental.

Nous assistons à une révolution monétaire, à une évolution dans la fonction et l'importance réciproque des éléments monétaires. Les métaux précieux sont utilisés dans des conditions différentes; leur emploi est moins fréquent, leur transport plus facile, la sécurité dont ils jouissent plus grande, leur action plus concentrée, plus immédiate, en même temps qu'ils sont ou suppléés, ou secondés, ou remplacés par des instruments monétaires plus nombreux et plus efficaces.

Toutes les révolutions rencontrent des obstacles, blessent des intérêts, soulèvent des luttes: c'est le cas de la révolution monétaire. Elle est combattue; elle suscite des polémiques, des plaintes; elle atteint sérieusement des intérêts considérables; elle ne s'opère pas sans avoir à vaincre de nombreuses difficultés; mais elle est inévitable.

Tous les esprits ne se rendent pas un compte exact de cette révolution. Les uns n'y voient qu'un fait accidentel, résultat de fausses mesures de la part des gouvernements, d'erreurs de la part des particuliers, notamment sur ce point décisif que l'or serait supérieur à l'argent; ils s'inscrivent en faux contre cette prétendue supériorité, bien qu'acceptée dans tous les siècles. Les autres pensent qu'on peut y remédier par des expédients, par des décrets, par des lois, par des proclamations; ils invoquent les textes du *Digeste* (2); ils posent comme un axiome la toute-puissance monétaire des législateurs, Rois ou Parlements, pour élever ou abaisser, à leur gré, la valeur des monnaies ou leur condition réciproque d'échange; ils se refusent à prendre en considération les faits qui constituent l'histoire même de la monnaie. Ils ne voient aucun lien solidaire entre le cours des monnaies et le prix des métaux précieux, malgré les innombrables transactions des hôtels de monnaie et des banquiers qui n'acceptent jamais les monnaies qu'à raison de leur titre et de

(1) Voir les numéros de septembre et d'octobre 1886 et de février et de mars 1887 du Journal.

(2) Au mois de février 1886, M. Cernuschi a fait devant un public nombreux, dans l'amphithéâtre de l'École des *Hautes Études commerciales*, une conférence sur la question monétaire. Le conférencier a traité le sujet à son point de vue particulier et avec beaucoup d'humour. Il avait donné pour épigraphe à son discours un texte du jurisconsulte Paul, duquel il paraissait résulter que la monnaie n'avait pas besoin d'avoir pour fondement la valeur des métaux précieux. Ce texte avait été retracé en grands caractères sur un immense tableau qui occupait tout le mur de la salle, devant lequel se tenait l'orateur. Ce texte a été reproduit dans la dernière brochure de M. Cernuschi, 1886, *Anatomie de la monnaie*. Paul, tout en se trompant sur le fondement de la monnaie, ne dit point que sa valeur proviendrait de la marque de l'État, mais *de la quantité*. Or, la valeur de la monnaie ne provient ni de la frappe, ni de la quantité, mais de la substance.



leur poids. L'illusion est telle que les banquiers eux-mêmes, qui font ce trafic, s'imaginent que la loi peut, d'un côté, revêtir la monnaie d'une valeur idéale, tandis qu'ils continueront, d'un autre côté, à l'essayer et à la peser. Tous les gouvernements ont manipulé la monnaie, tous ont pratiqué la hausse et la baisse, tous ont été conduits à reconnaître leur impuissance à en régler le cours selon leur fantaisie. Le plus ancien des gouvernements, le gouvernement chinois, se borne, depuis des siècles, à garantir le titre des lingots d'argent qui, avec les chapelets de Sapèques et la liberté illimitée de la circulation fiduciaire, servent aux transactions innombrables du plus vaste empire du globe. A-t-il été moins sage et moins avisé que les autres gouvernements? C'est ce que nous aurons à examiner.

A côté de ceux qui nient la supériorité de l'or et de ceux qui enseignent que les États, ensemble ou séparément, possèdent le pouvoir d'attribuer ou de restituer aux monnaies une valeur différente de celle des métaux précieux, se placent les personnes qui, l'histoire en mains, établissent la fatalité de la nouvelle évolution monétaire, l'inutilité des efforts pour la prévenir et concluent qu'il n'y a rien à faire. Sous ce dernier rapport, l'histoire dément leur assertion; elle atteste, en effet, que des refontes de monnaie importantes, dont trois en France de 1726 à 1803, ont adapté les monnaies aux changements monétaires. Il est vrai qu'à cet égard plusieurs polémistes, parmi lesquels M. Cernuschi s'est placé au premier rang, affirment qu'aucune refonte n'est nécessaire et qu'une simple loi, ou plutôt une convention internationale universelle suffit.

Jusqu'à présent il n'est intervenu aucune convention monétaire universelle, parce que la diversité des intérêts particuliers des États, les progrès de la civilisation générale ne l'ont pas permis.

Lorsque des évolutions monétaires se sont nettement accusées, les États y ont adapté leur système monétaire. Pendant le XVIIIe siècle la France a fait deux de ces adaptations; elle s'en est bien trouvée. Elle en a pratiqué une autre au commencement du XIXe; elle s'en est encore bien trouvée, tout en rendant un service signalé aux autres États. Mais, dans aucune de ces adaptations, l'idée n'est venue à ceux qui les opéraient, de les faire contrairement aux évolutions monétaires, aux changements dans la valeur des métaux précieux. Le rapport de l'argent à l'égard de l'or a été ramené de 14 $^1/_2$ à 15 $^1/_2$, puisque la valeur de l'argent avait baissé dans cette proportion.

L'importance toute nouvelle des stocks monétaires n'est pas favorable à la refonte des monnaies. Refondre 3 milliards d'argent ou 6 milliards d'or est une grosse affaire, une lourde dépense. Les conditions, à cet égard, de la plupart des États ne sont plus les mêmes qu'au siècle dernier.

Puis une adaptation d'une autre nature a eu lieu. L'Angleterre a choisi l'or pour seul instrument monétaire métallique, seul étalon, comme mieux en rapport avec sa richesse et sa prépondérance économique.

Son exemple a été suivi. La Suède, la Norwège, le Danemark, la Finlande, le Portugal, la Grèce, l'Égypte ont adopté l'étalon d'or. Enfin, à la suite de ses succès diplomatiques et militaires, l'Allemagne est entrée dans les mêmes voies. Elle y aurait complètement réussi sans deux circonstances, la recrudescence de la production de l'argent au moment où la consommation monétaire ou autre de l'argent diminuait, et la tentative de faire son adaptation personnelle en repassant son stock d'argent aux autres peuples et à leurs dépens.

Ces deux circonstances ont provoqué la coalition monétaire de l'Union latine qui a montré combien les intérêts économiques offraient de diversité et avaient pris d'importance.

Ainsi, l'Allemagne n'a pas voulu faire son adaptation monétaire dans les mêmes conditions que la France avait opéré la sienne pendant le XVIII[e] siècle, c'est-à-dire à ses frais, en fondant sa monnaie d'argent. Peut-être a-t-elle hésité à aventurer les frais de cette refonte, en prévision de la baisse de l'argent.

Un fait monétaire plus grave devait se produire; ce fait est en cours, il exerce une grande influence sur la situation monétaire, chacun peut s'en rendre compte. C'est la prétention des États-Unis d'exploiter les mines d'argent les plus riches qu'on connaisse à leur profit et aux risques de tous les autres peuples.

Jusqu'à présent les peuples, possesseurs de mines de métaux précieux, avaient produit l'or et l'argent à leurs risques, subissant les aléas des marchés. La prétention des mineurs américains, identique à celle des publicistes auxquels j'ai fait allusion, est de le produire à prix fixe. Et comme les autres États ne se sont pas montrés empressés de subir une pareille servitude, ils l'ont imposée à leur propre gouvernement qui est tenu de leur acheter leur argent à prix fixe. Fin mai 1887, le gouvernement fédéral possédait 1,200 millions d'argent, encavé sous des voûtes *ad hoc*, comme des silos arabes, et creusées dans les diverses parties du territoire, depuis Washington jusqu'à San-Francisco. Il a payé ces 1,200 millions, 20 p. 100 au moins au-dessus du cours actuel de l'argent. Si le mécanisme actuel continue de fonctionner, on verra, d'un côté, l'argent sortir des puits américains et le gouvernement fédéral creuser d'autres puits pour l'y enfouir (1).

En réalité, ni l'Allemagne, ni les États-Unis n'ont voulu adapter leur système monétaire à la révolution monétaire, dans laquelle ils étaient eux-mêmes de si puissants facteurs.

L'opinion publique, surtout dans le milieu commercial, ne paraît pas être au courant des causes et de tous les éléments de cette situation. Elle n'en a pas saisi l'étendue; elle n'a pas compris que l'Europe, tous les États du globe se trouvaient en présence d'une révolution monétaire. L'idée s'est accréditée que la baisse de l'argent était due plutôt à la diminution de la frappe qu'à l'accroissement de la production. On a perdu de vue que l'arrêt de la frappe par les États de l'Union latine avait été la réponse à la prétention de l'Allemagne et des États-Unis de se défaire de leur argent, sous la garantie de la France, au compte des autres peuples.

La France avait, depuis longtemps, rempli un rôle monétaire prépondérant dans le monde. Elle est encore en mesure de le conserver, car elle est toujours la première puissance monétaire. De 1803 à 1872, la France a été le pivot de la circulation monétaire du groupe occidental.

A partir du moment où l'Angleterre a exclu l'argent de la circulation monétaire, l'argent a afflué en France. La France se relevait, avec une rapidité extraordinaire, de la crise de la Révolution; elle s'enrichissait, elle avait besoin de métaux précieux; elle devint le réservoir de l'argent qu'elle frappa en quantité prodigieuse.

(1) Les réservoirs à argent (*vaults*) construits par le Trésor de Washington sont situés à Philadelphie, San-Francisco, Carson, New-Orléans et New-York. Dans son dernier rapport, M. Kimball signale leur insuffisance et la nécessité de les agrandir et d'augmenter les moyens de surveillance. *Report*, 1885, 32-34. Dans le rapport de 1886, M. Kimball donne les plus curieux détails sur l'encombrement des voûtes de Philadelphie.



Tous les porteurs de lingots accouraient pour les livrer aux hôtels de monnaie de la France. La France les acceptait à un taux invariable. En 1848, la France se trouvait le principal détenteur de l'argent.

A cette époque, sous l'influence des découvertes d'or de Californie et d'Australie, un double courant s'établit, courant très curieux à connaître. Tous les lingots d'or affluèrent dans les hôtels de monnaie de la France comme ceux d'argent avaient afflué. La France les payait, comme l'argent, un prix invariable. Producteurs d'or, producteurs d'argent savaient que la France achetait toujours, c'est le courant d'or. L'immense stock actuel d'or de la France est l'œuvre de ce courant.

Le second courant est venu des besoins de l'Inde et de la Chine. L'argent de France lui a été acheté à un bon prix pour l'Inde et la Chine. La France a substitué l'or à l'argent, sans qu'il lui en ait rien coûté. Ainsi l'or de Californie et d'Australie est venu en France, l'argent de France est passé dans l'Inde et en Chine. La France a opéré de 1850 à 1873 la même substitution que celle faite par l'Angleterre de 1774 à 1816. On a vu plus haut que, de 1850 à 1870, il était entré en France 10,189 millions d'or et qu'il en était sorti 3,170 millions d'argent.

Seulement cette substitution a eu lieu en fait et non en droit. En fait, la France possède beaucoup d'or et peu d'argent; en droit, son étalon principal est l'argent, son étalon secondaire, l'or. Par suite, la France n'a pas encore restreint la valeur libératoire de l'argent. Aussi a-t-elle continué à frapper de l'argent jusqu'au moment où a commencé la troisième substitution de l'or à l'argent, celle de l'Allemagne. Il est incontestable que la France a soutenu le cours de l'argent, soit en maintenant la valeur libératoire de l'argent, soit en continuant la frappe. Les événements de 1870 l'y ont obligée.

La démonétisation de l'argent par l'Allemagne changeait la situation, qui a pris un caractère plus grave encore quand la production des mines d'argent a augmenté. Les deux faits se sont suivis de près. Ils devaient avoir l'un et l'autre pour résultat, la baisse de la valeur de l'argent, car l'emploi diminuait en même temps que la production se développait.

La fonction d'acheter et de frapper l'or et l'argent à prix fixe ne pouvait plus être remplie par la France, parce que le rapport de 15 ½, base de la législation monétaire française, n'existait plus. Il fallait démonétiser l'argent ou fermer les hôtels de monnaie.

En 1865, la France avait formé l'Union latine pour préparer l'adoption de l'étalon d'or. Les circonstances ayant retardé cette adoption, l'Union latine a été utilisée d'une autre façon. La frappe et la circulation de l'argent ont été restreintes avec les plus justes ménagements.

Quelques publicistes, quelques chambres de commerce, en Angleterre notamment, ont fait à la France un reproche de cette politique. M. Barclay et M. Barbour ont été plus équitables. Ils ont reconnu que la France ne pouvait, à aucun titre, continuer à acheter et à frapper les lingots d'argent des États-Unis ou du Mexique sans les échanger contre son or et sans prendre à sa charge tous les risques d'un pareil échange (1). La France a soutenu, par sa législation et ses hésitations, le cours de l'argent au delà de ce que la prudence comportait. Elle n'a même pas su profiter

---

(1) Barclay, *Silver question*, p. 14. — Barbour, *the Theory of Bimetallism*, chap. x à xiv.



des événements. Sa suprématie monétaire actuelle provient moins de sa prévoyance que de la nature de son commerce et des faits mêmes.

II.

Du commerce d'exportation et de banque.

A partir de la fermeture des hôtels de monnaie de la France et de ses alliés monétaires, des intérêts divers et considérables se trouvèrent menacés : 1° les producteurs d'argent; 2° les exportateurs; 3° les banquiers : c'est-à-dire trois catégories de premier ordre dans le monde des affaires.

Ce sont les producteurs de mines qui ont provoqué les congrès monétaires où s'est manifestée l'opposition accentuée des intérêts comme des théories. J'ai montré plus haut combien était réduite la frappe de l'argent, et encore n'est-elle soutenue que par les États producteurs. Si les hôtels de monnaie étaient fermés dans l'Inde comme aux États-Unis, les mines devraient cesser l'extraction. Les frais de production ne seraient plus couverts.

Les banquiers perdent l'une des branches, la plus ancienne de leur profession, les opérations sur les métaux précieux (1). Ils perdent aussi sur les négociations du papier des exportateurs, remises directes et retours.

Mais les exportateurs dans les États où l'argent est le seul ou le principal instrument métallique monétaire souffrent davantage. En effet, payés en argent, ils ont à revendre cet argent non seulement à un cours déprécié, mais à un cours toujours incertain. Le cours est déprécié, parce qu'ils sont payés au cours des pays débiteurs (Inde, Indo-Chine, Mexique, Pérou, La Plata) et qu'ils ont à revendre en Europe; le cours est incertain, parce qu'il n'y a aucune proportion connue entre l'offre et la demande de l'argent.

On se rend facilement compte du danger d'être intermédiaires pour le règlement d'un moyen d'échange qui, monnaie, quand on l'accepte, n'est plus que marchandise quand on le cède.

Les chambres de commerce où les exportateurs et les banquiers exercent une grande influence, celles de Manchester, de Liverpool, de Glasgow, Paris, Bordeaux, se sont fait l'organe de leurs réclamations. Elles ont publié des travaux, parmi lesquels les livres de M. Barbour, secrétaire du conseil de l'Inde, de M. Barclay, président de la chambre de commerce de Manchester, les mémoires des chambres de commerce de Bordeaux et de Paris ont une importance particulière (2).

L'association des banquiers de Paris et des départements a, de son côté, fait paraître un travail intéressant sur ce sujet (3) qui a été également traité dans plusieurs réunions de l'association des banquiers de Londres. Il s'est même formé en Angleterre une ligue (*Bimetallic League*) pour l'étude des questions monétaires.

---

(1) Sur les bénéfices des changeurs, des banquiers, sur la nature de leurs fonctions, M. Bonnet a publié quelques pages d'un haut intérêt (*Études monétaires*, p. 130 à 135). Il rapporte que M. Ruggles estimait en 1867 à 10 millions les profits du maniement des métaux précieux entre l'Europe et l'Amérique. Quant à l'influence des banquiers sur le change, M. Luzzatti a donné à cet égard les plus curieux détails à la Société de statistique de Paris. (*Bulletin* de septembre 1883.)

(2) Bordeaux, 1874 et 1881. Le second mémoire a été rédigé par Marc Maurel dont la compétence est bien connue.

(3) Paris, 1885.

Ce sont néanmoins les discours de M. Goschen, chancelier de l'Échiquier, les études de M. Giffen, les nombreuses publications de M. E. de Laveleye et de M. Cernuschi qui ont le plus sérieusement appelé l'attention de l'opinion sur ces questions. M. E. de Laveleye a toujours partagé et défendu, avec son brillant talent de polémiste, les théories et les prévisions monétaires de Michel Chevalier, de Wolowski et de Stanley Jevons, tout en modifiant leurs conclusions. Dès 1879, dans un mémoire lu à la Société de statistique de Londres, M. Giffen signalait, avec l'autorité qui lui appartient, la baisse des prix et en trouvait la cause dans la plus-value de l'or. En 1883, dans une lecture à l'Institut des banquiers de Londres qui fit une grande impression, M. Goschen reprenait et développait, avec une remarquable précision les divers arguments en faveur d'une crise monétaire générale. En 1885, MM. Goschen et Giffen ont renouvelé leurs avertissements (1). Ils affirment que le stock d'or actuel et la production ne répondent pas aux besoins et que quelque important que soit le concours des instruments monétaires supplémentaires, il y a insuffisance de monnaie métallique. M. E. de Laveleye est plus formel encore; pour lui la crise économique actuelle est une crise monétaire. Cette opinion est partagée par plusieurs publicistes (2). Elle a été soutenue avec éclat dans le *Nineteenth Century* par M. Frewen, et dans la *Revue d'Edimbourg* (3). Elle a fait des progrès assez sensibles en Angleterre et même en Allemagne. Elle a été moins favorisée en France, où l'extrême abondance de l'or ne permet guère aux esprits d'attribuer à sa rareté la cause de la baisse des prix. Quoique la baisse des prix n'ait pas un caractère général, elle est un fait tangible, elle existe pour un grand nombre de marchandises. C'est l'argument qu'invoquent les chambres de commerce, les banquiers, les exportateurs. Ils l'appuient sur l'axiome que les prix varient en raison directe de l'abondance ou de la rareté des métaux précieux et sur l'histoire monétaire du XVIe et du XVIIe siècle, sauf à en faire une fausse application. L'axiome de la hausse ou de la baisse des prix, d'après les mouvements des métaux précieux, ne se vérifie que pour des périodes très étendues où la durée du temps permet d'éliminer les autres influences qui modifient les prix. Il a fallu un siècle d'afflux d'or et d'argent pour produire la hausse du XVIIe siècle, et cette hausse a disparu au XVIIIe siècle, malgré un énorme accroissement des métaux précieux (4).

Les faits contemporains ne présentent pas assez de durée, assez d'amplitude pour permettre d'utiles comparaisons au point de vue monétaire. La question de la baisse des prix reste entière. Je ne reviendrai pas sur l'argument de l'insuffisance de l'or. Je crois y avoir répondu. C'est celui auquel MM. Giffen, Goschen et E. de Laveleye ont attaché le plus d'importance. Le retour actuel de l'or, l'abolition du cours forcé en Italie, la fixité du cours de l'or n'ont pas confirmé leurs prévisions, calculées d'après un laps de temps trop court. Ainsi, le premier volume des *Essais* de M. Giffen *sur les finances* débute par une étude sur la dépression de l'or et la

(1) Giffen, *Essays in finances*, 2e série, 1886. — Le dernier discours de M. Goschen a paru dans le *Times*, 24 juin 1885. Devenu chancelier de l'Échiquier, M. Goschen n'a encore pris l'initiative d'aucun changement monétaire.

(2) *Contemporary*, mai 1886. C'est le travail le plus récent de M. E. de Laveleye sur la question monétaire, en dehors de ses communications au *Moniteur des intérêts matériels*.

(3) *Nineteenth Century*, octobre 1885; *Edinburgh Review*, janvier 1886.

(4) Selon M. Newmarck, l'afflux de l'or et de l'argent n'a eu d'influence en Europe sur les prix que de 1570 à 1640. *History of prices*, VIe vol., 7e partie.



hausse des prix en 1872, et se clôt par une étude sur l'appréciation de l'or et la baisse des prix en 1879. Dans l'histoire des faits monétaires une période de sept ans est sans importance. C'est l'observation fondamentale du livre de Tooke et du complément de Newmarck. Les faits monétaires proprement dits ne peuvent être distingués des autres, quant à leur influence sur l'état économique des peuples, qu'à de très longues distances. M. Newmarck a soutenu qu'en 1857, dix ans après la découverte des placers de Californie, cinq après les prédictions de Michel Chevalier, on ne rencontrait aucune trace réelle de l'influence économique de l'afflux de l'or.

En ce qui est de l'argument de la baisse des prix, il est nécessaire de l'aborder de plus près. C'est, en effet, celui qui exerce le plus d'influence. Il est difficile de faire accepter le fait de la rareté de l'or et de l'insuffisance des instruments monétaires. En France, il n'est pas possible de s'en servir.

Trois ans après le paiement du solde de l'indemnité de guerre, en 1877, la Banque de France s'est trouvée en possession d'un stock d'or supérieur à 1,500 millions, stock plus élevé que son encaisse totale en 1870 (1). Puis le mouvement financier des années 1878 à 1881, la crise de 1882, les achats de blé aux États-Unis, ont réduit ce stock d'or au-dessous de 500 millions. L'or était donc rare et les théoriciens semblaient autorisés à développer des thèses sur la rareté de l'or. Mais ce stock d'or de la Banque de France s'est reconstitué. Dans le premier semestre de 1886, il a atteint à près de 1,400 millions (2); il dépassait encore 1,200 millions au 30 juin 1887, malgré tous les tirages entrepris, de tous les points du globe sur un pareil stock. Au 1er mai de 1887, l'*encaisse-or* du Trésor américain, des Banques de France, d'Angleterre et d'Allemagne s'élevait à 3,956 millions. Qui parlerait maintenant de la rareté de l'or?

III.

De la baisse des prix.

Les révolutions monétaires sont longues à s'accomplir. Elles n'ont rien de brusque. Il est peu probable que les générations actuelles assistent au terme de celle qui a commencé en 1850. Leur lent développement les rend, par suite, contemporaines de changements nombreux dans les conditions économiques des peuples. A bien compter, de 1850 à 1886, il y a lieu d'enregistrer cinq de ces changements ou crises : 1857, 1864, 1873, 1878 et 1881. Pour chacune de ces crises, l'influence monétaire a été invoquée. Elle n'a dû y jouer qu'un rôle très secondaire, car les crises ont passé et la situation monétaire a persisté. Il y a vingt ans, il se produisit sur les prix un mouvement en sens opposé : c'était un mouvement de hausse. Il souleva autant de plaintes que le mouvement de baisse actuel. Étudié de près par M. Victor Bonnet, dans plusieurs travaux qui, par la méthode qui y a présidé, peuvent s'appliquer aux circonstances présentes, ce mouvement fut également porté au compte des influences monétaires. En réalité, elles n'y eurent qu'une très modeste part.

(1) Mouvements de l'encaisse de la Banque :

4 mars 1870	1,302 millions,
2 février 1877	2,220 dito,
10 février 1881, or. . .	542 dito.

(2) 1,392 millions. Fin mai 1886.

L'Europe traverse, depuis 1884, une nouvelle crise (1). L'activité même de la production, la diminution notable des frais dans un grand nombre de ses branches, une extrême compétition entre les peuples sur les marchés internationaux, des dépenses militaires et des charges fiscales excessives, l'accroissement démesuré des dettes publiques ont provoqué une baisse considérable sur un grand nombre de marchandises et une sorte de malaise général. Il a été naturel, soit d'attribuer à cette baisse le caractère d'une crise, quoique les crises aient d'autres effets, soit d'en faire remonter l'origine non plus à ses véritables causes, mais à la dépréciation de la valeur de l'argent, à la suspension de la frappe, à l'action et aux décisions de l'Union latine, à l'insuffisance des instruments monétaires, à l'appréciation ou à la dépréciation de l'or (2).

En recherchant quelle avait été, depuis le commencement de notre siècle, la condition de la valeur de l'or, j'ai eu déjà à aborder le même sujet, mais en sens opposé. Les économistes et les statisticiens qui entrevoyaient la baisse de valeur de l'or, avaient soin de mettre en parallèle la hausse des marchandises. J'ai montré quelles avaient été, d'après les relevés mêmes de Stanley Jevons, les alternatives de hausse et de baisse de 1825 à 1865. Il est résulté de la comparaison des deux périodes, chacune de 20 ans, de ces 40 années, que les variations des prix avaient eu plus de fréquence et plus d'amplitude pendant la première période, caractérisée par l'accalmie monétaire, que pendant la seconde, caractérisée par l'activité monétaire.

Actuellement, il ne s'agit plus de la hausse, mais de la baisse des marchandises. Il y a un quart de siècle, on annonçait un surenchérissement général qui devait ruiner les rentiers et les capitalistes, puisqu'ils étaient censés recevoir moins avec une monnaie d'un pouvoir affaibli; aujourd'hui c'est une baisse universelle qui accablerait les débiteurs puisqu'ils paieraient plus qu'ils ne doivent. Le plateau de la balance monétaire serait renversé (3).

---

(1) M. Aug. Sauerbeck a publié dans le *Journal of statistical Society* (septembre 1886) une très remarquable étude sur les diverses questions abordées dans ce chapitre; je ne peux qu'y renvoyer le lecteur. Le mémoire de M. Sauerbeck est accompagné d'un graphique fort curieux sur le mouvement des prix de 1818 à 1885. Ce graphique établit, avec évidence, que la tendance des prix est à la baisse avec des oscillations diverses. 1825, 1840, 1867, 1873 ont été des années de hausse extrême; 1832, 1849, 1879, 1885 de baisse extrême.

(2) Sur la question de l'appréciation de l'or consulter, en dehors des ouvrages ou discours de MM. V. Bonnet, Giffen, Goschen, les fascicules de l'*Economist,* 8 août 1885, 4 juillet dito, 3 octobre, 21 février dito, 20 février 1886; *Banker's Magazine* de New-York, novembre 1885, février 1886, et *Revue des Banques,* août 1883, janvier 1884, septembre et octobre 1885 ; *Statistical Society of London,* mars 1885 ; *Nouvelle Revue,* 15 novembre 1886. Il s'est produit, pendant le premier semestre de 1887, une certaine prime sur l'or. A Paris, cette prime s'est élevée jusqu'à 5 p. 1,000. C'était un fait accidentel, tenant, en grande partie, à des achats d'or du Gouvernement français pour solder des barres argent qu'il avait à payer à Londres. Ces barres étaient destinées à fondre des pièces de 5 fr. pour l'Extrême-Orient. Ainsi le Gouvernement français trouvait avantage à ne pas se servir de sa monnaie d'argent.

Banker's Magazine (octobre 1886) contient deux articles sur l'appréciation et la prime de l'or; mais dès juin 1887 cette prime était revenue à son cours normal.

(3) M. Schading, professeur à l'Université de Copenhague, dans un mémoire sur le prix des marchandises, maintient cette grande tradition. (*J. des Économistes,* janvier 1887.)

Les dépositions des témoins entendus dans la grande enquête anglaise (1886) sur la crise commerciale ont toutes constaté l'immense progrès des classes les plus nombreuses. Le *Bulletin du ministère des finances* a donné (février et mars 1887) un résumé de l'enquête.



Jusqu'à présent on avait enseigné que l'abondance, le bon marché, la décroissance du prix de revient étaient l'idéal économique, afin de faciliter l'accession des biens de ce monde au plus grand nombre (1). Il paraît qu'on faisait fausse route ; la rareté, la cherté, la restriction de la production seraient, paraît-il, les meilleures conditions de la sécurité et du bonheur général. Ces doctrines, ajoute-t-on, s'approprient particulièrement aux peuples, aux institutions, aux époques démocratiques. La hausse des prix garantit le travail, la baisse des prix l'amoindrit. La cherté convient aux démocraties et le bon marché aux monarchies. Dans ce ballottage des opinions, ce qui était axiome hier, devient sophisme aujourd'hui, pour refleurir demain.

Mais les opinions, les systèmes, les fluctuations des régimes économiques n'empêchent pas l'humanité de poursuivre sa route providentielle vers l'abondance et le bon marché ; elle la poursuit en accumulant les capitaux, en augmentant toujours la production, en réduisant, sans relâche, les frais de revient, en se conformant le plus strictement possible à la loi de la moindre action. Accumulation des capitaux, accroissement de la production, décroissance des frais de revient, telles sont, non pas les seules causes, mais les causes principales de la baisse des marchandises; baisse qui, à tout prendre, est un grand bienfait (2).

Je n'insisterai pas sur l'accumulation des capitaux, parce qu'elle est attestée par trop de faits contemporains, notamment par la baisse persistante du taux de l'intérêt, par la hausse des valeurs mobilières, par le développement des actifs successoraux. La moyenne annuelle des actifs successoraux dépasse, depuis plusieurs années, en France, 6 milliards, dont 3 milliards s'appliquent aux capitaux mobiliers.

M. Soetbeer a établi la moyenne du taux de l'escompte des principales banques de l'Europe, de 1851 à 1884 (3) :

PÉRIODES.	BANQUES d'Angleterre.	BANQUES de France.	BANQUES d'Allemagne.	BANQUES de Hambourg.	A VIENNE.
1851-1860	4.12	4.16	4.39	3.40	4.44
1861-1865.	4.90	4.83	4.47	3.30	5.11
1866-1870.	3.62	3.07	4.67	3.27	4.54
1871-1875.	3.75	4.86	4.50	3.77	5.16
1876-1880.	2.87	2.65	4.17	3.24	4.34
1881-1884.	3.53	3.43	4.25	3.49	4.08

Bien qu'avec des intermittences le mouvement de baisse est nettement accusé, il résulte également d'un autre tableau, dressé par M. Soetbeer, pour les cours moyens de l'escompte sur les principales places de l'Europe en 1869 et 1884.

	LONDRES.		PARIS.		VIENNE.		BERLIN.		FRANC-FORT.		AMSTER-DAM.		BRUXEL-LES.		HAM-BOURG.		ST-PÉTERS-BOURG.	
	Banq.	Part.	Banq.	Part.	Banq.	Part.	Banq.	Part.	Banq.	Part.	Banq.	Part.	Banq.	Part.	Banq.	Part.	Banq.	Part.
1869	3.12	3	2.50	2.25	4.37	4.50	4.25	3.25	3	2.50	3.50	3.50	2.50	2.50	»	2.75	6.37	6.12
1884	2.1	2.60	3	2.42	4	3.76	4	2.85	4	2.96	3.21	2.88	3.29	3.04	»	2.84	6	6
1885	»	3.04	»	3	»	4	»	4.14	»	»	»	2.71	»	3.23	»	»	»	»
1886	»	2.91	»	3	»	4	»	3.20	»	»	»	2.50	»	2.75	»	»	»	»

(1) Dans l'enquête anglaise, rappelée plus bas, aucune déposition importante ne paraît avoir attribué la crise économique aux influences monétaires : excès des impôts. coût des transports, concurrence acharnée, production exagérée, tels ont été les principaux arguments.

(2) C'est le point de vue développé avec talent par M. Pirmez, ministre d'État en Belgique, devant la Conférence internationale de 1881 et dans son récent livre sur la crise.

(3) *Materialien*, p. 81.

Le mouvement des fonds publics de la plupart des États, qui remplissent leurs engagements (1), est dans le même sens.

	Fin 1875.	Fin 1881.	Fin 1885.	Fin 1886.	Décembre 1887.
3 p. 100 français . . .	»	84.02	80.20	82.45	82.30
Consolidés	»	99 11/16	99 1/2	100 9/16	101 13/16
5 p. 100 italien. . . .	»	90.35	98	101.95	97.90
4 p. 100 allemand. . .	»	»	»	»	106.90
Florin, or Autriche . .	»	81	89.40	94.75	91.20
Hongrois 4 p. 100. . .	»	»	83	86.20	83.55
Russe, 1877, 5 p. 100 .	»	92.70	102.50	101.40	101
Extérieure	»	»	54.75	66.70	67.75

Quant à l'accroissement de la production, voici quelques chiffres qui suffisent pour indiquer son importance (2) :

PRODUITS.	1830.	1840.	1850.	1860.	1870.	1880.	1882.	1884.
Charbon (sur le globe). . . . ton.	»	61,000,000	»	141,000,000	»	344,000,000	»	380,000,000
Fer (Europe). ton.	1,468,000	»	4,280,000	»	10,550,000	»	19,820,000	20,410,000
Cuivre (le globe). d°	»	»	42,250	67,370	82,120	120,000	»	»
Coton (le globe) liv.	686,000,000	1,190,000,000	»	2,391,000,000	2,474,000,000	4,039,000,000	»	»
Coton (Angleterre) fils . . . . . liv.	223,000,000	407,000,000	529,000,000	1,027,000,000	991,000,000	»	1,324,000,000	»
Laine (le globe) d°	519,000,000	601,000,000	806,000,000	980,000,000	1,370,000,000	1,647,000,000	»	»
Acier (d°) . . ton.	»	»	71	»	620	»	5,081	»
Sucre (d°) . . . d°	»	»	1,197,500	»	»	5,300,000	»	5,984,000
Café. . . . . . d°	95,000	255,000	320,000	422,000	505,000	»	589,000	»
Froment (Europe, États-Unis) hectol.	»	»	»	»	484,000,000	»	610,000,000	»
Froment, autres États	»	»	»	»	»	»	162,000,000	»
Chevaux-vapeur .	»	2,370	6,310	11,400	19,500	28,900	»	»

L'influence de la diminution des frais de production a peut-être agi plus directement sur les prix. C'est à cette influence qu'il faut attribuer la part principale dans la baisse. En 1800, on employait 6 tonnes de charbon pour avoir 1 tonne de fer; en 1840, cette consommation était tombée à 3 tonnes et demie et à 3 tonnes en 1870. Depuis 1870, elle a été réduite à 2.2 tonnes. Progrès analogues pour l'acier. Le rail d'acier ne coûte pas plus que le rail en fer. Il dure plus du double. Le prix du fil de coton, en Angleterre, est tombé de 17 à 13 pence, celui du calicot de 8.2 à 2.2 pence (3).

Pour les produits agricoles, la diminution des frais de production du sucre, du café, du blé n'est pas moins importante. L'Europe fournit en moyenne 1,550 millions d'hectolitres de céréales dont les prix de revient tendent à s'égaliser; mais les États-Unis, le Dominion britannique, l'Australie, l'Égypte, l'Inde, le Japon peuvent livrer 3 milliards d'hectolitres de céréales à des prix tout à fait différents. Cette différence domine le prix du blé, et par le prix du blé, elle règle la plupart des autres prix. Telle est la cause principale de la baisse actuelle (4). L'élément prin-

(1) Le *Banker's Magazine* (novembre 1886) a publié un relevé de la hausse sur les obligations des chemins américains. Elle a été très forte, variant de 20 à 40 p. 100.

(2) Tous les États ont augmenté en 1885 leur production de charbon qui, dans l'ensemble, s'est élevée à 399,290,000 tonnes au lieu de 262,842,000 tonnes en 1875. Comparer les résultats de M. A. Sauerbeck : De 1874 à 1884 la production des céréales aurait été portée de 6,278,000 bushels à 7,808,000.

(3) Ce point de vue a été développé avec soin par M. Cellerier dans un article de l'*Économiste français* du 12 juin 1886.

(4) De là la baisse des rentes foncières; *Banker's Magazine*, février 1887.

cipal de l'alimentation des peuples de l'Europe est produit à moindres frais : d'où un changement profond dans le prix de revient et la tendance à la baisse de toutes les marchandises. Ce n'est pas la baisse de l'argent qui est le pivot de ce mouvement, c'est celle du blé, d'autant plus que parallèlement le café, le sucre, le fer, le coton, la laine, matières premières de grande consommation, sont aussi en baisse. Si le salaire n'a pas encore participé à cette baisse, c'est à raison de l'excès des charges diverses portant sur les ouvriers qui, jusqu'à présent, ont pu rejeter tout l'effet de la baisse sur les profits. Toutefois, malgré les grèves, les salaires sont aussi menacés d'une baisse prochaine, surtout si les gouvernements continuent les excès de leurs armements et de leurs dépenses. M. Soetbeer a cité l'exemple d'une exploitation houillère dans le Hainaut (1). De 1860 à 1883, les bénéfices sont tombés de 10.2 p. 100 à 1.9 p. 100. Le salaire par ouvrier s'est élevé de 797 fr. par an à 1,173, pour baisser à 897 fr.

Il faut tenir compte également dans la baisse des prix de la diminution du coût des transports. Depuis dix ans tous les chemins de fer ont été amenés ou contraints à abaisser leurs tarifs. L'élément principal de cet abaissement a été la concurrence de la navigation maritime ou fluviale. La concurrence des canaux devient chaque année plus dangereuse. De 1868 à 1884, le fret des blés, par les canaux et les lacs de Chicago à New-York, ayant été ramené de 24.54 cents à 6.60, le coût du transport par voie ferrée est tombé de 42.6 cents à 13 cents (2). La baisse du fret a été plus grande encore par suite de l'ouverture du canal de Suez. La tonne de blé acquittait, en 1881, 62 sh. 6 d. par le Cap et 71 sh. 3 d. par Suez. Ces frets n'étaient plus, en 1884, que 20 sh. par le Cap et 17 sh. 6 d. par Suez.

La baisse actuelle des marchandises s'explique sans l'intervention d'aucune influence monétaire. D'ailleurs, cette baisse n'a pas le caractère universel, inéluctable, persistant, des baisses qui résultent de l'insuffisance des instruments monétaires. Les mêmes instruments monétaires servant à mesurer toutes les valeurs, leur excès ou leur rareté font nécessairement sentir leur action sur toutes les marchandises, comme le reconnaît l'article de la *Revue d'Edimbourg,* rappelé plus haut. Dans son fascicule du 20 février 1886, l'*Economist* a publié les *index-numbers* des prix des principales marchandises à trois périodes différentes : 1re période, 1845-1850 ; 2e période, 1866 ; 3e période, 1873-1885. J'en extrais les éléments comparatifs du tableau ci-dessous (3) :

TABLEAU.

(1) *Materialien,* p. 92.

(2) Article de M. Fowler, *Contemporary,* avril 1885.

(3) Le gouvernement italien a publié en 1886 (ministère de l'agriculture) une statistique des prix des principales denrées alimentaires de 1862 à 1885. Ce travail est accompagné de nombreux graphiques. Les moyennes, calculées sur les prix des 24 marchés les plus importants, pour les blés et les menus grains, constatent une période de hausse de 1862 à 1873 et de baisse de 1873 à 1885. Néanmoins, la moyenne des deux périodes est la même : froment, moyenne des prix de 1862 à 1873, **30,40** le quintal ; moyenne de 1874 à 1885, **29,94**.

MARCHANDISES.	1850.	1866.	1873.	1875.	1880.	1883.	1884.	1885.	1886.	
Blé	100	90	104	80	88	77	73	60	57	— 43
Café	100	179	171	173	151	82	106	84	85	— 15
Sucre	100	72	83	67	60	61	54	37	50	— 28
Thé	100	111	102	100	141	76	92	78	93	— 7
Tabac	100	222	167	256	180	240	211	228	216	+ 116
Bœuf	100	114	146	137	119	145	139	123	106	+ 6
Coton	100	383	173	121	110	89	92	93	80	— 20
Soie	100	200	169	115	135	126	117	89	93	— 7
Laine	100	105	96	145	117	106	91	92	90	— 10
Indigo	100	163	151	163	205	190	151	157	153	+ 53
Bois	100	91	127	132	105	108	113	87	70	— 30
Cuir	100	121	105	105	146	»	»	144	142	+ 42
Cuivre	100	121	83	105	81	80	71	54	50	— 50
Fer	100	110	88	107	92	78	69	69	66	+ 34
Étain	100	100	127	118	109	134	113	109	113	+ 13
Fil de coton	100	123	154	136	120	100	97	92	83	— 17
Beurre	100	121	148	»	151	»	141	»	»	+ 41

Je complète ce tableau par celui des prix mêmes de quelques autres marchandises de 1883 à 1886 :

MARCHANDISES.	JANVIER 1883.			JANVIER 1884.			JANVIER 1885.			JANVIER 1886.		
	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
Fonte écossaise	2	9	5	2	2	11	2	2	5	2	1	»
Étain	101	»	»	83	»	»	75	»	»	92	17	»
Cuivre	66	10	»	67	5	6	48	»	»	40	17	6
Plomb	14	50	10	12	6	»	11	5	»	12	12	6
Lin	27	10	»	27	»	»	30	»	»	29	10	»
Laine australie	»	»	11	»	»	8 1/2	»	»	9 1/2	»	»	9 1/2
Blé américain	2	6	»	2	2	»	1	12	»	1	16	6
Pommes de terre	6	»	»	4	»	»	3	10	»	4	»	»
Sucre brun	»	12	»	»	12	6	»	8	6	»	11	9
Thé	»	»	4 1/2	»	»	7 1/2	»	»	6 1/2	»	»	7 1/2
Café	3	4	»	3	12	»	2	17	6	2	16	6
Huile	35	15	6	39	»	»	40	15	»	40	10	9

Ces deux tableaux constatent que la baisse n'a pas été universelle, qu'elle n'a pas été persistante, qu'elle tend à s'amoindrir au moment où la baisse de l'argent est le plus accusée : c'est qu'elle provient d'autres causes que la dépréciation de l'argent.

Les prix se sont relevés dans le courant de 1886. Les cotes de Londres, au 1er janvier 1887, donnaient : pour le blé, 66 au lieu de 57 ; pour le coton, 82 au lieu de 80 ; pour la soie, 130 au lieu de 93 ; pour la laine, 116 au lieu de 90 ; pour le café, 132 au lieu de 85 ; mais la baisse avait continué pour le sucre, le thé, le tabac, l'huile, le fer, le cuivre, le saindoux, le cuir.

Cette fluctuation (1) des prix avait été relevée par M. Fowler en 1885 ; elle s'est encore plus accentuée depuis. C'est ce que M. Mulhall a entrepris d'établir d'abord dans un article de la *Contemporary Review* (août 1885), puis dans son livre *the History of prices*. Prenant dans son ensemble le siècle qui s'est écoulé de 1782 à 1884, M. Mulhall montre qu'il se partage en quatre périodes (2) :

(1) *Economist*, 19 février 1887. Quant à l'argent après la baisse énorme du mois d'août 1886, il s'est légèrement relevé, pour revenir entre 44 et 43 1/2 l'once standard.

(2) Comparer les résultats généraux de M. Mulhall avec ceux plus spéciaux auxquels est arrivé, quant à la France, M. Biollay, *des Prix en* 1790. Paris, 1886.

Contemporary Review, janvier 1887, p. 149.

Réforme sociale, 15 novembre 1886, un article de M. Cheysson.

Économiste français (12 février 1887), tableau des prix des denrées de consommation à Paris ; —



1° 1782 à 1820, période de hausse constante, représentée pour un grand nombre de marchandises par la proportion 2,000 à 3,187;

2° 1820 à 1850, période de baisse, proportion 3,187 à 1,914;

3° 1850 à 1870, période de hausse, proportion 1,914 à 2,190;

4° 1870 à 1884, période de baisse, proportion 2,190 à 1,797.

Cette périodicité correspond à la loi même de la production qui ne peut procéder que par oscillations, comme tous les faits humains. La période actuelle est la résultante de l'oscillation précédente; chaque élan dans la production entraîne un mouvement en sens opposé. Je rappelle un seul exemple, de 1860 à 1884, la production du fer est passée de 7,900,000 tonnes à 19,930,000 tonnes.

Résumant, pour les principales marchandises du marché anglais, le mouvement des prix de 1841 à 1884, M. Mulhall constate une baisse moyenne de 8 $^1/_2$ p. 100 : 100 livres ne vaudraient plus que 91.50 liv. Dans l'ensemble des faits, ne faut-il pas reconnaître, avec l'honorable M. Pirmez, que c'est là un bien et que le but de la production est d'abaisser les prix, afin d'appeler de nouveaux consommateurs? Voici les deux échelles dressées, à cet égard, par M. Mulhall :

ANNÉES.	VALEUR en nombre.	VOLUME.
1841-1850	100.0 p. 100	100.0 p. 100
1851-1860	105.7 —	104.1 —
1861-1870	130.4 —	124.6 —
1871-1880	112.7 —	105.5 —
1881-1884	97.5 —	91.5 —

Divers autres faits confirment l'opinion que la révolution monétaire n'a pas l'influence qu'on lui a attribuée sur la situation économique. Je n'entends pas dire qu'elle n'ait atteint des intérêts, qu'elle n'ait diminué ou supprimé des profits : bien loin de là. Mais elle n'a point ce caractère calamiteux qu'on lui a donné. J'en trouve la preuve :

1° Dans le taux de l'intérêt qui se maintient à bon marché, tandis qu'il aurait dû se relever avec la baisse générale des prix;

2° Dans le taux de l'escompte;

3° Dans la hausse des valeurs mobilières de tout genre qui ne participent en rien à la crise monétaire;

4° Enfin, dans la stabilité des salaires, c'est la considération décisive.

Tableau dressé par M. Mulhall des salaires en Angleterre.

	SCHILLINGS PAR SEMAINE.				PROPORTION.		
	1780.	1820.	1840.	1880.	1780.	1840.	1880.
Forgeron	17	24	21	32	100	124	190
Maçon	17	25	23	35	100	136	206
Charpentier	15	20	20	30	100	130	206
Plombier	18	25	22	35	100	122	195
Fileur	12	16	18	24	100	150	200
Berger	6	8	10	15	100	167	250

Dito, 19 février : Des variations des prix depuis soixante ans; les résultats de M. Sauerbeck seraient favorables à une baisse définitive de 18 p. 100 depuis 1818 à 1885.

Uebersichten, 1887 : M. Neumann-Spallart a traité les mêmes questions dans les premières pages du nouveau volume *der Uebersichten, Jahrgang* 1883-1884, p. 25-49 : 1° Progrès de la production; 2° Mouvements des prix.

Comparant les prix aux salaires, M. Mulhall fait observer que la puissance d'achat de l'ouvrier a augmenté de 44 p. 100, mais que cette puissance d'achat a été diminuée de plus de moitié par la hausse du loyer. La hausse du loyer peut être prise pour criterium de la révolution monétaire. Évidemment, la baisse de l'argent y a été étrangère.

M. Soetbeer est arrivé aux mêmes résultats que M. Mulhall. Il a dressé ses calculs sur les cours de 100 marchandises cotés à Hambourg, et a trouvé les proportions suivantes pour les moyennes des prix :

1847-1850. . .	10,000	»	1875-1880. . .	12,716.21	27 p. 100
1851-1860. . .	11,963.89	19.6 p. 100	1881	12,372.05	23 —
1861-1870. . .	12,610.75	26.1 —	1882	12,383.65	23 —
1871-1875. . .	13,571.27	35.7 —			

Les prix représentaient 41 p. 100 de baisse sur 1873 et 23 p. 100 de hausse sur 1850. Aussi a-t-il conclu à une diminution du pouvoir d'achat de l'or depuis 1850. Cette diminution aurait varié de 26 à 16 p. 100. Elle aurait été de 20 p. 100 en 1882. Ces résultats, si opposés à ceux obtenus par d'autres statisticiens, montrent l'inconvénient d'étudier les faits monétaires à de trop courtes distances. On en trouve la preuve même dans les calculs d'un statisticien émérite comme M. Soetbeer. En effet, ces supputations ont été faites d'après des moyennes générales ; mais certaines marchandises ont baissé et pour celles-ci le pouvoir de l'or a augmenté. Ce sont celles sur lesquelles MM. Giffen et Goschen ont fondé leur théorie de l'appréciation de l'or, tandis que, d'une manière générale, M. Soetbeer est conduit à une dépréciation de l'or, ou diminution du pouvoir d'achat.

Dans sa dernière publication, *Materialien für Erläuterung und Beurtheilung der Edelmetallverhältnisse,* M. Soetbeer a donné de nouveaux et plus abondants détails sur les mouvements des prix de 1850 à 1884. Il les a résumés dans le tableau qui suit :

Évaluation du pourcentage du rapport des prix.

GROUPES DE MARCHANDISES.	1847-1850.	1851-1860.	1861-1870.	1871-1875.	1876-1880.	1881-1884.
Agriculture, 20 produits.	100	126.93	128.75	142.69	185.49	134.04
Bétail, 22 produits	100	123.44	133.11	154.57	146.76	152.99
Fruits, 7 produits.	100	121.85	117.72	131.50	138.91	137.08
Denrées coloniales sans le coton, 19 produits. .	100	115.76	118.49	130.72	126.38	120.79
Minéraux, 14 produits.	100	110.285	99.60	116.90	94.35	88.38
Textiles, 7 produits.	100	105.54	130.48	117.17	102.33	96.84
Divers, 11 produits	100	107.65	125.06	114.98	96.79	93.11
Marchandises de fabrication anglaise, 11 produits	100	100.43	129.01	126.44	111.70	103.19
Ensemble 114 produits.	11,400	13,179.62	14,068.69	15,151.41	13,977.11	18,618.55
Pourcentage	100	115.61	123.41	132.90	122.61	119.49

Ainsi les prix ont monté, de 1850 à 1875, dans des proportions si différentes que les moyennes générales ne peuvent caractériser les mouvements des prix. On en trouve la preuve dans les chiffres afférents à la dernière période. La plupart des produits manufacturés sont en baisse notable sur les prix de 1875 et même de 1850 ; mais tous les produits agricoles (d'Europe ou des colonies) sont en hausse sensible sur 1850 et même sur la moyenne des prix de 1850 à 1884.

Aussi M. Soetbeer a-t-il maintenu (1) son opinion que la rareté de l'or n'était pour rien, pas plus que la démonétisation de l'argent, dans la baisse des prix. Cette

(1) *Materialien,* p. 104.

baisse existe, du moins dans les produits industriels et certains produits agricoles; mais elle n'a point une origine, une cause monétaire. Elle provient de l'accroissement de la production, en présence d'une demande limitée.

Certainement la rareté de l'or n'est pour rien, et la démonétisation n'est que pour fort peu de chose dans l'état actuel des prix (1), par contre il est difficile d'admettre que le pouvoir d'achat de l'or ait diminué dans les proportions que semble accepter M. Soetbeer. Tout ce qu'il est prudent de reconnaître, eu égard à l'extrême complexité des influences diverses et à l'extrême brièveté de la période de temps (pas encore 40 ans) sur laquelle on opère, c'est que l'abondance réelle de l'or dans plusieurs États, malgré une demande constante, doit faire supposer que, loin de se trouver en présence d'une sérieuse hausse de la valeur de l'or, notre époque pourrait, si la production de l'or continuait (2), constater plus tard un certain affaiblissement de son pouvoir d'achat.

Bien qu'il faille toujours distinguer entre la valeur intrinsèque de l'or et son pouvoir d'achat, la fixité du prix de l'or et l'évanouissement de toute prime, parfois même un agio, sont des faits qu'il importe de ne jamais perdre de vue.

IV.

De l'influence de la révolution monétaire sur le groupe oriental.

Les effets de la révolution monétaire n'ont pas été ou ne sont pas plus graves pour le groupe oriental que pour le groupe occidental; peut-être sont-ils moindres. Sur ce point, il règne dans les esprits une certaine confusion qu'il est utile d'éclaircir.

Les révolutions monétaires exercent une double influence, ou bien elles modifient la condition monétaire intérieure des États, ou bien elles changent leurs relations monétaires réciproques. Leur influence est ou nationale ou internationale. Il est même nécessaire de faire une seconde distinction entre les relations monétaires internationales des États formant le groupe occidental et celles des États du groupe oriental.

C'est au chapitre suivant que seront examinés les effets internationaux divers de la révolution monétaire.

On a vu plus haut combien avaient été restreints, quant aux États du groupe occidental, les effets intérieurs, pour chacun d'eux, de la révolution monétaire. Pour aucun d'eux, il ne s'est encore produit d'embarras réel dans la circulation intérieure. En Russie, la situation monétaire est dominée par le régime du papier-

(1) On peut donner comme exemple la hausse énorme qui a eu lieu sur les cafés pendant le premier semestre de 1887 et la baisse persistante qui règne sur les sucres, malgré tous les efforts législatifs.

(2) La production de l'or a été assez active en 1885, elle s'est élevée à 527,500,000 fr. On annonce pour 1887 une nouvelle augmentation. Des mines abondantes ont été découvertes en Sibérie, à *Khilkow*, dans la vallée de l'Oussouri. Le gouvernement impérial vient de décider la construction d'un chemin de fer pour rapprocher ces mines des principales villes de Sibérie. On ne connaît pas encore les résultats des placers de Kimberley, mais ils sont sérieusement exploités. D'après l'*Économiste français* (1887, n° 10) des placers d'or auraient été découverts dans les environs de Tombouctou. D'autre part, la recherche de l'or est très sérieusement conduite dans la colonie du Cap par de riches sociétés anglaises.

M. Sauerbeck est aussi favorable à l'opinion que l'or peut, en Europe, se substituer à l'argent.

monnaie; aux États-Unis par une législation d'exception. Ni ce régime, ni cette législation ne procèdent de la révolution monétaire.

La condition intérieure du groupe oriental est plus favorable encore. Les États qui le constituent sont considérables par leurs masses, comme la Chine et l'Inde; ils forment chacun un monde indépendant, comme le Japon, la Perse, l'Indo-Chine, les colonies hollandaises ou espagnoles. Ils ne possèdent que l'argent pour instrument monétaire; mais l'argent leur suffit quant à la circulation intérieure métallique. Dans la Chine, la circulation fiduciaire est plus importante que la circulation métallique; dans l'Inde, elle tend à se développer beaucoup.

Les renseignements sur la condition monétaire de la Chine sont encore imparfaits. On ne connaît que très approximativement son stock métallique et le mouvement d'importation ou d'exportation des métaux précieux. Il n'existe pas en Chine de législation impériale pour la circulation monétaire, métallique ou fiduciaire. L'argent, sous forme de lingots très minces, et la sapèque de cuivre circulent partout en grande abondance, avec une garantie officielle du titre. Le cours de l'argent varie chaque jour sur chaque place, en chaque lieu, comme celui du riz, du thé et de la soie (1). Aucun fait n'est encore venu indiquer que la révolution monétaire ait fait sentir son influence en Chine.

Il n'en est pas de même au Japon. Il existe au Japon une législation monétaire pour la circulation métallique comme pour la circulation fiduciaire. L'or et l'argent sont frappés par l'État avec les garanties de poids, de titre et de valeur. En 1884, la frappe a porté sur 569,475 yens d'or et 3,599,912 yens d'argent. Le Japon figure sur les statistiques générales de l'Hôtel des monnaies de Washington. Le mouvement d'entrée ou de sortie des métaux précieux se constate annuellement au Japon. Le Japon possède, en outre, des mines d'or et d'argent. Fin 1885, sa circulation monétaire était estimée à : or et argent, 56,607,748 dollars; billets d'État, 93,380,233 yens; billets de banque, 30,914,148 yens. D'après les rapports officiels, les monnaies métalliques, les billets d'État ou de banque étaient reçus au pair par les administrations publiques. Dans les transactions privées, le yen d'or valait une prime de 19 sen et le yen d'argent de 9 sen sur le yen-papier. Ces détails indiquent que, dans l'intérieur du Japon, la révolution monétaire n'a pas eu encore d'influence.

Bien que l'on possède quelques détails sur la frappe de l'or et de l'argent en Perse pour 1883, il n'est pas possible d'être fixé sur la condition monétaire de la Perse. La Perse continue à se dépeupler et à s'appauvrir.

En ce qui est des colonies hollandaises et espagnoles, elles n'offrent d'intérêt monétaire qu'au point de vue international.

---

(1) La forme, le poids et le titre des lingots d'argent varient par province; ils s'évaluent en taëls. Le taël est une monnaie de compte. Le poids et le titre sont indiqués sur les lingots d'argent par des fonctionnaires *ad hoc*. Chaque province a son taël et la manière de calculer la valeur du lingot change avec chaque taël. Il y a cependant un taël officiel (Haikouan) d'après lequel se règlent les impôts. Ce taël équivaut à 37 $^{1}/_{4}$ gr. d'argent fin, et représente, au cours de 171 fr., 6 fr. 35 c. (Dr Haupt, *Histoire monétaire,* 328). [*Rapport des consuls américains sur le crédit chez les divers peuples,* 1885.)

M. O. Haupt évalue le stock argent de la Chine à 3,750 millions de francs, y compris les monnaies étrangères et tous les lingots.

Il y a certainement un stock d'or en Chine, mais on ne saurait en évaluer l'importance. Les sables aurifères de la Mongolie et de la Chine du Nord produisent une certaine quantité d'or.

Les faits, les chiffres manquent pour les divers États de l'Indo-Chine. L'argent y est le seul instrument monétaire ; mais toute l'activité commerciale de l'Indo-Chine étant sous la dépendance des Chinois ou des Anglais, les questions monétaires qui les concernent se rattachent à la Chine ou à l'Inde.

C'est surtout pour ce qui intéresse la condition monétaire de l'Inde qu'il importe de maintenir la distinction des faits monétaires nationaux et des faits monétaires internationaux. Ceux-ci sont de premier ordre pour l'Inde ; il n'en est pas de même des autres. Quoique placée sous l'empire de l'Angleterre, l'Inde, par sa population, l'étendue de son territoire, la nature de ses produits et de son commerce, ses traditions, ses principales divisions, forme un monde à part. L'Inde n'est pas une contrée riche. Sa condition économique s'est améliorée ; néanmoins, eu égard à ses 250 millions d'habitants, l'Inde est pauvre (1). La splendeur de quelques villes, les trésors de quelques familles, les profits de plusieurs belles cultures, telles que l'opium, le café, l'indigo, le thé, ne doivent pas faire illusion sur l'état réel des populations. Elles ont cependant l'habitude séculaire de faire des réserves d'argent en bracelets, plaques, colliers ou lingots pour parer aux dépenses extraordinaires des familles ou aux famines périodiques. C'est ce qui explique le mouvement d'importations de l'argent et même de l'or dans l'Inde. Ce mouvement remonte fort au delà de l'ère chrétienne.

Le régime monétaire de l'Inde (2) est centralisé ; il est sous la dépendance du gouvernement anglais. L'argent est le seul instrument métallique monétaire. La monnaie d'or, ancien étalon monétaire, *n'a pas de cours légal*. Au contraire, la frappe de la roupie n'est pas limitée. Elle a lieu dans les Hôtels de monnaie des trois Présidences. L'importance de la frappe a été de 621,898,000 fr. de 1881 à 1884, c'est-à-dire de 155,400,000 fr. par an (3) : soit à peu près le quart de la production totale de l'argent. Bien que l'or n'ait pas de cours légal dans l'Inde anglaise, le stock d'or de l'Inde s'accroît. D'après M. Soetbeer, les importations d'or dans l'Inde auraient représenté, de 1881 à 1884, 378.1 millions, et les exportations 243.2 : excédent, 134.9 millions (4). On évalue le stock métallique de l'Inde à 8 milliards, dont 3 milliards d'or. Il y a donc dans l'Inde un stock d'argent considérable, sur lequel la perte est de 25 p. 100.

---

(1) Sur la condition économique de l'Inde, consulter le grand ouvrage de Hunter (*India's Gazetteer*) et les deux abrégés qui en ont été faits. La situation que Hunter accuse est conforme au surplus à celle révélée par les travaux de MM. Strachey et de Sir Temple. L'Inde est une des parties du globe où l'humanité est le plus misérable. Voir *Contemporary Review* (janvier 1887) un article de M. Grant Duff. L'abrégé du livre de M. Hunter a été publié chez Longmann en 1881.

(2) M. Douglas (N.) a publié, en 1886 (Londres, *Simpkin, Marshall et Cie*), une notice excellente sur la condition monétaire de l'Inde. Il y établit que, avant 1835, l'or était l'étalon monétaire de l'Inde, et que ce sont les agents de l'Angleterre qui, non seulement ont substitué l'étalon d'argent à l'étalon d'or, mais qui ont maintenu l'étalon d'argent malgré toutes les plaintes. Depuis le 1er janvier 1853, la monnaie d'or n'a plus *cours légal* dans l'Inde.

(3) En 1885, le monnayage de l'argent dans l'Inde a été de 20,685,407 dollars.

(4) Je donne les chiffres de M. O. Haupt, *Histoire monétaire*, 246 et 249. M. Burchard n'a évalué que le stock argent, 1,037 millions de dollars. D'après la chambre de commerce de Bombay, dans l'année finissant au 31 mars 1885, il aurait été importé dans l'Inde 4,654,000 liv. st. or et 7,650,000 liv. st. argent : ensemble 310 millions, soit plus du quart de la production totale.

En 1886, les importations de métaux précieux dans l'Inde se sont élevées à 15,467,081 liv. st. ; elles n'avaient atteint ce chiffre qu'en 1878.

L'Inde a accompli, depuis 1870, de notables progrès au point de vue de la circulation des instruments de crédit : billets de banque, chèques, mandats postaux et télégraphiques, valeurs mobilières au porteur, rentes sur l'État, etc. Elle participe à tous les progrès de la civilisation anglaise. M. Mulhall évalue la circulation monétaire de l'Inde à 4,838 millions : 475 millions or et 300 millions papier, le surplus argent.

Quel a pu être sur la condition économique de l'Inde l'effet de cette baisse? Deux opinions sont en présence à cet égard :

Selon la première, développée avec talent par M. H. Schmidt, par M. Foreton Frewen et par M. M. Fowler, cette baisse aurait été favorable à l'Inde en provoquant un accroissement considérable de l'exportation des produits de l'Inde, en favorisant la culture du blé, en donnant lieu à des importations plus grandes de métaux précieux.

Selon la seconde, l'augmentation des exportations de l'Inde aurait pour raison celle de ses charges extérieures ; elle serait une cause d'appauvrissement et non de richesse. La culture du blé n'aurait pas fait de nouveaux progrès depuis l'amélioration des récoltes en Europe. Les importations de métaux précieux ne seraient pas plus fortes qu'avant 1875. Les prix des marchandises resteraient stationnaires ; les salaires seuls, sous l'influence des travaux accomplis dans l'Inde, jouiraient d'une plus-value réelle.

La contradiction de ces opinions a été rendue plus vive encore par les appréciations des publicistes américains, qui ont soutenu que les prix de produits, tels que le blé et le coton, ne dépendaient plus des États-Unis, mais de l'Inde ; que ce changement était très favorable à l'Inde ; qu'il était dû à sa condition monétaire, à l'influence de son stock et de ses demandes d'argent.

Cette contradiction a donné lieu, entre l'*Economist* et le *Times* (1), à une controverse persistante et curieuse, entretenue, sous le voile de l'anonyme, par des écrivains également compétents.

De cette controverse, il faut momentanément écarter tout ce qui a trait aux exportations et aux importations de l'Inde et à l'influence de l'Inde sur les prix des marchandises du commerce général. Ce sont là des questions internationales, réservées pour le chapitre qui suit. Restent les faits caractérisant la situation particulière de l'Inde : la culture du blé, le prix des marchandises, dans l'Inde même, le taux des salaires, l'état général de l'Inde.

Nous possédons sur ces divers points des livres récents d'une grande valeur : d'abord le rapport de M. le sénateur Lampertico (2) sur le développement de la culture du blé aux États-Unis, en Australie et dans l'Inde, puis l'ouvrage de M. Barbour, secrétaire financier du gouvernement de l'Inde.

D'après M. Lampertico, la culture du blé n'a pas continué à se développer dans l'Inde depuis la baisse des prix. L'exportation des blés, qui avait été de 10,000 tonnes en 1882, est tombée à 7,000 tonnes en 1885 (3). La production du blé pourra cer-

(1) Le *Times* a publié (octobre 1886) un rapport sur la culture du blé dans le Pendjab. Il en résulte : 1° que cette culture est stationnaire ; 2° que les cultivateurs donnent la préférence aux menus grains.

(2) *Atti della commissione d'inchiesta per la Revisione della tariffa Doganale, parte agraria*, 1885.

(3) En 1886, les importations de blé de l'Inde en Angleterre ont été exactement les mêmes qu'en 1884 ; mais la valeur a représenté 8,000,000 liv. st. en 1886 contre 8,895,000 liv. st. en 1884.



tainement reprendre ; elle trouve à sa disposition dans l'Inde de vastes territoires favorables ; elle s'y fait encore à meilleur marché qu'aux États-Unis, malgré la hausse du salaire agricole ; mais son principal aiguillon n'est point monétaire. C'est moins dans la baisse de l'argent qu'il faut le chercher que dans la hausse du prix du blé en Europe. En Europe, le blé se règle sur le cours de l'or et nullement sur celui de l'argent.

D'après M. Barbour (1), et ses observations sont confirmées par l'*Economist* dans de très nombreux articles, les prix des marchandises dans l'Inde seraient stationnaires, avec tendance plutôt vers la baisse que vers la hausse, et l'importation des métaux précieux, quoique toujours considérable, ne serait pas en voie d'accroissement. A cet égard, l'*Economist* a publié des statistiques d'un grand intérêt. La première est le résumé du mouvement des prix dans l'Inde de 1870 à 1884 :

Nombre de seers (2) *achetés avec 1 roupie.*

MARCHANDISES.	1884.	1882.	1880.	1878.	1876.	1874.	1872.	1870.
Riz	13.3	17.0	14.5	9.6	1.5	13.8	17.9	15.2
Blé	16.6	15.2	12.8	10.4	17.2	14.9	16.9	12.5
Millet . . .	24.9	25.6	24.7	13.3	26.0	23.05	23.5	19.5
Sel	14.8	14.3	11.4	12.9	14.8	14.8	14.3	13.6

Ces prix sont des moyennes établies sur les mercuriales de tous les districts. Il suffit d'y jeter les yeux pour s'apercevoir que les années, auxquelles ils correspondent, se divisent en deux séries bien accusées : l'une de baisse à peu près continue de 1870 à 1878, sans rapport avec la crise monétaire, et l'autre de reprise, sans que cependant les prix de 1884 soient uniformément supérieurs à ceux de 1882, ni que, pour aucune des marchandises dénommées, les prix de 1884 à 1878 aient atteint ou dépassé les prix cotés dans la période précédente.

Pour les salaires moyens, l'*Economist* (3) produit les chiffres ci-dessous :

	AGRICULTURE.		INDUSTRIE.	
	roup.	ann.	roup.	ann.
1884	6	11	16	15
1886	6	8	15	8
1876	6	10	14	3

(1) *Theory of Bimetallism*, chapitres 20 à 22. Voir également dans le *Banker's Magazine* (novembre 1886) l'extrait d'un rapport de M. O'Connor, établissant que les prix des marchandises dans l'Inde ont subi une baisse plus grande que celle de l'argent par rapport à l'or.

(2) Le seer est la 40ᵉ partie du Bazar Maund, poids de 37 kilogr. 251 gr. ou 100 livres troy.

(3) Voir le fascicule du 17 octobre 1885.

L'*Economist* a repris la question dans les fascicules des 6 mars et 24 avril 1886. Il présente des résultats un peu différents pour des périodes plus éloignées. De 1866-1869 à 1880-1884 le prix, en argent, du blé dans l'Inde aurait baissé de 17 p. 100, tandis que le prix, en or, du blé à Londres aurait baissé de 21 p. 100.

L'importation des blés de l'Inde en Angleterre et en Europe a donné ouverture à des polémiques que les protectionnistes ont exploitées avec une habileté merveilleuse. Les producteurs de blé de l'Inde étaient censés dominer les marchés et écraser les cours, bien que ces cours restassent assez rémunérateurs pour leur garantir des bénéfices dans l'Inde. Payés en or à Londres, ils l'auraient échangé contre de l'argent qu'ils versaient dans la circulation de l'Inde à sa valeur légale. De là des discussions sans fin. En réalité, la baisse des blés a été telle, par suite de l'immense production, que les bénéfices ont disparu et qu'elle n'a pu être compensée par les agios sur l'or ou sur l'argent.



Enfin, comparant le prix moyen du blé en Angleterre au prix moyen du blé dans l'Inde de 1870 à 1884, il trouve les résultats suivants :

	ANGLETERRE par quarter.			INDE par cwts.	
	shel.	den.		roup.	
Année 1870 . . .	46	11		4	
— 1884 . . .	36	8		3	
Baisse. . . .	10	3	22 p. 100	1	25 p. 100

La baisse du prix du blé aurait donc été plus forte dans l'Inde qu'en Angleterre. C'est assez naturel, car la baisse des produits de grande consommation a toujours lieu d'abord sur les lieux de production. C'est même cette baisse du prix du blé dans l'Inde qui exerce son contre-coup sur le marché américain.

La baisse du prix du blé dans l'Inde et la hausse des salaires prouvent que, dans l'Inde comme en Europe, les influences économiques directrices ne proviennent pas des faits monétaires, puisque cette baisse et cette hausse sont contradictoires. La hausse des salaires a pour cause les travaux qui s'exécutent dans l'Inde et les progrès généraux du pays, malgré sa grande pauvreté. La baisse du prix des blés provient de la diminution des demandes ou des prix en Europe. Cette baisse de prix ne saurait concorder avec l'affirmation du développement de la culture du blé dans l'Inde et des exportations. Elle ne concorde pas non plus avec l'influence que les importations d'argent devraient exercer sur les prix. Ils sont stationnaires ou en baisse lorsqu'ils devraient être en hausse.

Sur le second point, l'accroissement des importations nettes d'argent, les remarques de l'*Economist* n'ont pas été moins péremptoires. De 1865 à 1874, ces importations ont représenté 67,829,000 liv. st.; de 1875 à 1884, elles sont tombées à 63,071,000 liv. st. Il est vrai que, pendant la même période, la frappe d'argent passait de 56,865,000 liv. st. à 63,973,000 liv. st. ; mais, dans les stocks métalliques, l'argent monnayé n'est pas seul à faire sentir son influence, en Orient surtout. De sorte que le second fait, cette accumulation, cette absorption illimitée d'argent dans l'Inde, dont on a exagéré et altéré le caractère, n'a pas la portée qu'on lui a attribuée.

Quant à la situation générale de l'Inde, non seulement elle est loin d'être prospère, malgré des progrès auxquels la question monétaire est étrangère, mais elle est péniblement aggravée par les effets de la baisse de l'argent sur les relations internationales de l'Inde.

Toutes les questions relatives à la situation économique de l'Inde, notamment à sa dette envers l'Angleterre, aux finances de l'Inde, à la culture des céréales dans l'Inde, et à la concurrence sur les marchés du globe des produits agricoles de l'Inde et des États-Unis ont été l'objet d'un mémoire de M. *Arthur Knatchbull Connell,* lu et discuté devant la Société de statistique de Londres. Ce mémoire, accompagné de nombreux documents, constitue le travail le plus complet et le plus spécial qui ait été publié sur la situation économique de l'Inde. M. *Knatchbull Connell* confirme entièrement les trois faits qui dominent la situation de l'Inde sous la domination anglaise. Le développement énorme de la population grâce à la paix anglaise, l'exploitation sans merci des labeurs de cette population par l'aristocratie anglaise, la pauvreté réelle de l'Inde, malgré des progrès plus apparents que réels. Ainsi, pour la construction des chemins de fer dans l'Inde, sur une dépense totale de 3,875 millions de francs, 1,875 millions ont été soldés en Angleterre; mais c'est l'Inde qui

doit la somme totale. Mêmes procédés pour tous les autres travaux. Le gouvernement anglais a pris toutes les mesures nécessaires pour substituer partout les produits de l'industrie anglaise à ceux des industries particulières de l'Inde. L'immense population de l'Inde est systématiquement réduite à la culture de la terre. De là un morcellement inoui. La moyenne des fermes varie de 5 à 6 acres; jamais elles n'excèdent 25 acres. Sur ces fermes vit de privations une population extrêmement dense, accablée d'impôts généraux et locaux, sans prévoyance, sans avances, exploitée par une couche d'usuriers atroces (1). Une pareille agriculture est impuissante à lutter contre aucune agriculture. Par suite, la culture du blé n'a fait et ne peut faire, dans les contrées centrales de l'Inde, qui seules y conviennent, aucun progrès comparable à ceux accomplis dans l'Australie, aux États-Unis et surtout en Europe.

Les peuples qui perdent leur indépendance ne peuvent jamais échapper à la misère. Il en est de l'Inde comme de l'Irlande. Le propre de la conquête, c'est d'exploiter le vaincu.

L'Angleterre a procédé dans l'Inde comme Rome pour tous les peuples vaincus. Elle s'est réservé l'or; elle a imposé l'argent à ses sujets. Rome tirait de grands profits de cette situation. L'Angleterre fait de même.

V.

De l'influence internationale de la révolution monétaire sur les relations économiques des États.

C'est, en effet, au point de vue beaucoup plus général des relations internationales des États que se manifeste particulièrement l'influence de la révolution monétaire. Elle prend, à ce titre, un caractère réellement universel, réellement international, soit que l'on considère les rapports réciproques des États compris dans chacun des deux groupes principaux, soit les rapports des deux groupes entre eux.

Jusqu'à présent, il ne s'est produit, sous l'influence nettement accusée de la révolution monétaire, aucun fait décisif qui ait modifié les relations respectives des États du groupe oriental.

Il n'en est pas de même en ce qui est du groupe occidental; la constitution de l'Union latine, la fabrication obligatoire du dollar d'argent par le Trésor des États-Unis sont des faits considérables, dus à l'influence évidente de la révolution monétaire.

D'autres faits, provenant de la même influence, ont un caractère plus général encore, tels que : le coût extraordinaire des remises de l'Inde à l'Angleterre, l'accroissement des impôts, la diminution des importations de produits fabriqués anglais, le développement des manufactures dans l'Inde, la concurrence que les blés et les cotons de l'Inde soutiennent contre les blés de Russie, les blés et les cotons améri-

---

(1) *Journal of the Statistical Society*, juin 1885. J'en extrais la note ci-après :

« D'après les renseignements que j'ai relevés sur les rapports de plusieurs employés, une famille de « 6 personnes a besoin de 1 livre $^1/_2$ de grain par tête et par jour, soit 550 livres par an. Les vêtements « et le sel coûtent par tête 150 livres de grain. L'impôt, la taxe des canaux, la rente et les semences repré- « sentent 600 livres par acre. L'acre produit en moyenne 22 bushels qui représentent 4,000 kilogr. pour « une ferme de 5 acres, sur laquelle vit une famille de 6 personnes. En calculant la dépense ci-dessus à « 3,500 kilogr., il reste à la famille net 6 hectolitres et les pailles. »

cains, concurrence qui tend à investir l'Inde de la maîtrise des prix du blé et du coton, la suprématie monétaire de la France et l'extension de l'Union latine dont elle est le centre et la force ; enfin la tendance à l'union et à l'égalisation des intérêts monétaires de tous les peuples. Tous ces faits concernent les deux groupes directement ou indirectement et montrent les liens, de plus en plus étroits, de leurs intérêts. L'agriculture russe peut être plus éprouvée par la concurrence des blés de l'Inde que par celle des blés américains ; la suprématie monétaire de la France, manifestée par un stock d'or sans parallèle, peut accroître la sphère de son action politique. Les effets de la révolution monétaire sont donc multiples, différents, complexes, quand on les envisage au point de vue international. D'où la nécessité de les dégager clairement pour chaque État et de procéder à une répartition des États d'après leur situation monétaire.

(*La suite prochainement.*)

IV.

LES DETTES DES ÉTATS ET LEURS CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES.

Le possesseur d'une créance sur l'État n'a en général aucun droit à exercer contre chaque citoyen isolément, ni aucune réserve à formuler contre une propriété publique. Dans l'histoire des finances, il peut arriver que des États, des communes soient devenus nécessiteux, sans que les créanciers, par mesure de coercition, puissent récupérer leurs droits et sans que l'État endetté les leur accorde, bien que ces droits soient des droits communs à chaque particulier. Le rentier qui met sa fortune en rentes sur la dette publique n'a d'autres garanties que la confiance qu'il a dans le Gouvernement ; les limites de cette confiance dépendent essentiellement du caractère du peuple, de celui de l'État qui a contracté la dette, de son passé financier, de la capacité de rendement de ses impôts, de l'exportation ou de son bilan commercial ; elles dépendent ensuite de l'origine de la dette, des revenus de l'État et de ses propriétés, enfin de sa situation politique. Dans le commerce général, l'étendue de la confiance dont jouit un pays est, en règle générale, basée sur le taux de l'intérêt sur lequel il peut contracter ses emprunts ; aucun axiome n'existe, en effet, qui détermine le degré de confiance en plus ou en moins ; la seule base sur laquelle il puisse s'appuyer, est le taux d'intérêt payé par chaque pays ; le taux de l'intérêt payé dépend, d'ailleurs, de beaucoup d'autres circonstances, et, entre autres, de l'abondance ou la rareté de l'argent.

Le taux d'intérêt payé actuellement par les grandes puissances est le suivant :

Allemagne	3 $^{1}/_{2}$	p. 100
Angleterre	2 $^{7}/_{8}$	—
Autriche	4 $^{1}/_{2}$	—
États-Unis d'Amérique	2 $^{1}/_{2}$	—
France	3 $^{3}/_{4}$	—
Italie	4 $^{1}/_{4}$	—
Hongrie	5	—
Russie	5 $^{1}/_{8}$	—

Quant au chiffre des dettes publiques, il s'établit ainsi qu'il suit :

Allemagne et États de la Confédération, 47 millions d'habitants, 10 milliards de francs, soit 213 fr. par tête d'habitant;
Angleterre, sans ses colonies, 37 millions d'habitants, 18,75 milliards, soit 500 fr. par tête;
Autriche-Hongrie, 41 millions d'habitants, 11,25 milliards, soit 275 fr. par tête;
France, sans les colonies, 38 millions d'habitants, 37,5 milliards, soit 987 fr. 05 c. par tête;
Italie, 30 millions d'habitants, 11,25 milliards, soit 375 fr. par tête;
Russie d'Europe, 88 millions d'habitants, 18,75 milliards, soit 212 fr. 50 par tête d'habitant. (Le rouble calculé à 2 fr. 25 c.)

En intérêts, chacun de ces États paie annuellement :

Allemagne et États de la Confédération, 375 millions de francs, soit 7 fr. 50 c. par tête;
Angleterre, 587,5 millions, soit 16 fr. 25 c. par tête;
Autriche-Hongrie, 575 millions, soit 13 fr. 75 c. par tête;
France, 1,275 millions, soit 33 fr. 75 c. par tête;
Italie, 537,5 millions, soit 17 fr. 50 c. par tête;
Russie, de 750 à 875 millions, soit 10 fr. par tête.

Le bilan de commerce de chaque pays est, dans la circonstance, fort intéressant à constater; il ne comprend naturellement pas l'argent qui rentre dans un pays par l'intermédiaire des voyageurs ou par le jeu des intérêts des pays étrangers.

	IMPORTATION.		EXPORTATION.	
Allemagne, union des douanes. . . .	3,807,5	millions.	3,741,25	millions.
Angleterre, sans les colonies	10,056,25	—	7,487,5	—
Autriche-Hongrie	712,5	—	850	—
France	4,287,5	—	3,341,25	—
Italie	1,593,75	—	1,147,5	—
Russie.	2,202,5	—	2,411,25	—

M. Maurice Leiffmann a calculé que la dette totale des États, non compris ceux qui ont des dettes inférieures à 12 millions, jointe aux dettes des villes, des provinces et des communes, se chiffrait, il y a deux ans, par 148,288,750,000 fr. Pour pouvoir porter ce capital, qui en or pèse 47,244,524 kilogr., et étant donné qu'un homme ne peut porter que 70 kilogr.; il faudrait 674,922 hommes, ce qui équivaut au total actuel des armées allemande, belge et italienne, qu'on peut évaluer à 676,685 hommes. Pour transporter ce même capital, il faudrait 95 trains de chemins de fer de 50 wagons portant 10,000 kilogr. chacun.

Dans la tour Julius de Spandau sont emmagasinés 150 millions, qui suffiraient à peine à payer 9 jours d'intérêts. Pour liquider la dette totale, les monnaies existantes n'arriveraient pas même à solder les intérêts de 2 à 3 ans.

Max HOFFMANN.

Le Gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

AVIS IMPORTANT

Les membres de la Société qui n'auraient pas encore souscrit au *volume du 25e anniversaire,* peuvent s'adresser à la maison Berger-Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts, ou au Trésorier, 5, rue Bridaine. — Ils le trouveront également, le jour de la séance, au siège de la Société, 84, rue de Grenelle.

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 15 février, au siège social, 84, rue de Grenelle.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1878
Diplôme d'honneur de 1re classe à l'Exposition de Venise

Anciens présidents :
VILLERMÉ, Michel CHEVALIER, Hipp. PASSY, Ern. BERTRAND, WOLOWSKI, Léonce DE LAVERGNE, Dr BERTILLON, Dr LUNIER, Dr BOURDIN

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

N° 2. — FÉVRIER 1888

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 84, RUE DE GRENELLE

(Hôtel de la Société nationale d'horticulture)

ON S'ABONNE A PARIS :

CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

ET CHEZ LE TRÉSORIER, 5, RUE BRIDAINE, BATIGNOLLES

SOMMAIRE DU N° 2. — 10 FÉVRIER 1888.

CONVOCATION.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1888

A 8 heures et demie du soir

Au siège social, dans l'hôtel de la Société d'horticulture, 84, rue de Grenelle.

La séance sera précédée du dîner habituel : 6 heures et demie.

ORDRE DU JOUR.

1° *Le Rôle des voies de transport*, suite de la discussion des mémoires de MM. Ch. Limousin et E. Cheysson ;

2° *Le Nombre d'enfants par famille, à Paris,* et *la Morti-natalité des jumeaux*, par M. le Dr Jacques Bertillon.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

Nº 2. — FÉVRIER 1888.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 1888.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Yvernès.

M. Yvernès se lève et prend la parole en ces termes :

Allocution de M. Yvernès.

« Messieurs, il y a un an, lorsque j'ai pris possession de mes fonctions, je vous ai entretenus, un peu longuement peut-être, de la branche de la statistique à laquelle j'ai consacré ma vie. Aujourd'hui, en transmettant à mon successeur les pouvoirs que vous m'aviez conférés, je dois être et je serai bref ; c'est à l'économiste distingué que vos suffrages ont appelé à la présidence qu'il appartient de vous parler de la science, de ses aspirations, de ses progrès. Quant à moi, je ne veux faire entendre ici que des paroles de remerciement, à vous d'abord, dont la sympathique bienveillance a singulièrement facilité ma mission, à votre conseil, qui m'a toujours prêté le concours de son expérience, à notre cher secrétaire général, qui accomplit avec tant de zèle et de dévouement la tâche qui lui est dévolue. Enfin, Messieurs, l'honneur que vous m'avez fait est une des grandes satisfactions de ma carrière, et je conserverai de l'année qui vient de s'écouler le plus précieux souvenir.

« Je prie M. André Cochut de vouloir bien prendre place au fauteuil. » (*Applaudissements prolongés.*)

M. André Cochut remplace M. Yvernès au fauteuil de la présidence et prononce le discours suivant, que l'assemblée salue à plusieurs reprises des plus vives marques d'approbation.

Discours de M. André Cochut.

« Messieurs et chers Collègues, l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant au fauteuil de la présidence, honneur que je n'aurais pas osé ambitionner, a été pour moi une surprise bien flatteuse. J'en ai été profondément ému, à tel point que, méconnaissant mes aptitudes et mes forces, j'ai oublié que ma santé capricieuse ne me permettrait peut-être pas d'apporter dans l'accomplissement du devoir présidentiel toute la ponctualité, toute la clairvoyance que cette fonction exige.

« On m'a donné courage en me faisant espérer que les conseils du Comité qui dirige nos études et nos publications ne me feraient pas défaut. Je trouverai, j'en ai la confiance, dans notre secrétaire général, M. Loua, un guide dont la haute compétence est appréciée de longue date : par des réélections successives, vous en avez fait une sorte de secrétaire perpétuel, comme dans les grandes académies, et c'est logique, car son existence appartient tout entière aujourd'hui au progrès de notre Société, et on peut dire de son dévouement qu'il est perpétuel. Quant au maniement, à la surveillance de nos intérêts, je puis compter sur le concours de notre excellent trésorier, M. Robÿns, dont le zèle est infatigable, et dont les fonctions ne sont point une sinécure, j'ai pu m'en convaincre. De cette façon, ma présidence deviendra en quelque sorte une collaboration amicale.

« Une succession d'hommes éminents m'ont devancé à la présidence : avec des mérites très divers et parfois éclatants, ils étaient tous des maîtres en matière de statistique, et pour ne citer en ce moment que mes deux honorables prédécesseurs, qui d'entre nous n'a pas apprécié chez M. de Foville un savoir abondant, relevé toujours par l'heureux imprévu de l'expression? Dans les sociétés telles que la nôtre, il n'y a rien de plus charmant que le fin sourire de la science. L'honorable confrère qui vient de me présenter à vous en termes si flatteurs, M. Yvernès, a pu dévoiler devant vous les mystères de la vie sociale, avec cette clarté d'exposition, cette fermeté de langage qui entre magistralement dans les esprits et commande la conviction.

« Pour moi, n'étant pas désigné à votre attention par la spécialité de mes études, recommandé peut-être par des travaux assez nombreux, assez variés, mais qui datent de loin et n'intéressent pas directement la statistique, et, d'ailleurs, n'ayant pu acquérir dans le silence de la vie administrative cette élocution facile qui, avec mes prédécesseurs, a fait souvent le charme de vos séances, je sens mon insuffisance à tous égards; je le dis sans fausse modestie : je ne puis voir dans votre choix qu'un témoignage de sympathie personnelle, et cette conviction, dont je suis fier au fond du cœur, ne fait qu'augmenter mon dévouement à la Société et ma reconnaissance pour mes chers collègues.

« Nous ne sommes plus au temps où la science que nous cultivons était méconnue, surtout par les hommes d'État, qui n'en parlaient le plus souvent qu'avec ironie. Aujourd'hui la statistique est généralement appréciée, parce que tout le monde en a besoin et que tout le monde s'en sert. On veut bien reconnaître qu'elle est indispensable à la pratique du gouvernement, aux spéculations de la finance et de la grande industrie. L'économie politique, à mesure qu'elle devient de plus en plus administrative, emprunte de plus en plus à la statistique, et c'est à tel point que la science théorique et la science du fait positif, s'étayant l'une sur l'autre, accusent en quelque sorte une tendance à se confondre. Pour donner satisfaction à tant de

besoins, il y a des trésors d'informations accumulés d'ancienne date, il y a des travaux non moins importants, mieux éclairés peut-être, qui s'accomplissent journellement. On a beaucoup fait, il reste encore beaucoup à faire. La statistique étant, comme son nom l'indique, la science qui constate l'état des choses à un moment donné, il est dans sa nature de se renouveler sans cesse. Son rôle est de suivre la mobilité des événements, de refléter, non pas de juger, les faits sociaux et, comme tous les mouvements profonds qui intéressent les nations aboutissent à des nombres, il y a toujours, pour le statisticien, des problèmes nouveaux qui se présentent. J'en citerai quelques exemples.

« Il n'est bruit depuis plusieurs années que de la concurrence déplorable entre les peuples pour grossir leurs armées; on arrive de part et d'autre à des chiffres terrifiants. Y a-t-il possibilité matérielle de retenir longtemps sur le pied de guerre ces monstrueuses agglomérations d'hommes qui vont cesser d'être des producteurs pour devenir des consommateurs affamés? Quelle est la quantité de ressources alimentaires sur laquelle on peut compter sans reproduction équivalente? Combien de temps pourrait durer cette consommation exceptionnelle, sans que le pays qui la subit soit épuisé et à bout de résistance? Toutes ces questions peuvent se résumer par des chiffres et rentrent ainsi dans le domaine de la statistique. — Autre problème. Soit nécessité, soit entraînement irréfléchi, tous les peuples de la vieille Europe se lancent à l'envi dans les hasards de la colonisation. On se dispute les régions inconnues du globe. On met en culture des espaces illimités, on effondre de tous côtés le sol pour en arracher les métaux. Tout cela amène dans les comptoirs européens un entassement de marchandises qui viennent faire concurrence aux stocks anciens et, par la surabondance de l'offre, entraînent une diminution de prix dont le commerce s'étonne et se plaint. Quelle est la proportion actuelle de l'offre et de la demande, comparée à d'autres temps, et dans quelle mesure l'équilibre traditionnel des échanges est-il modifié? Ne pensez-vous pas, Messieurs, qu'une investigation intelligente, une lumière projetée sur ces points obscurs par la statistique, serait bien accueillie dans le monde commercial? — Dans l'ordre financier, il y aurait matière à des études analogues, plus opportunes que jamais.

« Vous m'avez compris, Messieurs. Il m'a semblé qu'une observation attentive des faits contemporains fournirait à la statistique des sujets nouveaux, des motifs d'une actualité saisissante. Les résultats signalés par elle frapperaient plus directement l'opinion. Ils seraient, sans doute, utilisés par les hommes d'État; reproduits peut-être par la presse, ils donneraient lieu à une publicité, à des controverses profitables à la science et qui contribueraient assurément à l'autorité, à l'extension de notre Société.

« J'indique le programme en peu de mots. Je ne voudrais pas abuser, en le développant, de l'attention que vous me prêtez avec tant de bienveillance et je termine, Messieurs et chers Collègues, en renouvelant l'expression cordiale de ma gratitude pour l'honneur que vous m'avez fait. » (*Vifs applaudissements.*)

La séance est reprise sous la présidence de M. André Cochut.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre est adopté.

Il est procédé à l'élection de plusieurs membres nouveaux.

Sur la présentation de MM. Cochut, Loua et Robÿns:

M. Alfred Thomereau, ancien directeur du *Moniteur des assurances*, est nommé *membre fondateur*;

Sur la présentation de MM. E. Boutin et Turquan:

M. Joseph PRUNGET, rédacteur au ministère des finances, est admis en qualité de *membre titulaire ;*

Le titre de *membre correspondant* est, sur la demande de MM. Neymarck et Robÿns, accordé à M. Arthur J. COOK, directeur de la société d'assurances sur la vie, *la Victoria,* membre de l'Institut des actuaires de Londres.

*
* *

M. DE FOVILLE donne communication d'une lettre écrite par M. Michaël Mulhall, à l'occasion de l'article inséré dans la livraison d'octobre du Journal de la Société. Sous ce titre : *Un statisticien fantaisiste,* M. de Foville y jugeait les publications de M. Mulhall en termes que MM. Bodio, Giffen et autres juges compétents n'ont pas trouvés trop sévères.

On pouvait croire, dit M. de Foville, que l'auteur serait moins disposé à ratifier mes appréciations. Il s'en montre, au contraire, fort satisfait et je ne désespère pas de voir mon article servir de préface à ses futures éditions. M. Mulhall a encore commis une petite erreur en adressant à l'*Économiste français* une réponse destinée au *Journal de la Société de statistique ;* mais je dois à cette circonstance le plaisir de pouvoir vous apporter moi-même sa lettre. Elle vient de loin : elle vient de Buenos-Ayres et elle est datée du 6 décembre 1887.

« Monsieur le Rédacteur,

« Je viens de lire une philippique amusante de M. de Foville, inspirée par le gouver-« nement britannique (à cause de mes statistiques sur l'Irlande), dans laquelle il dit qu'il « a trouvé deux erreurs dans mon *Dictionary of statistics :* 1° que le nombre des chiens « dans la France doit être de 2,775,000; 2° que la consommation du sel en France n'est « que de 300 millions de kilos au lieu de 800 millions et l'exportation n'arrive guère « qu'à 20 millions. Peut-être il pense seulement à la consommation de cuisine, oubliant « entièrement celle pour les manufactures, qui représente 60 p. 100 du total.

« Quant aux chiens, je suppose qu'il aura raison.

« Il dit que mon *Dictionary* renferme 100,000 chiffres. Si les 99,999 autres sont « corrects, c'est plus que je n'avais osé espérer.

« Comme acte de justice, je suis sûr que vous publierez ceci dans votre Journal, pour « corriger l'erreur de M. de Foville.

« Signé : Michel-G. MULHALL. »

L'idée de croire mon article inspiré par le gouvernement anglais est originale, conclut M. de Foville, mais pas plus que celle de tirer honneur de cet article au point de vue de la confiance que mérite le *Dictionary of statistics.* Quant à la question du sel, si la Société le souhaitait, il ne me serait que trop facile de justifier ma critique. Pour le moment, je me borne à constater que si M. Mulhall a prodigué le sel dans son dictionnaire, il lui en reste encore assez pour en mettre dans sa correspondance.

M. le Secrétaire général fait l'analyse des documents et ouvrages offerts à la Société, parmi lesquels il distingue la *Statistique des œuvres pies en Italie* et celle de la *mortalité en Prusse.* Il fait ensuite hommage à la Société, au nom d'un de ses membres, M. Jules Serret, d'un petit opuscule concernant l'industrie de la meunerie dans l'Agenais, rédigé d'après des documents complètement inédits.

M. CHEYSSON présente, de la part de M. Léon Caubert, la traduction de l'ouvrage de M. Emile Blenck sur le Bureau royal de statistique, à Berlin. M. Liégeard nous avait déjà fait connaître l'organisation de la statistique de l'Empire allemand, d'après le Dr Becker (1). Le volume de M. Léon Caubert nous initie avec plus de détails encore à l'histoire, au fonctionnement et aux travaux du Bureau royal.

Organisé en 1805 par von Stein, ce grand ministre qui avait compris dès ce moment l'importance politique et sociale de la statistique, ce bureau a eu la bonne fortune d'avoir pour directeurs successifs une pléiade de savants de premier ordre: Hoffmann, Dieterici, Engel, M. Blenck, titulaire actuel, qui lui ont fait une place considérable dans le mécanisme administratif de la Prusse. Aussi est-ce à juste titre que l'auteur a pu dire que « si la Cour des comptes est la conscience financière de l'État, le Bureau de statistique en est la conscience économique » (p. XIII).

L'ouvrage de M. Blenck nous fait assister aux développements successifs de ce Bureau et nous fait connaître ses attributions, qui sont très étendues et vont jusqu'à comprendre les travaux topographiques et météorologiques. Les deux seuls points sur lesquels M. Cheysson retient l'attention de la Société, à cause des enseignements qu'en peut tirer notre pays, c'est le *Séminaire de statistique* et la dotation du service.

C'est en 1862 qu'a été créé le Séminaire de statistique pour la préparation méthodique des fonctionnaires du Bureau, qui jusque-là, en Prusse comme ailleurs, se formaient à tâtons et par la pratique. Le directeur et ses assesseurs principaux tiennent à honneur de faire les cours, qui portent « sur la théorie, la technique et l'encyclopédie de la statistique », sur « l'état et le mouvement de la population, y compris l'état des habitations », sur « le principe mathématique de cette statistique », sur « la statistique médicale », sur « la statistique agraire ». Ces cours sont complétés par des exercices pratiques sur « l'économie politique, la science des finances, la statistique financière », et par des exercices dans divers établissements particuliers et publics. Ce séminaire comprend annuellement de 45 à 60 élèves et a fourni des statisticiens qui lui ont fait honneur et occupent des situations élevées dans la science et l'administration.

Composé de 19 employés en 1870, le Bureau en comprend aujourd'hui 40. Ce ne sont pas des agents nomades, faisant de la statistique par occasion et faute de mieux. On cherche à les attacher au service par des liens durables. « Le statisticien, dit encore M. Blenck, est pour nous comme le *Landrath* idéal, qui a grandi, connaissant les intérêts du cercle, qui a pour ainsi dire hérité des fonctions de son père et qui y cherche et y trouve la tâche de sa vie » (p. 307).

Grâce au Séminaire et à ses principes, la statistique est une carrière qui a sa préparation et ses perspectives régulières faites pour stimuler et pour récompenser des vocations.

La dotation du Bureau est en harmonie avec le prestige dont il jouit. De 5,300 thalers en 1810, elle s'est élevée à 16,910 thalers en 1860, à 162,612 marcs (de 1 fr. 25) en 1874, et à 388,081 marcs en 1884 (485,000 fr.), sans compter les allocations extraordinaires, qui ont atteint en 1882-1883 le chiffre considérable de 653,475 marcs (816,844 fr.).

Ce sont là des chiffres qui contrastent avec nos maigres dotations, sur lesquelles

(1) *Journal de la Société de statistique*, septembre et octobre 1887, p. 308-317.

on cherche encore de tous côtés à réaliser des économies compromettantes pour la marche des services de statistique.

Pour que la statistique porte ses fruits, il lui faut des encouragements, un personnel bien recruté et sûr de son avenir, enfin des crédits en rapport avec l'importance des travaux qu'on lui demande et des services qu'on attend d'elle. C'est ainsi que procèdent l'Italie et l'Allemagne; c'est d'après les mêmes principes que la Prusse a organisé son Bureau royal de Berlin, et l'on doit savoir gré à M. Léon Caubert de nous avoir initiés à cette puissante organisation, si bien décrite par son savant directeur, M. Blenck.

M. le Président remercie, au nom de la Société, M. Cheysson de sa présentation et le prie de transmettre à M. Léon Caubert les remerciements de l'assemblée.

M. Cheysson demande encore la parole pour présenter, au nom du Ministre des travaux publics, les ouvrages que vient de publier la Commission du nivellement général de la France, sous le nom de *Rectifications au recueil des lignes de base* (nivellement Bourdaloue). On vient de voir que le Bureau royal de Berlin embrasse les travaux topographiques. La Société de statistique peut donc ne pas rester indifférente à la présentation de ce gros travail, fait en collaboration avec tous les ingénieurs des ponts et chaussées, et destiné à maintenir la corrélation exacte entre les inscriptions du catalogue Bourdaloue et leur traduction matérielle sur le terrain par des repères artificiels ou naturels.

M. le Président remercie l'auteur de la présentation, secrétaire de la Commission de nivellement général de la France, et le ministère des travaux publics pour ce nouveau service rendu à la topographie et, par suite, à la statistique elle-même.

M. Turquan demande la permission de mettre sous les yeux de l'assemblée une carte analogue à celle qu'il a faite pour les 36,000 communes de France et qui porte, cette fois, sur la Belgique et les pays environnants.

L'honorable membre, après avoir indiqué en quelques mots le procédé qu'il a suivi pour représenter la densité relative des populations, montre, sur place, les analogies que présente ce groupement en Belgique et dans la France du Nord, ainsi que les rapports avec la configuration du terrain et la nature du sol. Il fait ressortir ensuite qu'une ligne de démarcation bien tranchée semble séparer les populations flamandes des populations de langue wallonne.

Il se réserve d'entrer dans plus de détails dans un article spécial; mais il ne peut terminer sans remercier M. le général Perrier, directeur du service géographique de la guerre, ainsi que MM. Leemans, chef du service de la statistique belge, et A. Baujon, directeur de l'Institut statistique des Pays-Bas, qui se sont mis gracieusement à sa disposition en lui fournissant les éléments de travail dont il avait besoin.

M. Levasseur félicite M. Turquan de son beau travail, qu'il voudrait examiner à son tour avec le soin qu'il mérite. Il lui semble cependant à première vue que la séparation entre les éléments flamand et wallon ne se produit pas partout, le pays wallon offrant le long de la Meuse une très grande agglomération. Quoi qu'il en soit, la carte de M. Turquan constitue un document scientifique d'une valeur considérable, en exposant d'une manière frappante la relation qui existe entre le sol et la situation économique de la population qui l'habite.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le *Rôle comparé des voies navigables et des voies ferrées*.

M. le Président donne lecture d'un télégramme de M. Limousin, qui avait demandé la parole sur cette question et qu'une indisposition empêche d'assister à la séance.

M. le Président pense néanmoins que la Société n'en doit pas moins poursuivre son ordre du jour et il invite M. Cheysson, inscrit pour prendre la parole après M. Limousin, à rappeler en quelques mots la situation de la question déjà ouverte depuis plusieurs mois devant la Société et à la traiter ensuite à son point de vue.

M. Cheysson commence par déclarer que l'appel de M. le Président le met dans un grand embarras. Il était venu à la séance en contradicteur et non en suppléant de M. Limousin. Il avait, — la Société s'en souvient, — échangé déjà avec lui, dans la séance de juin dernier, une série d'observations sur sa communication insérée au Journal de mai 1887, en se cantonnant sur le terrain des routes nationales. Mais il avait été convenu que le débat s'élargirait, et porterait sur le rôle comparé des diverses voies de transport. Rendez-vous avait été pris pour la séance d'aujourd'hui. Nul ne regrette plus que M. Cheysson l'absence de M. Limousin et la cause de santé qui la motive.

Pour déférer à l'invitation de M. le Président, sans s'exposer à trahir son honorable collègue et à justifier le proverbe que « les absents ont tort », M. Cheysson croit ne pouvoir mieux faire que de reprendre l'article de mai 1887, en donnant lecture de ses principaux arguments et de ses conclusions.

Il demande, après avoir ainsi suppléé de son mieux le promoteur de la discussion engagée, à ne pas prendre encore la parole pour son propre compte et propose à la Société de profiter de la présence de ses collègues et amis, MM. Holtz et Boulé, ingénieurs en chef des ponts et chaussées, pour faire appel à leur haute compétence et les prier d'exposer leur opinion sur la question mise à l'ordre du jour.

M. Boulé présente les observations suivantes :

Les questions soulevées par le mémoire de M. Limousin ont été, dit-il, fréquemment agitées depuis deux ou trois ans, soit dans des publications spéciales, soit dans d'autres Sociétés savantes, soit enfin au congrès de navigation intérieure tenu à Vienne en 1866, où une délibération spéciale a été réservée au *Rôle économique des voies navigables.* Cette dernière discussion n'a malheureusement pas eu, faute d'opposants, toute l'ampleur que l'on aurait pu désirer lui voir donner. Quoi qu'il en soit, la plupart des critiques adressées aux voies navigables françaises par M. Limousin ont été déjà produites et il semble qu'elles aient été réfutées victorieusement.

M. Boulé relève d'abord, dans le mémoire de M. Limousin, une contradiction. Il y est dit que les rivières et les canaux ont, depuis le commencement du siècle, coûté 1,300,000,000 fr. en dépenses d'amélioration ou d'établissement, ce qui, pour un tonnage de 2,400,000,000 de tonnes kilométriques, en 1883, et au taux de 4 p. 100, ferait ressortir le prix de revient par tonne à 0f,0242. Plus loin, l'auteur expose que la navigation intérieure se concentre sur 58 rivières ou canaux ayant ensemble une longueur de 5,674 kilomètres, lesquels absorbent 91 p. 100 du tonnage kilométrique, ne laissant aux 132 autres voies, comportant une longueur de 6,864 kilomètres, que 9 p. 100 du tonnage kilométrique. N'est-il pas évident que, dans de semblables conditions, si plus de la moitié du réseau ne transporte rien, on ne peut la confondre dans la moyenne et la faire entrer dans le calcul qui aboutit au prix de revient de 0f,0242?

Dans la comparaison que l'on fait des prix de revient des transports par chemins

de fer ou par voies navigables, on raisonne sans cesse sur des moyennes générales. Ce procédé de discussion est inadmissible. Si pour les chemins de fer du réseau général on peut ramener toutes les voies à un terme de comparaison commun, puisque ces voies ont toutes même largeur, organisation analogue, se prêtent à la circulation des mêmes véhicules, il n'en est pas ainsi à l'égard des voies navigables, dont les conditions d'établissement présentent les variations les plus nombreuses, et comme tirant d'eau, et comme largeur, et comme dimensions des écluses et ouvrages d'art. Ces variations dans les conditions d'établissement entraînent comme conséquence des changements fréquents dans les dimensions du matériel d'exploitation, nécessitent des ruptures de charge, des transbordements ou tout au moins des allègements. Deux lignes navigables et souvent même deux voies de la même ligne ne peuvent être comparées entre elles et donner lieu à l'établissement de moyennes. Ces comparaisons ne deviendraient possibles que le jour où le réseau serait unifié.

Les chiffres cités par M. Limousin sont au surplus discutables; l'évaluation à 1,300,000,000 de francs de l'ensemble de nos voies navigables comporterait de nombreuses déductions, car il comprend nombre de dépenses qui ne s'appliquent pas aux travaux d'établissement proprement dits. Même observation pour les 12 millions de dépenses annuelles d'entretien ou de gardiennage. Une part importante de ces dépenses a trait à des cours d'eau qui ne donnent lieu à aucune navigation, au Tarn, par exemple, où le dernier recensement de la batellerie n'a revélé la présence que d'un seul bateau. Il faudrait également retrancher de ce même chiffre de 12 millions toutes les dépenses de défenses de rives et les frais accessoires tels que ceux afférents à la pêche, aux bacs, francs-bords, etc.

La conclusion de M. Limousin est qu'il conviendrait, pour rétablir l'équilibre entre les chemins de fer et les voies navigables, de frapper la navigation d'nn péage de 1 centime à 1 centime et demi par tonne kilométrique et que ce péage rapporterait, en ne prenant que les voies fréquentées, un produit de 22 à 23 millions de francs, sans constituer une entrave sérieuse à l'industrie des transports par eau. Le péage de 1 centime et demi correspondrait à 50 p. 100 du prix du fret, qui serait de 3 centimes environ.

L'évaluation à 3 centimes du prix du fret est certainement très exagérée à l'égard des voies fréquentées, où il se rapproche beaucoup plus, pour les grands parcours, de 1 centime et demi que de 3 centimes. Mais en admettant même que le péage proposé ne représentât que 50 p. 100 du prix de transport, croit-on qu'il n'aurait pas pour premier effet de réduire considérablement l'intensité de la circulation?

M. Limousin admet lui-même que le trafic diminuerait avec l'établissement d'un péage, puisqu'il espère que la charge de la garantie d'intérêt se trouverait réduite. Il suppose donc qu'une partie du trafic déserterait la navigation pour le chemin de fer. Que deviendrait alors le produit de 22 millions sur lequel on avait la prétention de compter? Un semblable péage serait la ruine de la navigation. (*Applaudissements.*)

M. Holtz ne veut appeler l'attention de la Société que sur l'antagonisme qu'on a cherché à établir entre les voies navigables et les chemins de fer. Selon lui, cet antagonisme n'existe pas dans la plupart des cas. Au contraire, il arrive souvent que les deux natures de voies profitent l'une à l'autre, se prêtent un mutuel appui et concourent ensemble à la prospérité du pays en développant le mouvement industriel.

L'orateur cite l'exemple du canal de la Marne au Rhin, qu'il connaît particulièrement, comme ayant été longtemps à la tête d'un service dont dépendait ce canal. 83 p. 100 du trafic y sont fournis par les établissements industriels qui sont venus s'installer sur ses rives pour profiter de la voie navigable. Telles sont la soudière de Dombasle et plusieurs autres établissements analogues, qui font venir par eau 240,000 tonnes de matières premières et expédient par chemin de fer leurs produits fabriqués, la soude.

La situation est la même pour le canal de l'Est. Un des principaux motifs de sa construction était précisément de permettre à un grand nombre d'industries de l'Alsace de se reconstituer sur le territoire français. On peut citer des cartonneries, des forges, et notamment celles de MM. Dupont et Fould. Ces industries se servent de la voie d'eau pour le transport de leur combustible et de leurs minerais et expédient par chemin de fer les produits de leur fabrication.

Ce serait donc une grave erreur de croire que, par des entraves à la batellerie, on augmenterait dans une large mesure le trafic des chemins de fer et que l'État y trouverait une atténuation sensible de la garantie d'intérêt qu'il paie à ces derniers.

En terminant, M. Holtz tient à faire remarquer que cette idée de l'antagonisme des deux modes de transport se fait rarement jour à l'étranger. En Allemagne, notamment, on voit la batellerie du Rhin vivre en bonne harmonie avec les voies ferrées qui y aboutissent, associer leurs efforts et multiplier les points de contact au moyen des voies de raccordement. (*Applaudissements.*)

M. Cheysson, avant que la discussion soit close, au moins pour cette séance, voudrait en tirer les conclusions qui lui semblent devoir s'en dégager.

En cette matière, comme d'ailleurs dans presque toutes les autres, il est dangereux de ne procéder que par moyennes. On ne saurait se borner à comparer en bloc les voies ferrées avec les voies navigables, en négligeant les variations considérables qui différencient les diverses portions de ces deux réseaux; mais il importe de rapprocher, dans chacun d'eux, les voies qui ont des fréquentations voisines et correspondent à des courants déterminés de transport.

C'est ainsi que, dans une série de tableaux statistiques qu'il met sous les yeux de la Société et qu'il analyse à grands traits, M. Cheysson a distingué pour les voies ferrées: 1° le réseau du Nord ; 2° les compagnies secondaires ; 3° l'ensemble des grandes compagnies, et, pour les voies navigables : 1° le réseau de la Belgique sur Paris; 2° le canal de Nantes à Brest; 3° le réseau total.

Ces six tableaux, dont il demandera l'insertion au Journal de la Société, sont tracés d'après le même cadre et se prêtent dès lors à des comparaisons faciles.

Pour les chemins de fer, on a confondu, sous le nom d'*unités kilométriques,* la tonne et le voyageur transportés à un kilomètre, et c'est à cette unité ainsi définie que sont rapportés tous les calculs. Pour les voies fluviales, ils sont ramenés à la tonne kilométrique.

Le prix de revient du transport par unité est décomposé en 4 chapitres :

a) Intérêt et amortissement des capitaux de l'établissement ;

b) Entretien et grosses réparations;

c) Exploitation proprement dite (administration, traction, etc.);

d) Impôts des services gratuits.

Sur les chemins de fer, l'usager supporte toutes ces charges, tandis que sur les voies navigables, il ne paie que la troisième ; l'impôt très lourd qui grève les trans-

ports sur rails et qui va jusqu'à 1 centime par unité, se transformant au contraire, au profit des transports par eau, en une subvention que fournit la masse des contribuables.

Le bon marché de ces derniers transports est donc en partie fictif. A la dépense faite par l'usager, il faut ajouter ce que paie l'État pour avoir une idée exacte du prix réel de ce service.

En opérant ainsi, comme le permettent les tableaux dont il s'agit, on voit que le réseau fluvial du Nord peut lutter victorieusement avec son puissant rival, le réseau ferré de la même région, sous le rapport des charges du capital, de l'entretien et de la traction. Là, sans aucun trompe-l'œil statistique et tous comptes faits, le canal est une bonne affaire, non seulement pour ceux qui s'en servent, mais encore pour le pays.

Il n'en est plus de même pour des voies moins fréquentées, par exemple pour le canal de Nantes à Brest, où le prix de revient de la tonne kilométrique s'élève à 24 centimes, c'est-à-dire atteint presque le taux du transport sur les routes de terre.

Mais ce calcul semble surtout de mise pour discuter la création de lignes nouvelles de navigation. Dans ce cas, il est indispensable, en effet, de faire entrer en ligne de compte les charges de leur capital de premier établissement et la réaction sur les voies ferrées concurrentes, par conséquent sur le Trésor, devenu leur associé solidaire sous le régime des conventions et de la garantie d'intérêt.

Au contraire, quand il s'agit de voies existantes, M. Cheysson pense qu'il y a un moment où l'on n'a plus à se préoccuper de leur capital d'établissement. L'amortissement est la loi générale de l'industrie et s'impose avec les transformations successives d'outillage. Quand un nouvel engin se juxtapose ou se substitue à un autre, on estime d'ordinaire que ce dernier a été payé par ses services et que le prix d'achat doit désormais disparaître des comptes. Il en est de même pour l'outillage national, voies de transport, ports de commerce, phares, etc. Les nouvelles générations — M. Cheysson l'a déjà soutenu dans une précédente discussion (1) — ne peuvent traîner indéfiniment après elles le boulet des charges représentées par le patrimoine commun. Voudrait-on que le budget de l'instruction publique et celui des cultes ouvrissent un article à l'intérêt et à l'amortissement de la vénérable Sorbonne ou de nos vieilles cathédrales?

En ce qui concerne en particulier les voies navigables, elles ont eu largement le temps de payer leurs dettes et de s'amortir avant l'avènement des chemins de fer par les énormes réductions qu'elles ont amenées sur le prix de revient des transports antérieurs. Pour elles, comme pour les routes nationales, le moment est venu de les considérer comme amorties et de supprimer dès lors, *quant aux voies existantes,* le premier élément (*a*) dans le calcul du prix de revient des transports. C'est là qu'en arriveront aussi les voies ferrées le jour où expirera la concession faite aux compagnies actuelles, peut-être même plus tôt, si quelque progrès vient à leur tour les reléguer au second plan et condamner le pays à un grand effort pour une nouvelle transformation de son outillage.

Ainsi délesté, le prix de revient des transports fluviaux supporte sans désavantage la comparaison avec celui des chemins de fer, sauf pour les voies trop peu fréquen-

(1) *Journal de la Société de statistique* de juin 1887, p. 224.

tées, où les frais d'entretien, répartis sur un faible tonnage, atteignent et dépassent 2 centimes par tonne et par kilomètre.

Ici se pose la question du péage réclamé par M. Limousin. En bonne justice, la thèse est soutenable du moment où le péage serait réduit aux frais d'entretien. Il est équitable, en effet, que chaque usager supporte ces frais en proportion du tonnage qu'il donne à la voie navigable. Mais l'application de ce principe se heurte, en fait, à des objections insurmontables.

La suppression des droits de navigation est récente (loi du 19 février 1880) et les Chambres auraient sans doute quelque peine à revenir si vite sur leur décision. Ils produisaient alors 4 millions environ (avec 400,000 fr. de frais de perception), c'est-à-dire moins de 2 millimes par tonne et par kilomètre. Il faudrait presque les tripler pour les mettre au niveau des frais d'entretion.

Mais, pour se conformer au principe d'équité posé plus haut, on ne devrait demander à chaque voie que ses frais propres d'entretien sans la faire contribuer à ceux du canal voisin. Dans ces conditions, le réseau navigable du Nord aurait à payer moins d'un millime et le canal de Nantes à Brest, plus de deux centimes. Le rendement du péage se trouverait dès lors singulièrement déprimé, ici par l'insignifiance même de son taux, là, au contraire, par son élévation, qui achèverait de supprimer sur les voies secondaires des transports aujourd'hui languissants.

Est-ce à dire que cette idée du péage doive être absolument écartée en matière de voie navigable? Telle n'est pas la pensée de M. Cheysson. S'il combat le péage destiné à compenser les charges du capital, à cause de l'amortissement, et celles de l'entretien à cause de leur suppression récente et des difficultés de leur équitable répartition, il l'admet, au contraire, et l'appelle pour l'achèvement et l'amélioration du réseau.

Autant il convient, en effet, de se montrer circonspect avant d'engager la création d'une voie nouvelle, autant il est regrettable d'hésiter à terminer des travaux entamés. Jusqu'à l'entier achèvement, les sacrifices antérieurs restent stériles. Telle est précisément la situation actuelle, où, par suite de nécessités budgétaires, bon nombre de voies sont en cours de transformations. Faute d'un dernier chaînon, la chaîne ne peut rendre aucun service. Terminer les voies commencées, l'unification des conditions techniques, l'élargissement et l'allongement des écluses, l'amélioration des moyens d'alimentation, celle du tirant d'eau et du tirant d'air (1), ce sont là des opérations fécondes, dont les adversaires les plus déclarés des canaux ne sauraient contester la productibilité.

Comment se procurer les ressources nécessaires à ces travaux? C'est là que le péage peut utilement intervenir. Que les intéressés se groupent, se syndiquent sous l'action des chambres de commerce; qu'ils avancent à l'État les fonds moyennant la condition d'un péage temporaire destiné à faire face aux charges de ces avances; ainsi compris, le péage n'a rien que de légitime et de pratique. C'est le système qui a été suivi pour amorcer la création du canal de l'Est et pour améliorer plusieurs de nos ports : c'est celui qui fonctionne sur une grande échelle en Angleterre et qui décharge l'État de certaines initiatives et de certaines attributions pour les reporter sur des collectivités. Au lieu que les intéressés n'aient qu'à s'en prendre à l'État et

(1) On appelle ainsi la hauteur que les ponts laissent disponible au-dessus du niveau de la ligne de flottaison.

à le fatiguer de leurs doléances, toujours faciles et parfois suspectes, ils ont, dans ce système, à faire montre d'énergie personnelle et à donner effectivement la mesure de l'importance qu'ils attachent aux travaux réclamés. Parmi ces travaux, ceux-là seuls qui ont une véritable utilité résistent à une pareille épreuve.

En résumé, M. Cheysson n'est pas de ceux qui voudraient doubler tout chemin de fer d'un canal parallèle pour contraindre les compagnies à une capitulation dont l'État finirait par faire les frais; mais il n'est pas non plus de ceux qui méconnaissent l'importance des voies navigables et leur rôle élevé dans la répartition des courants de transport. Si quelques-unes d'entre elles sont de mauvais placements, elles se justifient peut-être à d'autres points de vue (1). En tout cas, n'existe-t-il pas aussi des lignes ferrées d'une utilité contestable? Quel réseau n'a ses erreurs économiques? Il est inutile de récriminer sur les faits accomplis. L'ancien outillage s'est amorti avec le temps; personne ne songe à combler les canaux peu fréquentés. C'est un legs du passé, dont le présent doit accepter les charges, comme il jouit de ses bienfaits.

Mais en ce qui concerne l'avenir, il importe de ne l'engager et de ne créer de nouvelles voies navigables que dans des contrées éminemment industrielles et peuplées, où le trafic soit suffisant pour fournir abondamment aux deux ordres de voies les transports qui leur conviennent, savoir : les matières premières au canal, les produits finis au chemin de fer. Hors de ces cas particuliers, il faut se borner à améliorer et unifier les voies existantes, pour qu'un même bateau circule sur le réseau continu des lignes affectées à un même courant de transport, comme un même wagon circule sur un même réseau ferré.

C'est à ces travaux d'achèvement et d'unification qu'on pourrait fructueusement réserver l'emploi de péages spéciaux et momentanés, dont le produit serait attribué à de grands syndicats d'industriels ou à des chambres de commerce en échange de leurs avances.

Telle est la politique économique que M. Cheysson déduirait, en ce qui le concerne, des données statistiques et des observations produites devant la Société sur cette grande question partout discutée aujourd'hui entre les ingénieurs et les économistes et présentant des aspects si multiples que personne ne peut jamais se flatter d'en avoir dit le dernier mot. (*Applaudissements.*)

Résumant le débat, M. le Président remercie les orateurs qui y ont pris part et en particulier MM. les ingénieurs Boulé et Holtz, dont les observations dénotent une si profonde connaissance du sujet et ont été accueillies avec un vif intérêt par la Société de statistique.

La séance est levée à 11 heures et demie.

---

(1) Ainsi, le canal de Nantes à Brest a été inspiré par des considérations plutôt stratégiques qu'économiques, et devait, dans la pensée de ses promoteurs, suppléer le cabotage en cas du blocus des côtes.

II.

CE QU'EST LA FRANCE

D'APRÈS LE DERNIER *ANNUAIRE STATISTIQUE.*

AVANT-PROPOS.

L'*Annuaire statistique de la France,* dont la dixième année vient de paraître, n'est pas, comme on pourrait le croire, une simple collection de résumés généraux; c'est la reproduction méthodique, par département ou par établissement, de tous les travaux publiés ou inédits qui émanent des différents services ministériels. On y trouve, en outre, et c'est là ce qui donne à l'ouvrage son principal cachet, des relevés particulièrement instructifs s'étendant aux époques les plus éloignées et partant quelquefois de l'origine même des documents.

L'Annuaire peut donc passer pour une véritable statistique générale de la France, étudiée dans son état actuel et dans son passé.

Mais il y a lieu de faire remarquer qu'il ne renferme que des tableaux numériques, sans texte qui les commente, l'Administration ayant cru ne devoir fournir que les matériaux, en laissant au lecteur le soin de les utiliser et de les interpréter suivant ses propres vues.

C'est une interprétation de ce genre que nous avons tentée ici, interprétation d'ailleurs toute personnelle et qui n'engage que nous.

Hâtons-nous de dire qu'en nous livrant à cette tâche, dont nous ne nous sommes pas dissimulé les difficultés, bien que ces difficultés aient été parfois aplanies par les excellents rapports officiels qui précèdent certaines statistiques, notre intention n'a pas été d'entrer dans tous les détails, ce qui aurait exigé des connaissances encyclopédiques qui nous font défaut. Toutefois, si nous avons dû ne nous attacher qu'aux grandes lignes, nous avons pris soin de n'omettre aucun des nombreux points de vue sous lesquels les chiffres sont envisagés, dans les 236 tableaux dont l'Annuaire se compose.

Notre travail est devenu par là une sorte de synthèse qui permettra, nous l'espérons du moins, de se rendre compte, pour ainsi dire d'un coup d'œil, de la situation morale et économique de notre pays, ainsi que de ses progrès dans toutes les branches de l'activité humaine.

T. Loua.

Bibliographie. — *Annuaire statistique de la France* (dixième année), publié par le ministère du commerce et de l'industrie. Paris, I. N., 1887.

CHAPITRE PREMIER.

Territoire et population (1881-1886).

I. Territoire. — Le chiffre indiquant l'étendue territoriale de la France est emprunté au compte définitif des contributions directes pour l'année 1884, lequel résume les résultats des opérations cadastrales effectuées dans le cours de ce siècle; mais comme il y a encore trois départements, la Corse et les deux Savoie, où cette opération n'est pas encore terminée, les chiffres actuels ne sont pas définitifs. A cette restriction près, l'étendue territoriale de nos 87 départements (Belfort compris) est de 52,885,490 hectares, ou, en d'autres termes, de 528,855 kilomètres carrés.

II. Population. — Le dernier dénombrement de la population a été effectué le 30 mai 1886. — D'après ce dénombrement, le nombre des arrondissements est de 362, celui des cantons de 2,871, celui des communes de 36,121. Quant à la population totale, elle est de 38,218,903 habitants.

D'après le dénombrement de 1881, qui a eu lieu au mois de décembre, il y avait pour le même nombre d'arrondissements, 2,868 cantons et 36,121 communes, avec une population totale de 37,672,048 habitants.

L'augmentation est donc de 545,655.

Pendant la période de 1876 à 1881, l'accroissement avait été plus sensible (766,250); mais il faut tenir compte de cette circonstance que le recensement de 1881 a porté sur un espace complet de cinq années, tandis que celui de 1886 n'embrasse qu'une période de 4 ans 5 mois.

Dans les deux derniers recensements, la population française proprement dite a été séparée des étrangers résidants. Ce qui donne lieu à la comparaison suivante:

	1881.	1886.	AUGMENTATION.	P. 100.
Français.	36,671,594	37,103,689	432,095	1.13
Étrangers	1,000,454	1,115,214	114,760	11.47
	37,672,048	38,218,903	546,855	1.45

Ce qui indique que les étrangers se sont accrus dans une proportion dix fois plus forte que nos nationaux.

Uniformément répartie sur le territoire, notre population, accuse en 1886 72.3 habitants par kilomètre carré. Mais tandis que dans le département de la Seine, la population spécifique est de 6,227, celle des Basses-Alpes est de 18. On voit qu'il y a de la marge entre ces deux résultats.

Rien de plus inégal, en effet, que la répartition de la population par commune. On peut s'en rendre compte par le tableau ci-après, qui montre que près des trois quarts des communes de France ont une population inférieure à 1,000 habitants.

COMMUNES.	1886.	1881.
De moins de 1,000 habitants	27,543	27,503
1,000- 5,000 habitants	5,837	5,899
5,000-15,000 —	2,179	2,160
15,000-20,000 —	463	444
20,000 et au-dessus.	99	91
	36,121	36,097

Les villes de plus de 30,000 âmes, lesquelles ne sont qu'au nombre de 53, ont augmenté de 309,126, tandis que pour les 36,068 autres communes, prises ensemble, l'augmentation n'a été que de 237,929. Ce seul fait donne une idée des déplacements considérables de population qui se font des petites localités dans les grandes villes.

Comme la statistique vit de comparaisons, la plupart des tableaux de l'Annuaire présentent, au-dessous des totaux afférents à l'année que l'on considère, le rappel des quatre années précédentes, ce qui permet de rapprocher, pour une période de cinq ans, tous les éléments dont chaque tableau se compose et de se rendre compte des influences particulières qui ont pu modifier plus ou moins sensiblement les résultats de l'année observée. Cette utilité des comparaisons, quant au temps, s'est tellement affirmée qu'on n'a pas tardé, au moins pour les faits principaux, à pousser les relevés jusqu'aux époques les plus éloignées et, toutes les fois qu'il a été possible, jusqu'à l'origine même des documents.

Comme nous l'avons déjà dit, ces tableaux *rétrospectifs* donnent à l'Annuaire son véritable cachet.

Le premier de ces tableaux porte sur les recensements effectués depuis le commencement du siècle. Ajoutons qu'à côté des résultats effectifs fournis par les dénombrements, on a eu soin de placer comme terme de comparaison les chiffres se rapportant à la population occupant le territoire actuel de la France. Par ce moyen, les résultats se trouvent être comparables entre eux, puisqu'ils sont soustraits aux modifications en sens contraire amenées par les annexions ou les pertes de territoire qui se sont accomplis dans cette période, notamment en 1861 ou en 1871.

On est ainsi amené à constater que la population de la France, telle qu'elle résulte des dénombrements, s'est accrue, de 1801 à 1886, de 10,869,900 habitants, soit de 102,353 par an ; tandis qu'en ramenant les chiffres de dénombrement au territoire actuel de la France, l'augmentation est pour la période entière de 11,288,147, et, par an, de 132,800.

BIBLIOGRAPHIE. — *Compte définitif des contributions directes pour 1884* (article CADASTRE). Paris, I. N., 1886. — *Dénombrement de la population en 1886*, publié par le Ministre de l'intérieur. Paris, I. N., 1887.

CHAPITRE II.

Mouvement de la population (1884).

I. RELEVÉS DE L'ÉTAT CIVIL. — Pour l'année 1884, le mouvement de la population se résume dans les chiffres ci-après :

Mariages.	Garçons et filles			248,756	289,555
	— et veuves			10,717	
	Veufs et filles			19,635	
	— et veuves			10,447	
Naissances d'enfants.	Légitimes	garçons	440,456	862,004	937,758
		filles	421,548		
	Naturels	garçons	38,883	75,754	
		filles	36,871		



Mort-nés	Légitimes	garçons	23,049	39,005	45,286
		filles	15,956		
	Naturels	garçons	3,418	6,281	
		filles	2,863		
Décès	Sexe masculin	garçons	219,013	446,555	858,784
		mariés	151,706		
		veufs	75,836		
	Sexe féminin	filles	188,613	412,229	
		mariées	113,801		
		veuves	109,815		
Excédent des naissances sur les décès					76,974

On a écrit et on écrira encore bien des volumes sur cette question capitale du mouvement de la population, et, à cet égard, on consultera avec fruit les relevés si complets que la statistique générale de France publie depuis 1853. L'Annuaire lui-même envisage cette question aux principaux points de vue qu'elle comporte. C'est ainsi qu'on y trouve des tableaux sur les mariages par âge, sur les diverses circonstances qui se rattachent au mariage, comme le degré d'instruction des époux, les oppositions, les actes respectueux, les contrats d'apports, les mariages consanguins, ceux qui ont donné lieu à des légitimations d'enfants, sans compter ceux qu'il offre sur les accouchements multiples, les décès suivant l'âge et le sexe; les mariages, les naissances, mort-nés et décès par mois, etc.; mais une telle étude dépasserait notre but. Il nous suffira de nous rendre compte du mouvement général de notre population, en rapportant les divers éléments de l'état civil à la population correspondante.

Le rapide résumé que nous offrons ci-dessous et dont les bases se trouvent dans le deuxième *tableau rétrospectif* de l'Annuaire, permettra d'apprécier d'un coup d'œil l'importance des variations qui ont affecté ce mouvement depuis le commencement du siècle.

Mouvement de la population par 1,000 habitants.

PÉRIODES ET ANNÉES.		MARIAGES.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	EXCÉDENT des naissances sur les décès.
Premier Empire	1806-1814	8.1	31.2	26.2	+ 5.0
Restauration	1815-1829	7.7	31.4	25.2	+ 6.2
Louis-Philippe	1830-1847	8.0	28.5	24.1	+ 4.4
Première République	1848-1850	8.1	26.9	24.1	+ 2.8
Second Empire	1851-1860	7.9	26.3	23.9	+ 2.4
	1861-1868	8.0	26.5	23.0	+ 3.5
Guerre	1869-1872	7.3	24.6	28.8	— 4.2
Deuxième République	1872-1876	8.6	26.3	23.5	+ 2.8
	1877-1881	7.5	25.0	22.4	+ 2.6
	1882-1884	7.5	24.8	22.2	+ 2.6
Diminution de la première à la dernière période pour 1,000 habitants		1.4	6.4	4.0	2.4

Le fait principal qui ressort de ces chiffres est la décroissance pour ainsi dire continue de notre *natalité*. La mortalité diminue dans une plus faible proportion, qui suffit néanmoins à maintenir l'excédent des naissances et empêcher notre popu-

lation d'arriver trop rapidement à l'état stationnaire qui la menace et vers lequel elle tend de plus en plus.

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistique annuelle de la France* (1884), publiée par le Ministre du commerce et de l'industrie. Paris, I. N., 1887.

II. ÉMIGRATION (1884). — D'après les comptes publiés par la direction de la sûreté générale, au ministère de l'intérieur, le nombre des émigrants partis de France a été, en 1884, de 6,100 ; mais il y a lieu de faire observer que ce chiffre ne comprend pas les passagers proprement dits, mais seulement les *émigrants* et par là nous entendons ceux qui sont soumis au contrôle de l'administration, qui sont partis par les ports français du Havre, de Marseille et de Bordeaux.

Les départements qui offrent le plus d'émigrants sont, en première ligne, les Basses-Pyrénées (1,326) et les Hautes-Pyrénées (1,883), puis la Seine, les Hautes-Alpes, l'Aveyron, le Doubs, la Savoie, etc.

Leur effectif se décompose ainsi : sexe masculin, 4,294; sexe féminin, 1,806.

Le plus grand nombre des émigrants français sont âgés de 20 à 50 ans (4,303); il y en a 1,419 de moins de 20 ans et 376 de plus de 50 ans; près de la moitié (2,891) appartiennent aux professions agricoles.

Indépendamment des 6,100 Français qui sont partis par nos ports, il y a eu, en 1884, 31,349 étrangers qui ont suivi la même voie, parmi lesquels 11,323 Italiens; 9,018 Suisses; 5,479 Allemands; 3,020 Espagnols et 2,069 individus de nationalité diverse.

En résumé, il est sorti de nos ports 37,449 émigrants français ou étrangers, savoir :

21,634 émigrants partis du Havre, 6,482 de Marseille et 9,333 de Bordeaux.

Le plus grand nombre de ces émigrants (21,518) ont gagné les États-Unis de l'Amérique du Nord; 10,325 se sont rendus dans la République Argentine.

Ajoutons que 32,501 ont navigué sous le pavillon français et 4,948 sous pavillons étrangers.

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistique de l'émigration pour 1884,* publiée par le Ministre de l'intérieur. (*Journal officiel* du 31 août 1885.)

CHAPITRE III.

Cultes (1884).

D'après les états transmis par la Direction des cultes, le personnel affecté à l'exercice du culte catholique se composait, au 1er janvier 1885, de :

83 évêques ou archevêques;
176 vicaires généraux titulaires;
727 chanoines;
125 ecclésiastiques attachés à divers services;
3,386 curés;
28,945 desservants;
10,002 vicaires de paroisses ou desservants de chapelles;
4,311 prêtres habitués;
2,609 aumôniers.

5

C'est au total 50,364 prêtres chargés de services divers. Il convient d'y ajouter:

656 directeurs ou professeurs de grands séminaires;
3,506 directeurs et professeurs des petits séminaires.

Ce qui porte à 54,526 le personnel total du clergé *séculier*.

Les élèves des grands séminaires comprennent 8,473 pensionnaires, dont 6,457 n'ont pas reçu les ordres majeurs et 2,016 postulent le diaconat.

Il a été ordonné, en 1884, 4,309 sujets, savoir: 1,527 prêtres, 1,456 diacres et 1,326 sous-diacres.

51 cures sont à l'état de vacance, ainsi que 2,195 succursales et 2,003 vicariats. On estime qu'il y aurait lieu de pourvoir à 4,243 vacances pour assurer pleinement le service du culte.

En ce qui concerne le clergé *régulier*, il a été publié, en 1877, un état général des congrégations, communautés et associations religieuses autorisées ou non autorisées, dressé en exécution de l'article 12 de la loi du 28 décembre 1876.

Il résulterait de cet état qu'il y avait, en 1877:

3,744 associations d'hommes contenant	30,287 membres.
3,960 associations de femmes contenant. . . .	127,753 —

Ce qui porterait à 158,040 le personnel du clergé régulier. Il ne semble pas que les décrets portés depuis contre certains ordres religieux aient sensiblement modifié cette situation.

Les cultes non catholiques sont ainsi desservis:

Protestants. . . .	Église réformée.	638
	Confession d'Augsbourg. . .	62
Culte israélite.		57

L'Annuaire offre la répartition de ce personnel par diocèse pour le culte catholique et par département pour les cultes dissidents.

Bibliographie. — Documents inédits communiqués par l'administration des cultes.

CHAPITRE IV.

Justice criminelle (1884).

I. Instruction criminelle. — Le nombre des agents chargés de constater les crimes et délits a été, en 1884, de 136,337. Dans le cours de la même année, ces agents ont eu à déférer à la justice 426,065 plaintes et procès-verbaux.

195,833 affaires ont été poursuivies devant les tribunaux et 230,224 classées au parquet ou terminées par une ordonnance de non-lieu.

Les affaires simplement classées au parquet et laissées sans poursuite sont au nombre de 218,484, ce qui équivaut à environ la moitié des dénonciations; elles se composent, pour la plus grande part, de faits reconnus non délictueux ou n'ayant pas de gravité suffisante; mais il est un point à noter, c'est que 65,362 affaires ont dû être abandonnées, parce qu'on n'est pas parvenu à en connaître les auteurs.

II. Cours d'assises. — Les crimes, quand ils ont été commis avec les circonstances aggravantes qui en constituent le caractère propre, sont déférés aux *cours d'assises*.

Le jury a eu à connaître, en 1884, de 3,276 crimes, auxquels ont participé 4,277 accusés.

Sur ce nombre 1,195, c'est-à-dire un peu plus du quart, ont été acquittés, 1,528 ont été condamnés à des peines afflictives et infamantes, dont 30 à la peine de mort, et 1,554 à des peines correctionnelles.

La proportion des acquittés, qui est de 32 p. 100 pour les accusés de crimes contre les personnes, n'est que de 25 p. 100 pour les crimes contre la propriété.

Le tableau suivant indique, pour les quatre dernières années, quel a été le nombre des accusés jugés contradictoirement pour les crimes les plus graves et en même temps les plus communs.

	1884.	1883.	1882.	1881.
Crimes capitaux	734	693	713	686
Coups et blessures	180	170	186	185
Crimes contre les mœurs	882	880	947	923
Faux	430	437	500	432
Vols	1,664	1,706	2,036	1,706
Incendies	204	197	237	233

Sur les 4,277 accusés de crimes, 3,684 appartiennent au sexe masculin et 593 au sexe féminin;

3,893 accusés sont Français, 384 étrangers ; 800 ne savent ni lire ni écrire.

284 accusés ont été jugés par contumace et condamnés, 9 à mort et 275 à des peines infamantes.

III. Tribunaux correctionnels. — 184,949 affaires ont été déférées, en 1884, aux tribunaux correctionnels, savoir : 163,728 délits et 21,221 contraventions.

Ces affaires intéressaient 217,960 prévenus, dont 12,255 ou environ 5 p. 100 (4.5) ont été acquittés, 126,447 condamnés à la prison et 75,596 à l'amende.

Des nombreux délits spécifiés dans l'Annuaire nous ne retiendrons que le vol, l'escroquerie, et les délits contre les mœurs.

Accusés de :	1884.	1883.	1882.	1881.
Délits contre les mœurs	4,737	4,075	4,441	4,229
Vols	44,813	44,710	44,672	44,229
Escroquerie	3,968	4,047	4,120	4,443

IV. Récidivistes. — Parmi les 222,237 individus poursuivis dans les cours d'assises ou les tribunaux correctionnels, on ne compte pas moins de 89,169 récidivistes : 1,608 d'entre eux ont été condamnés à nouveau par le jury et 87,561 par les tribunaux correctionnels.

V. Tribunaux de simple police. — Les tribunaux de simple police ont eu à s'occuper de 403,598 contraventions intéressant 487,486 inculpés, sur lesquels 15,522 ou 3 p. 100 seulement ont été acquittés, 46,469 condamnés à l'emprisonnement et 424,853, c'est-à-dire la grande majorité, à l'amende. Parmi les contraventions, nous relèverons l'ivresse sur la voie publique, qui constitue un délit spécial, en vertu de la loi du 23 janvier 1873.

	1884.	1883.	1882.	1881.
Ivresse	54,943	56,110	55,299	54,185

Ajoutons, pour en finir avec les tribunaux, que la Cour de cassation a cassé 122 arrêts: 29 en matière criminelle, 41 en matière correctionnelle et 52 en affaires de simple police.

Il y a eu lieu, en 1884, à 399 extraditions, dont 163 accordées par l'étranger et 236 par la France. Les grâces ou commutations de peine ont été au nombre de 6,213. Enfin il n'y a eu que 747 arrêts de réhabilitation.

Quant aux frais de justice, ils se sont élevés à 10,494,043 fr. pour l'année 1884.

VI. Morts accidentelles. — Les procureurs de la République ont reçu 13,390 procès-verbaux leur signalant 2,069 morts subites naturelles survenues sur la voie publique et 11,321 morts accidentelles. Celles-ci avaient notamment pour causes l'immersion (3,927), la chute d'un lieu élevé (1,613) ou l'écrasement par les chevaux ou voitures (1,352), l'asphyxie par le feu (914) et l'éboulement des terrains en construction (792). L'abus des liqueurs alcooliques en a provoqué 538, enfin 465 résultent d'accidents de chemins de fer.

VII. Suicides. — Bien que le suicide ne soit pas considéré par nos lois comme un acte punissable, la statistique criminelle lui consacre plusieurs tableaux, que l'Annuaire a reproduits dans tous leurs détails, cette cause de décès étant l'un des symptômes les plus intéressants de l'état moral des sociétés.

Il suffira de dire ici que l'on a constaté, en 1884, 7,572 suicides, dont 5,964 ont été accomplis par des hommes et 1,608 seulement par des femmes. Ce chiffre est le plus élevé qui ait été atteint jusqu'à ce jour.

VIII. Résumé général. — Un état rétrospectif résume les principaux faits de la statistique criminelle depuis l'année 1826. Le tableau suivant, qui est une réduction, permettra de se faire une idée des développements de la criminalité dans notre pays.

Années.	Chiffres totaux des affaires instruites.	Accusés devant les cours d'assises.	Prévenus des tribunaux correctionnels (délits).	Inculpés en simple police.	Morts accidentelles.	Suicides.
1834 . . .	114,168	6,952	65,347	137,598	5,856	2,078
1844 . . .	176,702	7,195	97,011	291,962	7,380	2,973
1854 . . .	296,631	7,556	157,268	510,873	9,647	3,810
1864 . . .	273,621	4,252	141,978	528,394	12,378	4,521
1874 . . .	363,577	5,228	175,776	536,110	11,753	5,617
1884 . . .	432,532	4,277	193,028	487,426	15,390	7,572

On remarquera la diminution subite du nombre des accusés de crimes, entre 1854 et 1864. Ce fait s'explique par la pratique nouvelle qui a tendu à correctionnaliser un grand nombre de crimes, par la suppression de certaines circonstances aggravantes dont l'effet a été de faire passer ces crimes dans la catégorie des délits. On s'explique également, par des changements dans la législation, les modifications qui se sont produites à certaines époques dans les chiffres des contraventions. Mais ce qui ressort avec évidence, c'est l'augmentation progressive des morts accidentelles et des suicides. En ne considérant que les suicides, on trouve qu'en 1834 leur proportion était de 63 par million d'habitants. En 1864, elle s'élève à 199; ce qui prouve qu'en un demi-siècle le nombre relatif des suicides a plus que triplé! . . . . . .

Bibliographie. — *Compte général pour 1884 de l'administration de la justice criminelle de France et en Algérie*, publié par M. le Garde des sceaux, ministre de la justice. Paris, I. N., 1885.

CHAPITRE V.

Justice civile et commerciale (1884).

I. Travaux des cours et tribunaux. — Il y a pour toute la République une Cour de cassation. Elle se compose de trois chambres : la chambre des requêtes, la chambre civile et la chambre criminelle ; chacune d'elles compte un président et quinze conseillers. Il y a, en outre, un premier président. Les fonctions du ministère public sont exercées par un procureur général et six avocats généraux.

Les *cours d'appel* sont au nombre de 26. Elles comptent 59 chambres, 512 présidents et conseillers, 57 avocats généraux, 35 substituts.

La défense est présentée par 3,913 avocats, dont 2,054 inscrits au tableau, et par 1852 stagiaires. Il y a 298 avoués près les cours d'appel.

Les *tribunaux de première instance* sont au nombre de 359 avec 418 chambres, 1,437 présidents et juges et 794 juges suppléants.

La défense, près les tribunaux de première instance, comporte 6,781 avocats, dont 4,348 inscrits au tableau, et 2,453 stagiaires.

Le nombre des juges de paix est de 2,866.

Il y a 2,466 offices d'avoué et 4,208 d'huissier.

Quant aux notaires en exercice, on en compte 9,041.

Les *tribunaux de commerce* sont au nombre de 218, avec 1,031 présidents ou juges et 708 juges suppléants.

Nous donnons ici le tableau, par juridiction, des affaires à juger, ainsi que de celles qui ont été terminées dans l'année.

	Affaires à juger.	Affaires terminées.	
Cour de cassation.	2,215	1,313	60 p. 100
Cours d'appel	20,343	11,967	59 —
Tribunaux civils	272,645	220,296	81 —
Tribunaux de commerce. .	275,448	247,956	90 —

Les affaires portées publiquement devant les juges de paix s'élèvent à 321,876, sur lesquelles 313,235 ont été réglées ; mais les juges de paix ont en outre à s'occuper de jugements préparatoires, d'affaires à concilier à l'audience ou hors d'audience, ainsi que des attributions extrajudiciaires, dont le chiffre atteint presque 2 millions.

Ce sont d'ailleurs les conseils de prud'hommes qui terminent le plus de procès dans l'année, 54,569 sur 54,827.

II. Actes d'adoption. — Il a été soumis à l'homologation des cours d'appel 131 actes d'adoption, en vertu desquels 138 enfants ont été adoptés, dont 65 du sexe masculin et 73 du sexe féminin. Parmi ces enfants, 13 étaient des enfants naturels, mais il n'a pas été constaté qu'ils fussent issus des adoptants.

III. Divorces et séparations de corps. — C'est en 1884 qu'a commencé l'application de la loi de divorce.

Du 27 juillet au 31 décembre de cette année, il y a eu 124 demandes directes de divorce, sur lesquelles 108 ont été accueillies.

D'un autre côté, il y a eu 1,649 demandes de divorces en conversion de séparation de corps et il en a été accueilli 1,549.

Les divorces prononcés ont été par suite de 1,657.

Les demandes en séparation de corps n'en ont pas moins continué à suivre leur cours ordinaire. Sur 3,666 de ces demandes, 2,821 ont été prononcées.

Il y avait eu, en 1883, 3,010 séparations accordées et, en 1884, 2,806. On voit par là que l'introduction du divorce n'a pas eu pour effet de diminuer sensiblement le nombre des séparations de corps.

Sur les 124 demandes directes de divorce, 68 ont eu pour cause principale des excès, sévices ou injures graves; 20, l'adultère de la femme; 20, l'adultère du mari et 38 une condamnation antérieure à une peine afflictive et infamante.

Ces divorces se sont partagés à peu près également entre les ménages avec ou sans enfants.

Dans 49 cas, la demande a été faite par le mari, et dans 75 par la femme.

IV. Ventes judiciaires. — Il a été effectué, en 1884, 23,993 ventes judiciaires, chiffre analogue à celui des quatre années précédentes. Ces ventes ont atteint, au total, un prix d'adjudication de 435,178,914 fr. Les frais s'étant élevés à 15,247,462 fr., la moyenne des frais se trouve être de 3.54 p. 100. Ces frais diminuent, d'ailleurs, en raison de l'importance des immeubles vendus ; ils sont énormes pour les ventes dont la valeur ne dépasse pas 500 fr., puisqu'en ce cas ils dépassent 151 p. 100.

V. Faillites. — Il en a été ouvert 7,719 en 1884, au lieu de 6,966 en 1883 et 7,061 en 1882. 3,598 de ces faillites ont été réglées par concordat ou par liquidation de l'union ; sur ce nombre, il y en a 2,378 qui ont donné un dividende variant de 5 à 25 p. 100 et 102 qui ont donné 100 p. 100. L'importance de toutes ces faillites ne s'élève pas à moins de 285 millions de francs.

VI. Opérations du sceau. — Le nombre des étrangers admis à établir leur domicile en France, qui variait les années précédentes de 1,100 à 1,200, s'est élevé, en 1884, à 3,085.

Les naturalisations ont augmenté également de 250 en moyenne à 498.

Enfin les dispenses pour mariages n'ont pas subi d'augmentation, elles se sont élevées, en 1884, à 1,367.

VII. Actes de constitution ou de dissolution de sociétés. — Il a été constitué en 1884 4,338 sociétés (dont 3,382 en nom collectif) au lieu de 4,091 en 1883 et 5,179 en 1882. En revanche, il n'en a été dissous que 2,569 au lieu de 2,786 en 1883 et 2,910 en 1882.

Comme pour la justice criminelle, la statistique civile résume dans un tableau rétrospectif les principaux faits qui la concernent. Nous détacherons de ce tableau les points suivants :

Années.	Séparations de corps accordées.	Ventes judiciaires. Nombre.	Ventes judiciaires. Montant.	Faillites ouvertes.
—	—	—	— francs.	—
1844	794	15,549	213,324,380	3,032
1854	1,242	18,203	183,314,837	3,691
1864	1,822	17,137	256,111,028	4,642
1874	2,242	22,644	348,639,852	5,596
1884	2,821	23,993	425,178,914	7,719
— Divorces . .	1,657			

On voit que depuis quarante ans le nombre des séparations de corps, divorces compris, a plus que quintuplé. Quant aux faillites, elles ont plus que doublé.

BIBLIOGRAPHIE. — *Compte général de la justice civile et commerciale pour 1884*, publié par le ministre de la justice. Paris, I. N., 1886.

CHAPITRE VI.

Établissements pénitentiaires (1883).

I. ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DE FRANCE. — Nous classerons ces établissements en trois groupes, savoir :

1° *Établissements de longues peines.* — Aucun changement n'a été apporté, en 1883, dans le nombre ni dans l'affectation de ces établissements, qui comprennent les maisons centrales, les pénitenciers agricoles et le dépôt de Saint-Martin-de-Ré, réservé pour les condamnés aux travaux forcés.

2° *Prisons de courtes peines.* — Le nombre des maisons d'arrêt, de justice et de correction cellulaire a passé de 9 à 11. Dans ces divers établissements, l'application de la loi du 5 juin 1875 a continué de donner des résultats satisfaisants et l'on a constaté notamment que le condamné placé en cellule produit davantage et se soumet plus facilement au travail.

3° *Maisons d'éducation professionnelle.* — Leur nombre a été réduit de deux dans le courant de l'année 1883 par suite de la suppression des maisons-mères de Méphas-Blanzy et de Donges, réservées aux jeunes filles.

Au 31 décembre 1883, l'ensemble des établissements pénitentiaires renfermait une population totale de 52,847 individus, ainsi répartis :

	POPULATION.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
	—	—	—
Établissements de longues peines (y compris le dépôt de St-Martin-de-Ré et le quartier d'aliénés de Gaillon).	14,979	2,244	17,223
Prisons de courtes peines	24,023	3,994	28,017
Maisons d'éducation correctionnelle.	6,167	1,440	7,607
	45,169	7,678	52,847

Ces résultats s'appliquent à la fois à la France et à l'Algérie. Sur ce nombre, 47,684 individus, soit 40,137 du sexe masculin et 7,547 du sexe féminin, étaient détenus dans les prisons de France.

Dans les établissements situés en France, le mouvement des entrées et des sorties s'est effectué comme il suit. Toutefois, pour qu'on se rende mieux compte de ce mouvement, nous n'aurons pas égard au mouvement qui se fait de prison à prison, pour n'envisager que les entrées nouvelles et les sorties par expiration de peine.

TABLEAU.

Mouvement des entrées et des sorties.

		POPULATION au 31 décembre 1882.	ENTRÉES nouvelles.	SORTIES par expiration de peine.	POPULATION au 31 décembre 1883.
Maisons centrales.	Hommes	13,392	5,994	5,475	13,120
	Femmes	2,290	877	872	2,193
Dépôt des forçats		231	889	1	323
Jeunes détenus.	Garçons	6,526	1,249	1,626	6,033
	Filles	1,545	580	576	1,440
Prisons ordinaires	Hommes	20,713	137,658	161,355	20,543
	Femmes	3,931	38,641	43,824	3,913
		48,628	185,788	213,729	47,565(1)

Au point de vue de la nature des peines encourues, la population des maisons centrales et de dépôts de forçats se subdivise comme il suit :

	MAISONS centrales d'hommes.	MAISONS centrales de femmes.	DÉPÔT de condamnés.
Travaux forcés	16	803	323
Détention et réclusion	3,911	242	»
Emprisonnement	9,193	1,148	»

Ajoutons que, dans les maisons centrales, il n'y a pas moins de 4,758 récidivistes dont 401 du sexe féminin.

Les établissements d'éducation correctionnelle comprenaient, au 31 décembre, 7,146 enfants en tutelle administrative, 216 détenus par correction paternelle et 111 condamnés à la prison.

Quant aux prisons départementales, la composition de leur population est très variée ; elle comporte, au 31 décembre :

6,308	prévenus.	24,458
15,232	condamnés.	
2,395	détenus pour dettes.	
145	passagers.	
378	jeunes détenus.	

Le tableau suivant indique le nombre des journées de détention, rapproché du nombre des journées d'infirmerie et des journées de travail.

	NOMBRE DE JOURNÉES		
	de détention.	d'infirmerie.	de travail.
Maisons centrales.	5,643,351	245,127	4,196,710
Jeunes détenus.	2,817,624	40,585	2,172,755
Prisons ordinaires	8,740,625	321,826	4,058,447

En divisant le nombre de journées de détention par celui des jours de l'année, on obtient la population moyenne. Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de la population moyenne le nombre des évasions et celui des décès :

(1) Non compris Gaillon.

		POPULATION moyenne.	ÉVASIONS.	DÉCÈS.	MORTALITÉ p. 100.
Maisons centrales	Hommes.	13,221	40	454	3.43
	Femmes.	2,240	1	64	2.88
Dépôt de forçats		260	»	9	3.43
Maisons d'éducation correctionnelle.	Garçons	6,236	301	98	1.57
	Filles	1,440	5	27	1.87
Prisons ordinaires	Hommes.	20,012	53	773	3.36
	Femmes.	4,124	1	163	3.95

Sans entrer dans d'autres détails, pour lesquels nous renvoyons aux tableaux de l'Annuaire, nous ne devons pas oublier de mentionner que les dépenses nettes du service pénitentiaire s'élèvent à 15,478,582 fr.

Un tableau rétrospectif permet de suivre la population des différents établissements pénitentiaires, depuis 1852. En y réunissant les *transportés,* on peut la considérer comme à peu près stationnaire.

II. Transportation a la Guyane et a la Nouvelle-Calédonie. — Depuis 1852 jusqu'au 31 décembre 1883, il a été transporté à la Guyane 24,170 condamnés; il en est sorti dans le même intervalle 20,729, de sorte qu'il en restait, au 31 décembre 1883, 3,441.

Le mouvement a été plus prononcé pour la Nouvelle-Calédonie, bien qu'il ne date que de 1864. Pour 15,209 entrées, il y a eu 5,601 sorties, ce qui laisse l'effectif présent à 9,608.

Les transportés de la Guyane se composent actuellement de 3,307 hommes et 134 femmes. Dans la Nouvelle-Calédonie, le nombre des hommes est de 9,442 et celui des femmes de 166. Sur la population totale des deux colonies, on compte 8,473 célibataires ou veufs et 4,576 gens mariés.

La mortalité est variable selon les années; mais si l'on prend la moyenne à partir de 1871, on trouve les résultats suivants :

	Mortalité p. 100.
Guyane	6.35
Nouvelle-Calédonie	2.90

On voit qu'en Nouvelle-Calédonie la mortalité des détenus est plus faible que dans les établissements du continent. On n'en saurait dire autant de la Guyane, où la mortalité n'a jamais été inférieure à 5 p. 100 et s'est élevée parfois à près de 10 p. 100.

* * *

Un dernier tableau qui résume les deux paragraphes précédents, permet de se rendre compte de l'importance numérique de la population détenue dans les divers établissements pénitentiaires de France et des colonies. On peut estimer qu'actuellement la population internée est d'environ 61,000 individus.

Bibliographie. — *Statistique des prisons et établissements pénitentiaires de France et d'Algérie en 1883,* publiée par le Ministre de l'intérieur. Melun, I. A., 1886. — *Compte général de la déportation à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie* (1883-1884), publié par le Ministre de la marine et des colonies. Paris, I. N., 1886.

CHAPITRE VII.

Assistance publique (1884).

I. Bureaux de Bienfaisance. — Les bureaux de bienfaisance sont chargés, sous la surveillance de l'autorité publique, d'assurer le soulagement des pauvres par des secours à domicile. Indépendamment de leurs revenus propres, qui aident à leur fonctionnement, les bureaux ont recours à la charité privée et reçoivent des subventions des communes, des départements et quelquefois de l'État.

Le nombre des bureaux qui ont fonctionné en 1884 s'élève à 14,760, ce qui correspond à 41 bureaux pour 100 communes. Ces bureaux ont distribué des secours à 1,443,320 personnes; d'où il résulte que, pour 100 habitants, la population des individus secourus est de 3.9; mais comme en réalité la population des communes desservies n'est que de 23 millions d'habitants, la proportion des inscrits atteint 6.3 p. 100.

Les ressources dont les bureaux de bienfaisance ont disposé en 1884 s'élèvent à la somme de 50,682,709 fr., dans laquelle sont compris 13,074,066 fr. de fonds libres provenant des exercices antérieurs.

Ce total se décompose ainsi :

	francs.
Revenus propres aux bureaux	14,683,099
Subventions	12,680,544
Dons charitables	6,245,000
Autres recettes	4,000,000
	37,608,643
Fonds libres	13,074,066
	50,682,709

Pendant cette même année, les bureaux ont placé soit en rentes, soit en immeubles, une somme de 18,635,663 fr.

Si nous passons maintenant aux dépenses, nous trouvons qu'elles se sont élevées à 34,450,008 fr., laissant ainsi disponible un excédent de recettes de 16,232,701 fr.

Ces dépenses se sont ainsi réparties :

Dépenses d'administration	5,380,056
Secours	29,069,952
	34,450,008

Les secours forment les 84 centièmes des dépenses, mais répartis entre 1,443,320 inscrits, ils n'accusent qu'un chiffre moyen de 20 fr. par individu. A Paris, le secours moyen est de 45 fr.

Ajoutons que la plus grande partie des secours est distribuée sous forme d'aliments. Les secours en argent n'atteignent en effet que 8,465,309 fr.

II et III. Hôpitaux et hospices. — Les établissements hospitaliers de tout genre qu'on comptait en France en 1884 étaient au nombre de 1,654 et disposaient de 169,123 lits.

Ces établissements comprennent 394 hôpitaux destinés au traitement des malades, 424 hospices destinés à recevoir des vieillards, infirmes ou incurables, et 836 maisons mixtes servant à la fois d'hôpital et d'hospice.

En ce qui concerne le mouvement des individus qui ont passé par ces divers établissements, on considérera successivement les malades proprement dits et les pensionnaires des hospices :

	PRÉSENTS le 1er janvier 1884.	ENTRÉES.	TOTAL des traités.	SORTIES.	RESTANT au 31 décembre.
Malades	47,968	405,848	453,816	405,298	47,518
Pensionnaires des hospices . . .	49,051	15,115	64,166	14,523	49,643

Les malades ont donné lieu à 15,111,284 journées de présence, et les infirmes et incurables à 17,275,728.

On en déduit que la population moyenne est, pour les hommes, de 41,288 et pour les femmes de 47,201.

En divisant les journées de présence par le nombre des traités, on obtient la durée moyenne du séjour pendant l'année que l'on considère : cette durée est pour les malades de 33 jours et pour les infirmes de 269 jours.

La mortalité qui sévit dans ces établissements peut se calculer de diverses manières. Elle augmente naturellement avec la durée du séjour :

	DÉCÈS.	MORTALITÉ p. 100 traités.	MORTALITÉ p. 100 entrées.	MORTALITÉ p. 100 sorties.	MORTALITÉ pour 100 journées de présence.
Hôpitaux	44,487	9.8	10.6	10.9	0,296
Hospices	8,229	12.8	»	»	0,047

La mortalité journalière moyenne de la population générale étant de 0,006, on en conclut que, dans leur passage à travers le milieu hospitalier, les malades ont 49 fois plus de risques à courir et les infirmes 8 fois plus que la population répartie sur l'ensemble du territoire.

Le nombre des établissements hospitaliers est resté depuis longtemps stationnaire ; néanmoins leurs ressources n'ont pas cessé d'augmenter. En 1833, leurs recettes totales n'étaient que de 51,222,000 fr. ; en 1861, elles s'élevaient à 105 millions. La réduction du territoire national les avait ramenées, en 1871, à 99 millions ; elles atteignent aujourd'hui 125,080,522 fr., somme dans laquelle les ressources propres aux établissements entrent pour environ 38 millions de francs et les subventions pour 26. La charité privée et le droit des pauvres augmentent ces ressources d'environ 10 millions.

Quant aux dépenses, elles se sont élevées à 113,600,000 fr., ce qui fait ressortir le coût moyen d'une journée de malade ou d'infirme à 2 fr.

A la statistique hospitalière se rattache celle des enfants assistés : le nombre de ces enfants, au 31 décembre 1884, était le suivant :

	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
Enfants trouvés	667	650	1,317
Enfants abandonnés. . .	21,130	19,532	40,662
Orphelins	4,567	4,021	8,588
	26,364	24,203	50,567

Nombre auquel il convient d'ajouter 37,653 enfants secourus à domicile par les hospices de province. L'administration de l'Assistance publique ne peut faire connaître, à date fixe, le nombre des enfants de cette catégorie à Paris. Elle indique seulement qu'elle en a secouru 10,984 en 1884.

Comparés aux résultats des années précédentes, les chiffres qui précèdent indiquent que le nombre des enfants entretenus directement par les hospices tend à diminuer. Il en est tout autrement pour les enfants secourus chez leurs parents.

IV. **Asiles d'aliénés.** — On comptait, au 31 décembre 1884, 104 asiles destinés à recevoir des aliénés, savoir : l'asile national de Charenton, 47 asiles départementaux, 24 quartiers d'hospice, 17 asiles privés faisant fonctions d'asiles publics et recevant des aliénés indigents, et enfin 25 asiles privés ne recevant que des aliénés payants.

Ces asiles sont répartis entre 63 départements; il y en a donc 24 (Belfort compris) qui en sont encore dépourvus.

Le tableau suivant résume le mouvement de la population de ces diverses catégories d'établissements :

	Présents le 1er janvier 1884.	Entrées.	Total des traités.	Sorties.	Restant au 31 décembre.
Asile national	595	187	782	170	612
Asiles départementaux	30,582	10,153	40,735	9,127	31,608
Quartiers d'hospice	6,164	1,782	7,946	1,621	6,325
Asiles privés f. fons d'asiles publics	11,524	2,370	13,894	2,293	11,601
Asiles privés proprement dits	1,848	713	2,561	683	1,878
	50,713	15,205	65,918	13,894	52,024

Le nombre de journées de présence à l'asile a été, pendant la même année, de 18,759,788; ce qui correspond à une population moyenne de 51,256 aliénés et à un séjour moyen dans l'année de 285 jours.

Envisagé au point de vue de la nature même de la maladie, le mouvement s'est effectué comme il suit :

	Présents au 1er janvier 1884.	Entrées.	Total des traités.	Sorties.	Restant au 31 décembre.
Folie simple	35,647	10,882	46,529	9,587	36,942
Folie paralytique	2,729	1,864	4,593	1,930	2,663
Démence sénile	6,164	1,569	7,733	1,775	5,958
Idiots	6,173	890	7,063	602	6,461
	50,713	15,205	65,918	13,894	52,024

Ce sont les idiots, et, après eux, les aliénés atteints de démence sénile qui font à l'asile le séjour le plus prolongé; les fous paralytiques n'y restent en moyenne que 230 jours.

Les admissions comprennent, outre les individus qui entrent pour la première fois dans les asiles, ceux qui y reviennent pour cause de rechute, ou qui y sont réintégrés après évasion ou parce que leur guérison n'était pas complète. Ce mouvement se complique de transférement d'asile en asile; mais ce n'est là, à vrai dire, qu'un mouvement purement intérieur qui ne change pas l'effectif de la population.

Les rechutes n'ont une certaine importance que dans la folie simple. La folie simple est la seule également qui offre quelques chances de guérison, et encore ces chances favorables ne portent-elles que sur les fous admis tout récemment; elles deviennent presque nulles après un séjour un peu prolongé.

En résumé, sur un effectif de 65,918 malades traités, l'on n'a compté que 3,082 guérisons; 1,764 sont sortis dont l'état a été plus ou moins amélioré.

Voici quelques détails sur la mortalité afférente à chaque groupe d'aliénation :

	POPULATION moyenne.	DÉCÈS.	MORTALITÉ p. 100.
Folie simple.	36,378	2,990	8.2
Folie paralytique. . . .	2,878	1,517	52.7
Démence sénile.	5,863	1,241	21.2
Idiots.	6,137	331	5.4
	51,256	6,079	11.8

On remarquera la mortalité excessive qui frappe les fous paralytiques, qui sont presque tous des alcooliques. Quant à la mortalité des fous, elle n'a rien d'excessif; elle n'en est pas moins près de trois fois plus élevée que dans la population générale.

Sur les 51,256 aliénés présents dans les asiles le 1er décembre 1884, on en compte 44,482 qui sont plus ou moins à la charge des départements. Sur ce nombre, 31,093 sont traités dans leur département d'origine; il en reste donc 13,390 qui sont traités, souvent fort loin, hors de leur département.

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistique annuelle de la France* (1884), publiée par le ministère du commerce et de l'industrie. Paris, I. N., 1887.

CHAPITRE VIII.

Institutions de prévoyance (1884).

Sous ce titre, on a compris dans l'Annuaire les monts-de-piété, les sociétés de secours mutuels, les caisses d'épargne, la caisse nationale ou postale, la caisse des retraites pour la vieillesse, les caisses d'assurances en cas de décès et en cas d'accidents, enfin les dons et legs faits, à titre de libéralité, aux départements, aux communes et à certains services publics.

I. MONTS-DE-PIÉTÉ. — Le nombre des monts-de-piété n'a pas varié depuis 1871; il est toujours de 42, répartis dans 24 départements : le département du Nord en compte six à lui seul; les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse chacun quatre; le Pas-de-Calais, trois: le Gard, Meurthe-et-Moselle, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Var, chacun deux; enfin il n'y a qu'un seul mont-de-piété dans les départements suivants: Aisne, Alpes-Maritimes, Côte-d'Or, Doubs, Finistère, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Maine, Rhône, Seine et Haute-Vienne.

La population desservie par les 42 monts-de-piété est, d'après le recensement de 1881, de 5,211,000 âmes, savoir : 2,269,000 pour Paris et 2,942,000 pour les 41 établissements de province.

Le mont-de-piété de Paris l'emporte, d'ailleurs, pour le nombre et l'importance des opérations, sur tous les autres établissements réunis.

Voici quel a été, pour l'ensemble des monts-de-piété, le nombre des objets engagés et le montant des sommes prêtées sur ces objets, pendant les cinq dernières années.

Engagements.

ANNÉES.	NOMBRE.	SOMMES.	NOMBRE de prêts p. 100 habitants.
1880	3,090,490	55,541,870	60
1881	2,994,606	56,454,590	58
1882	3,110,145	62,425,353	60
1883	3,274,933	62,760,745	63
1884	3,261,190	62,390,288	63

Mais tandis qu'en province le nombre des prêts n'est en moyenne que de 50 pour 100 habitants, il s'élève à Paris à plus de 70.

Même différence en ce qui concerne la quotité des prêts, qui est à Paris de 22 fr., tandis qu'ailleurs elle n'atteint pas, en moyenne, 15 fr. En résumé, quand on étudie la répartition des prêts, on trouve que la valeur des quatre cinquièmes d'entre eux ne dépasse pas 25 fr.

Les emprunteurs qui ne sont pas en mesure de dégager leur nantissement peuvent recourir au renouvellement de leur engagement. Sur 100 objets engagés, il y en a un tiers environ qui sont soumis à ce renouvellement, et l'on peut dire que cette opération porte sur des objets d'un prix relativement élevé, leur valeur moyenne dépassant assez sensiblement celle des engagements.

Le plus grand nombre des objets engagés sont retirés (94 p. 100), et l'on constate que la valeur des objets dégagés diffère peu de celle qui résulte de l'estimation faite au moment de l'engagement.

Faute de dégagement et de renouvellement, les objets déposés au mont-de-piété sont vendus. Les 372,329 articles vendus en 1884 avaient été estimés à 6,126,119 francs, le produit de la vente les a fait monter, frais compris, à 8,153,775 fr. Par suite, le *boni* s'est élevé à 1,379,220 fr., sur lesquels 1,019,273 fr. ont été versés aux emprunteurs.

Le bénéfice réalisé par les monts-de-piété n'a été, en 1884, que de 1,177,866 fr. à partager également entre le mont-de-piété de Paris (585,379 fr.) et ceux de province. La plus grande partie de ce bénéfice contribue à accroître les ressources des établissements hospitaliers et autres œuvres de bienfaisance.

Bibliographie. — ***Statistique annuelle de la France*** **(1884), publiée par le ministère du commerce et de l'industrie. Paris, I. N., 1887.**

II. Sociétés de secours mutuels. — Les sociétés de secours mutuels restent encore divisées en deux catégories, l'une se compose des sociétés simplement *autorisées* en vertu de l'article 291 du Code pénal, l'autre forme l'ensemble des sociétés *approuvées* conformément au décret organique du 26 mars 1852, décret qui, en les constituant, leur a assuré, avec la personnalité civile, de nombreux privilèges et des avantages spéciaux.

Il y a des sociétés approuvées dans tous les départements; 13 d'entre eux ne possèdent pas de sociétés autorisées.

Il résulte des rapports adressés par les préfets au ministère de l'intérieur qu'en 1884 il y avait en France 7,707 sociétés de secours mutuels, avec 1,214,503 membres ainsi répartis au 31 décembre :

	Sociétés approuvées.	Sociétés autorisées.	Total.
Nombre des sociétés	5,534	2,173	7,707
Membres honoraires	151,367	22,564	173,931
Membres participants. Hommes	620,826	254,678	875,504
Membres participants. Femmes	128,666	36,402	165,068

Quant aux sociétés d'Algérie, qui sont toutes approuvées, il y en avait 16 avec 1,672 membres honoraires et 4,961 membres participants, dont 1,086 femmes.

C'est pour l'ensemble de toutes les sociétés un personnel de 1,221,136 individus (membres honoraires compris).

L'avoir général de toutes les sociétés réunies est de 123 millions de francs, savoir : 97 pour les sociétés approuvées et 26 pour les sociétés autorisées.

Leurs opérations financières peuvent se résumer ainsi :

	Sociétés approuvées.	Sociétés autorisées.
	francs.	francs.
Avoir disponible au 1er janvier 1884	40,602,952	25,604,832
Recettes	17,296,514	7,842,353
Dépenses	15,460,254	6,602,716
Avoir disponible au 31 décembre 1884	42,439,212	26,844,469

Seules, les sociétés approuvées, ou du moins la plupart d'entre elles, assurent une pension de retraite à leurs membres. Au 31 décembre 1884, 3,155 de ces sociétés distribuaient 18,133 pensions valant ensemble 1,313,043 fr. de rentes, dont le coût avait été de 27,256,959 fr.

Les tableaux rétrospectifs de l'Annuaire permettent de se rendre compte du mouvement des malades, de la durée des maladies et accessoirement de toutes les opérations pratiquées par les deux catégories de sociétés, pour une période s'étendant de 1871 à 1884. Nous nous contenterons d'emprunter à ces tableaux quelques rapports se rapportant à la dernière année du compte :

	Sociétés approuvées.	Sociétés autorisées.
Cotisation moyenne par membre participant	15f 03c	16f 86c
Frais de maladie par membre participant	11 53	13 12
Nombre des malades par 100 sociétaires participants. Hommes	25.7	24.8
Nombre des malades par 100 sociétaires participants. Femmes	27.1	23.6
	jours.	jours.
Durée moyenne de la maladie. Hommes	18.5	20.6
Durée moyenne de la maladie. Femmes	12.5	18.8
Frais médicaux et indemnités pécuniaires. par malade	44f 40c	53f 92c
Frais médicaux et indemnités pécuniaires. par jour de maladie	2 22	2 64
Mortalité générale	1.63	1.59
Frais funéraires par décès	61f 47c	58f 01c

Ces rapports, que confirment d'ailleurs ceux des années précédentes, montrent que si les femmes comptent proportionnellement plus de malades que les hommes, la durée de leur maladie est bien moindre; il n'y a donc contrairement à un préjugé assez général, aucun désavantage à recevoir des femmes dans les sociétés de secours mutuels.

Un dernier tableau indique les progrès accomplis par l'institution. Nous le résumons comme il suit :

Population au 31 décembre.

ANNÉES.	NOMBRE des sociétés.	NOMBRE DES MEMBRES PARTICIPANTS. Hommes.	Femmes.	Total.	AVOIR général. millions.
		Sociétés approuvées.			
1854	787	90,814	13,219	104,033	3.7
1864	3,356	140,996	69,510	410,506	22.9
1874	4,152	431,761	85,507	517,268	49.0
1884	5,570	624,701	120,752	745,453	96.6
		Sociétés autorisées.			
1854	2,153	188,655	23,113	211,768	9.6
1864	1,474	190,754	27,526	218,280	13.1
1874	1,596	188,814	24,591	213,405	17.5
1884	2,173	254,678	36,402	291,080	26.2
		Ensemble.			
1854	2,940	279,469	36,332	315,801	13.3
1864	4,830	531,750	97,036	628,786	36.0
1874	5,748	620,575	110,098	730,673	66.5
1884	7,743	879,379	157,154	1,036,533	121.8

Ainsi donc, en 30 ans, le nombre des membres participants des sociétés de secours mutuels a presque triplé, tandis que leur avoir général n'est pas loin d'avoir décuplé. Ce mouvement est d'ailleurs dû, pour la plus grande part, aux sociétés approuvées, car on peut voir que les sociétés autorisées sont restées, ou peu s'en faut, au même point.

Bibliographie. — *Rapport sur les opérations des sociétés de secours mutuels, pendant l'année 1884,* présenté par le Ministre de l'intérieur. Paris, I. N., 1886.

III. Caisses d'épargne. — Les caisses d'épargne et de prévoyance sont, comme on le sait, des établissements publics destinés à recevoir en dépôt les sommes qui leur sont confiées et à les rembourser à la demande des déposants, en tenant compte des intérêts cumulés au taux et suivant le mode déterminés par la loi. Ces caisses fonctionnent en France depuis 1835 et n'ont cessé de prospérer.

Chaque année, le Ministère du commerce et de l'industrie publie le compte rendu des opérations des caisses d'épargne; le dernier s'arrête à 1884, et l'Annuaire les résume en deux tableaux dont on va présenter ici les principaux résultats.

Le nombre des livrets nouveaux ouverts en 1884 s'est élevé à 507,504, chiffre supérieur de 958 à celui de l'année précédente, mais le nombre des livrets retirés a été de 316,452, inférieur de 48,141 à celui de la même année, de sorte qu'il y a eu, en définitive, amélioration ; le nombre des livrets existants, qui était de 4,560,678 au 31 décembre 1883, est, en 1884, de 4,751,730.

Des variations analogues ont eu lieu dans le montant des versements et dans celui des remboursements. En définitive, le solde dû aux déposants, qui était de 1,816,310,728 fr. en 1883, s'élève en 1884 à 2,021,908,225 fr.

Le tableau suivant indique les progrès accomplis à 40 ans d'intervalle :



ANNÉES.	SOLDE dû aux déposants au 31 décembre.
1844	392 millions.
1854	271 —
1864	462 —
1874	573 —
1884	2,022 —

Le progrès a été tout à fait extraordinaire dans ces dernières années, puisque de 573 millions en 1874 le stock des dépôts se trouve avoir dépassé 2 milliards en 1884.

IV. Caisse nationale d'épargne. — (Caisses postales.) — Pour rendre l'épargne encore plus facile, il a été créé en 1882, sous le nom de caisse nationale d'épargne, une caisse d'épargne postale, autorisant le dépôt et le remboursement de l'épargne même la plus minime dans plus de 7,000 bureaux de poste répartis sur tout le territoire.

Cette caisse est aujourd'hui en plein développement. De jour en jour sa clientèle devient plus nombreuse et son cercle d'action plus étendu.

Il a été opéré en 1884, tant en France qu'en Algérie et en Tunisie, 917,131 versements dont le montant total s'est élevé à 94,097,115 fr.

D'autre part, il a été opéré 215,891 remboursements pour une somme de 58,953,250 fr.

Ce qui donne un excédent de recettes de 35 millions.

Or, en 1882, le montant des versements avait été déjà de 64 millions et celui des remboursements de 18 millions environ.

Quant à l'avoir des déposants, il se calcule ainsi qu'il suit :

Au 31 décembre 1883, leur compte créditeur était de . . .		77,431,414f »c
Il y a lieu d'ajouter à ce compte :		
1° L'excédent net des recettes au 31 décembre 1884	35,160,565f77c	37,970,619 23
2° Les intérêts capitalisés au profit des déposants	2,810,053 46	
Ce qui porte l'avoir général des déposants à		115,402,034f23c

On a vu plus haut que pour les caisses d'épargne ordinaires, ce montant dépasse actuellement 2 milliards.

Bibliographie. — *Rapport sur les opérations des caisses d'épargne en 1884,* présenté par le Ministre du commerce et de l'industrie. Paris, I. N., 1887. — *Rapport sur les opérations de la caisse nationale d'épargne en 1884 (caisse d'épargne postale)*, présenté par le Ministre des postes et des télégraphes. Paris, I. N., 1885.

V. Caisse de retraites pour la vieillesse (1852-1884). — La caisse nationale des retraites pour la vieillesse a été fondée en 1852. Les tarifs des pensions à servir ont été établis d'après la table de Deparcieux combinée avec les règles de l'intérêt composé. L'intérêt, fixé d'abord à 5 p. 100, a été dès l'année suivante (28 mai 1853) réduit à 4 1/2. Relevé de nouveau à 5 p. 100 par la loi du 20 décembre 1872, il s'est maintenu à ce taux jusqu'en 1883, époque à laquelle il a été ramené à 4 1/2. Bientôt il le sera à 4.

Les versements à la caisse des retraites s'opèrent ou à fonds perdus ou avec

restitution des capitaux versés au décès du titulaire ; de là deux sortes de versements : les versements à *capital aliéné* et les versements à *capital réservé*.

A un autre point de vue, les versements ont lieu directement ou par l'intermédiaire de donateurs. Ces derniers sont généralement de grandes compagnies ou certaines administrations qui désirent assurer le sort de leurs employés.

Depuis l'origine de la caisse jusqu'au 31 décembre 1884, il a été effectué à la caisse 9,696,670 versements, dont le montant total est de 55,555,546 fr.

En ce qui concerne le montant annuel des sommes versées, le mouvement a été loin d'être régulier : le minimum des versements a eu lieu en 1855, où il n'a atteint qu'une somme de 1,443,000 fr, Le relèvement n'a pas tardé à se produire, et, par progrès successifs, on est arrivé en 1869 à 11 millions. Nouvelle chute en 1870 et 1871, suivie d'un mouvement progressif qui a porté le montant des versements de 11 millions en 1874 à 68 millions en 1881 ; mais les chiffres suivants indiquent une diminution assez rapide due principalement à la baisse de l'intérêt servi : 56 millions en 1882, 39 millions en 1883 et enfin 38 millions en 1884.

L'ensemble des opérations faites à la caisse peut se résumer ainsi :

	NOMBRE des versements.	SOMMES.	VALEUR moyenne par versement.
	—	— francs.	—
Capital aliéné	6,178,454	261,172,685	42f 44c
— réservé.	3,518,216	290,382,861	82 57
	9,696,670	551,555,546	56f 90c

D'où il résulte que, s'il y a près de deux fois plus de versements à capital aliéné qu'à capital réservé, ces derniers ont une importance moyenne presque double.

En faisant une comparaison analogue entre les versements directs et ceux par intermédiaires, on obtient :

	NOMBRE des versements.	SOMMES.	VALEUR moyenne d'un versement.
	—	— francs.	—
Versements directs.	292,916	359,704,133	1,227f 60c
— par intermédiaires.	9,403,754	191,851,413	20 40
	9,696,670	551,555,546	56f 90c

Ce qui indique que, si le nombre des versements par intermédiaire est incommensurablement plus grand que celui des versements directs, la valeur de ces derniers est telle, que la somme qui en résulte est presque le double de celle qu'atteignent les premiers. Aussi, quelle différence entre leurs versements moyens !

Il y a lieu de faire ressortir que dans les versements par intermédiaire, 121 millions l'ont été à capital réservé, contre 71 à capital aliéné ; tandis que dans les versements directs la part des deux genres de versement est à peu la même, 190 à capital aliéné et 169 à capital réservé.

Le service des pensions à desservir acquiert chaque année une plus grande importance. En 1884, il a été distribué 25,413,179 fr. de rente à répartir entre 144,868 parties. Le montant des pensions a presque doublé depuis 1880.

Bibliographie. — *Rapport de la commission supérieure de la caisse des retraites pour la vieillesse sur les opérations de cette caisse pendant les années 1880 à 1884.* Paris, I. N., 1887.

VI. Caisses d'assurances en cas de décès et en cas d'accident (1868-1885). — Ces institutions, créées par la loi du 11 juillet 1868, n'ont pas répondu jusqu'ici aux espérances qu'on pouvait légitimement fonder sur leur organisation et la garantie de l'État.

La caisse d'assurances en cas de décès se développe avec beaucoup de lenteur. Mais ses opérations comprennent les assurances collectives des sociétés de secours mutuels, qui lui sont très onéreuses et qui rendent sa situation de plus en plus précaire.

Les opérations de cette caisse comportent deux modes d'assurances bien distincts : elle a pour but d'assurer à la veuve et aux enfants, au moment du décès du père de famille, une somme qui varie suivant la prime unique ou annuelle qu'il a consenti à verser pendant sa vie. D'autre part, elle offre aux sociétés de secours mutuels approuvées le moyen de s'assurer, pour une année, le paiement d'un capital déterminé au décès de chacun de leurs membres participants.

Depuis la création de la caisse des décès, il a été contracté 48 assurances à primes uniques et 1,145 assurances par primes annuelles, représentant un capital assuré de 2,315,739 fr. 16 c.

En ce qui concerne les assurances individuelles, la caisse a reçu 315,155 fr. à titre de primes ; elle a payé après décès des assurés 157,954 fr. et en frais accessoires 6,297 fr., ce qui porte les dépenses à 164,251 fr.

La différence, 210,903 fr., aurait dû être employée en totalité à des achats de rentes, afin de permettre de reconstituer, par la capitalisation des arrérages perçus dans la condition prévue par les tarifs, la valeur des capitaux payables au décès des assurés, mais les assurances collectives des sociétés de secours mutuels, pour lesquelles la caisse a payé 992,778 fr., alors qu'elle n'avait reçu que 765,709 fr., ont occasionné une perte de 158,069 fr., qui a réduit, en définitive, à 53,835 fr. l'excédent des versements sur les paiements.

En résumé, après toutes ces opérations, le solde créditeur qui reste pour faire face aux premiers paiements n'est que de 12,154 fr., et encore convient-il de faire remarquer que la perte sur les assurances collectives est destinée à s'augmenter de tous les paiements restant à faire sur les assurances en cours et dont le chiffre n'est pas connu.

Quant à la caisse d'assurances en cas d'accident, dont les opérations tendraient plutôt à diminuer, son portefeuille s'accroît chaque année, par suite de la capitalisation des sommes relativement très importantes qu'elle a reçues à l'origine.

Cette caisse garantit des pensions viagères aux personnes assurées qui, dans l'exécution de travaux agricoles ou industriels, seraient atteintes de blessures entraînant une incapacité permanente de travail, et donne des indemnités aux veuves et aux enfants mineurs, ou, à leur défaut, au père et à la mère sexagénaires des assurés qui auraient péri par suite d'accidents survenus dans les mêmes conditions.

Elle est dotée d'une subvention de l'État qui s'est élevée jusqu'ici à 2,100,000 fr.

Pendant la période étudiée (1868-1885), il y a eu 22,812 assurés, sur lesquels 8 ont été atteints d'accidents qui ont entraîné la mort; 5 ont été atteints d'accidents ayant entraîné une incapacité absolue de travail ; 21 ont été atteints d'accidents ayant entraîné une incapacité permanente de travail de la profession. C'est en tout 34 sinistres ou 1.49 p. 100.

En tenant compte des subventions ou legs, ainsi que du fonds de garantie, les

recettes se sont élevées, depuis l'origine jusqu'en 1885, à 4,271,835 fr. et les dépenses à 805,354 fr. seulement. De sorte qu'il restait à employer en rentes une somme nette de 4,191,418 fr., avec laquelle on a acheté 175,600 fr. de rente ayant coûté 4,145,603 fr., laissant un solde net de 45,815 fr.

De ce que l'institution des caisses d'assurances en cas de décès ou d'accident n'ont pas donné les résultats qu'on en attendait, faut-il en conclure qu'elle soit inutile et qu'elle doit être supprimée? Ce serait un triste expédient, car cette institution présente un intérêt réel, surtout pour les assurances en cas d'accidents. Son objet, essentiellement démocratique et moralisateur, la rend particulièrement recommandable. Le seul défaut de ces caisses est de n'être pas suffisamment connues du grand public.

Bibliographie. — *Rapport de la commission supérieure des caisses d'assurances en cas de décès et en cas d'accident* (années 1874 à 1885). Paris, I. N., 1886.

VII. Libéralités aux établissements publics (1884). — Les lois existantes permettent aux départements, aux communes et aux établissements publics d'accepter les libéralités qui leur sont faites sous forme de legs, sous certaines conditions.

Le montant annuel des libéralités est plus ou moins variable, comme on peut en juger par les chiffres ci-après afférents aux cinq dernières années :

Montant total des libéralités.

Années.	Francs.
1880.	27,200,868
1881.	25,603,429
1882.	23,069,219
1883.	24,214,449
1884.	23,342,675

En se bornant à l'année 1884, on trouve que le montant des libéralités s'est ainsi réparti :

	Francs.
Communes et départements	5,463,752
Établissements religieux.	4,973,773
— hospitaliers	12,141,927
— de prévoyance	521,405
— d'instruction publique. .	241,818
	23,342,675

Ces libéralités résultent de 3,967 donations particulières. Elles se subdivisent comme il suit d'après leur nature :

	Francs.
Immeubles	4,767,185
Capitaux	12,859,005
Rentes.	5,716,485
	23,342,675

Le département qui se fait le plus remarquer par l'importance des libéralités est naturellement le département de la Seine. Il a reçu pour sa part, en 1884, une somme de 5,808,753 fr.

Bibliographie. — *Statistique annuelle de la France* (1884), publiée par le Ministre du commerce et de l'industrie. Paris, I. N., 1887.

CHAPITRE IX.

Instruction publique (1884-1885).

I. — L'*enseignement primaire* comprend les écoles maternelles et les écoles primaires proprement dites.

1° *Écoles maternelles.* — Le nombre des écoles maternelles, qui n'était en 1884 que de 5,052, s'élève en 1885 à 5,731, ainsi réparties :

	ÉCOLES publiques.	ÉCOLES libres.	TOTAL.
Laïques	1,759	233	1,992
Congréganistes .	1,744	1,995	3,739
	3,503	2,228	5,731

Elles ont reçu, dans la dernière année scolaire, 719,090 enfants :

	ÉCOLES PUBLIQUES.		ÉCOLES LIBRES.		TOTAL.	NOMBRE moyen d'élèves par école.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		
Écoles laïques	139,884	124,403	7,097	5,494	276,878	139
— congréganistes .	120,776	126,421	89,550	105,455	442,202	117
	260,660	250,824	96,647	110,949	719,080	126
	511,484		207,596			

En résumé, les écoles laïques renferment 277,878 enfants : 146,981 garçons et 129,897 filles, tandis que les écoles congréganistes en comptent 442,202, savoir : 210,326 garçons et 231,896 filles.

Le personnel enseignant des écoles maternelles est, adjointes comprises, de 8,602.

2° *Écoles primaires proprement dites.* — Le nombre des élèves inscrits dans toutes les écoles primaires (écoles maternelles non comprises), qui était de 5,341,211 en 1881-1882, s'élève actuellement à 5,531,229 (1).

En voici la distribution entre les écoles publiques et les écoles libres, subdivisées elles-mêmes en écoles laïques et écoles congréganistes :

	ÉCOLES PUBLIQUES.		ÉCOLES LIBRES.		TOTAL.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	
Écoles laïques. . . .	2,279,003	1,309,155	63,659	126,794	3,778,611
— congréganistes.	195,381	679,833	252,126	625,278	1,752,618
	2,474,384	1,988,988	315,785	752,072	5,531,229
	4,463,372		1,067,857		

Ces élèves sont répartis dans 79,145 écoles, dont 60,237 laïques (56,223 écoles publiques et 4,014 libres) et 18,908 congréganistes (savoir : 9,900 écoles publiques et 9,008 privées).

(1) Les inscriptions au registre matricule portant sur toutes les inscriptions de l'année, sans qu'il soit fait déduction des sorties, ne représentent pas réellement la population des écoles, population d'ailleurs très variable suivant les saisons, et qu'on ne pourrait connaître que par des recensements effectués plusieurs fois dans l'année. Toutefois, les inscriptions, étant relevées de la même manière chaque année, peuvent servir de terme de comparaison.

Les écoles laïques reçoivent 2,342,662 garçons et 1,435,949 filles, soit en tout 3,778,611 élèves.

Les écoles congréganistes reçoivent de leur côté 447,507 garçons et 1,305,111 filles, ce qui porte le nombre de leurs élèves à 1,752,618.

On voit par là que les écoles congréganistes élèvent environ cinq fois moins de garçons que les écoles laïques; quant aux filles qui suivent l'enseignement congréganiste, elles rivalisent en nombre avec celles qui fréquentent l'école laïque.

Le nombre des maîtres titulaires ou adjoints qui distribuent l'enseignement primaire est de 133,900, dont 62,158 instituteurs et 71,742 institutrices. — Sur ce nombre il n'y en a plus que 15,107 qui ne soient pas brevetés, et encore la plus grande partie de ces derniers (14,296) appartiennent-ils à l'enseignement congréganiste.

Les instituteurs se subdivisent en 53,114 maîtres laïques et 9,044 maîtres congréganistes.

Quant aux institutrices laïques, elles sont au nombre de 34,217, contre 37,725 congréganistes.

Les écoles normales d'instituteurs, destinées à assurer le recrutement du personnel enseignant, renferment actuellement 5,339 élèves-maîtres et 3,019 élèves-maîtresses. C'est par rapport à l'année précédente une augmentation de 172 pour les hommes et, pour les femmes, de 188.

3° *Certificats d'études primaires et brevets de capacité.* — Environ 20,000 candidats et 15,000 certificats de plus qu'en 1884. Voici, au surplus, les résultats des examens pour les trois dernières années :

		1883.	1884.	1885.
Candidats.	Garçons.	91,902	95,701	106,739
	Filles.	68,104	73,111	82,019
		160,006	168,812	188,758
Diplômes.	Garçons.	60,115	64,333	71,943
	Filles.	46,945	51,464	58,112
		107,060	115,797	130,055

Le total des certificats obtenus en 1885 représente 8.9 p. 100 du nombre des enfants en âge de concourir. La proportion était de 8.3 p. 100 en 1884 et de 7.8 p. 100 en 1883.

Brevets de capacité. — Le nombre des aspirants au brevet de capacité élémentaire, qui avait baissé en 1883 et 1884, s'est sensiblement relevé en 1885; c'est la proportion des admissions qui a baissé cette année. Voici à cet égard les résultats des deux dernières années :

	1884.	1885.
Proportion des aspirants admis . . .	42.9 p. 100	38.4 p. 100
— des aspirantes admises . .	56.7 —	49.9 —

Quant au brevet supérieur, les proportions sont les suivantes :

	1884.	1885.
Garçons	32.0 p. 100	29.5 p. 100
Filles	36.3 —	39.2 —

4° *Cours d'adultes.* — L'arrêté du 4 avril 1882, qui, en réorganisant les cours d'adultes, exigeait en même temps des garanties de sincérité pour la tenue de ces cours, avait déjà eu pour effet d'en réduire le nombre dans une notable proportion.

Les décret et arrêté du 22 juillet 1884, en limitant le concours pécuniaire de l'État, ont achevé l'élimination des cours fictifs pour ne conserver que les cours véritablement sérieux.

Voici les chiffres comparés de ces deux dernières années :

	1883-1884.	1884-1885.
Nombre des cours d'adultes hommes	19,888	7,751
— des élèves	335,377	162,076
— des cours d'adultes femmes	4,490	1,487
— des élèves	65,226	28,414

Et encore faut-il observer que dans ces chiffres figurent 189 cours libres avec 8,712 élèves de l'un et de l'autre sexe.

Il aurait été fait, en outre, 815 conférences populaires ou lectures publiques auxquelles auraient assisté 30,648 auditeurs.

Tout compris, les cours d'adultes auraient été suivis, en 1884-1885, par 192,105 hommes et 29,033 femmes.

5° *Bibliothèques populaires et bibliothèques pédagogiques.* — On comptait, au 31 décembre 1885, 32,302 bibliothèques populaires des écoles avec 3,852,541 livres de lecture. Le nombre des prêts, pendant l'année 1885, a été de 4,157,986 contre 3,586,227 en 1884.

Les bibliothèques pédagogiques sont au nombre de 2,577 : 47 de moins que l'année précédente ; mais le nombre des volumes dont elles disposent s'est élevé de 753,336 à 803,719.

6° *Caisses d'épargne scolaires.* — Le nombre des caisses et le nombre des souscripteurs va toujours en augmentant, mais l'actif général ne s'est pas accru dans les mêmes proportions que l'année précédente, ce qui rentre bien dans l'esprit et le caractère de l'exercice scolaire de l'épargne, où l'écolier ne doit apporter que l'épargne faite sur ses propres sous de poche et non dans la bourse des parents. On peut se rendre compte du mouvement de cette institution en comparant ensemble les chiffres des trois dernières années.

	1883.	1884.	1885.
Nombre des caisses	21,484	23,222	23,980
— des livrets	442,021	458,624	491,160
Sommes inscrites à ces livrets	10,248,226	11,285,046	11,934,268

7° *Caisses des Écoles.* — Le nombre en est tombé de 18,903 à 17,882. Les recettes de l'exercice 1885 ont quelque peu dépassé celles de l'exercice 1884, mais comme les dépenses se sont accrues dans une plus forte proportion, l'encaisse s'est trouvée assez notablement diminuée.

	31 décembre 1884.	31 décembre 1885.
Nombre des caisses	18,903	17,882
Recettes	4,488,296 fr.	4,666,118 fr.
Dépenses	3,027,865	3,362,230
Reste en caisse	1,460,431 fr.	1,303,888 fr

8° *Sociétés spéciales de secours mutuels.* — De 1883 à 1884, le nombre des sociétaires s'était augmenté de 2,000 et l'actif général de 300,000 fr. De 1884 à 1885, le nombre des sociétaires ne s'est accru que d'un millier et l'actif général de 355,000 fr. De sorte qu'au 31 décembre 1885 on comptait 37,612 sociétaires avec un actif de 4,069,637 fr.

La statistique dont on vient de présenter l'analyse trop succincte est suivie d'un tableau rétrospectif qui permet de juger des progrès de l'instruction primaire depuis 1850. On peut voir, d'après ce tableau, que le nombre des élèves inscrits dans les écoles primaires, qui était de 3,322,423 en 1850, s'élève aujourd'hui à 5,531,229. Une comparaison a été faite entre les élèves des écoles laïques et ceux des élèves congréganistes. Ces derniers, qui formaient en 1850 les 29 centièmes du total, sont arrivés à en former les 44 centièmes en 1877. Mais depuis cette époque, — et cela par suite des progrès de la *laïcisation,* — le nombre relatif des élèves congréganistes a diminué, et leur proportion au total des élèves n'est plus que de 32 p. 100, ou d'environ un tiers.

II. Enseignement primaire supérieur. — L'enseignement primaire supérieur date de la loi du 28 juin 1833, qui établissait formellement deux degrés dans l'instruction primaire. La loi du 15 mai 1850 ne maintint pas la séparation des écoles en deux catégories distinctes. Elle se borna à diviser les « matières d'enseignement » en matières obligatoires et matières facultatives. Le nombre des écoles primaires supérieures fondées sous l'empire de la législation précédente diminua rapidement.

L'enseignement primaire supérieur a été rétabli par la loi de finances du 30 mars 1878, qui allouait pour cet objet un crédit de 110,000 fr. au budget du ministère de l'instruction publique. Ce crédit était destiné à rétribuer les maîtres, à entretenir des bourses et à venir en aide aux communes par des allocations éventuelles, pour la fondation d'écoles supérieures.

En 1881 et 1882, cette somme fut élevée à 160,000 fr. et devint exclusivement applicable aux bourses, le traitement des maîtres et les secours pour construction et aménagement des maisons d'école devant être prélevés sur les autres chapitres du budget.

En 1883, le crédit des bourses fut porté à 500,000 fr., en 1884 à 774,000 fr.

Les décret et arrêté du 27 juillet 1885 étant venus constituer définitivement cet enseignement, il est devenu nécessaire de rendre compte de sa situation actuelle.

De là la publication de la présente statistique, qui donne la situation des écoles supérieures et des cours complémentaires au 31 décembre 1884. Les renseignements qui y sont contenus sont relatifs : 1° aux établissements publics ; 2° aux établissements privés recevant des boursiers de l'État. On n'a pas cru devoir y faire figurer les autres écoles libres, sur lesquelles l'administration ne possède pas de documents assez précis et assez certains pour établir un travail complet.

Voici le résumé de cette statistique :

1° *Nombre des établissements.* — Ce nombre est de 559, se répartissant comme il suit :

Écoles primaires supérieures	de garçons	166	559
	de filles	73	
Cours complémentaires	de garçons	253	
	de filles	67	

2° *Personnel enseignant :*

Dans les écoles primaires supérieures . . .	de garçons . .	1,547	2,873
	de filles. . . .	691	
Dans les cours complémentaires	de garçons . .	488	
	de filles. . . .	147	

3° *Élèves :*

Élèves des écoles primaires supérieures . .	de garçons. .	15,482	28,832
	de filles . . .	5,979	
Élèves des cours complémentaires.	de garçons. .	5,727	
	de filles . . .	1,644	

Sur ce nombre on comptait 1,936 boursiers et boursières de l'État, des départements ou des communes, savoir :

		BOURSIERS de l'État.	des départements.	des communes.
Écoles supérieures.	de garçons. .	906	139	258
	de filles . . .	375	27	27
Cours complémentaires. . . .	de garçons. .	93	11	54
	de filles . . .	40	6	»
		1,414	183	339
			1,936	

III. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — La statistique annuelle de l'enseignement secondaire, qui est fournie à l'*Annuaire* par la Direction de cet enseignement, ne porte que sur les établissements publics, — les établissements libres ne sont relevés que dans les volumes spéciaux que le ministère de l'instruction publique ne publie que tous les dix ans et quelquefois même à de plus longs intervalles et dont le dernier a paru en 1878. — Elle concerne les lycées, les collèges communaux et les établissements consacrés à l'instruction secondaire des filles.

A la rentrée des classes, c'est-à-dire au 5 novembre 1884, le nombre des *lycées* existant en France était de 97, parmi lesquels 10 petits lycées auxiliaires et 2 lycées nouveaux, le lycée d'Aix et le lycée de Janson de Sailly à Paris.

Tous ces établissements réunis comprenaient à cette date 48,106 élèves, dont 24,353 internes et 23,753 externes.

Sur ce nombre : 5,350 suivaient l'enseignement primaire,
33,505 — l'enseignement classique proprement dit,
et 9,161 — l'enseignement spécial.

En ajoutant aux lycées de France les trois lycées d'Algérie, on constate que le nombre total des élèves présents au 5 novembre s'élevait en 1884 à 49,549.

Dans ce nombre ne figure pas le collège spécial de Cluny, qui renferme 175 élèves, dont 133 internes et 55 externes.

Les *collèges communaux,* qui concourent avec les lycées à l'enseignement dont il est question, sont au nombre de 246, comprenant, à la même date, 38,040 élèves, dont 15,551 internes et 22,489 externes.

Sur ce nombre : 7,300 suivent l'enseignement primaire ,
17,952 — l'enseignement classique,
et 12,788 — l'enseignement spécial.

On compte de plus, en Algérie, 9 collèges communaux avec 1,690 élèves, ce qui

porte le nombre total des élèves des collèges communaux de France et d'Algérie à 39,730.

Le petit tableau suivant, extrait du résumé rétrospectif qui termine ce chapitre, indique le mouvement des élèves de ces deux catégories d'établissements depuis 1810 :

	ÉLÈVES des lycées.	ÉLÈVES des collèges communaux.	TOTAL.
1810	9,310	22,171	31,481
1820	11,081	21,781	32,862
1830	14,920	27,308	42,228
1840	16,953	24,912	41,865
1850	20.453	27,488	47,941
1860	27,272	28,531	55,803
1870	35,018	29,739	64,757
1880	46,267	40,641	86,908
1884	49,459	39,730	89,189

Les *lycées* et *collèges de filles* qui, en 1882-1883, ne recevaient que 1,464 élèves, en comptaient 2,937 dès l'année suivante. Ils sont aujourd'hui au nombre de 26 et comptent en tout 3,746 élèves, dont 792 internes et 2,954 externes.

Ce nombre d'élèves se partage ainsi qu'il suit entre les lycées et les simples collèges :

	INTERNES.	EXTERNES.	TOTAL.
Lycées	279	1,419	1,698
Collèges. . . .	513	1,585	2,048
	792	2,954	3,746

2,140 élèves suivent l'enseignement secondaire et 1,606 complètent leur instruction primaire.

IV. Enseignement supérieur. — La statistique de l'enseignement supérieur porte simplement sur les actes accomplis dans les diverses Facultés ou dans les écoles préparatoires qui se rattachent à cet enseignement.

Les Facultés de théologie sont au nombre de 7, dont 2 protestantes.

Les Facultés de droit au nombre de 14, en y comprenant l'École d'Alger.

Celles des sciences au nombre de 16, y compris la même École.

Celles des lettres, également au nombre de 16, y compris la même École.

Il y a 3 Facultés de médecine et 3 Facultés mixtes de médecine et de pharmacie.

Même nombre d'écoles supérieures de pharmacie : 3, sans compter les 3 Facultés mixtes.

Enfin l'on compte 18 écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, dont 2 sont dites de plein exercice.

Le nombre des inscriptions prises dans les diverses Facultés ou écoles est de 41,230; mais dans ce nombre ne sont pas compris 18,822 étudiants en droit qui sont inscrits, *ipso facto*, aux Facultés des lettres.

52,179 jeunes gens ont été examinés, soit à l'effet d'obtenir des grades, soit pour prouver leur capacité, en fin d'études. — Sur ce nombre, il en a été admis 29,433, 22,746 ayant été ajournés.

Il a été conféré dans les Facultés réunies de théologie, de droit, des sciences et

des lettres 11,060 diplômes, savoir 8,576 de bachelier, 1,143 de licencié et 165 de docteur, chiffres auxquels il convient d'ajouter 176 certificats de capacité délivrés par les écoles de droit.

Les Facultés de médecine, de pharmacie et, en dehors d'elles, les écoles préparatoires ont amené la nomination de :

601 docteurs en médecine,
115 officiers de santé,
432 pharmaciens,
497 sages-femmes,
54 herboristes.

En résumé, le nombre total des diplômes ou brevets distribués en 1884 se trouve être de 12,757. En 1876, la distribution de ces diplômes ou brevets n'avait été que de 10,604.

Un tableau spécial fait connaître les résultats des examens de chaque Faculté pour le baccalauréat ès lettres et pour le baccalauréat ès sciences.

En parcourant ce tableau, l'on constate qu'à la deuxième épreuve du baccalauréat ès lettres, la proportion des refusés est de 52 p. 100. Elle est de 63 p. 100 dans l'épreuve du baccalauréat ès sciences complet.

Bibliographie. — *Résumé des états de situation de l'enseignement primaire pour l'année scolaire 1884-1885*, publié par le Ministre de l'instruction publique. Paris, I. N., 1886. — *Statistique de l'enseignement supérieur*, 1re année, 1884. 2e édition. Paris, I. N., 1886. — *Documents inédits sur les lycées, les collèges communaux, et les lycées et collèges de filles*, communiqués par le directeur de l'enseignement secondaire. — *Compte définitif des recettes pour 1884* (*enseignement supérieur*), publié par le Ministre de l'instruction publique.

CHAPITRE X.

Beaux-Arts (1872-1887).

C'est par sa production artistique et littéraire que la France continue à tenir une place prépondérante dans la civilisation. Mais c'est à Paris surtout que cette production se manifeste avec le plus grand éclat. Saisir l'art à Paris, c'est donner une idée de son mouvement dans le reste du monde. Il serait quelque peu téméraire d'apporter un instrument de mesure dans la production artistique, c'est par d'autres moyens qu'on arrive à apprécier les chefs-d'œuvre, quand l'heure a sonné pour eux de paraître, et même les œuvres d'un ordre inférieur, mais généralement agréables, qui font le charme des esprits délicats aussi bien que du grand public; la statistique ne peut fournir, sur cet objet, que des résultats généraux en faisant connaître, par des chiffres, l'abondance plus ou moins grande de la production, sans se permettre de la juger.

Chaque année, et avec la plus grande régularité, l'art se manifeste à Paris sous deux formes principales : le Théâtre et le Salon. L'*Annuaire* de 1887 fournit, à cet égard, quelques renseignements qui doivent figurer ici.

Théâtres. — Disons d'abord qu'il n'y a pas à Paris moins de 42 théâtres ou spectacles qu'on pourrait classer comme il suit :

Théâtres nationaux . . .	Opéra, Opéra-Comique, Théâtre-Français, Odéon.
Comédies et vaudevilles .	Variétés, Vaudeville, Gymnase, Palais-Royal.
Drames.	Porte-Saint-Martin, Ambigu, Théâtre-de-Paris.
Opérettes	Bouffes-Parisiens, Nouveautés, Folies-Dramatiques.
Féeries.	Châtelet, Gaîté.
Théâtres de genre . . .	Renaissance, Cluny, Menus-Plaisirs, Beaumarchais, Déjazet, Folies-Belleville.
Théâtre mixte	Château-d'Eau.
Cirques.	Franconi et Fernando, Hippodrome et Nouveau-Cirque.
Panoramas	De Constantinople, de Buzenval, de Rezonville, de la Bastille.
Théâtres de banlieue . .	Belleville, Batignolles, Grenelle, Gobelins, Montmartre, Montparnasse et la Villette.
Curiosités diverses . . .	Éden-Théâtre et Musée Grévin.

Telle est la situation actuelle, mais combien d'entreprises théâtrales prospéraient naguère qui n'existent plus aujourd'hui ! Quelques-unes n'ont fait que paraître, d'autres, au contraire, comme le Théâtre-Italien, dataient du siècle dernier et ont succombé avec le changement de la mode.

D'après les comptes de l'Assistance publique qui prélève, comme on sait, un droit d'un dixième sur les recettes brutes, les 42 théâtres que l'on vient d'énumérer ont réalisé, en 1886, une recette de 25,074,458 fr.

Cette recette totale se répartit ainsi, selon la nature des théâtres :

				MOYENNE par théâtre.
Théâtres subventionnés. .	Opéra.	2,955,899	7,021,339	1,755,335
	Opéra-Comique. .	1,673,510		
	Théâtre-Français .	1,819,414		
	Odéon	572,516		
Comédies et vaudevilles			3,436,645	859,161
Drames			2,093,572	697,857
Opérettes.			1,987,336	642,445
Féeries			1,991,223	990,612
Théâtres de genre			1,546,923	257,820
Théâtre mixte.			308,517	308,517
Cirques			3,188,801	797,200
Panoramas			239,143	59,786
Théâtres de banlieue.			858,325	122,618
Curiosités diverses.			1,813,831	906,915

On voit que ce sont les théâtres nationaux, l'Opéra en première ligne, qui donnent lieu aux plus fortes recettes ; puis viennent les théâtres de féerie et les curiosités, les cirques, et, en ce qui concerne les théâtres proprement dits, les théâtres de comédie, de drame et d'opérette, et enfin les théâtres de genre, qu'on désigne aussi sous le nom de petits théâtres.

Le maximum des recettes de théâtre a été atteint en 1878, année de l'Exposition universelle. Dans les trois années précédentes, ces recettes étaient d'environ 21 millions. Les recettes ont atteint un nouveau maximum en 1883. Elles sont descendues depuis de 29 à 25 millions. C'est le chiffre de 1886.

Salons annuels. — La Société des artistes, à laquelle la direction des salons annuels des Beaux-Arts est réservée depuis 1881, ne considère comme artistes que

ceux qui ont été récompensés aux Expositions antérieures. Elle en fait publier la liste en tête du livret du Salon.

Au 1er avril 1887, on comptait 2,493 artistes, ainsi répartis suivant leur spécialité :

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Peintres	1,174	113	1,287
Sculpteurs . . .	512	20	532
Architectes . . .	368	»	368
Graveurs	289	17	306
	2,343	150	2,493

Sur ces 2,493 artistes, 808 sont nés à Paris, 1,194 nés hors Paris et 491 sont de nationalité étrangère.

Dans les 1,194 artistes nés hors Paris figurent ceux qui sont nés à l'étranger de parents français « ou qui sont naturalisés Français ».

Ajoutons que, par suite des doubles emplois résultant de ce que certains artistes pratiquent à la fois plusieurs spécialités, le nombre réel des artistes existants doit être porté à 2,462.

Le nombre des œuvres présentées au Salon de 1887 a été de 9,830. Mais le jury d'examen en a refusé 5,320, ce qui porte le nombre des admissions à 4,510.

En voici le compte par spécialité :

	ŒUVRES D'ART		
	présentées.	admises.	refusées.
Peinture et dessins	7,377	3,814	3,563
Sculpture	1,648	554	1,094
Architecture	207	20	187
Gravure et lithographie . . .	598	122	476
	9,830	4,510	5,320

Ces œuvres ont été produites par 4,158 artistes, savoir : 3,468 français, dont près de la moitié (1,442) sont nés à Paris, et 600 étrangers, parmi lesquels on n'en compte pas moins de 152 nés aux États-Unis. Cette prépondérance artistique des Yankees ne date d'ailleurs que de quelques années et s'explique par ce fait que les États-Unis forment, grâce à un certain nombre d'amateurs éclairés, un des marchés les plus importants de l'art français.

A côté des Américains, les Belges, les Italiens et les Suisses et, depuis quelque temps, les Scandinaves, concourent, en assez grand nombre, à l'éclat de nos Expositions.

Au point de vue du sexe, les 4,158 exposants de 1887 se subdivisent en 3,439 hommes et 719 dames ou demoiselles. Ces dernières figurent plus particulièrement dans les spécialités des dessins, miniatures, aquarelles, etc.

Mais comme un assez grand nombre d'artistes pratiquent à la fois les diverses spécialités, le nombre réel des exposants doit être réduit à 3,963, dont 3,283 hommes et 680 femmes.

En parcourant depuis 1872 le tableau des opérations du jury d'examen, on constate que c'est en 1880 qu'il a été accepté le plus d'œuvres d'art. Or, il est à remarquer que ce Salon est le dernier qui ait été dirigé par l'État. Depuis que ce sont les artistes eux-mêmes qui ont cette direction, le jury semble s'être montré plus sévère.

La proportion des refusés s'est, en effet, élevée tout à coup de 21 à 49 p. 100. Elle est, pour le dernier Salon, de 46 p. 100.

En dehors des théâtres de Paris et des Salons de beaux-arts, les Annuaires antérieurs à celui de 1887 contiennent un certain nombre de renseignements sur les écoles d'art, les musées, les théâtres de province, les cafés-concerts et les sociétés musicales et chorales. Ces enquêtes ne tarderont pas à être renouvelées et nous en attendons les résultats.

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistique des recettes des théâtres de Paris,* d'après les comptes de l'Assistance publique. — *Livret du Salon des beaux-arts.* Paul Dupont, 1887.

CHAPITRE XI.

Agriculture (1885).

De 1872 à 1882 inclusivement, la statistique agricole a fait partie intégrante de la Statistique annuelle de France, publiée par le ministère de l'agriculture et du commerce. Par suite de la création d'un ministère de l'agriculture, les documents relatifs à cette statistique ont dû être relevés par ce ministère, qui a continué, d'ailleurs, à les faire insérer dans la collection dont il vient d'être parlé. Mais cet état de choses a pris fin en 1885, et c'est désormais le ministère de l'agriculture qui s'est chargé seul de la rédaction ainsi que de la publication de la *Statistique agricole.* Le premier volume qu'il a fait paraître concerne l'année 1885.

L'*Annuaire statistique de la France pour 1887* a emprunté à cette publication 6 tableaux départementaux qu'il a fait précéder d'un tableau général qui les résume.

En voici les principaux résultats :

Céréales.

	NOMBRE d'hectares cultivés.	PRODUCTION totale en grains.	RENDEMENT moyen par hectare.	
	—	hectolitres.	hect.	lit.
Froment	6,956,765	109,861,862	15	79
Méteil	330,953	5,190,771	15	68
Seigle	1,672,951	24,074,328	14	39
Orge	955,616	17,415,439	18	22
Sarrasin	628,136	8,626,318	13	73
Avoine	3,689,628	85,530,225	23	21
Maïs	560,908	9,028,063	16	29
Millet	49,198	727,468	14	78

Si l'on considère plus spécialement la récolte du froment, on trouve que les 109,861,862 hectolitres qui la composent équivalent à 85,181,797 quintaux, ce qui porte le poids moyen de l'hectolitre à 77^{kil},53.

Le prix moyen de l'hectolitre ayant été de 16 fr. 41 c., la valeur totale du grain s'élève à 1,803,042,970 fr. Il n'a pas été fait de relevé en ce qui concerne la paille.

Parmi les récoltes autres que les céréales, il convient de citer les suivantes :

		NOMBRE d'hectares cultivés.	PRODUCTION en quintaux.	VALEUR de la production en francs.
		—	—	—
Pommes de terre		1,437,263	112,458,451	581,298,784
Betteraves à sucre		193,046	54,840,973	210,610,435
Cultures oléagineuses		221,048	1,766,179	51,506,010
Plantes textiles.	Chanvre	61,162	496,070	38,964,674
	Lin	42,394	380,123	36,908,132
Tabac		14,129	214,307	17,113,040
Houblon		3,863	49,404	3,215,456

Quant à la vigne, on trouve que, malgré les ravages occasionnés par le phylloxera, elle occupe encore 1,971,282 hectares, soit environ les 4 centièmes du territoire total de la France.

La production n'a été que de 31,481,124 hectolitres, représentant une valeur de 1,253,833,694 fr., ce qui porte le prix moyen de l'hectolitre à 39 fr. 37 c.

Quelques mots maintenant sur un certain nombre de produits agricoles accessoires, que leur importance ne permet pas de négliger.

En ce qui concerne l'industrie *séricicole*, on a constaté qu'en 1865 il a été mis en éclosion 250,951 onces de graines, lesquels ont produit 6,618,167 kilogrammes de cocons. Sur ce total, il y a lieu de défalquer 165,552 kilogrammes de cocons qui ont été mis en graine et en ont produit 459,391 onces.

Ces opérations ont intéressé 134,265 éducateurs.

Si nous passons à l'*apiculture*, on trouve que les 1,731,605 ruches dont on a fait le relevé ont produit 7,434,406 kilogrammes de miel et 2,208,980 kilogrammes de cire. La valeur réalisée par cette double production s'élève à 15,619,533 fr.

On peut citer, parmi les autres produits des animaux, le lait, dont la production se serait élevée à 73,925,544 hectolitres, pour une valeur de 1,210 millions de francs, et la laine, dont on aurait produit 474,563 quintaux qui, au prix de 164 fr. 13 c. l'un, ont réalisé une valeur de 78 millions.

La *Statistique agricole* fait le compte des existences des animaux de ferme existant au 31 décembre 1885. En voici la récapitulation par espèce :

Espèce chevaline . . .	2,911,392
— mulassière . .	238,620
— asine.	387,287
— bovine	13,104,970
— ovine.	22,616,547
— porcine. . . .	5,881,088
— caprine . . .	1,483,342

Les chevaux de Paris ne sont pas compris dans ce tableau; on en estime le nombre à 70,000.

Après ces quelques mots sur la récolte de 1885, il ne sera pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur le passé. A cet égard, l'*Annuaire* contient deux tableaux rétrospectifs se rapportant l'un au froment, l'autre au vin.

En ce qui concerne le froment, on remarquera tout d'abord que de 1821 à 1885, et cela indépendamment des fluctuations considérables qui existent entre une bonne et une mauvaise récolte, cette culture a fait des progrès sensibles.

De 4,750,000 hectares, la superficie emblavée s'est élevée en 1869 à 7 millions. Elle s'est réduite après la guerre à 6,400,000 pour regagner les 7 millions acquis en 1869.

Le rendement est naturellement variable. Pourtant, là aussi il y a progrès; mais il faudrait procéder par périodes pour s'en rendre un compte exact.

Le prix de l'hectolitre de froment n'a pas subi de moindres variations. On l'a vu s'élever en 1856 jusqu'à 30 fr. 75 c. Il y a des années où il est descendu jusqu'à 15 fr.

Indiquons seulement que, depuis 1873, ce prix n'a pas cessé de décroître. De 25 fr. qu'il était alors, il n'est plus que de 16 fr. 40 c., et tout le monde convient qu'à ce taux il est à peine rémunérateur.

Il n'est pas facile d'évaluer exactement la consommation de ce produit, car on peut avoir des doutes sur le stock existant des récoltes précédentes, sur la quantité de blé qu'il faut se procurer pour l'ensemencement, et même sur les résultats commerciaux, le blé n'étant pas isolé du méteil dans les comptes de douanes. Il nous suffira de dire que la consommation du froment a été évaluée ainsi qu'il suit par la direction de l'agriculture :

De 1821 à 1836.	62	millions d'hectolitres.
1837 à 1855.	78	
1856 à 1870.	100	
1870 à 1879.	105	
1880 à 1885.	110	

Il en résulte que, à quelques années près, qui font exception, la récolte du blé en France est insuffisante pour assurer l'alimentation publique. On y supplée de plus en plus par l'importation des blés étrangers.

Les fluctuations qu'on a remarquées dans la production et le commerce du blé se reproduisent avec plus d'intensité encore pour le vin. Avant l'invasion du phylloxera, qui avait été précédée pendant une assez longue période par les ravages de l'oïdium, on a vu la récolte des vins atteindre 70 et même 78 millions d'hectolitres. En 1878, on en récoltait encore 50; mais dès 1879 on descendait à 26. Depuis, nos récoltes varient, suivant les années, de 30 à 45 millions d'hectolitres. En 1885, on n'a pas dépassé 31 millions.

Aussi a-t-on dû, pour satisfaire les besoins de la consommation, recourir à toutes sortes de fabrications plus ou moins nuisibles, et, par-dessus tout, à l'importation. Depuis 1880, l'importation a toujours été en excédent, suivant les années, de 4 à 6 millions d'hectolitres et même plus. Dans la dernière année observée, cet excédent est de 5,580,889 hectolitres.

Bibliographie. — *Statistique agricole annuelle* (1885), publiée par le ministère de l'agriculture. Paris, I. N., 1887.

Toussaint Loua.

(*La suite au prochain numéro.*)

AVIS IMPORTANT

Les membres de la Société qui n'auraient pas encore souscrit au *volume du 25e anniversaire,* peuvent s'adresser à la maison Berger-Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts, ou au Trésorier, 5, rue Bridaine. — Ils le trouveront également, le jour de la séance, au siège de la Société, 84, rue de Grenelle.

Le Gérant, O. Berger-Levrault.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TEMPÉRANCE

Siège social : 84, rue de Grenelle,

MET AU CONCOURS POUR L'ANNÉE 1889, LES SUJETS SUIVANTS :

1° — PRIX LUNIER :

Statistiques des débits de boissons, comparées dans les différents pays.

Déterminer les rapports entre le nombre des débits de boissons et le développement de la criminalité et de la folie.

Des moyens de restreindre le nombre de ces établissements et de combattre leur influence dangereuse.

Le prix est de la valeur de 1,000 francs.

2° — PRIX DE LA SOCIÉTÉ :

« LE LIVRE DES MÈRES, Manuel à l'usage des femmes désireuses de préserver leur famille de l'alcoolisme et de l'ivrognerie. »

La Société française de Tempérance demande un petit traité populaire, pouvant trouver sa place dans les bibliothèques à très bon marché, c'est-à-dire à 20 ou 25 centimes le volume de 100 à 120 pages in-32.

Ce petit livre doit être clair, précis, sans dissertations philosophiques et économiques. Il ne doit pas discuter les principes et les méthodes, formuler des lois et résoudre des problèmes, mais répandre seulement et appliquer les préceptes, sans employer les termes techniques de la science.

Un ouvrage de cette nature, s'adressant surtout à la classe ouvrière, doit parler un langage en rapport avec la culture d'esprit de ses lecteurs. Il faut qu'il ait le ton simple, persuasif, et familier de la causerie.

Ce prix sera de 1,000 francs.

Les mémoires devront parvenir, AVANT LE 31 DÉCEMBRE 1888, à M. le docteur A. MOTET, Secrétaire général, 160, rue de Charonne, à Paris.

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

La prochaine séance aura lieu le mercredi 21 mars, au siége social, 84, rue de Grenelle.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1878
Diplôme d'honneur de 1re classe à l'Exposition de Venise

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

N° 3. — MARS 1888

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 84, RUE DE GRENELLE
(Hôtel de la Société nationale d'horticulture)

ON S'ABONNE A PARIS :
CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS
ET CHEZ LE TRÉSORIER, 5, RUE BRIDAINE, BATIGNOLLES

SOMMAIRE DU N° 3. — 10 MARS 1888.

CONVOCATION.

SÉANCE DU 21 MARS 1888

A 8 heures et demie du soir

Au siège social, dans l'hôtel de la Société d'horticulture, 84, rue de Grenelle.

*. La séance sera précédée du dîner habituel : 6 heures et demie

---

ORDRE DU JOUR.

1° *La Morti-natalité des jumeaux*, par M. le Dr Jacques Bertillon.

2° *Compte rendu du Congrès démographique de Vienne*, par M. A. Liégeard.

3° *Le Calcul du rachat dans les sociétés*, par M. E. Cheysson.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

Nº 3. — MARS 1888.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1888.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. André Cochut.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

Il est procédé à l'élection d'un nouveau membre : sur la proposition de MM. Loua et Robÿns, M. le Dr Saury, médecin-directeur de la maison de santé de Suresnes, est nommé membre titulaire.

Parmi les ouvrages offerts à la Société, M. le secrétaire général cite l'*Exposé de la situation de l'Algérie,* le *Journal de la Société de statistique de Londres,* dans lequel se trouve un article sur la population de la Chine, le *Journal de la Société de statistique suisse,* où l'on regrette de ne trouver aucun article en langue française, le *Recensement de la population de Budapest,* établi d'après les règles de la plus pure démographie par notre excellent collègue Körösi, le *Tableau du commerce de la Bulgarie,* etc.

M. de Foville dépose sur le bureau une brochure extraite du *Bulletin des finances,* ayant pour titre : *Les Variations de la livre tournois sous l'ancien régime.*

M. Schelle fait hommage d'un beau volume, consacré à la mémoire de Dupont de Nemours et aux travaux de l'école des physiocrates.

M. E. Flechey offre à la Société, au nom du ministre de l'agriculture, et de la part de M. E. Tisserand empêché, un exemplaire de la *Statistique agricole de la France* et de l'atlas qui l'accompagne.

Cet ouvrage important, qui contient les résultats de l'enquête décennale de 1882, fait suite aux enquêtes du même genre effectuées en 1862 et en 1852. A ce propos, M. Flechey fait remarquer que le directeur de l'agriculture, M. E. Tisserand, dont on connaît la haute compétence en ces matières, ne s'est pas borné, dans le remarquable rapport qui précède les tableaux, à décrire l'agriculture française au double

point de vue de la production végétale et animale et de l'économie rurale, mais qu'il s'est attaché à contrôler les renseignements fournis par les commissions cantonales avec les documents recueillis et récemment publiés par la Direction générale des contributions directes, et à les comparer aux statistiques fournies par les grands États européens et les États-Unis d'Amérique.

L'analyse que l'honorable membre a faite de ce travail, auquel il a eu l'honneur de collaborer, et qui est le résumé de plus de 50,000 questionnaires communaux ou cantonaux, perdrait à être écourtée. Elle fera l'objet d'un article spécial.

M. Decroix aurait désiré qu'il fût fait mention, dans le chapitre « Animaux », des chevaux de guerre. Il désirerait également être fixé sur le point de savoir si la statistique agricole tient compte de la culture du tabac.

M. Flechey répond affirmativement sur ce dernier point; quant au premier, il dit que le Ministre de la guerre fait chaque année le recensement des chevaux; c'est donc à lui qu'il faut s'adresser.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le rôle des voies de transport.

M. Limousin lit une réponse aux objections faites dans deux précédentes séances par MM. Cheysson, Boulé et Holtz au sujet de sa communication relative à la gratuité des canaux et rivières et au déclassement des routes nationales. M. Limousin soutient, contrairement à l'opinion de M. Cheysson, que les capitaux provenant d'emprunts, qui ont servi à creuser les canaux et à canaliser les rivières, ne sont pas amortis. L'amortissement, dit-il, consiste dans la reconstitution des capitaux; or, l'État n'a pas opéré cette reconstitution et il continue à en payer l'intérêt aux prêteurs. C'est donc à tort que l'on prétend qu'il y a eu amortissement, parce que la nation a réalisé des économies et des profits, grâce à l'abaissement des prix de transport permis par les canaux. Les mêmes économies et profits ont été obtenus par les chemins de fer, et cependant les compagnies amortissent en reconstituant les capitaux. Les ingénieurs partisans de la gratuité des canaux existants, admettent le rétablissement des péages pour les nouveaux. Ce système recèle un danger, car l'établissement de la gratuité serait inévitable à brève échéance, et l'intérêt des capitaux, après l'achèvement du plan Freycinet, serait non plus de 58 millions, comme aujourd'hui, mais de 126 millions. Il n'est pas prouvé que le Parlement, qui n'est plus celui de 1880, ne reviendrait pas sur sa décision après huit ans d'expérience. La gratuité des canaux crée un privilège favorable à une petite fraction du territoire au détriment de la plus grande partie, qui est desservie par les chemins de fer. Il serait, d'ailleurs, possible de compenser l'augmentation de prix qui résulterait du rétablissement des péages, par une meilleure organisation de l'industrie de la batellerie.

En ce qui concerne la question de déclassement des routes nationales, M. Limousin espère que M. Cheysson sera d'avis, comme lui, qu'il n'y a plus actuellement de longs transports par les voies de terre, et que les routes nationales ne servent plus qu'à des transports locaux, tout comme les routes départementales. Dès lors, il n'y a pas lieu de maintenir une distinction qui n'a plus de raison d'être, d'autant plus que les routes nationales coûtent, rien qu'en frais de personnel, 105 fr. de plus par kilomètre que les routes départementales (132 fr. contre 27), bien que le prix d'entretien de ces dernières au mètre carré soit supérieur.

M. Adolphe Coste, répondant à M. Limousin, s'excuse de n'avoir à présenter que des observations d'ordre économique, mais il faut bien suivre l'orateur sur le terrain où il s'est placé.

Il est certain qu'il y a, en ce qui concerne les droits de péage, une inégalité entre les chemins de fer et les canaux ; mais l'inégalité est bien plus forte encore entre les chemins de fer et les routes. On aperçoit, en conséquence, deux solutions rationnelles : ou le rétablissement de péages égaux sur les routes et les canaux, comme sur les chemins de fer, ou l'abolition, dès qu'elle sera possible, des péages sur les chemins de fer. Distraction faite des dépenses de traction et de l'entretien du matériel, ils représentent à peu près la moitié des tarifs actuels.

M. Limousin poursuit, d'après M. Coste, un objectif de comptabilité un peu étroit, lorsqu'il veut connaître l'amortissement de chaque construction, de chaque œuvre d'utilité publique et y proportionner le prix du service qu'on lui demande, sans se préoccuper du nivellement qui s'établit entre les prix de tous les services similaires. Il faut envisager la question de plus haut. Voici comment M. Coste voudrait la voir résoudre :

Par qui est payé le péage sur une voie de transport ? Par l'industriel ou le négociant qui use du transport. Mais par qui le péage est-il finalement supporté ? Par le consommateur, c'est-à-dire par tout le monde. Donc il semblerait désirable de répartir cette portion du prix de transport, relative à l'usage de l'instrument public de transport, entre tous les contribuables, proportionnellement à leurs ressources. Cette répartition au moyen de l'impôt serait certes plus exacte que la répercussion qui s'établit au hasard du commerce.

L'histoire des progrès économiques nous montre, en effet, que les impôts sur la circulation, si fréquents au moyen âge et alors presque seuls existants, ont été peu à peu remplacés par des impôts généraux de consommation, puis par des impôts directs sur les revenus quand on est parvenu à atteindre ceux-ci avec précision.

Par ces mêmes motifs, et à l'encontre de M. Limousin, M. Coste déplore le système dit *du déversoir* qu'on a établi sur nos chemins de fer français. Un travail fort intéressant de M. Charles Baum, publié par le Journal de la Société en mai 1885, évaluait à 35 p. 100 la majoration des tarifs sur l'ancien réseau, en vue de couvrir l'insuffisance des tarifs sur le nouveau réseau. Voilà donc un véritable impôt de circulation, une contribution de 35 p. 100 infligée aux producteurs actifs qui transportent leurs produits sur les grandes lignes de chemin de fer, contribution ayant pour effet de subventionner l'industrie et le commerce naissants, qui forment la clientèle des lignes secondaires. M. Coste estime que ce n'est pas aux producteurs à subventionner leurs émules, mais bien à la collectivité des consommateurs, si elle y trouve son intérêt, c'est-à-dire aux contribuables de l'État ou du département. Le système du déversoir, qui s'oppose à l'abaissement des tarifs sur les grandes lignes, est à la fois injuste et nuisible aux progrès économiques du pays. C'est le caractère de tous les péages sur les voies quelconques de transport.

M. Limousin dit qu'il n'y a là aucune contradiction, puisque le petit réseau sert à alimenter le grand. Tout ce qu'il veut, c'est que chacun fasse ses affaires et que ce ne soit pas aux dépens du contribuable.

Revenant au péage, M. Limousin le maintient pour les canaux, mais il n'en veut pas pour les routes qui servent à tout le monde. Si, en parlant de ces dernières, il

a demandé le déclassement des routes nationales, c'est simplement pour arriver à diminuer leurs frais d'entretien.

M. **Boulé** s'étonne qu'on veuille imposer un impôt aux canaux alors que l'impôt de 5 p. 100 sur les transports en petite vitesse par chemin de fer a semblé si intolérable que l'industrie en a obtenu la suppression. Le péage réclamé par M. Limousin sur les voies navigables dépasserait 50 p. 100 du prix de fret en moyenne, et atteindrait 100 p. 100 sur les voies perfectionnées. Il ajoute qu'on ne saurait contester l'amortissement des dépenses faites pour la navigation fluviale antérieurement au commencement et même au milieu du siècle. Pour être logique, M. Limousin ne devrait pas reculer devant l'établissement des barrières à péage sur les routes.

M. Boulé s'en tient, pour le moment, à ces simples observations, s'en référant pour le surplus à ce qui a été dit par ses collègues et par lui au cours de la dernière séance.

M. **Limousin** répond que dans son projet de taxe, il n'a pas voulu faire entrer en ligne de compte les canaux non productifs. Si, d'ailleurs, le chiffre qu'il a proposé paraît trop élevé, qu'on le change. Il lui suffit que ce soient les *usagers* qui paient et non les contribuables. Quant à l'amortissement, il ne se dissimule pas qu'il est fait tant bien que mal pour les travaux antérieurs à ce siècle, mais il voudrait qu'à partir de là, l'amortissement fût *réel,* comme il l'est pour les chemins de fer.

M. **Cheysson** dit avoir été trop directement visé par M. Limousin pour se borner à lui répondre par le silence. Il se défend absolument d'avoir été l'organe du corps des ponts et chaussées, dont il n'a reçu aucun mandat, pas plus que ses collègues MM. Holtz et Boulé. Il n'a parlé qu'en son nom personnel et a seul la responsabilité de ses opinions.

M. Cheysson persévère dans la thèse qu'il a soutenue, et il aurait grande envie de réfuter à son tour, séance tenante, la réfutation tentée par son honorable contradicteur; mais il lui semble obéir au sentiment de l'assemblée en renonçant à continuer en séance cette discussion, qui, après avoir jusqu'ici laissé la place d'honneur à la statistique, s'est engagée aujourd'hui sur un terrain où la statistique est reléguée à l'arrière-plan. M. Cheysson propose donc que la Société reprenne l'ordre du jour de ses travaux propres et clôture cette discussion, qui a déjà rempli plusieurs séances, sous réserve pour lui de demander qu'on insère ses observations dans le Journal à la suite de celles que pourra présenter M. Limousin.

La clôture de la discussion est prononcée et la parole est donnée à M. le D^r^. Jacques Bertillon, pour ses communications sur le nombre des enfants par famille à Paris.

M. **Bertillon** fait une comparaison fort intéressante entre certaines recherches faites au XVIIIe siècle par Moheau et les résultats obtenus à Paris lors du dénombrement de 1886. L'assemblée ordonne l'impression de ce travail.

M. Chervin demande alors la parole pour une motion d'ordre et exprime le désir que le rapport annuel sur la situation financière de la Société soit imprimé assez à temps pour pouvoir être discuté à la prochaine séance.

La séance est levée à 11 heures et demie.

CE QU'EST LA FRANCE. (*Suite et fin.*)

CHAPITRE XII.

Industrie (1884).

Pour la facilité des recherches et afin de séparer nettement des statistiques qui viennent de sources différentes, on a divisé ce chapitre important de l'*Annuaire* en trois parties, savoir :

1° L'industrie minérale;
2° Les industries diverses;
3° Le sucre, l'alcool et le tabac.

De là la nécessité de présenter également les explications que nous allons fournir en trois paragraphes correspondants :

I. Industrie minérale (1884). — La statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur est publiée chaque année avec la plus grande régularité par le ministère des travaux publics qui, depuis deux ans, en a confié la préparation et la rédaction à une commission spéciale rattachée à la Division des mines.

Les documents que l'*Annuaire* a empruntés à cet ouvrage s'appliquent à l'année 1884. Ils portent sur la production des mines et sur celle des usines métallurgiques, et contiennent, en outre, une statistique complète des appareils à vapeur.

Mines. — Le fait le plus saillant qui ressort de la statistique de 1884 consiste dans le ralentissement de la consommation, suffisamment expliqué par l'état de crise industrielle, financière et agricole qui sévit en Europe depuis 1883, et d'où est nécessairement résultée une diminution correspondante dans la production.

C'est ainsi que la consommation de la houille, qui était de 32,439,000 tonnes en 1883, n'est plus, en 1884, que de 30,941,000. Or, comme l'importation des charbons étrangers a conservé sensiblement le même niveau, ce ralentissement a presque exclusivement porté sur nos propres combustibles dont l'exportation, d'ailleurs peu considérable, n'a fait aucun progrès.

Les principaux faits relatifs à l'extraction des minerais de tout genre sont, dans l'Annuaire, l'objet d'un tableau récapitulatif, dont on se bornera à extraire les renseignements suivants :

307 mines ont été ouvertes à l'extraction des combustibles minéraux. Ces mines, qui occupaient 109,426 ouvriers dont 78,264 à l'intérieur, ont produit 20,023,514 tonnes de charbon, dont la valeur sur les lieux d'extraction s'est élevée à 247 millions de francs, ce qui porte le prix moyen de la tonne à 42 fr. 33 c.

Les minerais de fer proviennent de 77 mines et 190 minières. On en a extrait, en 1884, 2,976,948 tonnes pour une valeur de 12,828,645 fr.

Les autres minerais métalliques, parmi lesquels figurent au premier rang les plombs argentifères et les pyrites de fer, ont donné lieu à l'extraction de 190,000 tonnes valant environ 6 millions.

Les bitumes et asphaltes comptent pour 202,000 tonnes et une valeur de 1,400,000 fr.

De leur côté, les marais salants et les mines de sel gemme ont donné lieu à une

production de 740,000 tonnes de sel, plus ou moins raffiné, valant sur place 16 millions de francs.

En résumé, on peut estimer à 24 millions de tonnes la production de nos diverses mines et la valeur totale de leurs produits à 283 millions de francs. On a vu que, dans cette valeur, les mines de charbon seules figurent pour 247 millions.

Ajoutons que dans ces résultats ne figure pas la tourbe, dont l'extraction répond à des besoins purement locaux. La production des tourbières, qui d'ailleurs semble diminuer chaque année, peut être estimée, pour 1884, à 197,000 tonnes, valant environ 2 millions de francs.

Industrie sidérurgique. — Cette industrie, qui occupait encore 66,000 ouvriers en 1883, n'en a occupé, en 1884, que 61,000. Elle a subi, en effet, une crise plus intense encore que les mines.

La consommation des fontes, des fers et des aciers, qui avait pris un remarquable essor à partir de 1880, s'est considérablement restreinte par suite du ralentissement des constructions privées et des travaux publics. Elle s'est amoindrie de 296,000 tonnes de fonte, 132,000 tonnes de fer et 48,000 tonnes d'acier. La diminution de la consommation a eu naturellement son contre-coup dans la production, laquelle se résume ainsi :

	TONNES.	VALEUR.
	—	— francs.
Fonte . . .	1,871,537	139,825,897
Fer	876,781	172,699,710
Acier . . .	502,908	122,411,936

En ce qui concerne l'acier, il y a lieu de remarquer que sur les 503,000 tonnes produites, 365,437 proviennent des foyers Bessemer, et 115 des fôyers Siemens Martin. Ce sont donc les aciers à bon marché qui forment la plus grande part de cette production ; ils servent d'ailleurs presque exclusivement à la fabrication des rails.

La fabrication des métaux autres que le fer est moins importante. La valeur en 1885 peut être estimée à 24 millions de francs.

Appareils à vapeur. — D'après la statistique de 1884, on compte en France 40,512 établissements industriels où l'on fait usage de la vapeur et qui ne contiennent pas moins de 61,753 chaudières, 50,252 machines et 23,432 récipients déclarés. En y ajoutant les locomotives, au nombre de 9,246 et les autres appareils affectés à l'exploitation des chemins de fer ainsi que les machines des bateaux de la marine marchande, on obtient une force disponible de 4,600,000 chevaux-vapeur.

Les accidents résultant de l'exploitation des machines à vapeur ont été, en 1884, au nombre de 37 (46 tués et 40 blessés). Quant aux accidents survenus dans les mines ou carrières, il y en a eu 1,360 pour un personnel ouvrier de 258,014 individus. 318 ouvriers ont été tués, et 1,144 blessés.

En ne considérant que les houillères, il y a eu 989 accidents pour une population de 106,323 mineurs. 169 ont été tués et 887 blessés.

Dans un tableau spécial, l'*Annuaire* fait connaître depuis 1815 la production et la consommation de charbon, la production métallurgique, le nombre ainsi que la force des appareils à vapeur employés dans l'industrie.

Voici ce tableau, résumé à grands traits :

	PRODUCTIONS EN MILLIERS DE TONNES.				MACHINES-VAPEUR.	
	Houille.	Fonte.	Fer.	Acier.	Nombre.	Chevaux.
1834. . . .	2,490	269	177	6.6	»	»
1844. . . .	3,782	427	315	16	3,645	45,780
1854. . . .	6,827	771	511	24	8,064	101,822
1864. . . .	11,201	1,213	792	41	19,724	242,209
1874. . . .	16,908	1,416	742	209	30,657	382,033
1884. . . .	20,023	1,871	876	502	50,252	683,090

On remarquera qu'en 1874 la production du fer a diminué ; cela tient à ce que, dès cette époque, les aciers nouveaux, dits Bessemer, ont pris la place du fer dans un grand nombre de constructions. Il est inutile d'insister, enfin, sur les immenses progrès accomplis dans l'usage de la vapeur.

II. Industries diverses. — Grâce à l'appui que l'administration des contributions directes a bien voulu prêter aux préfets des divers départements, le service de la statistique générale a pu relever, depuis 1873, un certain nombre de données sur quelques-unes de nos productions principales. Laissant de côté les manufactures proprement dites, elle s'est bornée à faire connaître les industries qui travaillent la matière première pour en tirer des produits qui entrent immédiatement dans la consommation. Par suite, cette statistique embrasse seulement les industries céramiques, les verreries, les manufactures de papier, de bougies stéariques, de savons, les usines à gaz. Elle décrit également les industries textiles, mais dans l'impossibilité où l'on s'est trouvé de connaître l'importance de leur fabrication, on s'est contenté d'en donner un indice en relevant le nombre de leurs broches et de leurs métiers.

La statistique industrielle ainsi établie ne résultant pas d'un dénombrement régulier, mais simplement d'informations qu'il n'est pas toujours facile de contrôler, ce n'est pas sans quelque réserve qu'on doit en accepter les résultats.

Dans la production céramique, on a distingué la porcelaine ordinaire, la porcelaine opaque et la faïence, en laissant de côté la fabrication de la poterie commune et des briques. On estime la valeur de cette production à 58 millions de francs, ainsi répartis :

	FRANCS.
Porcelaine	20,916,000
Porcelaine opaque . .	15,689,000
Faïence	21,091,000
	57,696,000

On y a ajouté 20,000,000 pour les industries accessoires, se rattachant à la décoration de ces produits, ce qui permet d'en porter la valeur totale à environ 78 millions, nombre qui diffère peu de l'évaluation des années précédentes.

La verrerie, dont les produits sont si variés, puisqu'à côté des bouteilles et de la gobeleterie, elle comprend les cristaux et les verres décorés, atteint pour sa part une valeur d'environ 84 millions, valeur à laquelle il faut ajouter 27 millions pour les manufactures de glaces.

Les manufactures de papier qui existent en France seraient au nombre de 473. Leur fabrication, qui concerne toutes les variétés de papier ainsi que le carton, arrive à un total de 175,000 tonnes valant sur le lieu de production 117 millions.

Dans les années précédentes, cette valeur oscillait entre 114 et 120 millions.

Le gaz d'éclairage fonctionne dans tous les départements (Lozère exceptée). Les relevés auxquels a donné lieu cette fabrication portent sur 775 établissements qui ont produit en tout 576,700,000 mètres cubes de gaz.

Dans ce compte, le département de la Seine figure à lui seul pour 288 millions de mètres cubes, c'est-à-dire pour la moitié de la production totale de la France.

En compulsant les valeurs dont le total est de 577 millions de francs, on obtient 30 cent. pour le prix moyen du mètre cube. Dans certaines localités, le prix descend jusqu'à 20 centimes.

Les bougies stéariques, qui sont encore aujourd'hui d'un usage commun, figurent dans l'ensemble des industries pour 44,000 tonnes, valant environ 73 millions.

Quant aux savons, il en serait fabriqué 177,000 tonnes, valant en tout 106 millions.

En ce qui concerne les industries textiles, nous relèverons le nombre des broches et celui des métiers.

	BROCHES.	MÉTIERS mécaniques.
Coton	5,110,852	74,131
Laine	3,062,068	44,699
Lin, chanvre et jute	679,288	17,989

Un tableau spécial est consacré à la filature de la bourre de soie, au tissage de la soie et à celui d'étoffes ou tissus divers; mais on ne saurait facilement le résumer.

On se contentera de dire que l'industrie des soies grèges, qui fait la fortune de quelques-uns de nos départements du Sud-Est, comprend 1,400 établissements occupant 45,000 ouvriers.

Brevets d'invention et marques de fabrique. — De juillet 1844 au 11 décembre 1884, il n'a pas été pris moins de 213,625 brevets d'invention ou certificats d'addition. Les brevets d'invention proprement dits sont au nombre de 166,222, dont 1,169 de 5 ans, 2,206 de 10 ans, 153,237 de 15 ans et 9,610 brevets étrangers.

C'est en 1848 qu'on a pris le moins de brevets: 1,191, et en 1878, le plus: 7,981. Toutefois, les résultats de 1878 ont été dépassés par ceux des années 1883 et 1884 qui ont fourni respectivement 8,087 et 8,250 brevets ou certificats d'addition. Ces brevets se répartissent en un très grand nombre d'industries ou manutentions diverses, mais de toutes, c'est la fabrication des appareils de physique et d'électricité qui se fait remarquer le plus par le nombre des brevets. Il y a également beaucoup de brevets pris pour les machines agricoles.

La loi des marques de fabriques est plus récente, elle date de 1857. Depuis cette époque, il a été consigné 55,851 marques, dont le plus grand nombre portant sur les fils de lin, les eaux-de-vie et liqueurs, les produits pharmaceutiques, la parfumerie et les savons.

III. ALCOOL, SUCRE ET TABAC. — *Alcool.* — D'après le *Bulletin des finances,* l'administration des contributions indirectes a évalué à 1,934,464 hectolitres la production de l'alcool pendant l'année 1884.

Cette quantité se répartit ainsi entre les bouilleurs de cru et les distillateurs :

Bouilleurs de cru	1,872,534	1,934,464
Distillateurs	61,930	

En la décomposant suivant la nature des matières premières mises en œuvre, on obtient la répartition suivante :

	HECTOLITRES.
Substances farineuses et pommes de terre. . .	485,001
Mélasses.	778,714
Betteraves	569,257
Vins, cidres, marcs et les fruits	96,883
Substances diverses	4,609
	1,934,464

Quant aux alcools de vin, qui deviennent de plus en plus rares, la production en est évaluée à 35,251 hectolitres, dont 10,010 proviennent des bouilleurs de cru et 25,241 des distillateurs de profession.

En retranchant du produit de la fabrication l'excédent de l'exportation, lequel est de 102,250 hectolitres, on détermine la quantité consommée, qui se trouve être de 1,832,214 hectolitres; mais cette quantité consommée doit à son tour subir plusieurs défalcations, telles que le stock, la consommation des bouilleurs de cru, les alcools soumis à la dénaturation ou employés au vinage ou à la fabrication des vinaigres, de sorte que finalement la quantité d'alcool soumise au droit général de consommation descend à 1,488,685 hectolitres.

D'après cela, la consommation par tête, à diverses époques, s'établit comme il suit :

	FABRICATION.	CONSOMMATION (quantité imposée).	CONSOMMATION par habitant.
	hectolitres.	hectolitres.	
1854	914,000	601,699	1.68
1864	1,353,000	870,233	2.33
1874	1,532,000	970,590	2.69
1884	1,935,000	1,488,685	3.98

Il résulte de ces rapports que la fabrication aussi bien que la consommation officielle de l'alcool ont chacune plus que doublé en 30 ans.

Sucre. — L'administration des contributions indirectes a bien voulu résumer pour l'*Annuaire* les nombreux tableaux qu'elle consacre chaque année aux fabriques de sucre, à leur outillage et à leur production.

Ce qui donne de l'intérêt à ce tableau, c'est qu'il s'applique à la campagne 1884-1885, la première qui ait suivi la mise en vigueur de la loi du 29 juillet 1884.

On sait qu'à l'impôt sur le produit fabriqué, cette loi a substitué le régime de l'impôt basé sur la quantité de matière mise en œuvre. Ce régime, provisoirement facultatif, a été accepté par 142 usines sur les 449 fabriques qui ont fonctionné durant cette campagne, mais ces fabriques sont les plus importantes et ont fourni à elles seules près de la moitié de la production totale.

Malgré les avantages que les agriculteurs et les fabriques de sucre elles-mêmes doivent tirer de la nouvelle législation, la crise qui pesait sur l'industrie sucrière n'a pas été conjurée. Le nombre des fabriques étant descendu de 483 à 449 et la production de 406 à 273 millions de kilogrammes. Il y a lieu de croire que la crise dont on se plaint cessera dès que l'abonnement se sera généralisé.

Quoi qu'il en soit, les 449 fabriques qui ont fonctionné en France en 1884-1885, et dont le plus grand nombre se trouvent dans le Nord, l'Aisne, le Pas-de-Calais et la Somme, ont employé 64,133 ouvriers, utilisé une surface de chauffe de 182,306 mètres carrés, et une force de 42,505 chevaux.

Elles ont employé 4,556,796 tonnes de betteraves dont on a tiré 297,760,039 kilogr. de sucre brut, d'où il résulte que chaque tonne de betteraves a produit environ 65 kilogr. de sucre. Quant aux 297,760,039 kilogr. de sucre brut, ils correspondent à 273,962,353 kilogr. de sucre raffiné, lesquels, au prix de 43 fr. le quintal, donnent, pour la valeur de cette production, une somme de 117,373,821 fr., le tout, sans y comprendre la mélasse dont la production a été de 193,000 tonnes.

Les raffineries de sucre, qui sont au nombre de 26 réparties entre les six départements des Bouches-du-Rhône, de la Gironde, de la Loire-Inférieure, du Nord, de la Seine-Inférieure et de la Seine, traitent à la fois le sucre de betteraves et le sucre de cannes. Leur production totale en sucre raffiné aurait été en 1884 de 444,600 tonnes. C'est à peu près la quantité annuelle livrée à la consommation du pays. Ces fabriques produisent en outre de 40,000 à 50,000 tonnes de mélasse d'une qualité très supérieure à celle que fournissent les fabriques de sucre proprement dites.

Tabac. — Les tableaux que l'*Annuaire* consacre au tabac sont empruntés au compte en matières et en derniers de l'exploitation du monopole des tabacs, pour l'année 1884, publié par la direction générale des manufactures de l'État.

Il résulte de ce compte qu'il a été vendu, cette année, 36,374,366 kilogr. de tabacs qu'on peut répartir ainsi qu'il suit selon la nature ou la qualité des produits :

NATURE DE TABACS.	KILOGRAMMES.	QUALITÉ DES TABACS.	KILOGRAMMES.
Cigares	3,720,315	Tabacs supérieurs	5,415,000
Cigarettes	916,582	— ordinaires	22,362,378
Tabac à fumer	23,619,919	— à prix réduits	6,650,532
— à priser	6,741,321	— de troupe	1,791,478
— à chiquer	1,221,251		36,219,388
	36,219,388		

Quantités auxquelles il faut ajouter 148,265 kilogr. pour la Corse et l'Algérie et 6,613 kilogr. pour saisies, avaries et manquants, pour atteindre le chiffre posé : 36,374,366, chiffre qui lui-même se décompose, d'une manière générale, en deux catégories :

Quantités vendues pour la consommation	36,056,189	36,374,366
Quantités vendues à la marine et divers (exportation)	318,177	

En ne tenant compte que des quantités vendues aux consommateurs, on obtient sucessivement, à 10 années d'intervalle, les résultats ci-après :

	TONNES de 1,000 kilogr.	PAR HABITANT. grammes.
1824	12,183	389
1834	12,373	375
1844	17,410	501
1854	22,570	623
1864	29,659	783
1874	28,923	794
1884	36,056	950

La statistique départementale laisse de côté la Corse et rapporte la consommation (35,934,814) à la population recensée en 1881. De là une légère augmentation dans la consommation moyenne des autres départements réunis qu'elle porte à 961 grammes pour 180 grammes à priser et 781 à fumer.

Le département où l'on fume le plus est le Nord, où la consommation moyenne

est de 2^kil^,315, puis Belfort, 2^kil^,104. Il y a, de plus, 10 départements, parmi lesquels la Seine, où l'on fume plus d'un kilogramme.

Si l'on fait le compte des sommes que le monopole des tabacs produit au Trésor, on obtient les résultats suivants que nous ne donnons que pour quelques années :

	FRANCS.
1824	43,063,785
1844	76,582,390
1864	160,401,373
1884	303,432,347

Ces chiffres donnent une idée suffisante de la marche progressive de cet impôt important.

Bibliographie. — *Statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur en 1884*, publiée par le ministère des travaux publics. Paris, I. N., 1885. — *Statistique annuelle de la France*, IVe partie, 1884, publiée par le ministère du commerce et de l'industrie. Paris, I. N., 1887. — *État des brevets d'invention et des marques de fabrique*, publié par le même ministère. Paris, I. N., 1887. — *Bulletin du ministère des finances*, avril 1886. — *Compte de l'administration des tabacs pour 1884*, publié par le ministère des finances. Paris, I. N., 1887.

CHAPITRE XIII.

Salaires (1884).

La statistique des salaires que l'*Annuaire* emprunte chaque année aux relevés du service de la statistique générale de France, comporte deux parties : l'une, déjà ancienne, contient les salaires de la petite industrie; l'autre, de création nouvelle, s'applique à la grande industrie ou, autrement dit, à l'industrie manufacturière.

I. Petite industrie. — La statistique des salaires de la petite industrie est établie d'après les constatations des maires des villes chefs-lieux de département : elle porte sur 62 corps de métiers et fournit pour l'ensemble des villes chefs-lieux, Paris excepté, les résultats suivants qui indiquent les progrès accomplis depuis 1853, année où l'on a commencé à prendre des informations sur ce point :

Moyenne des salaires des ouvriers nourris.

	SALAIRE ordinaire.	MAXIMUM.	MINIMUM.
1853.	0^f^96^c^	1^f^23^c^	0^f^74^c^
1884.	1 62	2 04	1 31
Accroissement absolu . .	0^f^66^c^	0^f^81^c^	0^f^57^c^
— p. 100. .	0.69	0.66	0.77

Moyenne des salaires des ouvriers non nourris.

1853.	1^f^89^c^	2^f^36^c^	1^f^53^c^
1884.	3 17	3 91	2 64
Accroissement absolu . .	1^f^28^c^	1^f^55^c^	1^f^11^c^
— p. 100. .	0.68	0.66	0.72

On voit par là qu'en 31 ans, c'est-à-dire dans près d'un tiers de siècle, le taux du salaire s'est accru de 66 p. 100 ou d'environ les deux tiers.

En ne considérant que les ouvriers non nourris par les patrons, qui forment d'ailleurs la grande majorité des travailleurs, on trouve que pour les hommes le



salaire moyen ordinaire a varié, dans le même intervalle, de 2 fr. 06 c. à 3 fr. 48 c., et pour les femmes de 1 fr. 07 c. à 1 fr. 82 c. Il s'est donc accru pour les hommes de 69 et pour les femmes de 70 p. 100. Ainsi, le salaire des femmes, qui dépasse à peine la moitié de celui des hommes, a participé, à peu près dans la même proportion, à la hausse générale qui vient d'être constatée.

A Paris, le salaire habituel des hommes s'est élevé, dans le même laps de temps, de 3 fr. 81 c. à 5 fr. 84 c., et celui des femmes de 2 fr. 12 c. à 2 fr. 90 c., d'où résulte un taux respectif d'accroissement de 53 et de 37 p. 100. On peut en conclure que si les salaires sont beaucoup plus élevés à Paris qu'en province, la hausse y a été sensiblement moins rapide.

On comprend que les variations qu'on vient d'indiquer d'une manière générale ont pu ne pas être les mêmes pour chaque métier en particulier. Mais sur ce point nous ne pouvons que renvoyer aux chiffres de détail.

II. Grande industrie. — Les salaires de la grande industrie n'ont été relevés que depuis quatre ans. Ils portent sur 32 industries, dans lesquelles ne figurent pas les industries extractives et métallurgiques dont la statistique dépend du ministère des travaux publics.

On peut la résumer par les chiffres ci-dessous :

	Hommes.		Femmes.	
	1881.	1884.	1881.	1884.
Département de la Seine . . .	5f27c	5f33c	2f67c	2f58c
Autres départements	3 54	3 56	1 76	1 79

Ces salaires sont ceux des ouvriers adultes proprement dits, mais il convient, pour embrasser les diverses manifestations du travail dans la grande industrie, de tenir compte de la hiérarchie des emplois.

Voici les résultats obtenus dans cet ordre d'idées particulier :

		Seine.		Autres départements.	
		1881.	1884.	1881.	1884.
Contremaîtres		6f95c	6f96c	5f40c	5f44c
Surveillants, marqueurs		5 53	5 63	4 14	4 24
Ouvriers proprement dits.	De plus de 21 ans.	5 27	5 33	3 54	3 56
	De 15 à 21 ans. .	3 50	3 50	2 35	2 44
Femmes		2 67	2 58	1 76	1 79
Enfants.	Garçons	1 78	1 80	1 31	1 35
	Filles	1 45	1 51	1 06	1 09
Ouvriers chargés de la marche des moteurs.		5 61	5 71	3 96	4 04
Manœuvres, hommes de peine, charretiers .		4 19	4 37	2 85	2 98

Il serait intéressant de rapporter ces divers salaires à celui de l'ouvrier adulte homme. On se contentera de faire remarquer que, par rapport à ce salaire, celui de la femme est juste la moité — et qu'il y a presque égalité entre le salaire des contremaîtres et celui des ouvriers chargés de la marche des moteurs. On constate, enfin, que le salaire des manœuvres est très sensiblement inférieur à celui de l'ouvrier proprement dit.

Il n'est pas inutile de dire que ces rapprochements peuvent être faits pour chaque genre d'industrie; mais cette recherche dépasserait le but que nous poursuivons ici.

Bibliographie. — *Statistique annuelle de la France*, tome XIV. Paris, I. N., 1887.

CHAPITRE XIV.

Commerce et navigation (1885).

I. COMMERCE EXTÉRIEUR. — Les documents insérés dans l'*Annuaire* sont extraits du tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères que la direction des douanes fait paraître avec la plus grande régularité depuis l'année 1826.

Sans vouloir définir ici ce qu'on entend par le *Commerce général* et le *Commerce spécial,* il nous suffira de dire que ces distinctions sont admises dans les tableaux de la douane et que l'*Annuaire* les a maintenues telles quelles.

Dans un premier tableau, les marchandises reçues dans les divers bureaux de douane ou qui en sont parties, ont été relevées en même temps en poids et en valeurs.

Au commerce général, les importations et exportations réunies, qui forment le total de nos échanges, se résument, à ce point de vue, comme il suit :

TONNES de 1,000 kilogr.	VALEUR en millions de francs.
28,139,797	8,885

Au commerce spécial, les quantités ainsi que les valeurs se réduisent; elles aboutissent à 25,310,146 tonnes d'une valeur de 7,176 millions.

Si l'on distingue l'importation de l'exportation, on peut poser :

		TONNES de 1,000 kilogr.	VALEUR en millions de francs.	
Commerce général.	Importation. . .	22,315,532	4,930	8,885
	Exportation. . .	5,824,265	3,955	
Commerce spécial.	Importation. . .	20,941,251	4,088	7,176
	Exportation. . .	4,568,895	3,088	

D'où cette conséquence que, si l'importation est en poids environ 5 fois plus considérable que l'exportation, les valeurs de l'importation et de l'exportation ne diffèrent que d'un quart. Les marchandises les plus chères appartiennent donc à l'exportation.

Le second tableau résume, en valeurs, le commerce général, par classes de marchandises et par mode de transport. On constate ainsi qu'en 1885, sur 4,930 millions à l'importation, il n'en a été reçu que 1,612 par voie de terre. Quant à l'exportation, sa valeur est de 1,288 millions par la voie de terre, et de 2,667 millions par mer.

Les marchandises se classent, dans le Répertoire général, en quatre grandes divisions : matières animales, matières végétales, matières minérales, fabrications, et, à un autre point de vue, en objets d'alimentation, matières nécessaires à l'industrie et objets fabriqués.

Au commerce spécial, cette dernière classification donne lieu aux résultats suivants :

	IMPORTATION (millions).	EXPORTATION (millions).
Objets d'alimentation	1,455.3	749.8
Matières nécessaires à l'industrie .	2,022.8	707.4
Objets fabriqués	610.3	1,630.9
	4,088.4	3,088.1

Nous nous contenterons de faire remarquer, à cet égard, qu'en ce qui concerne les objets fabriqués, nous en exportons deux fois et demie plus que nous n'en importons.

En revanche, l'importation des objets d'alimentation est environ le double de l'exportation, et l'on arrive presque au triple pour les matières nécessaires à l'industrie.

Si l'on passe au commerce de la France avec les divers pays de destination, on constate que notre plus grand commerce a lieu avec l'Angleterre. Plus de la moitié de nos importations, 3,686 sur 4,088, vient de l'Europe. C'est également en Europe que nous exportons le plus : 2,268 sur 3,088 millions.

Quelques produits particuliers ne paient pas de droit d'entrée à la douane, à la condition d'être réexportés sous forme de produits fabriqués. C'est ce qu'on appelle les *admissions temporaires*. En 1885, l'importation de ces produits a été de 42 millions, l'exportation sous forme de produits fabriqués a été de 94 millions. Par la fabrication, la matière première a donc acquis une plus-value de 52 millions, ou de plus du double.

Il arrive souvent que les marchandises, avant de pénétrer dans le pays, sont admises, gratuitement ou à peu près gratuitement, dans les entrepôts ; quand elles en sortent pour être consommées en France, elles rentrent dans le commerce spécial.

Pour 1885, le mouvement des entrepôts se résume ainsi :

Stock au 1er janvier. . . .		220	millions.
Marchandises.	Entrées . .	474	—
	Sorties. . .	459	—
Stock au 31 décembre. . .		234	—

Quant aux marchandises étrangères expédiées en *transit*, elles sont représentées par une valeur de 515 millions.

En définitive, la douane a reçu cette année en taxes de toutes natures perçues sur les marchandises une somme de 386 millions, auxquels il convient d'ajouter 23 millions pour les droits sur la consommation des sels, ce qui porte l'ensemble des droits perçus à 409 millions et demi.

Les tableaux rétrospectifs que renferme l'*Annuaire* permettent de se rendre compte des variations subies par le commerce de la France, depuis 1827.

Nous nous contenterons de relever les chiffres à 10 ans d'intervalle.

Mouvement annuel du commerce (importations et exportations réunies, en millions).

	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.
1827.	1,168	721
1835.	1,595	1,098
1845.	2,628	1,764
1855.	4,327	3,152
1865.	7,614	5,730
1875.	9,269	7,409
1885.	8,886	7,176

On voit que l'ascension, après avoir été presque continue jusqu'en 1874, a éprouvé depuis un mouvement d'arrêt assez marqué. — La diminution est surtout sensible depuis 1880, où notre commerce spécial atteignait 8,501 millions.

Si nous considérons le mouvement du commerce spécial, en poids et en valeurs, nous pouvons poser les chiffres suivants :

	TONNES de 1,000 kilogr.	MILLIONS de francs.
	millions.	
1857-1866	11,582	4,631
1867-1876	17,076	6,713
1877.	20,079	7,106
1882.	27,013	8,396
1885.	25,510	7,176

On peut conclure de ce rapprochement que, dans la période observée, le mouvement en poids a presque doublé, tandis que le mouvement en valeur n'est aujourd'hui qu'une fois et demie ce qu'il était à l'origine. On en déduit qu'il y a eu depuis cette époque une diminution bien caractérisée dans le prix général des marchandises.

Si l'on rapproche, par grandes masses, les pays de provenance ou de destination, on tire des mêmes tableaux les résultats suivants, qui ne portent que sur le commerce spécial :

Importations et exportations réunies (en millions).

	1827-1830.	1877-1885.	PLUS-VALUE.
Europe	611	5,429	9
Afrique.	15	162	11
Asie et Océanie	25	375	15
Amérique.	233	1,436	6
Colonies françaises . . .	117	444	4
	1,001	7,846	8

D'après cela, notre commerce spécial étant aujourd'hui environ 8 fois plus considérable qu'à l'origine des relevés, les mouvements respectifs des diverses contrées du monde indiquent que ce sont nos colonies qui ont profité dans la moindre proportion de la plus-value générale du commerce français.

II. Navigation. — Avant d'entrer dans les détails relatifs à la navigation, il est essentiel de connaître le matériel dont elle dispose : l'effectif de la marine marchande, tel qu'il est compté par la direction des douanes, comporte les navires de tout genre qui appartiennent à nos ports, depuis les navires au-dessous de 30 tonneaux, jusqu'à ceux qui dépassent 2,000 tonnes.

Voici le résumé de notre force navale en 1885 :

Navires à vapeur. . .	937	avec	492,396	tonneaux.
— à voiles . . .	14,329	—	507,819	—
	15,266	—	1,000,215	—

Mais il n'est pas inutile de faire observer que, de 1837 à 1885, le tonnage total des navires à vapeur s'est élevé de 9,556 à 492,396 tonneaux, tandis que dans le même intervalle le tonnage des navires à voiles n'a pour ainsi dire pas varié, puisque de 624,826 il n'est descendu qu'à 507,819.

Comme, d'un autre côté, un navire à vapeur peut être, pour la rapidité des voyages, assimilé à trois navires à voiles placés dans les mêmes conditions, on estime à 1,985,007 le tonnage réel de tous nos ports. — Dans ce total, le Havre entre pour 467,000 et Marseille pour 766,000 tonneaux.

Passons maintenant au mouvement de la navigation. Il peut être récapitulé ainsi qu'il suit :

Entrées et sorties réunies.

Navires à vapeur.	38,085 navires ayant un tonnage de jauge de	21,339,797	tonneaux.
— à voiles .	25,785 — —	4,679,996	—
	63,870	26,019,793	

Ainsi, bien que, par rapport au nombre des navires à vapeur, le nombre des navires à voiles soit encore assez considérable, ces derniers n'entrent que pour un sixième dans le tonnage total.

Sur les 38,085 navires à vapeur, on en compte 6,622 ayant navigué sur lest. Pour les navires à voiles, le nombre des navires sur lest est à peu près le même (6,800), de sorte que, proportionnellement à leur nombre, ce sont les navires à voiles qui marchent le plus sur lest.

Ajoutons que, dans l'ensemble de la navigation, les navires français entrent pour un tonnage de 9,216,759 tonneaux, tandis que le tonnage total des navires étrangers est de 16,803,034.

Les rapports sont d'ailleurs à peu près les mêmes à l'entrée qu'à la sortie. Enfin l'entrée ne comporte que 453,908 tonnes de lest, tandis qu'à la sortie il y en a 4,654,746, c'est-à-dire dix fois plus.

Si l'on considère les pays de destination, on trouve qu'à l'entrée, l'Angleterre seule figure pour plus de 4 millions de tonneaux sur un total général de 12 millions et, à la sortie, pour près de 3 millions sur un total de 8 millions et demi.

Après l'Angleterre, le chiffre le plus fort appartient à l'Algérie.

On peut résumer ainsi qu'il suit, par grandes périodes, le mouvement total de notre navigation :

Tonnage.

	NAVIRES à vapeur.	NAVIRES à voiles.	TOTAL.
1837-1846.	684,000	3,388,000	4,072,000
1847-1856.	1,274,000	4,369,000	5,643,000
1857-1866.	3,313,000	6,276,000	9,529,000
1867-1876.	8,046,000	6,852,000	14,898,000
1885	21,340,000	4,680,000	26,020,000

Ces chiffres suffisent pour donner une idée du mouvement progressif de la navigation à vapeur. Il y a moins de 30 ans, le tonnage des navires à voiles était encore presque le double du tonnage à vapeur. Aujourd'hui, il n'en forme pas même le quart.

III. Cabotage. — Le grand cabotage, qui se fait des côtes de l'Océan à la Méditerranée ou réciproquement, ne semble avoir, en France, qu'une importance médiocre.

268 navires ont passé de la Méditerranée à l'Océan, avec une cargaison de 83,301 tonnes métriques de 1,000 kilogr. et 122 seulement de l'Océan à la Méditerranée, avec une cargaison de 38,418 tonnes.

Le mouvement est plus considérable en ce qui concerne le petit cabotage ou dans la même mer :

Océan	56,958 navires avec un chargement de	1,423,709	tonnes.
Méditerranée . . .	10,907 —	599,985	—
		2,023,694	—



Le principal port de cabotage est Bordeaux, avec un chargement total de 255,655 tonnes; puis viennent Marseille, le Havre, Nantes, Rouen, Dunkerque, etc.

En réunissant le commerce extérieur au cabotage, on obtient, pour l'ensemble de la navigation, le résultat suivant:

Tonnage des navires	29,227,273	tonneaux de jauge.
Poids des chargements	20,209,540	tonnes de 1,000 kilogr.

Dans ce chargement total, entrées et sorties réunies, le commerce extérieur entre pour 15,732,588 tonnes et le cabotage pour 4,476,982.

Quant à la part respective des ports de l'Océan et de la Méditerranée dans le poids des cargaisons, elle s'établit ainsi qu'il suit:

Ports de l'Océan	14,290,355	tonnes de 1,000 kilogr.
Ports de la Méditerranée . . .	5,919,185	—
	20,209,540	—

Bibliographie. — *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1885.* Paris, I. N., 1887. — *Tableau général des mouvements du cabotage pendant l'année 1885.* Paris, I. N., 1887. — Ouvrages publiés par le ministère des finances.

CHAPITRE XV.

Pêche maritime (1884).

Cette statistique est régulièrement publiée depuis 1872 par le ministère de la marine et des colonies. Les résultats en sont fournis pour chacun des 87 quartiers de pêche qui existent sur les côtes de France et de la Corse. Ces quartiers sont répartis entre cinq arrondissements.

L'*Annuaire* résume tous ces renseignements en un seul tableau synoptique qui permet de trouver quels sont les points de la côte où l'on pêche le plus de poissons ou de coquillages de chaque espèce.

On ne peut entrer ici dans le détail des quartiers, il suffira de présenter quelques résultats généraux.

En 1884, 141,990 hommes ont été employés à la pêche: 12,767 se sont consacrés à la pêche de la morue et 74,412 à la pêche côtière en bateaux; il y a eu 53,713 pêcheurs à pied et 1,098 pêcheurs étrangers, presque tous italiens.

La pêche a disposé de 24,275 bateaux, dont 525 pour la morue et 23,750 pour la pêche côtière. Le tonnage général de tous ces bateaux est de 163,288 tonneaux.

La valeur totale de la pêche s'est élevée à 87,961,124 fr., s'appliquant aux quantités pêchées ci-après:

Morue	36,519	tonnes.
Hareng	45,973	—
Maquereau.	9,599	—
Sardine.	411,819	millions.
Anchois.	5,198	tonnes.
Autres espèces de poissons. . . .	52,371	—
Huîtres.	119,277	millions.
Moules	481,260	hectolitres.
Autres coquillages	367,678	—
Crustacés.	1,927	millions.
Crevettes	1,572	tonnes.
Amendements marins.	2,497,147	mètres cubes.

On a relevé les quantités pêchées depuis 1874. Elles sont naturellement variables chaque année. On ne parlera ici que de la sardine qui fait une des principales richesses de nos départements de l'Ouest.

1874	612 millions.	1880	628 millions.
1875	981 —	1881	373 —
1876	1,198 —	1882	513 —
1877	1,107 —	1883	1,148 —
1878	1,916 —	1884	412 —
1879	1,811 —		

Ces chiffres permettent de constater une forte diminution, à partir de 1880 et surtout en 1881. La pêche s'était relevée assez notablement en 1883; malheureusement 1884 indique un déclin nouveau dans cette intéressante production.

Bibliographie. — *Statistique des pêches maritimes et de l'ostréiculture pour l'année 1885*. Paris, I. N., 1886.

CHAPITRE XVI.

Voies de communication, circulation, crédit (1884-1886).

I. — VOIES DE COMMUNICATION.

1° Routes et chemins. — On a compris sous cette rubrique les routes nationales, les routes départementales et les chemins vicinaux.

Le tableau suivant fait connaître en quelques chiffres l'importance relative de ces voies de communication :

		Longueurs totales. — kilomètres.	A l'état d'entretien. — kilomètres.	Dépenses d'entretien. — francs.
Routes nationales		37,568	37,568	25,705,000
Routes départementales		29,306	20,183	15,922,000
Chemins vicinaux	de grande communication. .	125,592	121,564	208,555,000
	d'intérêt commun.	84,200	74,293	
	ordinaires	392,739	245,049	
		669,405	498,657	250,182,000

On voit qu'indépendamment des chemins ruraux et des rues des villes, la France possède environ 500,000 kilomètres de routes ou chemins, dont l'entretien revient, en moyenne, à un peu plus de 500 fr. par kilomètre.

Il a été fait plusieurs enquêtes sur la circulation des routes nationales. Les résultats de la dernière ont paru dans l'*Annuaire* de 1885. On croit devoir les rappeler :

Tonnage annuel des routes nationales (1882).

Tonnage brut	à distance entière. . . .	78.50
	kilométrique	2,940,258 tonnes.
Tonnage utile	à distance entière. . . .	39.40
	kilométrique	1,489,148 tonnes.

Ces chiffres correspondent à 220 colliers bruts quotidens et à 179 colliers utiles.

La fréquentation des routes départementales est un peu moindre; elle était, en 1881, de 158 colliers. On n'a aucune donnée sur la fréquentation des chemins vicinaux.



Chaque année, on constate qu'un ou plusieurs départements déclassent leurs routes départementales et les font passer aux chemins vicinaux, dans la catégorie des chemins de grande communication. En 1884, on ne compte pas moins de 31 départements où ce déclassement a été opéré.

2° Voies navigables. — De 1847 à 1860, le relevé général du tonnage des marchandises transportées sur les fleuves, rivières et canaux avait été dressé par les soins de la direction générale des contributions indirectes, alors chargée de la perception des droits de navigation. Cette publication comprenait seulement les cours d'eau administrés par l'État.

La loi du 19 février 1880 ayant supprimé les droits de navigation, c'est le ministère des travaux publics qui a été investi de la mission d'établir cette statistique, qui porte désormais sur toutes les voies navigables sans exception.

L'ensemble du réseau comprend :

	KILOMÈTRES.	KILOMÈTRES.
Fleuves et rivières flottables . . .	3,042	11,589
— — navigables. . .	3,547	
Canaux		4,707
		16,296

Cette longueur se répartit ainsi qu'il suit par bassins :

BASSINS.	RIVIÈRES. kilomètres.	CANAUX. kilomètres.	TOTAL. kilomètres.
Nord	983	909	1,892
Manche	2,209	1,387	3,596
Océan	2,716	1,267	3,983
Golfe de Gascogne . . .	3,064	333	3,397
Méditerranée	2,617	811	3,428
	11,589	4,707	16,296

Sur ces 16,296 kilomètres de cours d'eau, 12,538 seulement ont été fréquentés, la navigation étant purement nominale sur 3,758 kilomètres.

Le poids total des marchandises embarquées sur les voies de navigation intérieure s'est élevé, en 1884, à 20,873,071 tonnes, savoir : 8,936,291 sur les rivières et 11,836,780 sur les canaux.

En ramenant le tonnage au parcours d'un kilomètre, les résultats sont les suivants :

	TONNAGE kilométrique.	TONNES kilométriques ramenées à la distance entière.
Rivières	1,126,474,784	143,958
Canaux.	1,325,618,753	281,269
	2,452,093,537	195,573

Les chiffres de la seconde colonne indiquent le degré de fréquentation des cours d'eau. On voit que celui des canaux est le double de celui des rivières.

Le rôle de chaque voie n'est pas seulement déterminé par le chiffre du tonnage, il se caractérise en outre par la nature des courants de transports.

A ce point de vue, on considère : 1° les arrivages de l'étranger et le transit, dont le trafic est né hors de la voie ; 2° le trafic intérieur et les expéditions qui ont leur origine sur la voie.

		Tonnage kilométrique.	Fréquentation.
		—	—
Trafic né sur la voie . .	Trafic intérieur .	222,700,331	17,762
	Expéditions. . .	431,841,803	34,443
Trafic né hors de la voie.	Arrivages. . . .	458,896,026	36,600
	Transit.	1,338,655,377	106,768
		2,452,093,537	195,573

Ce tableau permet de conclure que le transit a presque six fois plus d'importance que le trafic intérieur proprement dit. Il y a au contraire à peu près balance entre les arrivages et les expéditions.

Un tableau rétrospectif, calculé sur les mêmes principes que la statistique de 1884, permet de se rendre compte des progrès accomplis par la navigation intérieure. Ces progrès sont constants. De 1872 à 1884, le tonnage kilométrique de ces voies s'est élevé de 1,836 à 2,452 millions de tonnes.

3° Chemins de fer. — Les chemins de fer ont à peine dans notre pays soixante ans d'existence et déjà l'on peut voir que leur longueur dépasse celle des routes nationales.

On peut, en effet, estimer ainsi qu'il suit l'étendue générale de ce vaste réseau :

	Longueurs		
	exploitées.	en construction ou à construire.	Total.
	—	—	—
	kilomètres.	kilomètres.	kilomètres.
Chemins d'intérêt général . .	29,387	9,817	39,204
— d'intérêt local . . .	1,597	1,212	2,809
	30,984	11,029	42,013

Le réseau serait même de 45,419 kilomètres, si l'on y comprenait divers chemins industriels et les chemins non concédés, dont le classement n'est pas terminé.

Les chemins d'intérêt général sont répartis entre plusieurs compagnies, dont les plus importantes sont celles du Nord, de l'Est, de l'Ouest, d'Orléans, de Paris-Lyon-Méditerranée et du Midi.

On a classé à part le réseau de l'État dont la longueur totale est de 3,294 kilomètres et de 2,092 à l'état d'exploitation.

Le tableau suivant donnera une idée de la situation du réseau d'intérêt général, depuis 1844, année qu'on peut considérer comme la véritable date de la création de cette industrie. — Il ne s'agit ici que du réseau exploité.

Années.	Situation au 31 décembre.	Longueurs livrées à l'exploitation.
—	—	—
	kilomètres.	kilomètres.
1844.	831	»
1854.	4,649	3,818
1864.	13,048	8,399
1874.	19,065	6,017
1884.	29,387	10,322

Il en résulte que c'est de 1874 à 1884 qu'on a livré le plus de lignes à l'exploitation. Il est vrai de dire qu'un certain nombre de chemins de fer d'intérêt local déjà construits ont passé dans l'intervalle dans la catégorie des chemins d'intérêt général.

Depuis son origine jusqu'au 31 décembre 1884, le réseau d'intérêt général a coûté 12,273,437,532 fr., c'est-à-dire plus de 12 milliards. Chaque kilomètre de chemins

de fer revient donc à 417,847 fr. Mais on comprend qu'il y a à cet égard de nombreuses différences entre les lignes, le chemin de fer de ceinture de Paris ayant coûté plus de 2 millions le kilomètre (2,372,000), tandis que le chemin de fer de Chaunis à Saint-Gobain, par exemple, n'est revenu qu'à 143,000 fr.

Pour conduire une exploitation aussi vaste, il faut un nombreux personnel. Le personnel des lignes d'intérêt général est actuellement de 239,039 personnes, soit 8 employés par kilomètre.

En 1884, les recettes totales de l'exploitation du réseau d'intérêt général se sont élevées à 1,080,511,985 fr. et les dépenses à 591,154,010 fr. Le rapport des dépenses aux recettes fournit ce qu'on appelle le *coefficient d'exploitation*, c'est-à-dire le terme qui permet de mesurer le mieux les conditions de l'exploitation et son économie.

Pour le réseau entier, le coefficient d'exploitation est de 55 p. 100. Il est de 54 p. 100 en moyenne pour les grandes compagnies, de 55 pour les compagnies diverses et de 82 et demi pour les chemins de fer de l'État. Le coefficient le plus faible (49 p. 100) a appartenu, cette année, à la Compagnie P.-L.-M., le plus fort (317 p. 100), au chemin de fer du vieux port de Marseille.

Le trafic des chemins de fer se compose de deux éléments principaux, les voyageurs et les marchandises.

Le nombre des voyageurs transportés sur toutes les lignes s'est élevé, en 1884, à 211,893,225 et celui des marchandises à 80,360,842 tonnes.

On calcule que sur 100 voyageurs, 8 sont transportés en première classe, 32 en seconde et 60 en troisième.

En ramenant les voyageurs ainsi que les tonnes de marchandises au parcours d'un kilomètre, on obtient des résultats plus comparables qu'avec les chiffres absolus, qui donnent lieu à de nombreux doubles emplois. D'un autre côté, on peut se rendre compte de l'importance moyenne du trafic, en ramenant les tonnes kilométriques à la distance entière parcourue.

A ces deux points de vue, la statistique des chemins de fer donne les résultats ci-après :

	RÉSULTATS kilométriques.	FRÉQUENTATION moyenne.
Voyageurs	6,882,703,985	239,632
Marchandises	10,478,300,196	364,818

Chiffres intéressants, car ils montrent qu'actuellement les marchandises dépassent les voyageurs et fournissent aux chemins de fer leur plus fort trafic.

Un tableau rétrospectif spécial permet de se rendre compte des modifications que le temps a apportées dans les principales conditions de l'exploitation. On va le résumer à grands traits.

En considérant d'abord le produit kilométrique, on extrait de ce document les chiffres que voici :

Produit kilométrique.

ANNÉES.	RECETTES.	DÉPENSES.	PRODUIT net.	COEFFICIENT d'exploitation.
	francs.	francs.	francs.	
1844.	34,431	17,099	17,332	49.7
1854.	46,083	19,465	26,618	42.2
1864.	43,996	20,715	23,281	48.2
1874.	43,059	22,235	20,824	51.9
1884.	37,620	20,596	17,024	54.7

Ce petit tableau, quelque réduit qu'il soit, permet de constater que, lorsque les besoins les plus impérieux ont été satisfaits, l'extension des lignes n'a pas tardé à réduire le bénéfice net, et à augmenter par conséquent le coefficient d'exploitation. Plus tard même, il y a eu une diminution assez marquée dans la recette kilométrique, les lignes nouvelles ne pouvant arriver à donner les mêmes bénéfices que les réseaux principaux.

Voici quelle a été, pour les mêmes années, le mouvement des voyageurs et des marchandises :

Transports effectués.

ANNÉES.	MILLIONS DE VOYAGEURS		MILLIONS DE TONNES (petite vitesse)		PRODUIT MOYEN par kilomètre parcouru	
	à toute distance.	à un kilomètre.	à toute distance.	à un kilomètre.	d'un voyageur.	d'une tonne.
—	—	—	—	—	— centimes.	— centimes.
1844	8.1	232	1.9	83	6.8	11.4
1854	28.1	1,392	8.9	1,143	5.8	7.6
1864	74.9	3,161	31.0	4,624	5.6	6.2
1874	121.1	4,446	56.7	7,926	5.3	6.0
1884	211.9	6,883	80.4	10,478	4.7	5.9

Ce tableau montre que, dès 1854, le trafic des marchandises l'a emporté sur le mouvement des voyageurs. Depuis, la différence n'a cessé de s'accentuer. En même temps, le produit moyen d'un voyageur, comme celui d'une tonne de marchandises, a suivi un mouvement de plus en plus décroissant.

Il nous reste à mesurer l'intensité de ce double trafic, en ramenant le tonnage kilométrique à la distance entière. Voici les résultats de ce calcul :

Fréquentation moyenne.

ANNÉES.	VOYAGEURS sur la distance entière.	TONNES sur la distance entière.
—	—	—
1844	282,039	100,727
1854	300,132	246,493
1864	242,861	355,281
1874	237,532	422,859
1884	239,632	364,818

On trouve dans ces chiffres la confirmation des observations qui précèdent, mais ils indiquent de plus que la fréquentation des chemins de fer tend à diminuer avec l'extension du réseau.

Dans les considérations qui précèdent, il n'a été question que des chemins de fer d'intérêt général, mais il existe, en outre, 1,597 kilomètres d'intérêt local, répartis dans un certain nombre de départements.

Ces lignes sont, en général, dans une situation assez précaire. Leur coefficient d'exploitation est de 81 p. 100, au lieu de 55. Ils ont transporté, en 1884, 7,707,000 voyageurs et 220 millions de tonnes à toute distance. En ramenant ces chiffres au parcours d'un kilomètre, on obtient :

	RÉSULTATS kilométriques.	FRÉQUENTATION.
	— millions.	—
Voyageurs	75.8	59,267
Marchandises	34.2	27,467

Ce qui prouve que dans ces lignes, le mouvement des voyageurs est, toute proportion gardée, 4 fois et celui des marchandises 11 fois moindre que dans les chemins de fer d'intérêt général.

4° **Tramways.** — Les tramways ont pris, depuis quelque temps, une certaine extension. Il y en avait au 31 décembre 1884, 640 kilomètres répartis dans 17 départements. Les plus importants se trouvent dans le département de la Seine qui en compte pour sa part, 252.

On a calculé que, pour 631 kilomètres, le coût d'établissement des tramways a été de 129 millions de francs, soit par kilomètre environ 205,000 fr.

Par kilomètre exploité, la recette est en moyenne de 57,283 fr. et la dépense de 47,417 ; par suite, le coefficient d'exploitation atteint le chiffre élevé de 83. C'est dire qu'un certain nombre de lignes ne font pas leurs frais ; et, en effet, sur 30 lignes, il y en a 8 où la dépense dépasse la recette.

II. — CIRCULATION. CRÉDIT.

1° **Postes et Télégraphes.** — *Mouvement postal.* — Par suite de la réduction successive des taxes, une lettre simple envoyée en France ou en Algérie, coûte 15 centimes. D'autre part, grâce à l'Union postale internationale qui a été établie en 1875, on peut avec 25 cent. affranchir une lettre simple pour les pays les plus éloignés du globe. — Des avantages de même nature ont été accordés aux imprimés et autres objets transportés par la poste. Enfin, à l'aide des chemins de fer, la poste accomplit son service avec une rapidité qui n'est dépassée que par la télégraphie électrique.

L'*Annuaire* contient un résumé rétrospectif du mouvement postal depuis 1817. On pourra se rendre compte de la rapidité de ce mouvement par les quelques chiffres qui suivent :

	LETTRES.	JOURNAUX, imprimés, etc.	TOTAL.	OBJETS transportés par habitant.
	millions.	millions.	millions.	
1830	64	40	104	3.21
1834	71	49	120	3.64
1844	102	67	169	4.86
1854	212	116	328	9.06
1864	300	265	565	14.95
1874	350	369	719	19.75
1884	632	789	1,421	37.49

Il suffit d'un coup d'œil pour voir que le transport des lettres a décuplé, ou peu s'en faut, tandis que le transport des cartes, imprimés, etc., a presque vingtuplé. Mais, comme dans l'intervalle la population n'a cessé de s'accroître, quoiqu'assez faiblement, on arrive à constater qu'en un peu plus d'un demi-siècle, le nombre annuel des objets transportés par habitant a passé de 3 à 37.

Dans ce même laps de temps, le produit des taxes s'est élevé de 30 millions à 125 millions et n'a, par conséquent, que quadruplé. Mais cela tient simplement à l'abaissement continu des tarifs.

Sur les 632 millions de lettres parties en 1884, 528 ont été échangées entre bureaux français, 73 entre la France et l'étranger, enfin 30 millions sont passées en transit.

Comme on l'a vu, le transport des journaux et imprimés est encore plus considérable. Sur 789 millions d'objets, 708 sont restés en France, 53 sont partis pour l'étranger, 28 ont passé en transit.

Le produit total de ces échanges a été pour la poste de 128 millions de francs.

La poste a en outre payé 589 millions de francs de mandats français et 70 millions de mandats internationaux. Les droits qu'elle a perçus pour ce double service s'élèvent à environ 6 millions de francs.

Ajoutons que pendant l'année 1884 les comptables ont pris en charge, pour le service de la poste, 1 million de timbres-poste, 34 millions de cartes postales, 20 millions d'enveloppes timbrées, 9 millions et demi de bandes et 6 millions de chiffres-taxe. — On sait que ces dernières figurines sont apposées d'office sur les lettres insuffisamment timbrées.

Mouvement télégraphique. — Bien que de création relativement récente — elle date à peine de 1850, — la télégraphie électrique est pleinement entrée dans les habitudes sociales. Réservée tout d'abord pour les dépêches du Gouvernement, elle n'a pas tardé à accepter celles du public. Ce sont d'ailleurs de ces dernières seulement que s'occupe la statistique.

Le prix des dépêches, d'abord très élevé, s'est successivement abaissé : il n'est aujourd'hui, pour les dépêches simples, que de 5 centimes le mot.

Au 31 décembre 1884, le réseau télégraphique complet de la France comptait 91,925 kilomètres de lignes et 267,873 kilomètres de fils, ce qui comprend à peu près 3 fils par ligne. — La plus grande partie de ces fils (248,837 kilomètres) forme ce qu'on appelle le réseau aérien. Le réseau souterrain en contient 12,955 kilomètres et le réseau sous-marin ou sous-fluvial, 6,081.

Comme la télégraphie électrique rend principalement son service à grande distance, on s'est trouvé obligé, pour les petites distances, et notamment pour les correspondances dans la même ville, d'avoir recours aux transports par tubes pneumatiques ; il y a environ 182 kilomètres et demi de tubes de ce genre, dont la plus grande partie fonctionne à Paris.

L'appareil le plus usité est le Morse, qui procède par signes spéciaux. On en compte 11,470 dans les 5,202 bureaux appartenant à l'État. Ces bureaux possèdent en outre 770 appareils Hughes qui répètent la dépêche en caractères d'imprimerie ordinaires, et 76 appareils perfectionnés, parmi lesquels on distingue l'appareil Baudot. Il reste de plus 1,201 anciens appareils à cadran, qu'on continue à utiliser.

En ne considérant que les dépêches privées expédiées des différents bureaux de France, le mouvement télégraphique se résume par les chiffres suivants :

	DÉPÊCHES intérieures.	DÉPÊCHES internationales.	TOTAL.	PAR HABITANT.
Paris.	8,074,074	1,070,012	9,144,086	4.0
Départements. .	14,338,409	895,281	15,233,690	0.4
	22,412,483	1,965,293	24,377,776	0.6

D'où il résulte que, par rapport à la population, Paris envoie 10 fois plus de dépêches que le reste du pays.

Bien que la lettre reste le moyen le plus usité de correspondance, puisque le nombre des lettres est à celui des télégrammes comme 631 à 24, ce qui veut dire qu'il est encore 26 fois plus considérable, le progrès de la télégraphie n'en a pas moins été très important, comme on peut en juger par le petit tableau ci-après :

	NOMBRE DE DÉPÊCHES AU DÉPART (millions).			PRODUIT MOYEN PAR DÉPÊCHE		
	Intérieur.	Internationales.	Total.	intérieure.	internationale.	Moyenne.
				fr. c.	fr. c.	fr. c.
1854.	»	»	0.2	» »	» »	8 75
1864.	1.6	0.3	1.9	2 15	8 10	3 11
1874.	6.0	0.9	6.9	1 33	7 18	2 09
1884.	22.4	2.0	24.4	0 69	5 06	1 04

Ce progrès est notamment manifeste depuis 1874, ou plutôt depuis 1878, où le prix du mot a été réduit à 5 centimes.

Par suite des réductions successives de la taxe, le produit des télégrammes n'a pas suivi une marche aussi rapide que celle des dépêches. Il ne s'en est pas moins élevé, de 1854 à 1884, de 2,064,984 à 25,565,254 fr.

CIRCULATION FIDUCIAIRE ET MONÉTAIRE.

1° Banque de France (1886). — Parmi les grands établissements de crédit qui fonctionnent en France, il en est un, la *Banque de France,* qui jouit d'une situation tout à fait privilégiée, en ce sens que seul il a le droit d'émettre des billets ayant la même valeur que la monnaie et se substituant à elle dans la plupart des transactions.

A la fin de 1886, ou plutôt le 27 janvier 1887, il y avait en circulation 17,140,050 billets d'une valeur totale de 2,854,468,700 fr. La grande majorité des billets, 13,148,871, sont des billets de 100 fr. Il y en a plus d'un million de 1,000 fr. et près de 2 millions de 50 fr. Les billets d'autre valeur sont relativement rares ; on n'en compte que 5 de 5,000 fr.

Ces billets étant payables à présentation, la Banque de France doit avoir dans ses caisses une somme assez importante pour satisfaire à toutes les exigences.

Au 31 décembre 1886, cette encaisse se composait de :

1,233	millions en lingots de monnaie d'or.
1,140	— en lingots de monnaie d'argent.
2,373	millions.

Ces évaluations sont basées sur la valeur nominale des deux métaux ; or, il est évident qu'en ce qui concerne l'argent, dont la valeur marchande a subi depuis quelque temps une forte dépréciation, l'encaisse est loin de valoir la somme qui l'exprime légalement.

Les principales opérations de la Banque consistent dans l'escompte des effets de commerce, les avances et les dépôts, etc.

L'ensemble de ces opérations se résume ainsi qu'il suit :

Montant des opérations en 1886 (millions de francs).

	EFFETS escomptés.	EFFETS AU COMPTANT, avances, billets à ordre, chèques, virements, changes, etc.	TOTAL.
Banque de France . . .	3,810	2,274	6,084
Succursales	4,493	1,513	6,006
	8,303	3,787	12,090

L'abondance des capitaux, trop souvent en quête d'un emploi qui leur échappait, a nécessairement réduit le chiffre des opérations de la Banque. Malgré cette réduction, on voit qu'il lui reste un total imposant de plus de 12 milliards.

L'*Annuaire* permet de suivre le mouvement des opérations de la Banque depuis son origine. On va résumer ce tableau en rappelant les résultats principaux qu'il contient, pour un certain nombre d'années séparées chacune par un intervalle de dix ans.

	MOYENNE de la circulation des billets.	MOYENNE de l'encaisse.	MONTANT TOTAL des escomptes d'effets de commerce.	TAUX moyens de l'escompte.
	millions.	millions.	millions.	fr. c.
1836	214	149	780	4 00
1846	274	210	1,622	4 00
1856	625	225	4,696	5 51
1866	943	588	6,538	3 67
1876	2,488	1,987	5,640	3 40
1886	2,815	2,373	8,303	3 01

Ajoutons que le total le plus élevé des escomptes a eu lieu en 1881, où il atteignait 11,374 millions. Par degrés successifs, ce total est descendu à ce qu'il est actuellement, c'est-à-dire à 8,303 millions.

2° **Monnaies.** — On sait que depuis la Révolution notre monnaie se rattache intimement au système métrique. Le *franc,* qui forme l'unité de comptes, pèse en effet 5 grammes d'argent au titre de 9 dixièmes de fin, ou un poids d'or 15 fois et demie moindre au même titre. Toutes les autres monnaies sont, d'ailleurs, des multiples ou des sous-multiples du franc.

Toutes les monnaies d'or sont au titre légal, ainsi que la pièce de 5 francs. Les monnaies divisionnaires d'argent sont au titre de 835 millièmes. Quant à la monnaie de bronze, sa valeur intrinsèque est bien inférieure à sa valeur nominale, aussi ne sert-elle qu'à titre d'appoint.

On peut dire que les monnaies antérieures à la Révolution n'existent plus, si ce n'est à titre d'objets de simple curiosité. Quant aux monnaies en cours, l'*Annuaire* fournit le tableau de leur fabrication année par année depuis 1795 jusqu'en 1884.

Dans cette longue période, il a été frappé pour 8,722,347,000 fr. de monnaies d'or, dans lesquelles on compte pour 7,168,602,000 fr. de pièces de 20 fr.

Mais, par suite de la démonétisation d'un certain nombre de pièces de 10 fr. et de 5 fr., il reste, pour les monnaies d'or ayant cours, une somme de 8,651,264,230 fr.

La frappe des pièces d'argent a été sensiblement moindre. Il en a été fabriqué dans la même période pour 5,519,846,168 fr. 35 c. et il en reste, déduction faite des pièces démonétisées, pour une valeur de 5,297,679,864 fr. 10 c.

Le plus grand nombre des pièces d'or ont été fabriquées sous le règne de Napoléon III, et le plus grand nombre des pièces d'argent, sous celui de Louis-Philippe.

Si l'on considère les résultats annuels, on trouve que c'est en 1859 qu'on a frappé le plus de pièces d'or et en 1811 le plus de pièces d'argent. Par suite de conventions spéciales avec l'Union latine, la frappe de l'argent, déjà très faible en 1879, a été suspendue à partir de 1883.

Quant aux monnaies de bronze, dont la refonte générale a été ordonnée par la loi du 6 mai 1852, il en a été fabriqué depuis, jusqu'au 31 décembre 1884, pour une somme de 63,991,224 fr. 90 c., dont un peu plus de moitié (33,845,573 fr. 40 c.) en pièces de 10 centimes.

Voici, en résumé, la valeur nominale des pièces en circulation au 31 décembre 1884:

Monnaies d'or.	8,651,264,340f	»c
— d'argent	5,297,679,864	10
— de bronze . . .	13,991,224	90
Soit en tout	14,012,935,429	» ou en nombres ronds 14 milliards.

Les années 1885 et 1886 n'ont apporté qu'un faible appoint à cet énorme capital.

En 1885, il a été frappé pour 289,400 fr. de pièces d'or, et pour 200,000 fr. de monnaie de bronze.

En 1886, la fabrication des pièces d'or s'est élevée à 23,586,700 fr., celle des pièces d'argent (308,758 pièces de 50 cent.) à 154,379, et celle des pièces de bronze à 200,000 fr.

C'est pour les deux années une valeur nominale de 24,430,479 à ajouter au total déjà posé, qui devient par là même égal à 14,037,365,908 fr.

BIBLIOGRAPHIE. — *Dépenses d'entretien des routes nationales et départementales*, document inédit, communiqué par le ministère des travaux publics. — *État des chemins vicinaux*, document inédit, communiqué par le ministère de l'intérieur. — *Relevé général des marchandises transportées sur les fleuves, rivières et canaux, en 1884*, publié par le ministère des travaux publics. Paris, I. N., 1886. — *Situation des chemins de fer français, au 31 décembre 1884*, publiée par le ministère des travaux publics. Paris, I. N., 1886-1887. — *Documents statistiques sur les chemins de fer en 1884*, publiés par le ministère des travaux publics. Paris, I. N., 1887. — *État général des tramways*, extrait du *Bulletin de statistique des travaux publics*, tome VIII. — *Statistique des postes et des télégraphes, 1884*, communiquée, en manuscrit, par le ministère des postes et télégraphes. — *Compte rendu des opérations de la Banque de France et de ses succursales pendant l'année 1886*. Paris, Paul Dupont, 1887. — *Compte spécial de la fabrication des monnaies*, publié par le ministère des finances. Paris, I. N., 1886.

CHAPITRE XVII.

Sinistres (1884).

Cette statistique est consacrée à l'évaluation des dommages provenant des incendies, de la grêle, de la gelée, des inondations et des pertes de bestiaux. Les pertes qui résultent de ces sinistres sont compensées en partie soit par des dégrèvements d'impôts, soit par des secours distribués aux sinistrés les plus malheureux par le ministre de l'agriculture. Il y a lieu d'ajouter que dans certains cas extraordinaires comme les grandes inondations, l'invasion subite d'une épizootie, etc., des lois spéciales pourvoiraient, dans une large mesure, aux nécessités du moment.

Voici quel a été, depuis 1871, le montant annuel des dommages résultant des divers sinistres :

Estimation en millions de francs.

ANNÉES.	INCENDIES.	GRÊLE.	GELÉE.	INONDATIONS.	PERTES de bestiaux.
1871	38.8	47.6	112.6	4.8	45.3
1872	34.3	67.1	51.9	24.6	30.5
1873	38.5	59.3	247.1	6.8	30.1
1874	46.7	151.6	205.4	6.4	28.5
1875	37.0	91.8	14.8	149.8	28.2
1876	49.9	46.7	78.1	16.8	31.3
1877	45.9	60.3	21.0	9.1	29.8
1878	45.0	77.5	11.1	9.5	31.9
1879	42.5	60.3	35.9	28.2	32.6
1880	55.9	128.4	138.2	11.8	35.5
1881	59.5	83.2	75.9	7.8	30.9
1882	49.3	74.1	42.4	22.0	31.5
1883	45.4	62.2	25.1	21.8	32.7
1884	57.8	72.9(1)	87.3(1)	3.8(1)	31.2

(1) Les pertes constatées en 1884 sont celles qui ont été relevées, pour cause de dégrèvement, par les contrôleurs des contributions directes.

Ce tableau fait ressortir les plus grandes inégalités, principalement pour les sinistres agricoles sujets au dégrèvement, comme la grêle, la gelée et les inondations.

En ce qui concerne les sinistres de cette catégorie, l'évaluation des agents des contributions directes se rapproche assez sensiblement des évaluations plus larges et souvent exagérées des agents locaux. Quant aux incendies, ils ne sont admis au dégrèvement que dans la proportion d'un sixième, par cette raison que les pertes qui en résultent sont, pour la plus grande partie, couvertes par les compagnies d'assurances. Il n'est pas fait de dégrèvement pour les pertes de bestiaux, mais elles participent, dans une proportion notable, aux secours distribués par le ministère de l'agriculture.

En 1884, les pertes constatées par les agents des contributions se sont élevées à 301,713,981 fr. et ont donné lieu à un dégrèvement de 3,447,037 fr.

Dans ce total sont comprises les pertes résultant du phylloxera, qui a à lui seul produit un dommage évalué à 126 millions, sur lesquels il a été alloué 1,160,000 fr. de dégrèvement. 1,493 communes ont été frappées par ce sinistre, et il n'y a pas eu moins de 259,000 habitants lésés.

Quant aux secours, leur montant a été pendant la même année de 3,898,684 fr., correspondant à un dommage de 58,112,530 fr. Le département de la Seine ne figure pas dans la statistique des sinistres; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il y a eu à Paris, en 1884, 869 cas d'incendie ayant occasionné un dégât évalué à 6,687,337 francs.

En 1883, le montant des pertes avait été de 7,563,014.

Bibliographie. — *Statistique annuelle de la France,* tome XIV. Paris, I. N., 1887.

CHAPITRE XVIII.

Assurances (1885).

Les tableaux insérés sous ce titre dans l'*Annuaire* ne concernent que les sociétés à primes fixes dont les opérations sont relevées régulièrement chaque année par le *Moniteur des assurances.* C'est moins une statistique d'assurances proprement dite qu'un tableau financier des principales compagnies, établi d'après leurs comptes. Pour être complet, un pareil travail devrait être rédigé par les soins de l'administration.

I. Assurances sur la vie. — 1° *Assurances.* — En s'en rapportant à l'état de situation des 20 compagnies qui ont fourni leurs comptes et qui sont d'ailleurs les plus importantes, on constate qu'au 31 décembre 1885, la somme totale des capitaux en cours était de 2,937,499,135 fr., ce qui indique, par rapport à l'époque correspondante de l'année précédente, une augmentation de 60,412,509 fr. Pour cette dernière année, l'accroissement avait dépassé 140 millions et il avait atteint 209 millions pour l'année 1883.

En 1885, la production brute s'est élevée à 441,570,046 fr. contre 514,535,794 en 1884, ce qui constitue une diminution de plus de 75 millions.

D'autre part, les capitaux disparus pour quelque cause que ce soit ont atteint une somme de 380,717,559 fr., qui équivaut aux 90 centièmes de la production nouvelle, tandis que l'année précédente la proportion n'était que de 60 p. 100.

Quant aux *sinistres* proprement dits, leur montant a été de 41,255,590 fr., somme supérieure de plus de 6 millions aux sinistres de l'année précédente. Ce chiffre fait ressortir à 1.47 p. 100 le rapport des sinistres aux capitaux en cours, taux extrêmement élevé et qui dépasse de beaucoup la moyenne, laquelle est de 1.25 p. 100.

2° *Rentes viagères.* — On sait que la rente viagère est un contrat par lequel, moyennant l'abandon du capital, on stipule le paiement d'arrérages correspondants à ce capital, fixés d'après l'âge du stipulant et payables pendant la durée de sa vie ou de la vie d'un tiers. Les rentes viagères dont l'effet suit immédiatement le versement du capital constitutif sont appelées *rentes immédiates*. Quand on stipule que l'effet de la rente viagère sera suspendu jusqu'au terme d'un délai déterminé, elle prend le nom de *rente différée*. Enfin cet effet peut, tout en étant immédiat, ne durer que pendant un délai fixé d'avance, la rente est alors dite *rente temporaire*.

En 1885, les rentes immédiates constituées ont été de 3,521,007 contre 2,706,962 en 1884. Les capitaux versés pour les rentes de toute nature ont également augmenté d'environ 6 millions (34 contre 28 millions). Le taux moyen des rentes constituées en 1885 ressort dès lors à 10.11 p. 100, ce qui correspond, d'après le tarif en vigueur, à l'âge moyen de 64 ans et un quart.

Enfin il y a eu en 1885, 2,141,096 fr. de rentes immédiates éteintes, au lieu de 1,650,000 fr. en 1884. De là résulte une nouvelle atténuation aux mauvais résultats produits par les assurances en cas de décès.

II. Assurances contre l'incendie. — Il existe actuellement en France 344 compagnies d'assurances directes à primes fixes contre l'incendie, toutes constituées sous la forme de sociétés anonymes. Onze de ces compagnies n'ont pas fourni leur rapport, mais leurs opérations n'ont aucune importance et peuvent être négligées sans inconvénient dans une étude générale.

En 1885, les 23 compagnies dont nous nous occupons ont encaissé une somme totale de 97,526,670 fr., dans laquelle les primes nettes figurent pour 90,404,224 fr.

Les dépenses ont atteint 82,323,076 fr. dont 48,898,216 fr. pour sinistres.

Par suite, le bénéfice réalisé ressort à 15,203,594 fr., tandis qu'il n'était que de 12 millions en 1884.

Si l'on fait le rapport des sinistres aux primes, on obtient pour les dix dernières années les résultats suivants qui accusent, pour 1885, une situation assez favorable :

	MILLIONS.	RAPPORTS.
1876	37.9	47.6
1877	39.7	46.7
1878	42.7	47.6
1879	47.3	51.4
1880	59.9	61.5
1881	65.9	71.2
1882	59.3	63.2
1883	50.4	57.8
1884	51.2	57.0
1885	48.9	54.1

III. Assurances contre les accidents. — Les 12 compagnies qui ont fourni leur compte au titre *Accidents*, ont encaissé, pendant l'année 1885, 10,570,720 fr., dont 10,061,835 fr. en primes.

Les dépenses ont atteint 10,164,725 fr., ce qui ne laisse qu'un excédent de 405,995 fr.

Les sinistres ont été évalués à 5,511,781 fr., ce qui, par rapport aux primes encaissées, donne lieu à une proportion de 54.8 p. 100, légèrement inférieure à celle de 1884 qui avait été de 55.5.

IV. Grêle. — Pour la grêle, on n'a les résultats que de trois compagnies, dont la situation paraît des plus précaires, puisque pour 7,169,795 fr. de recettes, les dépenses se sont élevées à 9,490,808 fr. Les sinistres se sont élevés, de leur côté, à 7,324,470 fr., en excédent sur les primes dont le total n'est que de 6,705,719 fr.

V. Assurances maritimes. — Pour les 18 compagnies relevées, et qui toutes appartiennent à la place de Paris, le montant des sinistres a été de 11,628,262 fr. couverts par 19,180,964 fr. de primes.

Les sinistres ont été inférieurs de 2 millions à ceux de 1884.

Bibliographie. — *Moniteur des assurances*, juillet, août et septembre 1885.

CHAPITRE XIX.

Statistique électorale (1881-1886).

A l'exception du Sénat, qui est élu suivant un mode particulier, et du Président de la République qui est élu par les deux Chambres réunies en congrès, tous les corps politiques, la Chambre des députés, les conseils généraux et d'arrondissement ainsi que les conseils municipaux, procèdent de l'élection par le suffrage universel.

Le suffrage universel se compose de tous les Français qui sont âgés de plus de 21 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi. Depuis 1884, il n'est plus fait de distinction entre les électeurs politiques et municipaux, et il n'y a par suite qu'une seule liste d'électeurs.

D'après les listes arrêtées le 3 mars de chaque année, le nombre des électeurs a suivi, depuis 1881, la marche ci-après :

	ÉLECTEURS INSCRITS.
1881	10,179,345
1882	10,194,593
1883	10,171,076
1884	10,204,228
1885	10,276,573
1886	10,341,771

L'augmentation a été, dans l'intervalle, de 162,426 ou de 16 p. 100, tandis que la population française ne s'est accrue que de 12 p. 100. Il en résulte qu'en France la population adulte s'accroît un peu plus vite que la population générale.

La fixation du nombre des députés étant en raison directe du nombre des habitants, à l'exclusion toutefois de celui des étrangers, c'est à la population *française* proprement dite qu'on a rapporté le nombre des électeurs inscrits. La proportion, qui était de 27.6 en 1881, est, en 1886, de 27.9.

Quand on examine les rapports dont il s'agit par départements, on ne tarde pas à reconnaître que la proportion des électeurs inscrits est à son minimum : 1° dans les



grands centres de population où le fait tient au plus grand nombre d'incapacités électorales; 2° aux départements reconnus pour leur fécondité et qui produisent le plus d'enfants, l'observation ayant montré que les départements qui sont dans ce cas possèdent relativement moins d'adultes.

Dans le Finistère, en effet, où la natalité est à son maximum, la proportion des électeurs est de 24 p. 100. Elle s'élève à 30 p. 100 dans l'Eure, où la natalité est à son minimum, et l'on pourrait faire une constatation analogue pour la plupart des autres départements.

On trouve dans l'*Annuaire* le relevé des électeurs censitaires pour l'année 1846. Le nombre de ces électeurs était de 240,983, ce qui indique qu'il n'y avait alors que 0.68 électeur pour 100 habitants, moins de 7 pour 1,000 : c'est environ 40 fois moins qu'aujourd'hui.

Les *conseils municipaux* sont nommés, comme on l'a déjà dit, par le suffrage universel. Le nombre des conseillers est d'ailleurs réglé par la loi du 5 avril 1884, d'après l'importance des communes.

Les communes de moins de 500 habitants en nomment 10; celles de 501 à 1,500, 12; celles de 1,501 à 2,500, 16; celles de 2,501 à 3,000, 21; celles de 3,501 à 10,000, 23; celles de 10,001 à 30,000, 27; celles de 30,001 à 40,000, 30; celles de 40,001 à 50,000, 32; celles de 50,001 à 60,000, 34; les communes au-dessus de 60,000, 36; enfin, Paris nomme 1 conseiller par quartier, soit 80 pour l'ensemble de la capitale.

En multipliant le nombre des communes de chacune de ces catégories par le nombre des conseillers qui leur sont accordés, on obtient, pour la France entière, le nombre réglementaire des conseillers municipaux. Ce nombre est de 430,397, ce qui correspond, tant est grand en France le nombre des petites communes, à un peu moins de 12 conseillers par commune (11.9).

Quant au Sénat, son mode d'élection est régi par des dispositions spéciales. En vertu de la loi organique étaient réputés électeurs sénatoriaux, les délégués des communes à raison d'un par conseil municipal, les conseillers d'arrondissement, les conseillers généraux et les députés.

D'après ces règles, le nombre des électeurs sénatoriaux s'élèverait à 43,127.

La loi du 9 décembre 1884 a modifié, par son article 6, la composition de la liste électorale du Sénat, mais simplement en ce qui concerne les délégués des communes dont le nombre varie suivant les catégories déjà établies pour la formation des conseils municipaux, à raison des chiffres 1, 2, 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24; 30 électeurs étant réservés à Paris.

Le calcul fournit dès lors 69,548 délégués communaux et, en ajoutant les conseillers d'arrondissement, les conseillers généraux et les députés, on arrive à un total général de 76,536 électeurs sénatoriaux, nombre qui n'atteint pas le double du précédent.

De leur côté, les délégués communaux seuls ont presque triplé (2.93).

Si, comme il y a lieu de le supposer, le législateur de 1884 a eu pour but de favoriser l'élément urbain, les règles posées n'ayant pas tenu un compte suffisant des lois de répartition de la population, sont loin d'avoir répondu à ce desideratum. C'est ainsi, par exemple, que le Finistère, qui est un département rural, a vu le nombre de ses électeurs presque quadrupler (3.82), tandis que dans le Rhône, où l'élément urbain est très prononcé, le nombre des électeurs ne s'est accru que de

moitié (1.50). Or, cette comparaison pourrait être faite pour un grand nombre de départements placés dans les mêmes conditions relatives.

BIBLIOGRAPHIE. — *Relevé par département des listes électorales*, communiqué par le ministère de l'intérieur. — *Bulletin des lois*. Lois du 5 avril et du 9 décembre 1884.

CHAPITRE XX.

Statistique militaire (1884).

I. RECRUTEMENT DE L'ARMÉE (1). — En ce qui concerne l'armée, on peut dire que, depuis 1873, notre législation se résume par ces quelques mots: Tout Français valide doit le service militaire personnel depuis 20 ans jusqu'à 40 ans, soit dans l'armée active, soit dans la réserve, soit dans l'armée territoriale et la réserve de cette dernière armée.

On ne parlera ici que de l'armée active, et l'on va voir dans quelle mesure son recrutement se conforme au principe fondamental qu'on vient de rappeler.

Le nombre des jeunes gens inscrits sur la liste de tirage de la classe 1883 et qui ont passé devant les conseils de révision en 1884, a été de 313,951. C'est le nombre des jeunes gens qui ont accompli leur 20e année en 1883. En rapportant ce nombre aux naissances masculines de 1863 qui se sont élevées à 490,000 environ, dans la partie de la France restée en notre possession, on trouve que sur 100 naissances il en reste, vingt ans après, 64. Ce rapport confirme le résultat de la table générale de mortalité calculée par le service de la statistique générale sur la population française prise dans son ensemble, et dépasse d'une unité celui que fournit la table que Deparcieux a établie au XVIIIe siècle sur les têtes choisies.

Sur les 313,951 jeunes gens qui forment l'effectif total de la classe, la première défalcation a porté sur les jeunes gens reconnus impropres à tout service et, par suite, exemptés définitivement. Le nombre de ces exemptés est de 37,842 ou de 12 p. 100.

Cette réduction faite, la liste de recrutement ne comprend plus que 276,109 hommes sur lesquels 138,926 ont été appelés sous les drapeaux, 100,445 pour un service de cinq ans et 38,481, dernière partie du contingent, pour un service d'un an.

Le contingent fourni, il reste un effectif de 137,171 hommes. Lequel se décompose comme suit:

Jeunes gens dispensés du service d'activité en temps de paix, à titre d'orphelins, fils de veuve, frères de militaires sous les drapeaux, etc. 50,463

Ceux qui sont dispensés conditionnellement de ce service, comme les élèves des écoles polytechnique et forestière, les professeurs, instituteurs, séminaristes, etc., auxquels il convient d'ajouter les engagés conditionnels (volontaires d'un an). 31,525

Ceux qui, pour défaut de taille ou infirmités peu graves, sont dispensés du service dans l'armée active, mais ont été reconnus propres au service auxiliaire 16,080

Ceux qui, n'ayant pas la taille réglementaire, ou qui ont été reconnus

---

(1) *Compte rendu sur le recrutement de l'armée pendant l'année* 1884, publié par les ordres du Ministre de la guerre. Paris, I. N., 1885.

comme trop faibles de constitution, sont ajournés, pendant deux ans à un nouvel examen et peuvent être ensuite envoyés soit au service actif, soit au service auxiliaire. 39,103

L'examen médical n'est pas le seul que subissent les jeunes gens de la classe. Ils sont soumis à un autre examen qui intéresse particulièrement la statistique, c'est celui de l'instruction.

Il nous suffira d'indiquer ici qu'en ne tenant pas compte de 9,244 individus dont on n'a pu vérifier l'instruction, on a reconnu que 39,437 jeunes gens ne savaient ni lire ni écrire sur un total de 304,707, ce qui donne 12 p. 100 seulement pour la proportion des illettrés.

La proportion est d'ailleurs la même dans les contingents actif ou auxiliaire.

Quant aux volontaires d'un an, qui ont été en 1884 au nombre de 4,604: 2,530 ont été reçus sans examen, en leur qualité de bacheliers ou d'élèves des grandes écoles ; 2,074 ont été reçus après examen, 591 à titre d'agriculteurs, 854 de commerçants et 629 d'industriels.

Au point de vue de la taille, 123,651 jeunes gens ont été examinés. Ils appartiennent tous au service actif :

De 1m,54 à 1m,62 . . .	39,785
1 ,63 à 1 ,66 . . .	38,623
1 ,67 à 1 ,72 . . .	41,020
1 ,73 et au-dessus. .	14,223
	133,651

Ces résultats font ressortir la taille moyenne à 1m,654.

Un tableau rétrospectif qui, malgré la différence des législations, donne des chiffres comparables, permet d'indiquer les principaux faits du recrutement depuis 1831. Nous allons le résumer à grands traits.

Tableau rétrospectif du recrutement.

ANNÉES.	FORCE de la classe.	NOMBRE des examinés.	EXEMPTIONS			DEGRÉ D'INSTRUCTION.	
			légales.	pour infirmité.	par défaut de taille.	Ne savent ni lire ni écrire.	Examinés.
—	—	—	—	—	—	—	—
1833	285,805	171,854	28,863	48,175	15,078	131,011	274,674
1843	304,998	179,059	27,839	58,622	12,672	118,790	294,845
1853	301,495	255,456	39,780	62,376	15,329	99,548	291,910
1863	325,127	204,641	35,747	57,659	11,421	86,671	316,769
1873	296,504	296,504	42,933	67,368	7,073	51,620	286,978
1883	313,951	313,951	50,463	85,879	7,158	37,437	304,707

On déduit de ces nombres les rapports ci-après, auxquels nous ajoutons une colonne pour la taille moyenne :

ANNÉES.	PROPORTION P. 100 EXAMINÉS, des exemptés et des ajournés.			TAILLE
	Par infirmité.	Par défaut de taille.	Illettrés p. 100 examinés.	moyenne.
—	—	—	—	—
1833	28.1	8.8	47.7	1,657
1843	32.7	7.1	40.3	1,654
1853	24.4	6.0	34.1	1,654
1863	27.5	5.6	27.4	1,654
1873	22.7	2.4	18.0	1,646
1883	27.4	2.3	12.3	1,651

Si la proportion des exemptions pour infirmités a subi des variations qui aboutissent néammoins à un certain progrès, les exemptions en ajournement pour défaut de taille n'ont cessé de diminuer et sont même devenues relativement très rares depuis l'abaissement de la taille minima réglementaire à 1m,55. Il y a toutefois tendance à une diminution de la taille.

Ce que ce tableau indique de particulièrement satisfaisant, c'est la diminution rapide des illettrés. En 50 ans, leur proportion est descendue de 48 à 12 p. 100. Ce beau résultat concorde avec les progrès incessants de l'instruction primaire dans notre pays.

II. Effectif et état sanitaire de l'armée (1884). — Chaque année, le conseil de santé de l'armée est tenu d'étudier les conditions sanitaires de tous les hommes présents sous les drapeaux. Il consigne ses observations dans un volume qu'on peut considérer comme l'annexe de celui du recrutement. Il a été extrait de ce travail, pour l'*Annuaire statistique de la France,* deux tableaux dont le premier fait connaître, pour chaque arme, l'effectif moyen présent ; les jours de présence, tant au corps qu'à l'hôpital, à l'infirmerie et à la chambre, ainsi que les décès survenus, et le second, la mortalité afférente à chaque corps d'armée, d'après le grade, l'âge et les conditions de service des hommes qui les composent.

Pour l'ensemble des armes, le total des journées de présence se décompose ainsi :

Au corps		160,420,471
A l'hôpital.	2,683,653	
A l'infirmerie . . .	1,730,337	6,538,481
A la chambre . . .	2,124,491	
Total.		166,958,952

Ce total correspond à un effectif moyen présent de 456,172 officiers et soldats.

On peut considérer comme disponibles les hommes présents au corps, et comme indisponibles ceux qui sont présents à l'hôpital, à l'infirmerie ou à la chambre. D'après cela, la proportion des hommes disponibles se trouve être de 96 p. 100; mais cette proportion est loin d'être la même suivant les armes, elle est la moindre possible dans les pénitenciers et dans les ateliers de condamnés.

La mortalité de l'armée n'est pas excessive, elle n'est que de 7.6 pour 1,000. Mais ici les variations sont bien plus accusées que pour la disponibilité. C'est ainsi que dans les compagnies de discipline, par exemple, la mortalité atteint 27.2, tandis qu'elle descend à 7.1 pour l'infanterie de ligne et même à 5.1 pour les régiments du génie.

Mêmes différences en ce qui concerne les différents corps. En laissant de côté les corps d'Afrique où la mortalité varie de 12 à 14 p. 1,000, il y a trois corps en France, le 15e, le 16e et le Gouvernement de Paris où la mortalité varie de 10 à 12 p. 1,000. La mortalité la plus faible appartient aux 8e et 7e corps.

Si l'on considère la mortalité moyenne par grade, on constate que la moindre mortalité appartient aux sous-officiers et la plus forte aux soldats. Les officiers qui, d'ailleurs, sont en moyenne d'un âge plus élevé que la troupe, occupent à cet égard le rang intermédiaire.

Par âge, la plus forte mortalité frappe les soldats proprement dits, 8.2. Elle est plus faible pour les engagés volontaires et même pour les hommes qui dépassent 25 ans.

Toutefois, les hommes rengagés ou commissionnés qui sont, en général, d'âge assez avancé, ont été soumis en 1884 à une mortalité toute exceptionnelle (21.2 pour 1,000) au lieu de 12.1 en 1883.

Sur les 3,484 décès constatés dans l'armée en 1884, 3,174 sont dus à la maladie, 57 à des accidents et 253 au suicide.

En définitive, la mortalité de 1884 a été très faible et bien au-dessous de la moyenne ordinaire, car, dans un intervalle de 10 ans, on peut citer cinq années : 1875, 1876, 1880, 1881, 1882, pendant lesquelles elle a varié de 10.4 à 12.6 pour 1,000.

BIBLIOGRAPHIE. — *Compte rendu des opérations du recrutement en 1884*, publié par le ministère de la guerre. Paris. I. N., 1886. — *Statistique médicale de l'armée en 1884*. Paris, I. N., 1887.

CHAPITRE XXI.

Finances et impôts (1884-1887).

I. ÉTABLISSEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1887. — Le budget général de l'exercice 1887 comprend, comme ceux des années précédentes, le budget ordinaire, le budget sur ressources spéciales et le budget sur ressources extraordinaires, sans compter les budgets annexes qui sont rattachés pour ordre au budget général :

Ces divers budgets se divisent ainsi qu'il suit en recettes et en dépenses :

	RECETTES.	DÉPENSES.
Budget ordinaire	2,957,994,090	2,957,388,964
— sur ressources spéciales . . .	467,123,452	467,123,452
— sur ressources extraordinaires.	171,409,400	171,409,400
	3,596,526,942	3,595,921,816
Excédent des recettes.	605,126 fr.	
Budgets annexes.	79,124,758	79,124,758

Voici maintenant quelles étaient les évaluations adoptées pour l'exercice 1886 :

	RECETTES.	DÉPENSES.
Budget ordinaire	3,016,087,060	3,015,474,036
— sur ressources spéciales . . .	472,046,737	472,046,737
— sur ressources extraordinaires.	163,508,200	163,508,200
	3,651,641,997	3,651,028,973
Excédent des recettes.	613,024 fr.	

On en conclut que le budget des dépenses de 1887 est inférieur de 55,107,157 francs à celui de l'exercice précédent.

En ce qui concerne le budget ordinaire, les recettes ont été soumises à un classement nouveau destiné à faire ressortir les produits des monopoles et exploitations industrielles de l'État, les ressources exceptionnelles et les recettes d'ordre ou venant en atténuation de dépenses. C'est ainsi que le monopole des allumettes, des poudres et des tabacs, les postes et les télégraphes, ont fait l'objet d'un paragraphe spécial, au lieu d'être compris, comme auparavant, dans les impôts et revenus indirects et que, pour citer un autre exemple, l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, qui figurait auparavant dans les divers revenus du budget, a été reporté au paragraphe des impôts et revenus indirects.

Le rapprochement suivant, que nous faisons sur le budget de 1886, indiquera les résultats produits par la différence des méthodes :

Budget ordinaire de 1886.

ANCIEN CLASSEMENT.		NOUVEAU CLASSEMENT.	
§ 1er. Impôts directs. . .	436,198,946	§ 1er. Impôts directs. . .	436,198,946
§ 2. Produits domaniaux.	53,412,494	§ 2. Impôts et revenus indirects	1,850,675,340
§ 3. Impôts et revenus indirects	2,374,847,500	§ 3. Monopoles.	578,307,165
§ 4. Divers revenus. . .	94,545,730	§ 4. Produit domaniaux .	55,169,167
§ 5. Produits divers du budget	53,554,774	§ 5. Produits divers du budget	31,323,557
	3,012,559,444	§ 6. Ressources exceptionnelles	9,002,692
Prélèvement sur les recettes de la dotation de l'armée.	3,527,626	§ 7. Recettes d'ordre . .	55,010,193
Total.	3,016,087,060	Total égal. . . .	3,016,087,060

Suivant ce nouveau classement, le budget ordinaire de 1887 se décompose comme il suit :

§ 1er. Impôts directs.	440,270,690
§ 2. Impôts et revenus indirects. . . .	1,802,850,300
§ 3. Monopoles de l'État.	580,447,925
§ 4. Produits domaniaux.	47,560,880
§ 5. Produits divers du budget	28,581,854
§ 6. Ressources exceptionnelles. . . .	1,082,465
§ 7. Recettes d'ordre	57,199,976
	2,957,994,090

Les impôts directs comprennent au budget ordinaire les articles suivants :

Contributions directes (fonds généraux) . . .	403,758,700	440,270,690
Taxes spéciales assimilées (id.).	27,866,000	
Contributions de l'Algérie.	8,645,990	

On voit, par l'état qui précède, que le total des impositions directes s'élève à 403,758,700 fr. Cette somme comprend à la fois l'état des contributions directes à imposer en principal et en centimes additionnels.

Voici quelle est la décomposition de cette somme, rapprochée de l'impôt en principal :

		FONDS GÉNÉRAUX.	PRINCIPAL des contributions.
Contribution foncière.	Propriétés non bâties .	118,570,000	118,595,979
	Propriétés bâties . . .	61,400,000	60,329,706
— personnelle et mobilière.		71,136,000	59,387,718
— des portes et fenêtres.		47,130,600	40,229,264
— des patentes.		104,905,600	83,000,000
Taxe de 1er avertissement.		616,500	»
		403,758,700	361,542,667

Quant aux fonds pour dépenses spéciales, qui constituent le premier paragraphe de cette contribution, ils s'élèvent à 364,665,476 fr., ce qui porte le total général des contributions directes à 768,428,876 fr.

En comparant les trois premières contributions au principal, on trouve que de 1883 à 1887 il y a eu les différences ci-après :

		1883.	1887.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Contribution foncière	Propriétés non bâties	118,754,706	118,595,979	»	158,727
	Propriétés bâties	56,222,762	60,329,706	4,106,944	»
Contribution personnelle et mobilière.		53,919,417	59,387,718	5,368,301	»
— des portes et fenêtres		37,534,122	40,229,264	2,695,142	»

On voit par là que si la contribution foncière a diminué pour les propriétés non bâties, celle des propriétés bâties s'est accrue de 7 p. 100, comme celle des portes et fenêtres; l'augmentation a été de 10 p. 100 pour la contribution personnelle et mobilière.

II. Compte définitif des recettes de l'exercice 1884. — Le budget voté en 1884 avait prévu un chiffre de recettes de 3,981,548,992f 11c

D'après le compte définitif de cet exercice, les recouvrements se sont élevés à 3,931,899,769 75

Il y a donc eu sur les recouvrements une moins-value de. 59,649,222f 36c

Bien que la plus-value ait été pour les contributions directes de 20,084,574 03

Le principal intérêt qu'offre le résumé du compte réside dans le classement des recettes et des autres branches de revenus entre les divers départements; aussi n'a-t-on pas hésité dans l'*Annuaire* à reproduire la plupart de ces tableaux départementaux.

Le premier de ces tableaux récapitule par département toutes les recettes, de sorte qu'on peut juger de la valeur contributive totale de chaque département.

Il y a lieu toutefois de faire remarquer à ceux qui voudraient tirer parti de ce tableau que certaines recettes ne portent que sur les départements où on les perçoit. Tous les départements, en effet, n'ont pas de bureaux de douanes et ne renferment pas des propriétés ou des forêts de l'État. Pour d'autres branches de revenus comme, par exemple, l'impôt de 3 p. 100 sur les valeurs mobilières, on peut constater que le seul département de la Seine figure pour 40 millions, lorsque la recette totale de la France ne dépasse pas 47 millions. Il est évident que c'est à Paris que se fait presque la totalité de la perception, bien que tous les départements contribuent plus ou moins à cet impôt.

On ne saurait donc prendre trop de précautions dans une étude de ce genre.

Dans un dernier tableau, on a indiqué la situation financière de la France d'après les résultats propres à chaque exercice. Ce tableau, qui renferme les résultats définitifs des budgets depuis 1815 jusqu'en 1883 inclusivement, permet de constater que sur les 70 années d'observation, 27 années seulement ont offert un excédent plus ou moins fort de recettes, tandis que 43 se sont trouvées en déficit.

III. Situation financière des communes et des départements. — Depuis 1878, le ministère de l'intérieur dresse, pour chacune des communes de France, le bilan de leur situation financière, établi d'après les budgets de l'exercice.

Ce tableau que l'*Annuaire* résume : 1° pour les villes chefs-lieux de département; 2° pour les villes non chefs-lieux de plus de 20,000 âmes, contient, à côté d'une colonne affectée aux revenus ordinaires des communes, une colonne faisant ressortir le nombre total des centimes communaux. Comme on a inscrit à côté de ces deux colonnes la valeur du centime, il suffit de multiplier le nombre des cen-

times par cette valeur pour obtenir le montant des impositions de chaque commune. Ce chiffre, réuni à celui des revenus ordinaires, fait connaître approximativement le montant des recettes ordinaires de la commune, à l'exclusion cependant du produit des prestations en nature affecté aux chemins vicinaux.

La situation financière des communes est résumée dans un tableau récapitulatif par département dont les totaux sont superposés à ceux des huit années précédentes, ce qui permet de se rendre compte des progrès accomplis.

Bien que le nombre des communes se soit accru dans l'intervalle de 36,056 à 36,117, la superficie moyenne des communes n'a pas changé; elle se maintient à 1,462 hectares.

Les revenus annuels ont plus ou moins varié. Ils étaient de 474 millions en 1885, ils ne sont plus en 1886 que de 470 millions, mais ils n'étaient que de 424 millions en 1879. La réduction qui s'est opérée de 1885 à 1886 doit être attribuée au budget de la ville de Paris, dont les prévisions sont inférieures de plus de 6 millions à celles de l'exercice précédent.

Le petit tableau ci-après indique le mouvement qui s'est opéré, à 8 ans d'intervalle, entre le nombre des communes, suivant l'importance de leurs centimes.

NOMBRE DES COMMUNES imposées.	1878.	1886.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
De moins de 15 centimes . . .	5,537	3,978	»	1,559
De 15 à 30 centimes	8,801	8,082	»	719
De 31 à 50 —	9,363	9,459	96	»
De 51 à 100 —	9,238	10,509	1,271	»
Au-dessus de 100 centimes . .	3,117	3,999	882	»

Le nombre des centimes ordinaires, qui était de 1,310,459 en 1878, s'élève aujourd'hui à 1,467,040; celui des centimes extraordinaires s'est élevé, dans le même intervalle, de 402,435 à 440,558. L'augmentation des centimes extraordinaires est relativement la plus forte, mais il ne faut pas oublier que ces impositions sont destinées à des améliorations dont l'avenir profitera.

La moyenne des impositions communales n'a pas sensiblement varié; de 48 elle s'est élevée à 53.

Nous n'insisterons pas sur les revenus des octrois et des bureaux de bienfaisance, dont il est fait mention dans d'autres paragraphes de ce travail.

Si nous passons maintenant à la situation financière des départements, nous trouvons que la valeur moyenne du centime départemental est de 41,200 fr., mais pendant qu'il s'élève à 615,279 fr. dans le département de la Seine, il descend à 7,600 dans les Hautes-Alpes.

Dans la colonne des centimes ordinaires, sont compris: 1° 25 centimes additionnels au principal des deux premières contributions directes; 2° un centime additionnel au principal des quatre contributions directes; 3° 7 centimes spéciaux additionnels au principal des quatre contributions directes, destinés au service vicinal; 4° enfin 4 centimes spéciaux additionnels aux mêmes contributions, destinés au service de l'instruction publique.

Ces 37 centimes, qui constituent la dotation du budget ordinaire, sont supportés par tous les départements dans les limites du maximum fixé par la loi des finances. Ce maximum est toutefois dépassé dans quatre départements pour complément de dépenses du cadastre.

Quant aux centimes extraordinaires, le maximum réglementaire est de 12 centimes, mais ce maximum est dépassé dans la plupart des départements.

En résumé, la moyenne du centime ordinaire est de 37.11 (au lieu de 37) et celle du centime extraordinaire de 21.48 (au lieu de 12), ce qui donne une moyenne générale de 58.59.

Le montant des produits éventuels ordinaires, 59,164,411 fr., comprend une somme de 58,343,411 fr. provenant de contingents communaux, de subventions diverses et de souscriptions particulières.

Le total des produits éventuels propres aux départements s'élève à 1,221,000 fr.

Enfin, le montant des produits éventuels extraordinaires, 37,671,850 fr., comprend une somme de 34 millions provenant des emprunts.

Bibliographie. — *Lois sur le budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1887* (19 juillet 1886 et 17 février 1887). — *Compte définitif des recettes de l'année 1884*, rendu par le Ministre des finances. Paris, I. N., 1886. — *Compte rendu général de l'administration des finances pour 1884*. Paris, I. N., 1886. — *Situation financière des communes et des départements pour 1886*, publiée par le Ministre de l'intérieur. Melun, I. A., 1887.

CHAPITRE XXII.

Octrois et consommations (1884).

La statistique financière des octrois est établie par l'administration des contributions indirectes, et c'est d'après ses relevés qu'on a pu dresser, dans l'*Annuaire*, un tableau rétrospectif résumant la marche progressive des revenus de tous les octrois de France pour la longue période qui s'étend de 1831 à 1884.

On peut se faire une idée de ce mouvement par les chiffres ci-après :

Années.	Nombre des octrois.	Produit brut y compris les recettes accessoires (millions).		
		Paris.	Autres octrois.	Total.
1834	1,437	28.0	40.9	68.9
1844	1,458	33.0	49.0	82.0
1854	1,439	42.5	51.8	94.3
1864	1,517	91.3	85.7	177.0
1874	1,525	97.9	103.2	201.1
1884	1,524	142.1	142.3	284.4

On voit que, bien que le nombre des octrois soit resté à peu près stationnaire, puisqu'en 50 ans il n'a augmenté que de 87, le produit des octrois a quadruplé. Le mouvement a été plus rapide d'ailleurs pour l'octroi de Paris que pour l'ensemble des octrois de province, puisque, partis de moins haut, ses revenus sont, à eux seuls, aussi élevés que le revenu total de tous les autres octrois réunis.

En ne tenant pas compte des recettes accessoires, que leur peu d'importance permet de négliger, on trouve que, par rapport à la population comprise dans le rayon des octrois, la recette brute par habitant est :

Pour Paris, de. . . . . 62f 93c par habitant.
Pour l'ensemble des autres octrois, de. 14 61 —

Ces recettes se décomposent ainsi qu'il suit, suivant les diverses catégories du tarif :

	OCTROI DE PARIS.	OCTROIS DE PROVINCE.	TOTAL.
	francs.	francs.	francs.
Vins	48,664,248	24,818,568	73,482,816
Cidres	1,231,302	3,288,100	4,519,402
Alcools	11,811,588 (1)	9,291,634	21,103,222
Huiles	5,283,211	1,017,351	6,300,562
Autres liquides	10,186,863	12,738,432	22,925,295
Comestibles	30,262,506	47,129,145	77,391,651
Combustibles	11,964,408	15,610,369	27,574,777
Fourrages	5,000,287	10,173,717	15,174,004
Matériaux	12,295,281	16,556,034	28,851,315
Objets divers	2,445,290	1,672,967	4,118,257
	139,144,984	142,296,317	281,441,301

Nous nous contenterons de faire remarquer qu'il résulte de ce tableau qu'à Paris le produit de la taxe sur les boissons et liquides forme plus de la moitié (55 p. 100) du produit total, tandis que pour les octrois de province réunis la proportion n'est que d'un peu plus du tiers (36 p. 100).

Le tableau de la situation financière des octrois auquel nous avons emprunté tous ces chiffres, fait ressortir en regard des produits les quantités taxées pour les trois articles suivants : vins, cidre et alcool, ce qui permet d'en calculer la consommation moyenne :

	CONSOMMATION PAR HABITANT (litres).	
	Paris.	Autres octrois.
Vin	207.23	114.88
Cidre	13.92	37.70
Alcool	6.69 (2)	6.02

En comparant ces rapports à ceux des années précédentes, on constate que la consommation du vin a diminué assez sensiblement à Paris, tandis qu'il y a eu une augmentation très sensible dans la consommation de l'alccol. Mêmes résultats pour la province, mais dans une mesure plus faible qu'à Paris.

Indépendamment des tableaux financiers qu'on vient d'analyser et qui se rapportent à tous les octrois sans exception, l'*Annuaire* consacre plusieurs tableaux à la statistique des principales consommations, mais simplement pour les villes chefs-lieux de département. Les constatations portent sur le pain, les vins, l'alcool, le cidre et ses congénères, la bière, le vinaigre de vin, les huiles et, en dernier lieu, la viande.

On se bornera à étudier quelques-unes de ces consommations pour les villes de plus de 100,000 âmes.

Pain. (Résultats moyens.)

	POPULATION comprise dans le rayon de l'octroi.	NOMBRE des boulangers.	CONSOMMATION annuelle par habitant.	CONSOMMATION journalière.	PRIX MOYEN de la 1re qualité.
			kilogrammes.	grammes.	
Marseille	269,340	525	210	574	0.40
Toulouse	127,196	133	211	576	0.37
Bordeaux	217,090	253	186	508	0.38
Saint-Étienne	114,862	300	182	497	0.44
Nantes	117,555	90	287	784	0.39
Lille	145,113	210	218	595	0.35
Lyon	347,619	646	179	489	0.40
PARIS	2,269,023	1,781	152	415	0.37
Rouen	105,860	97	183	500	0.39
Le Havre	105,540	162	191	522	0.39

(1) Non compris 2,109,946 pour les alcools taxés dans le bureau spécial de Vincennes.
(2) 8.13 si l'on comprend l'alcool taxé à Vincennes.

Il résulte de ce tableau que la consommation journalière d'un habitant serait d'environ un demi-kilogramme. Toutefois, la consommation est bien plus forte à Nantes, tandis qu'elle n'est que de 415 grammes à Paris. Comme le pain n'est pas taxé à l'octroi, les chiffres ci-dessus doivent être acceptés avec quelque réserve.

Vin.

	CONSOMMATION totale.	CONSOMMATION annuelle par habitant.	PRIX MOYEN de l'hectolitre en cave.
	hectolitres.	litres.	francs.
Marseille	495,632	184	56
Toulouse	257,467	202	35
Bordeaux	463,406	212	45
Saint-Étienne	217,778	189	35
Nantes	173,822	147	80
Lille	37,734	26	85
Lyon	693,399	199	48
PARIS	4,581,919	201	»
Rouen	51,887	49	80
Le Havre	43,933	41	90

Dans la plupart de ces grandes villes, la consommation du vin est assez importante. Il n'y a d'exception à faire que pour Lille où la boisson commune est la bière, et pour Rennes et le Havre où l'on consomme principalement du cidre.

Viande.

	CONSOMMATION totale.	CONSOMMATION annuelle par tête.	PRIX MOYEN DU KILOGRAMME.				VIANDE dépecée.
			Bœuf.	Veau.	Mouton.	Porc.	
	kilogrammes.	kilogrammes.					
Marseille	16,992,019	63	1.55	2.00	1.70	1.60	1.71
Toulouse	6,933,374	54	1.40	1.70	1.80	1.10	1.50
Bordeaux	14,198,452	67	2.40	2.40	2.40	2.10	1.32
Saint-Étienne	5,909,496	51	1.45	1.70	1.76	1.25	1.52
Nantes	5,256,847	44	1.75	2.13	2.18	1.35	1.83
Lille	7,214,982	49	1.90	2.50	2.20	2.00	2.15
Lyon	23,446,338	69	1.45	1.07	1.64	1.60	1.29
PARIS	171,971,074	76	»	»	»	»	»
Rouen	6,806,038	64	1.68	1.62	2.01	1.28	1.64
Le Havre	5,283,594	50	1.60	2.00	2.10	1.70	1.85

C'est Paris qui consomme le plus de viande, et Nantes, le moins. On a vu que c'est à Nantes qu'on mange le plus de pain. Quant aux prix, ce sont ceux constatés à l'octroi, mais ils s'élèvent plus ou moins considérablement à la vente au détail.

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistique annuelle*, tome IV, publiée par le ministère du commerce et de l'industrie. Paris, I. N., 1887.

CHAPITRE XXIII.

Algérie (1884).

La plupart des documents insérés dans l'*Annuaire* sont extraits de la *Statistique générale de l'Algérie*, dont le dernier volume, s'appliquant aux années 1882, 1883 et 1884, a paru en 1885. Quelques tableaux particuliers ont été empruntés à certaines statistiques spéciales publiées en France, parmi lesquelles nous citerons la *Statistique judiciaire*, la *Statistique minérale*, celle des chemins de fer, la *Situation financière des communes*, etc. On est arrivé par là à pouvoir donner une idée aussi complète que possible de la situation de cette grande colonie.

I. Territoire et population. — L'Algérie forme aujourd'hui comme une annexe de la France. La juridiction civile y domine ; toutefois, il reste un vaste territoire, très peu peuplé, ou peut-être dont on ne connaît pas exactement la population, qui est encore régi par l'autorité militaire.

D'après le dernier dénombrement opéré en 1886, le nombre des circonscriptions communales, dans les deux territoires, s'élevait à 350, ayant ensemble une population de 3,910,399 habitants.

Territoire civil. — Communes de plein exercice, 232; communes mixtes, 78. — Population, 3,324,475.

Territoire de commandement. — Communes mixtes, 8; Communes indigènes, 15. Population, 585,924.

Cette population se répartit ainsi qu'il suit par département :

	Territoire civil.	Territoire de commandement.	Total.
Alger	1,202,768	177,773	1,380,541
Constantine	1,369,153	197,266	1,566,419
Oran	752,554	210,885	963,439
	3,324,475	585,924	3,910,399

L'armée figure dans ces totaux. Son effectif au 31 décembre 1884 comportait 53,647 officiers et soldats et 14,850 chevaux.

On manque de données précises sur l'étendue territoriale de l'Algérie qu'on suppose être presque égale à celle de la France. Toutefois, l'on trouve dans le volume de la *Situation financière des communes en 1886,* que sur 306 communes mixtes ou de plein exercice ayant une population de 2,861,613 habitants, le territoire occupé est de 11,991,929 hectares.

Ce qui porte la population spécifique de cette agglomération à 24 habitants par kilomètre carré.

Mouvement de la population. — En l'absence de données assez précises sur la population correspondante, la statistique des mariages, naissances et décès ne peut être régulièrement faite. Il suffira d'analyser ici les résultats totaux des années 1882, 1883 et 1884.

	Européens.	Israélites.	Musulmans.
Mariages	9,430	1,118	103,622
Divorces	2	»	44,393
Naissances	44,203	6,528	235,187
Décès	37,924	4,121	198,350
Excédent des naissances sur les décès	6,279	2,407	36,837
Décès p. 100 naissances	85.8	63.1	84.3

Dans le nombre des décès indigènes, on a compris 2,061 décès *militaires.* Le chiffre des décès pour la population coloniale doit donc être ramené à 35,863, ce qui donne, en chiffres ronds, 81 décès seulement par 100 naissances.

Les chiffres indiqués pour les Musulmans, en raison même de la négligence de ces derniers à faire les déclarations prescrites par la loi, ne doivent, d'ailleurs, être considérés que comme approximatifs.

II. Justice criminelle. — Les documents insérés dans l'*Annuaire* sont empruntés au Compte général de la justice criminelle, dont nous avons présenté l'analyse pour la France, mais qui contient également le compte de l'Algérie.

Le nombre des affaires déférées au parquet s'est élevé en 1884 à 24,196, dont 11,811 ont été poursuivies et 10,345 laissées sans poursuite.

729 accusés ont passé aux assises, sur lesquels 175 ont été acquittés ;

11,540 ont été déférés aux tribunaux correctionnels qui en ont acquitté 1,027.

64,770 ont comparu devant les tribunaux de simple police. Il en a été acquitté 4,447.

Il y a eu pendant la même année 40 condamnations à mort, dont une seule a été suivie d'exécution.

Juridiction civile et commerciale. — 861 affaires ont été jugées contradictoirement par la Cour d'appel d'Alger, 12,045 par les tribunaux civils, 8,745 par les tribunaux de commerce ou les tribunaux civils jugeant en matière commerciale. Enfin il a été dressé 50,005 actes notariés.

Les juges de paix ont expédié, en tribunal, 26,707 affaires et en ont concilié 64,326.

Quant aux affaires musulmanes et kabyles, qui ne figurent pas dans les résumés précédents, 4,017 ont été jugées par la Cour et par les tribunaux, et 20,875 par les juges de paix.

Établissements pénitentiaires. — Les établissements pénitentiaires de l'Algérie comprennent 3 maisons centrales, dont 1 de femmes, 17 prisons civiles recevant des hommes et 15 des femmes ou des filles. Il y a lieu d'y joindre la colonie agricole de Mzéra. Tous ces établissements réunis ont reçu 14,591 individus, transfèrements compris : 15,725 ont été libérés, 25 se sont évadés, il y a eu 85 décès.

En définitive, la population qui restait dans ces prisons était, au 31 décembre 1884, de 2,730. Il y en avait eu 3,231 le 31 décembre précédent.

III. Établissements hospitaliers et charitables. — Le mouvement des malades dans les hôpitaux civils et militaires de l'Algérie peut se résumer ainsi :

27,720 civils et 342 militaires ont été traités dans les hôpitaux civils. Le chiffre des décès ayant été de 1,896 pour les civils et de 16 pour les militaires, leur mortalité respective ressort à 6.8 et 4.7 p. 100.

De leur côté, les hôpitaux militaires ont traité 15,098 malades civils et 26,562 militaires, dont la mortalité a été respectivement de 7.4 et de 2.1 p. 100.

Les asiles de vieillards ont traité, pendant la même année, 910 individus.

Enfin il est entré 89 garçons et 168 filles dans les orphelinats. Au 31 décembre 1884, il restait dans ces établissements 186 garçons et 594 filles.

A la même époque, on comptait dans les hospices 601 enfants assistés de moins de 12 ans, l'administration en entretenait au dehors 684 assistés de 12 à 21 ans ; avec les enfants secourus à domicile, au nombre de 411, le total des enfants assistés de toute catégorie se trouvait être de 1,695.

Établissements de prévoyance. — On compte en Algérie 29 bureaux de bienfaisance, lesquels ont distribué pour 281,322 fr. de secours, à 14,181 individus de toute nationalité. D'où il résulte que chaque secouru a reçu en moyenne 20 fr.

Pour sa part, le bureau musulman d'Alger a distribué 78,777 fr. de secours, lesquels répartis entre 3,756 personnes donnent une moyenne de 21 fr. environ.

Nous avons déjà parlé des sociétés algériennes de secours mutuels. Rappelons que l'Algérie en compte 36 avec 1,672 membres honoraires et 4,962 membres participants, dont 1,086 femmes. Il y a eu dans l'année 2,781 malades et 8,213 journées de maladie. Enfin les sociétaires ont eu 96 décès.

Les caisses d'épargne ont inscrit, en 1884, 3,834 livrets nouveaux. Il en restait au 31 décembre, 17,783, représentant, avec les intérêts capitalisés, un stock de 4,233,304 fr.

Il y a en Algérie deux monts-de-piété, l'un à Alger, l'autre à Oran. Le premier a effectué 65,176 prêts pour une somme de 1,542,535 fr., le second 24,873, valant ensemble 525,057 fr. La très grande majorité des prêts correspondent à des nantissements au-dessous de 20 fr.

IV. Instruction publique. — La statistique de l'Algérie fournit de nombreux renseignements sur les divers établissements d'instruction à divers degrés.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, on compte 105 élèves dans l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, dont 13 élèves sages-femmes ; 132 dans l'école des lettres, 25 dans l'école des sciences ; 370. Il y a lieu d'ajouter 33 élèves suivant le cours supérieur d'arabe et 91 Musulmans suivant l'enseignement supérieur arabe (Medraças).

L'enseignement secondaire est donné par 12 établissements publics, savoir : 2 lycées nationaux, ceux d'Alger et de Constantine, 9 collèges et l'école supérieure de filles, et par 5 établissements privés.

Tous ces établissements réunis reçoivent 3,531 élèves, ainsi répartis par nationalité :

Élèves suivant l'enseignement secondaire.

Français	2,677	3,531
Israélites	453	
Étrangers	256	
Musulmans	145	

L'enseignement primaire comprend les écoles maternelles avec 22,337 enfants inscrits.

Quant aux écoles primaires proprement dites, elles renferment 58,503 élèves, ainsi répartis par nationalité.

Élèves de l'enseignement primaire.

Français	27,986	58,503
Israélites	6,638	
Étrangers	19,055	
Musulmans	4,824	

Sur ces 58,503 élèves, 46,892 suivent l'enseignement laïque et 11,611 l'enseignement congréganiste. Ils se divisent, selon le sexe, en 30,408 garçons et 28,093 filles.

V. Colonisation. Agriculture. — C'est à partir de 1881 que le gouvernement général a fait établir les renseignements statistiques les plus circonstanciés sur chaque centre créé ou agrandi et sur chaque territoire alloti en fermes isolées depuis la promulgation du décret du 16 octobre 1874.

Voici, d'après ces tableaux, quelle est la situation de la colonisation jusqu'au 31 décembre 1884.

La superficie des terres livrées à la colonisation est de 501,793 hectares, sur lesquels 358,445 ont été affectés aux concessions individuelles ; le reste appartient, avec une affectation propre, aux communes, aux départements et au domaine public.

La valeur de ces terres s'élève à 45 millions de francs. Il a été dépensé pour travaux d'installation des colons une somme de 21,146,029 fr.

L'ensemble des concessions accordées aux particuliers comprend 13,030 lots de toute nature (lots de village, de ferme, lots industriels et lots urbains, ces derniers ne faisant pas partie des précédents).

Le nombre des familles installées lors de la création des centres est de 11,048; sur ce nombre, 3,851 ont été évincées ou déchues pour une cause quelconque, pendant la période de concession et remplacées par 4,017 familles nouvelles.

Sur les 11,048 familles primitivement installées, 8,567 résident encore sur leur concession ; ces familles se composent de 32,976 personnes.

A cette même date, il ne restait que 1,207 lots disponibles, d'une étendue de 3,634 hectares.

Agriculture. — En 1884, la superficie totale des propriétés rurales que possédaient les Européens embrassait 1,080,813 hectares exploités par 170,766 individus de tout âge.

La propriété indigène est beaucoup plus étendue : 8,054,582 hectares, possédés par 2,737,895 individus.

Les Européens employaient, pour leur exploitation, 96,399 instruments aratoires, valant 16,490,449 fr.; les indigènes 274,381, mais ne valant que 3,688,964 fr.

Quant aux bestiaux de toute race, leur nombre s'élevait pour les Européens à 673,612 et pour les indigènes à environ 12 millions.

Le tableau suivant contient les principaux résultats de la récolte de 1884 en ce qui concerne les céréales.

	SUPERFICIE cultivée. — hectares.	RÉCOLTE. — quintaux.
Blé tendre	202,390	1,649,413
Blé dur	1,172,706	6,833,194
Seigle.	855	5,409
Orge	1,533,452	11,405,132
Avoine.	33,227	425,126
Maïs.	11,661	86,502
Fèves.	56,351	383,776
Sorgho	45,955	222,498

On ne cultive guère en Algérie, en fait de plantes industrielles, que la vigne, le tabac, le lin et le coton. La culture de la vigne est surtout en faveur ; dans les dernières années, elle a pris un grand développement. Les plantations faites par les Européens, qui couvraient en 1873 12,182 hectares et ne produisaient que 196,000 hectolitres, s'étendent en 1884 sur 50,800 hectares et donnent déjà 880,664 hectolitres. Et ce n'est là qu'un commencement, car, en 1886, l'estimation de la récolte n'a pas donné moins de 1,600,000 hectolitres. Pour peu que le progrès continue, l'Algérie ne tardera pas à combler le déficit qui existe malheureusement dans notre production nationale.

N'oublions pas d'ajouter que l'Algérie possède 2,785,186 hectares de forêts.

VI. Industrie. — La statistique minérale de la France embrasse dans ses tableaux celle de l'Algérie. Elle montre qu'en 1884 il a été produit dans les 3 départements, parmi lesquels Oran tient la tête, 492,936 tonnes de minerai de fer d'une valeur de 4,067,400 fr. et 18,491 tonnes de minerais divers (plomb, cuivre, zinc, bismuth, antimoine) valant sur place 795,304 fr.

L'industrie locale a employé, la même année, 641 machines à vapeur de la force de 7,990 chevaux, soit 861 chevaux de plus qu'en 1883.



VII. Voies de communication. — Au 31 décembre 1884, l'Algérie comptait 12,752 kilomètres de routes classées ainsi réparties :

Routes nationales		2,941
— départementales		744
Chemins vicinaux	de grande communication	7,011
	d'intérêt commun	2,056

Les chemins de fer y sont en progrès. En 1884, il y avait 1,720 kilomètres en exploitation et leur recette kilométrique était en moyenne de 10,287 fr.

Ce sont là du moins les résultats fournis par la statistique générale, mais des renseignements plus complets publiés depuis par la direction générale des chemins de fer, permettent de dire que le nombre des chemins de fer construits ou en construction s'élève déjà à 2,307 kilomètres ayant entraîné, pour leur établissement, une dépense de 358 millions de francs.

1,786 kilomètres ont été livrés à l'exploitation au 31 décembre, mais la longueur moyenne exploitée dans l'année n'a été que de 1,707.

Ces lignes ont transporté 2,247,792 voyageurs à toute distance et 1,124,874 tonnes de marchandises.

Elles ont fait pour 18,280,477 fr. de recettes totales (10,251 par kilomètre) compensées par une dépense de 13,941,007, ce qui donne 77.9 p. 100 pour le coefficient d'exploitation.

Postes et télégraphes. — La statistique algérienne ne fait pas connaître le nombre des lettres, imprimés ou paquets qui ont été envoyés par la poste ; on peut cependant en avoir une idée par le nombre des timbres-poste vendus qui a été d'environ 13 millions (12.7).

Le produit réalisé par la poste a été de 1,986,113 fr. La poste a délivré en outre 458,431 mandats d'une valeur totale de 26 millions ; elle en a reçu 538,950 en valant 23.

85,246 lettres contenant pour 24 millions de valeurs déclarées ont passé par ses bureaux, lesquels ont reçu en outre 222,672 lettres recommandées.

Ajoutons, pour compléter ces détails, qu'il a été vendu 71,783 cartes postales et 1,829,409 timbres-quittance.

Le mouvement de la télégraphie privée embrasse l'Algérie et la Tunisie. Il se résume par l'envoi de 1,246,461 dépêches, dont 883,855 pour l'Algérie et la Tunisie, 268,415 pour la France et 22,260 pour l'étranger.

Les deux câbles sous-marins d'Alger et de Bône en ont transporté pour leur part 655,270.

Le double service de la poste et du télégraphe est effectué par 400 bureaux.

VIII. Commerce et navigation. — Le tableau du commerce de l'Algérie, que l'*Annuaire* a reproduit d'après les statistiques de la colonie, n'offre aucune analogie avec le tableau général du commerce de la France. Il n'y est question que du commerce général, et la valeur des marchandises y est toujours évaluée d'après les anciennes valeurs officielles de France qui datent de 1826, lesquelles n'ont qu'un rapport très éloigné avec les valeurs actuelles, telles que les fixe la commission des valeurs.

Toutefois, les valeurs officielles ont l'avantage de fournir des valeurs comparables

en ce qui concerne l'intensité en poids du trafic et elles peuvent servir à en mesurer le mouvement.

Le tableau suivant en donne le résumé, depuis l'origine même de la domination française dans le pays :

Moyennes annuelles. (Importation et exportation réunies.)

	MILLIONS.
1831-1840.	17.1
1841-1850.	75.4
1851-1860.	154.8
1861-1870.	254.3
1871-1880.	400.0
1881	485.8
1882.	562.0
1883	464.5
1884	465.7 (289.8 à l'importation et 175.9 à l'exportation).

C'est là un grand progrès, mais ce tableau indique, en même temps, ce que nous avons déjà trouvé pour la France, à savoir que les transactions commerciales se sont abaissées à partir de 1882. Cependant 1884 semble indiquer une faible reprise.

Le nombre des navires qui sont entrés en Algérie en 1884 est de 3,579, d'une puissance totale de 1,661,786 tonneaux. A la sortie, il y a eu 3,546 navires en jaugeant ensemble 1,626,741.

Le cabotage a porté sur un chargement total de 74,004 tonnes.

Les principaux ports d'arrivée sont : Alger, Philippevillle, Bône, Oran, Arzew et Bougie. De même à la sortie où Arzew, toutefois, est remplacé par Nemours.

La pêche du corail qui se fait sur les côtes d'Algérie diminue sans cesse en importance. En 1884, le produit de cette pêche n'a pas dépassé 220,000 fr.

L'alfa, au contraire, donne lieu à un assez bon mouvement de sortie. L'Algérie en a expédié en Europe un peu plus de 96,000 tonnes, sur lesquelles 81,467 à destination d'Angleterre.

IX. Situation financière et budgets. — On peut les résumer ainsi, en dépenses et recettes, pour l'exercice 1883 :

Budget du gouverneur général	43,631,607 fr.
Budgets départementaux	13,642,383
Budgets des communes	46,012,834
Octroi de mer.	6,424,596

Le produit de ce dernier impôt, perçu dans les ports et sur les frontières par la douane, est réparti entre les communes au prorata de leur population.

Bibliographie. — *Statistique générale de l'Algérie (1882-1884)*, publiée par ordre du Gouverneur général civil. Alger, 1885.

CHAPITRE XXIV.

Colonies et possessions françaises.

Les tableaux insérés dans l'*Annuaire* ont été empruntés aux *Statistiques coloniales,* dont le premier volume a paru en 1886 et fait suite aux *Tableaux de population, de culture et de navigation,* dans lesquels le ministre de la marine et des colonies rassemblait les renseignements qu'il avait pu recueillir sur les colonies et autres possessions françaises d'outre-mer.



VI.

VARIÉTÉ.

La Rage à Paris.

Dans l'une de ses dernières séances, le conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine a entendu un très intéressant rapport de M. Dujardin-Beaumetz sur les cas de rage humaine observés en 1887 dans le département de la Seine à Paris.

Les chiffres cités par l'honorable rapporteur sont tout à l'honneur de la méthode pastorienne.

Dans le département de la Seine, en effet, la mortalité par suite de rage a atteint, en 1887, le chiffre de 9 décès. S'il est inférieur, — en termes absolus, — au chiffre des années 1881 (17), 1882 (11), 1885 (20), il est en revanche supérieur au chiffre des années 1880, 1883, 1884 et 1886. Des observateurs superficiels pourraient être tentés d'en induire que l'introduction de l'inoculation antirabique n'a fait ni chaud ni froid. D'aucuns même insinueront qu'elle a aggravé la situation. On sait que les ennemis de M. Pasteur ne reculent pas devant ces conclusions calomnieuses, appuyées sur des faits dénaturés ou incompris.

Il suffit d'interpréter scientifiquement et sans parti pris les statistiques, pour reconnaître que la vérité est tout autre.

Sans doute, neuf personnes ont succombé à la rage, et c'est beaucoup! Mais sur ces neuf personnes deux seulement avaient suivi le traitement pastorien! Et encore, dans les deux cas suivis de décès, le traitement n'avait pas été opéré avec toute la rigueur réglementaire. L'une des personnes mordues était, en effet, un alcoolique, qui, après la morsure, avait continué à boire et a interrompu son traitement pendant cinq jours.

L'autre, une femme, domiciliée dans la banlieue, et mordue par un chat, animal dont la rage est d'une virulence extrême, n'avait pas voulu, — ou n'avait pas pu, — s'astreindre à venir deux fois par jour au laboratoire de la rue d'Ulm, à cause de ses occupations.

Ajoutons que 44 individus, — y compris les 7 qui en sont morts, — ayant été mordus par des chiens enragés, ont négligé de recourir aux bons soins de M. Pasteur. Or sept décès sur 44 personnes non traitées, c'est bien une mortalité de près de 16 p. 100!

D'autre part, sur 263 personnes mordues et inoculées, *2 seulement sont mortes,* — nous venons de dire tout à l'heure dans quelles conditions.

Or, en mettant les choses au pire, cela ne fait qu'une mortalité inférieure à 1 p. 100 (en réalité 0,67 p. 100)!

Ces chiffres comparatifs sont d'une telle éloquence qu'on est tenté de rejeter la responsabilité de l'élévation du contingent de la mortalité de 1887 sur ceux qui par leurs prédications passionnées s'évertuent à empêcher les intéressés d'aller chercher chez M. Pasteur le moyen de multiplier leurs chances de salut.

T. G.

Le Gérant, O. Berger-Levrault.



LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TEMPÉRANCE

Siège social : 84, rue de Grenelle,

MET AU CONCOURS POUR L'ANNÉE 1889, LES SUJETS SUIVANTS :

1°. — PRIX LUNIER :

Statistiques des débits de boissons, comparées dans les différents pays.

Déterminer les rapports entre le nombre des débits de boissons et le développement de la criminalité et de la folie.

Des moyens de restreindre le nombre de ces établissements et de combattre leur influence dangereuse.

Le prix est de la valeur de 1,000 francs.

2°. — PRIX DE LA SOCIÉTÉ :

« LE LIVRE DES MÈRES, Manuel à l'usage des femmes désireuses de préserver leur famille de l'alcoolisme et de l'ivrognerie. »

La Société française de Tempérance demande un petit traité populaire, pouvant trouver sa place dans les bibliothèques à très bon marché, c'est-à-dire à 0,20 ou 0,25 centimes le volume de 100 à 120 pages in-32.

Ce petit livre doit être clair, précis, sans dissertations philosophiques et économiques. Il ne doit pas discuter les principes et les méthodes, formuler des lois et résoudre des problèmes, mais répandre seulement et appliquer les préceptes, sans employer les termes techniques de la science.

Un ouvrage de cette nature, s'adressant surtout à la classe ouvrière, doit parler un langage en rapport avec la culture d'esprit de ses lecteurs. Il faut qu'il ait le ton simple, persuasif, et familier de la causerie.

Ce prix sera de 1,000 francs.

Les mémoires devront parvenir, AVANT LE 31 DÉCEMBRE 1888, à M. le docteur A. MOTET, Secrétaire général, 160, rue de Charonne, à Paris.



NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1878
Diplôme d'honneur de 1re classe à l'Exposition de Venise

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

N° 9. — SEPTEMBRE 1888

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 84, RUE DE GRENELLE

(Hôtel de la Société nationale d'horticulture)

ON S'ABONNE A PARIS :

CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

ET CHEZ LE TRÉSORIER, 5, RUE BRIDAINE, BATIGNOLLES



SOMMAIRE DU N° 10. — 10 OCTOBRE 1888.

CONVOCATION.

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1888

A 8 heures et demie du soir

Au siège social, dans l'hôtel de la Société d'horticulture, 84, rue de Grenelle.

La séance sera précédée du dîner habituel : 6 heures et demie.

ORDRE DU JOUR.

Discussion du mémoire de M. Coste, sur la *Statistique agricole*, et du travail de M. Duhamel, sur la *Nécessité d'une statistique des accidents.*

Statistique financière de la navigation intérieure, par M. A. Beaurin-Gressier.



JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 10. — OCTOBRE 1888.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUILLET 1888.

SOMMAIRE. — La Société de statistique à l'Exposition de 1889. — Le Congrès de sauvetage. — Le Congrès de géographie. — Communication : Une Ferme de 100 hectares, par M. Coste. — Les Accidents du travail, par M. Henry Duhamel.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. André Cochut.

M. le Président appelle l'attention de la Société sur la part qu'elle doit prendre à l'Exposition universelle de 1889. Déjà la Société a fait les démarches nécessaires pour s'assurer une place convenable dans la section des sciences économiques et géographiques et, bien qu'elle n'ait pas encore reçu de réponse à ce sujet, elle ne doute pas que sa demande ne soit favorablement accueillie. Mais, si l'on s'en rapporte aux précédents, la Société a encore un autre rôle à accomplir à l'occasion de cette solennité, c'est de provoquer la réunion d'un Congrès libre de statistique dont il serait urgent d'arrêter dès à présent le programme.

M. DE FOVILLE, en sa qualité de membre du Comité des sciences historiques, répond qu'en effet les mesures sont prises pour arrêter définitivement la place que les exposants doivent occuper, et il a le plaisir d'annoncer que notre secrétaire général, M. T. Loua, fera partie du Jury d'installation de la classe XVI où figure la statistique.

Entrant ensuite dans la question du Congrès, M. E. LEVASSEUR rappelle à la Société que l'Institut international de statistique, dont la première session a eu lieu à Rome en avril 1887, a décidé de tenir sa seconde session à Paris, et qu'il a été convenu que les membres de la Société de statistique seraient invités à participer à ses travaux. Dans ces circonstances il lui paraît inutile que la Société de statistique tienne un Congrès qui ferait double emploi avec celui de l'Institut international. Il ajoute que l'Institut a reçu du Gouvernement français l'assurance que l'État le recevrait à Paris, et lui ferait l'accueil que mérite une association de savants aussi dis-

tingués, dont presque tous occupent dans leur pays respectif d'importantes situations officielles.

M. Aug. Vannacque, chef de la division de la Statistique générale de France, confirme la déclaration de M. Levasseur. Le Gouvernement français a pris, par la bouche de M. Lockroy, un engagement ferme, auquel ses successeurs, MM. Dautresme et Pierre Legrand ont très gracieusement adhéré. Il n'ignore pas avec quel éclat le gouvernement italien a accueilli l'Institut international. La France s'efforcera de suivre son exemple, et prendra les dispositions nécessaires pour assurer l'installation du Congrès. A cet égard, il serait utile que la Société de statistique de Paris, dont plusieurs membres font partie de l'Institut, s'entendît avec l'administration pour étudier les voies et moyens propres à atteindre le but qu'elles poursuivent. Il croit aller au-devant des vœux de la Société en lui demandant de nommer dès à présent une commission spéciale chargée d'assurer l'exécution de ce projet.

M. Limousin dit que la Société a pleine confiance dans son Conseil et, sur la proposition de l'honorable membre, le Président annonce que le Conseil sera très prochainement convoqué pour former ladite commission.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Président du *Congrès de sauvetage,* qui doit se tenir au Palais de l'Industrie dans le courant de septembre prochain, prie la Société de statistique de vouloir bien nommer quatre délégués à ce congrès.

La Société désigne pour cette mission MM. O. Keller, Dujardin-Beaumetz, Henry Duhamel et Ch. Limousin.

Une lettre analogue est adressée à la Société en vue de sa participation au Congrès que doit tenir à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle, la *Société de géographie de Paris.*

Le droit d'entrée au Congrès est fixé à 40 fr. pour les *membres donateurs* et à 20 fr. pour les *membres titulaires.*

L'organisation du Congrès et l'établissement définitif du programme nécessitant une longue préparation, la Société de géographie de Paris serait désireuse de recevoir le plus tôt possible les noms des adhérents qui seront immédiatement publiés aux *Comptes rendus* de la Société.

M. Arthur Raffalovich fait hommage à la Société d'un ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de : *l'Année économique.* Il y a lieu d'espérer que cette publication, qui contient un certain nombre de travaux émanant de plusieurs de nos collègues, se poursuivra régulièrement.

M. Troinitzky, directeur de la statistique russe, nous adresse un beau volume consacré à la *Statistique des aveugles* de ce vaste empire. Les titres de chapitres et les rubriques de tableaux sont en français, ce qui en rend la lecture facile.

M. le Dr Wüurmalem, de la Haye, offre à la Société un *Aperçu statistique sur les Indes néerlandaises,* qui offre, au point de vue français, les mêmes avantages que l'ouvrage précédent.

La Société a reçu des États-Unis trois volumes, l'un sur l'*Utilisation des eaux dans l'industrie,* le second sur le *Commerce intérieur,* et le troisième qui réunit sous le titre de *Statistical abstract* les principales notions statistiques recueillies par le bureau compétent.

Il y a lieu de citer encore : la *Statistique des alcools en 1885,* faisant partie de la *Statistique générale de Prusse, — l'Empire du Brésil au point de vue de l'émigra-*

tion, par M. Coppin (Charleroi, 1888), — *la Mortalité à Buenos-Ayres*, thèse de doctorat de M. Norberto-Perés, et enfin *l'Avant-projet de construction d'une sphère terrestre monumentale de 40 mètres de circonférence*, par M. François Filon et M. Cordeau, ingénieur des arts et manufactures, le premier directeur, et le second professeur à l'École Lavoisier.

La parole est alors accordée à M. Ad. Coste qui donne lecture d'un travail important qui a paru dans le numéro d'août de notre Journal, sous le titre d'*Une Ferme de cent hectares*, d'après les résultats de l'enquête agricole de 1882.

La discussion du mémoire de M. Coste, que l'assemblée a salué à plusieurs reprises des plus vifs applaudissements, est renvoyée à la séance du 17 octobre.

L'ordre du jour appelle ensuite une communication de M. Henry Duhamel sur *les Accidents du travail et sur la nécessité d'établir une statistique complète de ces accidents*, à défaut de laquelle il lui semble qu'on chercherait en vain à régler les conditions de réparation des risques industriels.

Cette communication, qui a valu à l'auteur l'assentiment unanime de l'assemblée, est reproduite *in extenso* à la suite du présent procès-verbal. Il n'y a donc pas lieu de l'analyser; on se contentera de reproduire les observations auxquelles elle a donné lieu de la part de MM. Keller et Cheysson.

M. Octave Keller est entièrement d'accord avec M. Duhamel et reconnaît avec lui que les auteurs du projet de loi qui a donné lieu, dernièrement, à de si longs débats à la Chambre des député, ont négligé de recueillir préalablement en France, les données statistiques indispensables à l'étude de l'assurance contre les accidents au point de vue financier.

Toutefois, dans le courant de l'hiver dernier, M. le député Ricard, successeur de feu M. Duché comme rapporteur du projet de la Commission parlementaire, a senti le besoin de combler, au moins en partie, cette regrettable lacune, et s'est adressé dans ce but à l'administration des travaux publics.

Par une circulaire du 19 mars, M. le Ministre des travaux publics a confié aux ingénieurs du corps des mines le soin de procéder à une enquête exceptionnelle, sur la gravité des accidents survenus aux ouvriers des principales exploitations houillères, au cours des trois dernières années. On jugera de l'importance des renseignements recueillis par ce fait qu'ils n'embrassent pas moins de 38,168 personnes, qui ont été victimes d'accidents divers et qui ont été désignées par leur nom et leurs prénoms sur des listes détaillées où sont mentionnés leur genre d'occupation, leur âge, leur salaire, la date de l'accident, la nature des blessures reçues, le nombre des jours de maladie, etc. Nos mines sont, comme on le sait, déjà largement pourvues de caisses de secours fonctionnant avec une grande régularité. Grâce à la comptabilité de ces caisses, tous les éléments propres à l'assiette des calculs d'assurances ont pu être recueillis. Ainsi, pour les ouvriers tués, l'enquête a relevé l'âge des veuves, le nombre des orphelins ayant moins de 14 ans révolus et l'âge de chacun d'eux; en l'absence de veuves et d'orphelins, l'âge de la mère veuve; en l'absence de mère veuve, l'âge des ascendants sexagénaires ou des aïeux.

Le nombre des jours d'incapacité de travail occasionnée par les blessures a été recensé pour les blessés chaque fois que le chômage a excédé une durée de quatre jours; et les cas d'incapacité de travail, soit permanente, soit partielle, ont été enregistrés, avec l'indication de l'âge et du salaire quotidien des victimes.

Le travail a embrassé le personnel des 80 compagnies minières les plus importantes, soit à peu près 92,000 têtes par an, pour chacune des années 1885, 1886 et 1887. Ces compagnies ont fourni les documents avec une bonne volonté parfaite, de telle sorte que cette importante statistique a pu être dressée dans un délai très court. Elle a été mise en œuvre, au ministère, aussitôt après. Les pensions viagères à allouer aux victimes des accidents et à leurs ayants droit dans les cas et les conditions prévus au projet de loi, les indemnités de chômage, les frais funéraires eux-mêmes ont été calculés rétrospectivement avec certitude, et pour chaque ayant droit individuellement d'après les chiffres recueillis. Les charges auxquelles pourvoirait la caisse d'assurances sous la garantie de l'État, telles que le projet les définit, ont donné lieu de cette façon, pour l'industrie minière, à des calculs précis et non à de simples évaluations, plus ou moins arbitraires. Ces calculs ont montré que, pour cette industrie dangereuse, faisant partie de la classe A, la prime d'assurance de 24 fr. par 1,000 fr. de salaires, proposée par la commission, n'est pas trop basse, comme l'a prétendu M. Béziat d'Audibert, dans une intéressante brochure qui a eu du retentissement, qu'elle suffit, au contraire, pour permettre le fonctionnement de la caisse d'assurance de l'État au taux de 4 p. 100, en l'absence de catastrophes extraordinaires.

Cette caisse ne subviendrait, d'ailleurs, qu'au *minimum* des pensions à allouer, il importe de le remarquer; l'ensemble des frais qu'auraient à supporter les industriels s'élèverait notablement plus haut. Leur montant, en ce qui touche les exploitants de mines, peut difficilement être évalué à moins de 3 à 3 $^1/_2$ p. 100 des salaires annuels.

Une statistique analogue paraît devoir être dressée au sujet des accidents de chemins de fer, également rangés dans la classe A, à juste titre. Il faut espérer qu'on finira par déterminer, pour nos industries principales, par voie directe et non pas seulement d'après les statistiques allemandes, difficilement applicables à notre pays et déjà contestées, les coefficients de risque dont la connaissance est nécessaire pour poser les bases de l'assurance.

M. Octave Keller estime que la réglementation confuse soumise à l'examen du Parlement appelle une refonte sérieuse pour devenir viable. En particulier, la commission lui semble avoir été mal inspirée en donnant à la loi le caractère d'une réforme, d'ailleurs incomplète, de la législation existante, avec la désignation troublante de « Loi sur la *Responsabilité* des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail ». Mais il approuve le principe fécond de l'assurance, individuelle ou collective, sous des formes variées, et en attend les meilleurs résultats pour le soulagement de la classe ouvrière et l'affermissement de la paix sociale.

M. Cheysson n'a garde de revenir ici sur le côté économique de la loi d'assurance contre les accidents qu'il a discuté ailleurs, comme a bien voulu le rappeler M. Duhamel ; mais, en se renfermant sur le terrain statistique, il ne peut s'empêcher de s'associer aux regrets que ce dernier vient d'exprimer sur l'absence des données numériques qui auraient dû servir de fondement solide à la loi.

Les lois sociales ne sauraient se passer d'une pareille base, sous peine de porter dans le vide. M. de Bismarck l'a bien compris. Aussi a-t-il donné pour préface à sa campagne en faveur du socialisme d'État son magnifique recensement des professions du 5 juin 1882 et son enquête sur les accidents industriels, à laquelle on rendait tout à l'heure hommage. Depuis lors, il n'a cessé de fortifier la statistique,

dont il a merveilleusement senti la nécessité pour se mouvoir sur le difficile terrain où il fait ses hasardeuses expériences. Ne restât-il de ses efforts que ce monument statistique, a dit un bon juge, M. Léon Say, M. de Bismarck aurait rendu encore un réel service à la science.

Si la France veut à son tour aborder ces graves problèmes et les résoudre avec succès, elle a besoin, elle aussi, — elle surtout qui a peut-être plus de cœur que de tête, — du secours de la statistique. La statistique c'est le soulier de plomb que Bacon recommandait aux penseurs de son temps de chausser pour ne pas s'envoler dans les nues.

Entrant résolument dans cette voie, le Conseil supérieur de statistique a émis, sur la proposition de M. Cheysson, un vœu, malheureusement resté jusqu'ici stérile, en faveur d'un recensement spécial des professions, sans lequel il est impossible de faire une bonne statistique des accidents. Quant à cette statistique elle-même, justement réclamée par M. Duhamel, si la Société de statistique et, après elle, le Conseil supérieur de statistique qui sera saisi de la question, en émettent le vœu, il faut espérer que le Parlement, convaincu par l'exemple aujourd'hui tout-puissant de l'Allemagne et par sa propre expérience de la nécessité de ces grandes enquêtes, voudra bien se décider à les prescrire et surtout à les doter. (*Assentiment.*)

M. le Président annonce que, selon l'usage, la Société prendra ses vacances pendant les mois d'août et de septembre.

La rentrée aura lieu le 17 octobre prochain.

La séance est levée à onze heures un quart.

II.

LES VARIATIONS DU BIEN-ÊTRE DANS LES CAMPAGNES LORRAINES DEPUIS LE MOYEN AGE.

Les questions de méthode se recommandent plus que toutes les autres à une société comme la nôtre et à un recueil comme celui-ci. C'est ce qui nous engage à entretenir nos lecteurs d'un remarquable essai de statistique rétrospective que M. Charles Guyot, professeur à l'École forestière de Nancy, vient de soumettre au Comité des travaux historiques et scientifiques. Ce travail est fort intéressant par lui-même; mais notre but principal, en le faisant connaître, serait de le faire imiter.

M. Ch. Guyot est un des hommes qui connaissent le mieux le passé de nos provinces de l'Est (1) et il lui fallait cela pour mener à bien l'entreprise à la fois laborieuse et délicate à laquelle il se préparait depuis longtemps déjà.

C'est la vie même du paysan lorrain qu'il analyse dans son dernier essai, son but

---

(1) Citons, parmi ses travaux antérieurs : *les Forêts lorraines jusqu'en* 1789, 1 vol. in-8°, 1886; *Histoire d'un domaine rural en Lorraine,* 1 vol. in-8°, 1887 : *Mémoire sur les assemblées de communautés d'habitants en Lorraine,* dans le *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques* (*sciences économiques et sociales*), 1886, p. 169; *le Métayage en Lorraine,* même Bulletin, 1887, p. 112.



étant surtout de nous dire dans quel sens et dans quelle mesure l'aisance a pu varier, d'âge en âge, sous ces humbles toits qu'il connaît si bien.

Il ne s'agit point ici d'un de ces plaidoyers ou de ces réquisitoires que le parti-pris dicte alternativement aux *laudatores temporis acti* et aux apologistes systématiques du présent. Chaque époque a eu ses misères et aussi ses consolations. D'ailleurs, certains esprits voient tout en noir, d'autres tout en rose. A la rigueur, La Bruyère et Florian, si le sort les avait faits contemporains, eussent pu peindre, d'après les mêmes modèles, l'un ses bergers et ses bergères enrubannés, l'autre ses fameux animaux noirs, mâles et femelles, qui montrent une face humaine quand ils se lèvent sur leurs pieds. Tant de faits et surtout tant de vues contradictoires rendent facile la tâche de ceux qui, en nous parlant de nos ancêtres, tiennent à nous faire envie ou à nous faire pitié. M. Guyot, lui, pour s'interdire d'avance toute partialité dans la comparaison des temps actuels avec l'ancien régime, a voulu réduire le problème à ses éléments purement budgétaires : « La question du bonheur, dit-il, est éminemment complexe; l'homme ne vit pas seulement de pain, c'est-à-dire que les intérêts matériels ne sont pas les seuls à considérer, qu'il existe des joies et des peines morales capables de contre-balancer la douleur physique ou les jouissances du corps. Seulement on ne trouvera jamais de mesure propre à comparer les différents états de l'âme et force nous est de limiter notre étude à la sphère plus tangible des besoins corporels. » Ainsi pas de psychologie, rien que de l'érudition et de la statistique. Cette restriction, comme le remarque l'auteur lui-même, limitait d'avance la portée de ses conclusions; mais il pouvait se mettre ainsi à l'abri de toute contradiction.

Il y a deux choses différentes dans le travail du savant professeur de Nancy. La première partie qui, à elle seule, formerait presque un tout complet si on la détachait du reste est une courte, mais substantielle histoire des prix en Lorraine et peut être comparée aux belles *Études économiques* de M. l'abbé Hanauer sur l'Alsace. L'auteur ne s'est pas borné à recueillir et à classer d'innombrables données sur la valeur de toutes choses, depuis le XIVᵉ ou XVᵉ siècle jusqu'au XIXᵉ. Pour en faciliter l'intelligence et l'appréciation, il s'est fait une loi de tout exprimer en mesures et en monnaies actuelles, s'aidant pour cela des excellents ouvrages de M. de Riocour (1).

Dans la seconde partie, l'auteur met en œuvre une partie des résultats consignés dans la première et arrive, en les combinant, à mesurer numériquement et graphiquement l'aisance relative des populations rurales de la Lorraine à chaque époque.

Feuilletons rapidement les chapitres I à IX du mémoire, qui en forment la première partie : nous aborderons ensuite le chapitre X, qui constitue la seconde.

I.

Les prix dont M. Guyot a enregistré les variations, quart de siècle par quart de siècle, sont trop nombreux pour que nous puissions céder à la tentation de les

(1) *Les Monnaies lorraines,* par le comte de Riocour. Nancy, 1883. Une seconde partie, concernant les mesures, a été publiée dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* en 1884 : elle se termine par le programme d'un travail, qui n'a pas été exécuté, sur la *Condition sociale de la classe intermédiaire formant le tiers état.*



passer tous en revue; mais ils sont trop intéressants pour que nous n'en retenions pas quelques-uns au passage.

Le premier chapitre, consacré à l'alimentation, comprend avec les commentaires indispensables, douze tableaux de prix, savoir : céréales, pain, viande, volaille et gibier, poisson frais, poisson fumé ou salé, légumes, fruits, œufs et laitage, épices, boissons et, enfin, nourriture en général. Le dernier tableau tient compte, à la fois, des changements de régimes et des changements de prix, en ce sens que le coût de la nourriture y est représenté par les différences existant, à chaque époque, entre le prix des journées d'ouvriers nourris et le prix des journées d'ouvriers non nourris. Voici les chiffres obtenus :

Coût moyen, par jour, de la nourriture d'un ouvrier.

1501-1525. . . .	0f25c	1701-1725. . . .	0f50c
1551-1575. . . .	0 33	1726-1750. . . .	0 55
1576-1600. . . .	0 40	1776-1800. . . .	0 45
1601-1625. . . .	0 45	1826-1850. . . .	0 66
1626-1650. . . .	0 50	1851-1871. . . .	0 75
1651-1675. . . .	0 61	1872-1885. . . .	1 00

Ce qui frappe dans ce tableau d'ensemble et surtout dans les relevés particuliers dont M. Guyot le fait précéder, c'est l'extrême cherté des denrées alimentaires au milieu du XVIIe siècle. La guerre de Trente ans a été, pour la Lorraine, le temps des grandes misères : les armées avaient tout dévasté; les villages étaient en ruines et les champs étaient en friche. Le blé, le pain, les légumes, coûtaient alors plus cher que maintenant; et, comme les salaires n'avaient guère participé à la hausse, les pauvres gens mouraient de faim.

Le chapitre II, consacré au vêtement, comportait des distinctions assez embarrassantes. L'auteur paraît avoir réussi à ne comparer que des éléments à peu près comparables. Il s'occupe d'abord des textiles et étoffes, puis des vêtements confectionnés, puis du cuir et des chaussures. Donnons seulement les variations de la toile et du drap :

	TOILE ordinaire le mètre.	DRAP ordinaire le mètre.		TOILE ordinaire le mètre.	DRAP ordinaire le mètre.
1626-1650	1f14c	10f64c	1751-1775	0f96c	7f08c
1651-1675	1 31	10 18	1776-1800	1 27	7 11
1676-1700	1 08	7 14	1826-1850	1 40	11 50
1701-1725	1 02	8 11	1851-1871	1 40	9 50
1726-1750	1 32	8 15	1872-1885	1 50	9 50

Le *logement* fait l'objet du chapitre III, mais M. Guyot, ici, n'arrive à son but que d'une manière détournée, en disant comment ont varié les prix de certains matériaux (bois, fer, chaux, tuiles) et les salaires des ouvriers du bâtiment (maçons, charpentiers, menuisiers). La valeur locative des maisons était presque impossible à chiffrer directement, car, en Lorraine, « le paysan le plus pauvre a toujours été propriétaire de sa chaumière, lors même qu'il cultivait la terre d'autrui ». Les comptes des Antonistes de Pont-à-Mousson, au commencement du XVIIIe siècle, signalent exceptionnellement quelques *laix* de maisons à Montauville, Norroy, les Ménils... : il en coûte là 60 ou 80 fr. pour loger une famille.

Le chapitre IV nous parle de l'*éclairage* et du *chauffage*. Pour l'éclairage, l'huile et la cire ont précédé la chandelle, que la bougie a détrônée, en attendant le pétrole. Pour le chauffage, la houille n'est venue faire concurrence au bois qu'au commencement de ce siècle : elle coûtait alors à peu près ce qu'elle coûte actuellement : sur le bois, la hausse est très sensible.

Dans le chapitre V, intitulé : *Denrées et produits divers,* sont groupés quelques détails curieux sur des articles de natures très différentes et dont plusieurs, à vrai dire, intéressent peu le paysan. Notons en passant que les dentelières payaient ou faisaient payer les épingles 2 fr. 30 le mille en 1735 et 1 fr. 20 en 1789. Les soins du médecin étaient mal rétribués, sauf en temps d'épidémie. On se laissait, au contraire écorcher par l'apothicaire : il est vrai qu'il soignait le client de beaucoup plus près que le pharmacien d'aujourd'hui.

Le chapitre VI traite du prix de *la terre,* valeur vénale et valeur locative. L'auteur considère d'abord les *gaignages* ou exploitations agricoles comprenant des cultures diverses; puis, séparément, les terres labourables, les prés, les vignes et les bois. Voici un extrait des tableaux contenus dans ce chapitre :

Valeur vénale de l'hectare.

	GAIGNAGES.	TERRES.	PRÉS.	VIGNES.	BOIS (1).
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1401-1425	»	51	129	»	»
1501-1525	»	118	120	»	»
1526-1550	»	130	187	»	»
1551-1575	»	265	423	1,980	144
1576-1600	»	188	490	2,600	155
1601-1625	284	401	636	2,130	247
1626-1650	213	381	224	1,290	108
1651-1675	»	114	138	2,300	»
1676-1700	47	201	275	»	»
1701-1725	167	217	419	»	170
1726-1750	295	171	477	»	»
1751-1775	396	274	»	»	»
1776-1800	566	450	952	2,550	373
1806-1825	1,272	1,500	1,850	1,800	»
1851-1871	1,333	1,500	2,100	2,000	»
1872-1885	1,057	1,200	1,750	2,500	500

Ce qu'il y a ici de très frappant, c'est l'effondrement des prix après 1635, par l'effet des ravages de la guerre. La hausse, qui jusqu'alors avait été constante, reprend à partir de 1675, d'abord rapide, puis plus lente dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Le maximum des prix correspond à peu près à 1860. La baisse vient ensuite. Jusqu'à 1880, elle reste très discrète. Depuis quelques années, au contraire, la crise est tout à fait aiguë (2).

(1) Fonds et superficie.

(2) Les évaluations officielles de l'administration des contributions directes pour 1851, 1879 et 1884 sont les suivantes :

	VALEUR VÉNALE DE L'HECTARE.		
	1851.	1879.	1884.
Arrondissement de Nancy	2,164 fr.	2,337 fr.	2,138 fr.
— Briey	1,471	1,606	1,476
— Lunéville. . . .	1,475	1,607	1,391
— Toul.	1,515	1,456	1,295
Ensemble. . . .	1,674	1,773	1,594

Le chapitre VII comprend les animaux de ferme, les instruments de culture et les fourrages.

Le chapitre VIII fait connaître les variations du prix de l'argent, c'est-à-dire, le taux moyen des placements. « Le paysan lorrain, dit le mémoire, n'a jamais disposé de capitaux mobiliers considérables; ses épargnes ont toujours été employées à l'achat de quelques parcelles de terre ou à l'amélioration de son train de culture. Mais il a eu souvent à emprunter, dans les moments difficiles, aux capitalistes du jour et, par suite, le taux de l'argent a une réelle influence sur la situation des campagnes. » M. Guyot s'est surtout servi des *rentes constituées,* qu'il ne faut pas confondre avec les *rentes foncières.* Au XIIe siècle, les chevaliers partant pour la croisade empruntaient, sous forme de rentes constituées, à 12 1/2 p. 100. Aux XIVe et XVe siècles, le taux varie de 7 à 10; il oscille entre 6 et 7 jusqu'au milieu du XVIIe; plus tard, il se fixe presque à 5 p. 100.

Avec le chapitre IX, nous passons du budget des dépenses au budget des recettes, c'est-à-dire aux salaires. C'était là un des points les plus importants de l'enquête de M. Guyot et il y a mis tous ses soins. Pour rendre comparables les nombreuses données qu'il a pu réunir, il les ramène soit au prix de la journée de l'ouvrier non nourri, soit aux gages annuels des domestiques attachés à la maison. La hausse, dans ces deux cas, ne s'interrompt guère que pendant les terribles années de la guerre de Trente ans et au commencement du XVIIIe siècle. Exemples :

	Journée d'ouvrier non nourri.		Salaires annuels.	
	Manœuvre. Homme.	Manœuvre. Femme.	Domestique. Homme nourri.	Domestique. Femme nourrie.
1526—1550 . . .	0f75c	0f45c	»f	»f
1576—1600 . . .	1 15	0 64	»	»
1626—1650 . . .	0 96	0 71	69	45
1676—1700 . . .	1 19	0 80	71	»
1701—1726 . . .	0 95	0 75	70	28
1726—1750 . . .	0 86	0 62	54	27
1751—1775 . . .	0 88	0 65	61	58
1776—1800 . . .	0 95	0 67	94	55
1826—1850 . . .	1 50	1 00	200	125
1851—1871 . . .	2 15	1 45	300	150
1872—1885 . . .	2 50	1 75	400	200

II.

Il résulte du tableau qui précède que les cent dernières années ont vu les salaires ruraux quadrupler, dans l'Est de la France, et comme les autres prix, considérés dans leur ensemble, sont loin d'avoir suivi une marche aussi rapide, il suffirait de cette comparaison sommaire pour réfuter les vaines allégations de ceux qui reprochent à notre siècle de n'avoir rien fait pour la masse des travailleurs. Aucun esprit impartial ne peut nier que leur condition se soit notablement améliorée depuis la fin de l'ancien régime. Mais les siècles se suivent et ne se ressemblent pas. Tous ceux qui ont approfondi l'histoire de la Lorraine savent que ses misères d'il y a deux cent cinquante ans avaient été précédées de périodes infiniment plus clémentes et ce sont ces oscillations successives du bien-être dans les villages lorrains que M. Guyot a tenu à mesurer d'une manière presque mathématique. « Nous avons,

dit-il, préparé et rendu comparables les divers éléments de recettes et de dépenses d'un budget de paysan ; il s'agit maintenant d'effectuer la comparaison et d'en faire sortir la relation qui sera l'expression de l'aisance aux différentes époques. Le problème que nous nous proposons consiste à former pour l'époque actuelle le budget d'une famille de paysan et à le comparer avec les budgets des époques antérieures, dressés suivant les mêmes bases et dans lesquels les variables seront les prix des denrées et les salaires. »

Pour établir le budget actuel de son ménage de villageois, l'auteur s'inspire des modèles fournis par Le Play et ses disciples. Comme bases des recettes du petit paysan propriétaire, voici les hypothèses auxquelles il s'est arrêté et qu'il appliquera, telles quelles, à toutes les périodes :

Immeubles.

Maison (300 journées de maçon).
Terre (3 hectares).
Pré (75 ares).
Vigne (10 ares).

Matériel.

1 chariot.
2 harnais.
1 charrue.
Divers.

Animaux.

1 cheval.
1 bœuf.
1 vache.
4 moutons.
1 porc.

Salaires.

300 journées d'homme.
250 journées de femme.

Avec les taux de la période 1872-1885, le revenu procuré à la famille par son capital et par son travail monte à 1,400 ou 1,500 fr., savoir :

	CAPITAL.	TAUX.	PRODUIT.
Immeubles.	6,362 fr.	3 p. 100	191 fr.
Matériel.	360	5 —	18
Animaux	1,172	5 —	59
Salaires.	»	»	1,187
Total des recettes.			1,455 fr.

« Admettons, poursuit M. Guyot, — et il nous semble qu'il aurait pu faire l'économie de cette hypothèse, — admettons que le produit de ces recettes soit intégralement dépensé. Nous supprimons ainsi l'élément *épargne* des budgets de Le Play ; nous passons également sous silence l'article *dette et impôts,* et enfin les *besoins moraux,* parce que pour les uns et les autres l'évaluation exacte est impossible. » Il en résulte que la répartition de la recette se fait uniquement entre trois chefs de dépenses : *nourriture, vêtement* et *habitation.* Et voici cette répartition :

Nourriture. .	1. Céréales et pain.	0.250	0.600
	2. Viande.	0.025	
	3. Lard	0.050	
	4. Poisson	0.020	
	5. Laitage	0.037	
	6. Œufs	0.038	
	7. Graisse, huile.	0.030	
	8. Légumes.	0.100	
	9. Condiments.	0.015	
	10. Boissons.	0.035	
Vêtement . .	11. Habits.	0.160	0.200
	12. Chaussures.	0.140	

Habitation . .	13. Logement	0.070	0.200
	14. Mobilier	0.050	
	15. Chauffage	0.060	
	16. Éclairage	0.020	
	Total		1.000

En ne tenant ainsi compte que des dépenses correspondant aux nécessités matérielles de la vie, on voit que l'alimentation représente ici 60 p. 100 du total, le vêtement 20 p. 100, le logement 12 p. 100, le chauffage et l'éclairage 8 p. 100.

Ces proportions n'ont rien d'invraisemblable. Elles concordent à peu près avec celles que nous avions nous-même proposées dans notre *Essai sur les variations des prix au* XIXe *siècle* et avec celles des statisticiens allemands :

	PROPORTIONS INDIQUÉES PAR :			
	M. Guyot.	M. de Foville.	M. Engel.	M. Hampke.
	—	—	—	—
Nourriture	60 p. 100	67 p. 100	65 p. 100	60 p. 100
Vêtement	20 —	15 —	13 —	18 —
Logement	12 —	12 —	16 —	15 —
Éclairage, chauffage. .	8 —	6 —	6 —	7 —
	100 p. 100	100 p. 100	100 p. 100	100 p. 100

Une fois ses seize coefficients établis, M. Guyot les combine avec le revenu total de 1,455 fr. qu'il attribue au paysan propriétaire d'aujourd'hui et chiffre ainsi les dépenses effectives : 364 fr. de céréales, 36 fr. de viande, etc... Puis, choisissant dans chaque groupe une denrée-type dont les variations seront supposées égales à celles de tous les produits du même ordre, il convertit chaque dépense en quantité consommée : 20.7 hectolitres de blé, 28 kilogr. de bœuf, 36.4 kilogr. de lard et ainsi de suite (1).

Reste à établir la comparaison des budgets anciens avec le budget actuel. C'est le nœud du problème et, arrivé à ce point délicat, il serait facile de dérailler. M. Guyot s'en est assuré lui-même; car il a tour à tour essayé deux méthodes, dont l'une l'aurait conduit à de bien étranges conclusions, s'il n'en avait discerné à temps le côté faible.

Cette première méthode consistait à admettre qu'à toute époque le revenu du paysan propriétaire se partageait de la même façon qu'aujourd'hui entre les divers chefs de dépenses. Ainsi le revenu du paysan étant évalué à 633 fr. pour la période 1626-1650, M. Guyot répartissait ces 633 fr. comme les 1,455 fr. d'aujourd'hui : pain, 0.250 p. 1,000 ; viande, 0.025 ; ...vêtement, 0.200, etc... Et, passant encore des crédits ainsi ouverts à chaque sorte de consommation aux quantités correspondantes, il allouait au paysan du XVIIe siècle : 8.8 hectolitres de blé (au lieu de 20.7), 19.8 kilogr. de bœuf (au lieu de 28), etc... « Il est facile, ajoutait-il, de comparer ces quantités avec celles de 1872-1885, en prenant ces dernières comme dénominateurs ; nous aurons ainsi la relation élémentaire des deux époques pour chaque nature des dépenses, soit 0.426 pour le blé, 0.709 pour la viande,... ce qui veut dire qu'en 1626-1650, le paysan consomme en blé les 436 millièmes de 1872, en

(1) Il eût peut-être été plus simple de chiffrer directement les consommations annuelles et de passer des quantités consommées aux dépenses, au lieu de remonter des dépenses aux quantités consommées.

viande les 709 millièmes; etc... Une dernière opération consiste à réduire tous ces rapports en un seul, qui exprimera la relation d'ensemble. Pour cela, il suffit de multiplier chaque rapport élémentaire par le coefficient d'importance de la dépense correspondante : l'addition nous fournira la relation cherchée, inférieure ou supérieure à l'unité, suivant que l'aisance de l'époque considérée sera moindre ou plus grande que celle de l'époque-type 1872-1885. Nous trouvons ainsi 0.639 pour le résultat de 1626-1650, ce qui veut dire que l'aisance relative d'une famille de paysans propriétaires, pour cette époque malheureuse, peut être représentée par 0.639, celle de 1872-1885 étant prise pour unité. »

C'était un peu compliqué, comme on le voit; mais cela pouvait paraître spécieux, et si M. Guyot n'avait pas reconnu lui-même le vice caché de cette manière d'opérer, il nous aurait apporté des conclusions fort extraordinaires, car, l'aisance actuelle étant prise pour unité, il aurait obtenu l'échelle suivante :

Situations successives du paysan propriétaire.

PÉRIODES.	REVENU.	AISANCE.	PÉRIODES.	REVENU.	AISANCE.
1451-1475. . . .	446 fr.	1.089	1676-1700. . . .	676 fr.	0.841
1476-1500. . . .	476	1.021	1701-1725. . . .	546	0.866
1501-1525. . . .	466	1.057	1726-1750. . . .	486	0.751
1526-1550. . . .	422	0.893	1751-1775. . . .	519	0.746
1551-1575. . . .	531	0.967	1776-1800. . . .	576	0.701
1576-1600. . . .	614	0.817	1801-1825. . . .	»	»
1601-1625. . . .	597	0.706	1826-1850. . . .	945	0.753
1626-1650. . . .	633	0.639	1851-1871. . . .	1,289	0.918
1651-1675. . . .	626	0.881	1872-1885. . . .	1,455	1.000

A ce compte, le bien-être serait maintenant moindre, absolument moindre, dans les plaines de la Lorraine qu'à l'époque où Charles le Téméraire se faisait vaincre et tuer à Nancy. C'était par trop invraisemblable et il n'en fallait pas tant pour convaincre l'auteur qu'il avait dû faire quelque part fausse route. Son erreur momentanée avait été d'admettre que le budget des paysans des XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles, se partageait de la même manière que celui du paysan du XIXe siècle, oubliant que tous les prix sont loin d'avoir haussé ou baissé parallèlement et que, selon les époques, les budgets ruraux ont dû faire des parts différentes aux frais de nourriture, aux frais d'habillement, aux frais d'habitation. Lorsqu'il y a 250 ans le pain coûtait cher et les tuiles bon marché, le paysan, au lieu de mourir de faim dans une grande maison, faisait naturellement profiter sa table des économies qu'il était à même de réaliser sur son habitation. Et ainsi du reste.

Les proportions primitivement admises par M. Guyot devenaient donc fort trompeuses pour les époques lointaines. Et il y a cela de remarquable que l'erreur commise allait toujours dans le même sens : elle était toujours au détriment du présent et en faveur du passé, puisque, dans les anciens budgets, elle exagérait la part des produits qui ont subi le plus de hausse et réduit celles des denrées qui ont le moins augmenté.

Il nous a paru utile de profiter des confidences de M. Guyot pour montrer combien il faut, en ces délicates matières, se défier de soi-même et des autres. Il est si facile de proclamer l'apparente rigueur d'une démonstration soi-disant mathématique au lieu d'en rechercher le vice caché. Il n'aurait tenu qu'à M. Guyot de

persuader à ses lecteurs que les Lorrains d'aujourd'hui sont plus misérables que ceux d'il y a quelques siècles. C'est pourtant le contraire qui est vrai, et il a suffi à notre auteur de changer de méthode pour s'en convaincre et pour nous le prouver.

Voici le procédé très simple et très suffisamment correct auquel il s'est arrêté, après mûr examen. Pour chaque époque, pour chaque quart de siècle, il a fait le compte des dépenses correspondant à des consommations égales aux consommations actuelles et cette dépense hypothétique est devenue le dénominateur d'une fraction ayant pour numérateur le revenu dont les familles rurales disposaient anciennement. De 1626 à 1650, par exemple, 20.7 hectolitres de blé coûtaient 371 fr., 28 kilogr. de bœuf 22 fr., etc... Soit en tout, pour un régime identique au régime actuel, une dépense de 1,306 fr. Or le revenu n'était que de 633. Dans ces conditions, l'aisance actuelle étant prise pour unité, on peut représenter celle du second quart du XVIIe siècle par $\frac{633}{1,306} = 0.48$.

C'est en procédant de la sorte que M. Guyot a pu établir, comme suit, le tableau des variations réelles de l'aisance dans les campagnes lorraines :

Situations successives du paysan propriétaire.

PÉRIODES.	REVENU.	AISANCE.	PÉRIODES.	REVENU.	AISANCE.
1451-1475. . . .	446 fr.	0.86	1676-1700. . . .	676 fr.	0.69
1476-1500. . . .	476	0.85	1701-1725. . . .	546	0.72
1501-1525. . . .	466	0.85	1726-1750. . . .	486	0.63
1526-1550. . . .	422	0.73	1751-1775. . . .	519	0.65
1551-1575. . . .	531	0.78	1776-1800. . . .	576	0.60
1576-1600. . . .	614	0.70	1801-1825. . . .	»	»
1601-1625. . . .	597	0.57	1826-1850. . . .	945	0.70
1626-1650. . . .	633	0.48	1851-1871. . . .	1,289	0.90
1651-1675. . . .	626	0.67	1872-1885. . . .	1,455	1.00

Le tableau, ainsi rectifié, n'a plus rien d'invraisemblable quand on sait quelles ont été, de siècle en siècle, les vicissitudes de la Lorraine. C'est une histoire très spéciale que celle de cette belle province et ses vicissitudes ne correspondent pas toujours, dans le passé, à celles des autres parties de la France. Si les campagnes de l'Est ont vu, par exemple, leur bien-être grandir sous Louis XIV et décroître sous ses successeurs, les choses ont suivi ailleurs une marche contraire. Mais de pareilles divergences ne doivent pas nous surprendre; l'étroite solidarité qui existe aujourd'hui, à tant de points de vue, entre l'Est et l'Ouest, entre le Nord et le Midi, tient à des causes qui n'ont commencé à agir qu'au cours de ce siècle. Plus les destinées économiques du peuple lorrain ont été, jadis, différentes de celles des autres populations françaises, plus il faut savoir gré à M. Guyot d'en avoir si nettement dégagé et fixé l'histoire.

A. DE FOVILLE.

III.

DE LA NÉCESSITÉ D'UNE STATISTIQUE DES ACCIDENTS (1).

Messieurs, il y a manifestement quelque témérité, de la part d'un conscrit de la statistique, tel que moi, à venir signaler à ses vétérans une lacune dans leurs recherches, un *desideratum* à leurs travaux. Néanmoins, surtout en ce moment, la question que je me propose d'examiner très brièvement présente un tel intérêt que, tout en m'excusant par avance, j'ose compter sur votre indulgence.

Vous n'ignorez pas, en effet, Messieurs, que la Chambre des députés vient de voter en seconde délibération une loi sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail. Je n'ai pas l'intention de l'étudier ici : ce ne serait ni le lieu, ni le moment. Je me contenterai de dire que, à mon sens, cette loi est mauvaise, foncièrement mauvaise ; et je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de personnes qui la croient bonne et pratique, en dehors, bien entendu, non pas même de ceux qui l'ont votée (il y aurait, à cet égard, certainement beaucoup d'exceptions à signaler), mais en dehors de ceux qui l'ont préparée. Elle a été, d'ailleurs, très complètement critiquée par notre savant collègue, M. Cheysson, dans un exposé lumineux qu'il en a fait à la Société d'économie politique, le 5 mars dernier, exposé que beaucoup d'entre vous ont assurément lu avec l'intérêt qu'il mérite.

Une des parties les plus défectueuses de cette loi est incontestablement celle qui s'occupe de l'assurance des ouvriers contre les accidents. La loi, en effet, ne s'est pas contentée de poser le principe du risque professionnel, applicable dans tous les cas, et d'en tirer les conséquences les plus exagérées à l'encontre des patrons, qui semblent avoir été, pardonnez-moi l'expression, de véritables têtes de Turcs contre lesquelles tout était permis. Elle a encore, sans aller jusqu'à proclamer l'assurance obligatoire, précisé les conditions dans lesquelles les chefs d'industrie pourraient se garantir contre les conséquences pécuniaires des accidents qui viendraient à atteindre leurs ouvriers. Il y aurait, il faut le reconnaître, injustice à blâmer les auteurs de la loi, du moment où ils admettaient les principes de responsabilité auxquels ils ont cru devoir se rallier, d'avoir offert aux patrons les moyens de se mettre à l'abri des résultats désastreux qu'ils auront pour eux.

Je dirai même que, n'étant point partisan de l'assurance obligatoire, je trouve qu'on peut féliciter la Chambre sur le libéralisme dont elle a fait preuve sur ce point spécial : c'est peut-être la seule occasion qu'on ait de lui adresser des compliments au sujet de l'œuvre qu'elle vient de perpétrer ; il ne faut pas la laisser échapper. Quatre solutions, en effet, pas une de moins, sont offertes aux chefs d'industrie pour couvrir leur responsabilité. D'abord, ils peuvent rester leurs propres assureurs ; et ici je proteste tout de suite contre l'apparence de paradoxe qu'il peut y avoir à dire qu'un moyen de s'assurer est précisément de ne contracter aucune assurance ; on peut, en effet, fort bien imaginer un grand industriel, une compagnie importante, qui, prélevant chaque année une portion déterminée de ses bénéfices, l'emploie à constituer et à alimenter une caisse particulière d'assurance qui présentera toutes les garanties désirables et dont les ressources suffiront largement à faire face à

(1) Communication faite à la Société de statistique, dans sa séance du 18 juillet 1888.

toutes les éventualités ; les exemples d'une semblable organisation ne manquent pas. — En second lieu, le patron peut contracter une police avec une compagnie privée ; c'est ce que beaucoup d'industriels ont déjà fait et font encore tous les jours, et la loi nouvelle leur laisse, à cet égard, toute liberté. — Puis, et c'est ici une des innovations de la loi, il pourra être constitué des syndicats d'assurance mutuelle entre chefs d'industrie, dans les conditions déterminées par cette loi, syndicats par lesquels, moyennant les cotisations payées annuellement par leurs membres, seront assurés le paiement des indemnités et le service des rentes fixées par le législateur. — Enfin, et en dernier lieu, il y a la Caisse d'assurances par l'État, créée en 1868, et à laquelle la loi nouvelle fait subir de notables modifications. Cette tentative faite pour galvaniser une institution, pour ainsi dire, mort-née, a-t-elle quelque chance de succès ? Il est bien difficile de se prononcer dès à présent ; mais ce qu'on peut, presque à coup sûr, prédire, c'est qu'il y a de grandes chances pour qu'elle coûte cher à l'État.

Des quatre combinaisons dont il s'agit, il semble résulter de la discussion qui a eu lieu à la Chambre que c'est surtout celle des syndicats d'assurance mutuelle qui aurait les préférences marquées de la commission ; elle était loin cependant de dédaigner la caisse d'État, et, si l'on songe aux difficultés que présenteront l'organisation et le fonctionnement des syndicats, on est fondé à croire que beaucoup d'industriels auront recours à cette caisse. « Dès lors (et je demande à M. Cheysson la permission d'emprunter quelques lignes à son travail), avec des primes sans doute insuffisantes, telles que les fixe le projet de loi, nulle autre combinaison ne pourra subsister à côté d'elle. C'est le résultat ordinaire de la juxtaposition d'une industrie d'État avec l'industrie libre. L'État peut perdre, puisqu'il puise dans le Trésor et fait payer ses déficits industriels à tous les contribuables ; l'industrie libre n'a donc qu'à déserter la lutte. Dans le cas dont il s'agit, si la caisse d'État fonctionne à perte, les nombreux ouvriers non admis au bénéfice de la loi paieront pour ceux qui en profitent, ce qui aggravera encore l'inégalité de situation entre eux. Si la caisse gagne, l'État aura l'air de spéculer sur les accidents, au détriment des patrons et des ouvriers assurés. En tous cas, la fixation des risques et des tarifs est chose tellement délicate et technique qu'il semblerait à tous égards plus prudent de la renvoyer à un règlement d'administration publique que de l'insérer dans la loi et d'en rendre ainsi le redressement plus malaisé. »

Tel n'a pas été l'avis de la commission et, après elle, de la Chambre, qui ont cru devoir, dans la loi elle-même, diviser les professions en cinq classes, suivant les dangers que chacune d'elles leur paraissait présenter, et fixer d'avance les primes qu'elles devront payer. Je dis « leur paraissait présenter », parce que c'est, en réalité, sans aucune base précise d'appréciation que cette classification a été établie ; et, malgré les prétentions à l'infaillibilité, que, pendant tout le cours de la longue discussion de la loi, la commission n'a cessé d'afficher, on peut, sans être taxé d'irrévérence, soutenir que, en faisant son classement, elle a agi empiriquement et de chic.

Était-ce tout à fait sa faute ? Peut-être non, et c'est ici qu'apparaît la lacune que je me permettais de signaler au début de ces observations, en m'excusant de la liberté grande. Il n'existe pas, en effet, en France, de statistique complète et méthodique des accidents, sur laquelle il fût possible aux auteurs de la loi d'appuyer une opinion raisonnée. Ce qu'on peut leur reprocher, c'est de n'avoir rien fait pour se

renseigner d'une façon quelque peu positive. Depuis cinq ans et plus que le monde parlementaire étudie la question des accidents du travail, depuis quatre ans qu'une première proposition a été votée par la Chambre des députés, on a eu cependant le temps de se rendre compte de cette absence de statistique, et pas un ministre ne s'est trouvé pour en faire réunir les éléments, pas un député pour le demander. De telle façon que, pendant les deux délibérations successives, le rapporteur et ses collègues de la commission ont dû sans cesse, et faute de mieux, s'en référer aux statistiques allemandes, sans que personne ait songé à se préoccuper de savoir si les conditions de travail sont identiques en France et en Allemagne, et si, par suite, les résultats sont assimilables ou exactement comparables.

Et pourtant, puisque l'on invoquait si souvent et à tout propos l'exemple de nos voisins d'outre-Rhin, on avait une belle occasion d'aller plus loin et de pousser l'imitation jusqu'au bout. Voici, en effet, ce que je lis dans le travail si substantiel et si complet de M. Ed. Grüner sur les lois d'assistance ouvrière en Allemagne. Quand on s'occupa de préparer la loi sur les accidents, « des bases certaines lui manquaient (au Gouvernement) pour les calculs dans la question des charges créées par les accidents (absolument comme en France). Aussi, le 11 juillet 1881, le chancelier demanda-t-il à tous les industriels de l'Empire d'établir pour quatre mois (août à novembre) une statistique complète et détaillée de tous les accidents, en suivant des tracés et instructions précises. Ce travail fut exécuté avec beaucoup de bonne volonté et de sérieux, et on eut, à la fin de 1881, une *statistique complète* pour une période de quatre mois, embrassant près de deux millions d'ouvriers.

« Cette statistique porta sur 92,554 exploitations et 1,957,548 ouvriers. Elle indiqua que, pendant ces quatre mois, les accidents avaient eu les conséquences suivantes :

Ouvriers tués ou morts des suites de leurs blessures	662
— devenus invalides	560
— simplement blessés et guéris après traitement plus ou moins long	28,352

En admettant la même proportion pour toute l'année, on aurait par an :

	Sur 1,957,548 ouvriers.	Soit, par 1,000 ouvriers.
Tués	1,986	1.01
Invalides	1,680	0.86
Total des blessés, tués ou devenus invalides	88,722	45.30

Le nombre de journées de traitement fut, en moyenne, de 20 par cas d'accident.

D'autre part, je trouve dans la communication de M. Cheysson, dont j'ai parlé tout à l'heure, les renseignements suivants : « En Allemagne, où une organisation récente a permis de dresser une statistique plus complète, embrassant l'ensemble de toutes les industries, on a constaté en 1886, pour 3,473,435 ouvriers, un total de 101,159 victimes, sur lesquelles on en compte 10,540 atteintes de blessures graves, soit un dixième environ du total, savoir :

Morts	2,716
Invalidité comprise entre 13 semaines et 6 mois	2,085
— d'une durée supérieure à 6 mois	1,778
— permanente (totale ou partielle)	3,961
Total des blessures graves	10,540

« Ces morts ont laissé 1,802 veuves et 3,949 enfants.

« En Italie, d'après des relevés qui portent sur la période 1879 à 1881, on compterait 8,783 victimes par an, dont 697 morts. »

Avons-nous, en France, quelque chose d'analogue, ou seulement d'approchant? Hélas! non. Je sais bien que quelques compagnies d'assurance contre les accidents ont pu se faire, après un certain nombre d'années d'exercice et d'expérience, une opinion à peu près exacte sur la valeur des risques qu'elles sont appelées à garantir. Mais, outre que ces renseignements, ces statistiques si l'on veut, sont forcément restreints et limités soit à certaines industries, soit à quelques représentants d'une même industrie, ce qui est loin d'avoir la valeur d'un travail général et d'ensemble, tout en suffisant à peu près aux compagnies pour les besoins de leur industrie, elles se gardent bien, et c'est tout naturel, de publier, de divulguer ces renseignements, peu soucieuses de voir des concurrents de plus fraîche éclosion ou moins attentifs mettre à profit leur expérience.

Je sais très bien aussi, et ce n'est pas à vous, Messieurs, que j'ai la prétention de l'apprendre, que certaines publications officielles contiennent quelques renseignements sur les accidents. Ainsi, l'*Annuaire statistique de la France* fait connaître sous la rubrique *Justice criminelle* le nombre des personnes noyées, écrasées, asphyxiées, mortes de faim, d'alcoolisme, etc.; mais il n'y est question en aucune manière des accidents de travail qui se produisent dans les fabriques, sur les chantiers, dans les manufactures, etc. Loin de moi, d'ailleurs, la pensée d'en faire un reproche au savant rédacteur de l'Annuaire : il ne peut mettre en œuvre et utiliser, avec sa grande compétence, que les matériaux qui existent. Il y a bien la *Statistique de l'industrie minérale,* qui relève, pour chaque année, le nombre d'accidents survenus dans les mines et les carrières, ou résultant de l'emploi des appareils à vapeur. Il y a bien aussi la *Statistique des chemins de fer,* dans laquelle sont relatés les accidents dont les voyageurs et les employés ont été victimes sur les voies ferrées. Mais, enfin, ces indications sont spéciales à des industries ou à des groupes d'industries particulières, et il faudrait qu'elles fussent étendues à l'ensemble des industries de toute nature, sans exception.

L'administration a bien essayé, si je ne me trompe, d'établir une statistique d'ensemble, en s'appuyant, à ce que je crois, sur les données fournies par la Caisse d'assurances par l'État créée en 1868; mais, outre que les adhérents sont en nombre beaucoup trop restreint pour fournir des renseignements sérieux, il faut encore observer que cette caisse n'a pas à tenir compte des accidents n'entraînant qu'une incapacité temporaire de travail, ce qui laisse en dehors des calculs un élément d'appréciation des plus importants. Il n'y a donc point lieu de s'étonner si l'essai de statistique officielle accusait huit accidents par mille ouvriers dans une année, tandis que la moyenne relevée par deux grandes compagnies d'assurances était, pour l'une, de 18 $^1/_2$ p. 100, et, pour l'autre, de 27 p. 100!

Ces écarts considérables démontrent la nécessité d'un travail général, entrepris d'une manière méthodique, et qui, en définitive, serait d'une réalisation relativement facile. L'État dispose d'un personnel nombreux auquel des instructions claires et précises permettraient d'arriver à un résultat satisfaisant. Ce que font pour l'industrie des mines, pour les appareils à vapeur et pour les chemins de fer les ingénieurs au corps des mines, les gardes-mines et les commissaires de surveillance administrative, l'État n'a qu'à demander à ses autres agents de le faire pour toutes

les industries; les fonctionnaires de tout grade du corps des ponts et chaussées, les parquets, les municipalités, les commissaires de police, etc., sont les intermédiaires tout indiqués; les inspecteurs du travail des enfants dans les manufactures trouveraient là le moyen d'être plus vraiment utiles qu'en taquinant les industriels ou en contrariant les parents qui veulent faire travailler leurs enfants.

Quant au mode de procéder, on trouverait un exemple vraiment pratique à suivre dans ce qui se fait en Allemagne. Les accidents sont relevés par les divers agents de l'administration et immédiatement signalés au bureau de la statistique de Berlin, au moyen de cartes. Ces cartes contiennent vingt questions relatives au nom et au domicile de la victime, à sa famille, à son état de célibataire, de marié, de veuf ou de divorcé, au point de savoir s'il a des parents dans le besoin ou des enfants non élevés, quelles sont sa situation, sa profession, ses relations comme ouvrier ou comme serviteur, comment il a été frappé, si c'est dans l'exercice de sa profession, pour quelle cause, où et quand, si sa blessure a été grave, s'il est mort immédiatement ou plus tard, ou bien quelle est la nature de la blessure, si quelques-uns de ses membres ont été atteints, et lesquels, combien de temps a duré son incapacité de travail, enfin quelle est sa fortune, sa manière de travailler, son salaire, s'il est membre d'une société de secours mutuels ou s'il est bénéficiaire d'une assurance contre la responsabilité des patrons ou contre les accidents en général.

Ce système me paraît de tous points excellent. S'il était adopté, on pourrait peut-être exprimer le vœu que les cartes fussent classées : 1° d'après la situation personnelle des victimes, en distinguant suivant que l'accident aurait eu tel ou tel dénouement; 2° d'après les causes des accidents, en distinguant suivant l'âge et le sexe des victimes; 3° d'après la profession des victimes, en ne tenant compte que des principales branches d'industrie, avec l'indication des causes des accidents et de leur issue fatale ou non.

Une statistique des accidents établie dans de semblables conditions rendrait de très réels services, et permettrait au Parlement de se prononcer en connaissance de cause sur les questions qui lui sont soumises. Quand, en effet, on cherche à résoudre un problème, la première pensée qui devrait venir à l'esprit serait d'en bien connaître tous les éléments, de façon à ne point marcher à l'aventure; si l'on néglige cette précaution capitale, on est à peu près certain de faire fausse route. Or, qu'a-t-on fait, jusqu'à présent, dans l'élaboration des nombreux projets auxquels a donné naissance le désir non seulement de réglementer, en matière d'accidents du travail, la responsabilité des patrons, mais encore de faire allouer aux ouvriers victimes de ces accidents, ou à leurs familles, des secours temporaires ou des pensions viagères à payer soit par la caisse d'État, soit par les associations d'assurances mutuelles? Qu'a-t-on fait, enfin, dans l'élaboration de la loi qui vient d'être adoptée par la Chambre des députés? A-t-on cherché à se rendre compte, même approximativement, des dépenses qu'entraînerait l'application du nouveau système, du chiffre des primes qu'il faudrait demander pour faire face à ces dépenses, des subventions que l'État devrait fournir pour combler le déficit, etc.? En aucune manière; et personne ne semble avoir remarqué et n'a fait ressortir l'indispensable nécessité des recherches de cette nature.

Il en est résulté, et c'est par cette comparaison que je termine, que la loi qui

vient d'être votée, a fixé, pour l'assurance par la caisse d'État, des primes manifestement insuffisantes. Ces primes sont :

Pour les industries classées au tableau		A, de 24 fr. p. 1,000 fr. de salaires.	
—	—	B, de 18 fr.	—
—	—	C, de 12 fr.	—
—	—	D, de 9 fr.	—
—	—	E, de 6 fr.	—

Et ces primes sont destinées à faire face aux indemnités excessivement élevées prévues par la loi, dues dans tous les cas, même si l'accident provient de la faute lourde de la victime.

A côté de ce tableau, je place le tarif d'une compagnie d'assurance qui garantit, en cas d'incapacité temporaire, la moitié du salaire quotidien; en cas de mort, 300 fois ce salaire; en cas d'infirmités, suivant leur degré, 400 fois, 200 fois et 100 fois ce même salaire. Ici, les professions sont divisées en huit classes, au lieu de cinq adoptées par la loi; la prime, calculée à tant pour cent du salaire, est de :

0 fr. 25 c. p. 100 pour la 1re classe.
0 fr. 45 c. p. 100 pour la 2e classe.
0 fr. 80 c. p. 100 pour la 3e classe.
1 fr. 20 c. p. 100 pour la 4e classe.
1 fr. 50 c. p. 100 pour la 5e classe.
2 fr. p. 100 pour la 6e classe.
2 fr. 50 c. p. 100 pour la 7e classe.
3 fr. p. 100 pour la 8e classe.

Je dois ajouter que, pour ces primes, la compagnie garantit la responsabilité civile du patron jusqu'à concurrence de 5,000 fr.; il y a lieu, en conséquence, de réduire ces primes d'un cinquième pour arriver à une comparaison exacte. En calculant ainsi, et en prenant, pour ne pas nous étendre davantage, la 8e classe, qui comprend les mêmes industries que le tableau A de la loi, nous arrivons à une prime à peu près égale de part et d'autre. S'il s'agissait de payer des indemnités semblables, ce serait parfait. Mais les pensions et allocations prévues par la loi sont telles que l'on doit, sans aucune exagération, prévoir une insuffisance de 50 p. 100, ce qui ne laissera pas que de grever très sensiblement le budget. Il faut espérer que le Sénat, quand la loi lui sera soumise, s'en rendra compte; mais le seul moyen de lui permettre d'apprécier sérieusement les choses serait, je le répète, de lui mettre sous les yeux une statistique complète des accidents industriels, ne dût-elle, provisoirement, porter que sur une période de temps limitée.

Henry DUHAMEL.

IV.

LA POPULATION DE LA CHINE (1).

L'Empire chinois est fondé sur la conquête et la plupart de ses institutions ont une origine militaire. Le gouvernement ne s'est jamais préoccupé de rendre au code chinois une forme purement civile, et s'est contenté d'y apporter des additions successives au fur et à mesure des besoins du moment. C'est ainsi que la loi du recensement est inscrite dans la partie du code chinois qui concerne l'administration militaire et a pour titre particulier : *Loi pour la recherche des traîtres et des espions*. Cette loi, qui frappe de la peine du bannissement ceux qui font alliance avec les étrangers, présume que chaque habitant doit avoir un domicile et veille à ce qu'il soit inscrit sur un registre. Dans chaque ville, bourg, village et hameau, il doit être établi, par chaque dizaine de familles, une tablette ou planchette de bois sur laquelle sont inscrits les noms et le nombre des habitants. Dix familles forment une centurie ou *chia* dont l'administration est confiée à un ancien. Dix centuries sont placées sous la juridiction d'un maire appelé par le code *pau chang* ou *pau chia*. Le maire doit tenir au courant un registre comprenant le nom de chaque chef de famille et le nombre des membres de la famille. Chaque fois qu'un chef de famille quitte son domicile, le fait doit être mentionné sur le registre ; lorsqu'il y retourne, on doit procéder à une enquête pour savoir l'endroit d'où il vient et mention doit en être également faite par le maire. Tout hôtelier est spécialement tenu d'inscrire sur un livre les noms et professions des voyageurs qui passent la nuit dans son hôtellerie, le montant de leurs bagages, leur suite, le nombre de leurs chevaux et bêtes de somme ainsi que leur lieu de destination. Les monastères doivent aussi tenir un registre d'une forme déterminée, sur lequel sont inscrits les noms des moines bouddhistes ou taoïstes résidant dans la communauté ainsi que la mention de leur entrée et de leur sortie.

A l'origine, ce recensement avait pour but d'établir le nombre des Chinois soumis à l'impôt personnel, ou ce qui revenait au même, le nombre des habitants en état de porter les armes. D'après la loi, le nombre des habitants de chaque localité devait être envoyé chaque année au bureau des recettes du Trésor. Mais un grand nombre de pères de famille omettant de déclarer les accroissements survenus dans les familles, de peur d'être soumis à une augmentation d'impôt, il fut décidé, en 1711, que le nombre des personnes soumises à l'impôt et inscrites sur les rôles des contributions serait fixé une fois pour toutes pour chaque localité. Il fut décrété, en 1713, que ce nombre ne pourrait jamais être augmenté, quelles que fussent les augmentations postérieures de la population. Cette loi opéra un grand changement dans l'attitude des populations vis-à-vis du gouvernement ; ne craignant plus une augmentation d'impôt, elles fournirent des renseignements plus exacts et l'on voit les chiffres officiels du recensement s'accroître dans de fortes proportions. En 1716, il fut décidé que si les déclarations faites par le chef de famille, antérieurement à la nouvelle loi, étaient inférieures à la réalité, il serait ajouté d'office un homme fait à

(1) D'après un article inséré dans le *North China Herald*, dans ses numéros des 15 juillet, 5 et 19 août 1887.



la liste définitive, sans que pour cela les membres qui viendraient par la suite accroître la famille fussent passibles de la taxe.

Cette taxe personnelle, cette capitation a toujours existé depuis la dynastie Han ; elle a été payée séparément ou bien comme taxe additionnelle à l'impôt foncier. Ainsi, pour la province de Kiang-Su, la taxe de population est fixée à 239,546 taëls, plus une charge proportionnelle pour les mois intercalaires, et l'impôt foncier ordinaire s'élève à 3,116,826 taëls ; ce qui donne 1 taël par 80 personnes ou 16 familles pour l'impôt personnel et $^{1}/_{7}$ de taël par tête ou $^{3}/_{4}$ de taël par famille pour l'impôt foncier.

Bien que le montant de l'impôt personnel soit désormais fixé d'une manière invariable, le recensement de la population continue à être effectué chaque année et envoyé au bureau des recettes du Trésor par tradition du temps où le chiffre de la population était destiné à servir de base à l'impôt.

Le gouvernement chinois essaya, en 1735, d'inaugurer un dénombrement quinquennal de la population, mais sa tentative avorta complètement. Au mois de décembre de chaque année les gouverneurs des provinces devaient réunir les listes envoyées par les villes de leur ressort et en fournir sur papier jaune un état détaillé qui devait être présenté à l'Empereur en même temps qu'un second exemplaire serait transmis à l'administration compétente. Le dénombrement quinquennal ayant été abandonné, après un court essai, on revint à l'ancien recensement annuel et l'on décida qu'il serait remis entre les mains des historiens officiels et déposé dans les archives nationales. De plus, on devait établir en même temps avec précision la quantité de grains existant dans les entrepôts publics. Enfin, l'empereur Chien-Lung ordonna expressément qu'on procédât à un recensement annuel en suivant les anciennes règles inscrites dans le Chow-le, code antérieur à l'époque de Confucius. Ce souverain ajoute qu'il a voulu obtenir une connaissance exacte de la richesse de son empire et du montant de sa population, l'accroissement de la population étant pour lui et pour son peuple une garantie de la bonne administration et de la sagesse de son gouvernement.

Le lecteur trouvera ci-après plusieurs tableaux statistiques de la population chinoise. Le premier donne la population chinoise en 1885, d'après le document publié par le bureau des recettes du Trésor. Le deuxième tableau, dû à M. Popoff, a été établi à l'aide de divers documents officiels. On remarquera que ces deux tableaux concordent parfaitement. Le tableau suivant donne la population de l'Empire, soumise à la taxe personnelle, de 1723 à 1734. Le dernier tableau, qui se réfère à la population chinoise de 1821 à 1848, est emprunté à un ouvrage récemment paru.

L'examen approfondi de ces divers tableaux aura certainement pour résultat de modifier l'opinion qu'on se fait généralement sur les documents officiels chinois qu'on accuse d'invraisemblance et de fantaisie. L'accroissement de la population chinoise a été, pendant le règne de Taukwang, de 1821 à 1848, de 71,196,758 âmes, soit, en divisant ce chiffre par 28, un accroissement annuel de 2,542,500 habitants. Ce nombre représente les 0.63 p. 100 de 400 millions et correspond à un accroissement annuel d'un individu par groupe de 157 habitants. Or, Malthus évalue l'accroissement annuel à 1 pour 108 en Suède, 1 pour 63 en Russie, 1 pour 62 en Prusse, 1 pour 157 en France et 1 pour 131 en Angleterre. On voit que de tous les pays précités, c'est de la France que la Chine se rapproche le plus au point de vue

de la marche de la population. Le taux de l'accroissement de la population chinoise, tel qu'il résulte du recensement annuel, est donc inférieur à celui de la plupart des pays d'Europe. On peut être surpris de ce résultat, car les causes qui ont produit l'immense population de la Chine existent toujours et sont toujours efficaces : ce sont la fertilité du sol, les progrès constants de l'agriculture et la pratique des mariages jeunes. Toutefois, il faut se rendre à l'évidence et adopter comme bons les chiffres officiels chinois qui probablement restent au-dessous de la réalité, mais ne s'en écartent que fort peu. Sans doute, les parents omettent souvent d'inscrire leurs fils sur les listes du recensement pour les soustraire à la conscription, les maires envoient quelquefois à l'administration supérieure d'anciennes listes qu'ils n'ont pas pris la peine de mettre à jour, mais ces causes d'erreur qui vicient les résultats ne sont pas suffisantes pour que nous ne puissions accorder aucune créance aux chiffres officiels chinois. Les Barbares occidentaux ne doivent pas se montrer plus exigeants pour la statistique de l'Empire du Milieu qu'ils ne le sont pour bon nombre de leurs propres renseignements statistiques (1).

Parmi les provinces chinoises, il en est une dont la population s'est accrue dans des proportions considérables, c'est celle de Szechuen. Amyot s'étonnait de cet accroissement qui, de 144,000 familles soumises à l'impôt personnel, avait atteint 8,036,342 familles en moins d'un siècle, et cherchait à l'expliquer en disant : « Cet accroissement prodigieux provient sans doute de la présence des réfugiés qui ont cherché un nouveau domicile dans ce pays au temps de la conquête mandchoue. » Lorsqu'il imaginait cette explication, il était loin de songer qu'un siècle plus tard la population du Szechuen serait de 71 millions d'habitants.

Ce n'est donc pas seulement la guerre civile qui a chassé les habitants d'autres provinces de l'Empire pour les faire affluer dans le Szechuen, mais probablement aussi la famine. D'où l'on est amené à tirer cette conclusion, qui ne pourra pas paraître trop hasardée, que si le gouvernement chinois pouvait préserver toutes les provinces de l'Empire de ces fléaux, certaines provinces comme le Kiangsu, dont la population est restée stationnaire depuis 40 ans, auraient vu leur population s'accroître dans de fortes proportions et atteindre des chiffres formidables comme ceux que nous présente la province de Szechuen.

A. Liégeard.

---

(1) Nous possédons, d'ailleurs, un moyen de contrôler, dans une certaine mesure, les chiffres officiels chinois. Le père Allerstein, étant président du bureau d'astronomie en 1760, a pu obtenir le chiffre officiel du recensement qui s'éleva à 197 millions pour cette année et 198 pour l'année suivante. Après les 60 années qui s'écoulèrent depuis cette époque jusqu'au règne de Taukwang, la population chinoise atteignit 355 millions, ce qui donne un accroissement annuel de 2 millions et demi environ, le même que pour la période de 1820 à 1848.

ANNEXES.

1° Population de la Chine en 1885 (d'après un document qui émane du bureau des recettes du Trésor).

PROVINCES.	POPULATION.
Fengtien	4,368,872
Jelnol	725,375
Shantung	36,545,704
Shanse	10,791,341
Honan	22,117,036
Kiangsu	21,259,989
Kiangsi	24,541,406
Chekiang	11,685,348
Hupei	33,600,492
Hunan	21,005,171
Szechuen	71,073,730
Kuangtung	29,740,055
Shensi	8,276,967
Kirin	149,220
Fukien	23,502,794
	319,383,500

OBSERVATIONS.

Les résultats du dernier recensement ne sont pas encore parvenus au bureau des recettes du Trésor pour les provinces suivantes : Chili, Yünnan, Anhwei, Kuangsi, Kueichow. La population actuelle de ces cinq provinces ne peut pas être estimée à moins de 60 millions; si l'on adopte ce dernier chiffre, l'exactitude des renseignements fournis par M. Popoff qui évalue à 380 millions la population actuelle de la Chine se trouve ainsi confirmée.

Les chiffres donnés pour le Fukien sont afférents à l'année 1884.

2° Tableau de la population de la Chine dressé par M. Popoff à l'aide de documents officiels.

PROVINCES.	POPULATION en 1842.	POPULATION en 1882.	AUGMENTATIONS et diminutions.	MILLES CARRÉS anglais.	POPULATION par mille carré.
Shantung	29,529,877	36,247,835	+ 6,717,958	65,104	557
Shansi	17,096,925	12,211,453	— 4,845,472	56,268	221
Honan	29,069,771	22,115,827	— 6,953,941	65,104	340
Kiangsu	39,646,924	20,905,171	— 18,741,753	44,500	470
Kiangsi	26,513,889	24,534,118	— 1,979,771	72,176	340
Chikiang	30,437,974	11,588,692	— 18,849,282	39,150	296
Hupei	28,584,564	33,365,005	+ 4,780,441	70,650	473
Hunan	20,048,969	21,002,604	+ 953,635	74,320	822
Szechuen	22,256,964	67,712,897	+ 45,455,933	166,800	406
Kuangtung	21,152,603	29,706,249	+ 8,553,646	79,456	377
		279,389,885			
PROVINCES.	**RECENSEMENT de 1842.**	**POPULATION en 1879.**	**AUGMENTATIONS et diminutions.**	**MILLES CARRÉS anglais.**	**POPULATION par mille carré.**
Yünnan	5,823,670	11,721,576	+ 5,897,906	107,969	108
Kueichow	5,679,128	7,669,181	+ 1,990,053	64,554	118
Shensi	10,309,769	8,432,193	— 1,877,576	67,400	126
Kansu	19,512,716	5,411,188	— 14,101,528	86,608	62
Chili	36,879,838	17,937,000	— 18,942,838	58,949	304
		51,171,138			
Anhwei	36,596,988	20,596,988	— 16,000,000	48,461	425
Kuangsi	8,121,327	5,121,327	— 3,000,000	78,250	65
Fukien	25,799,556	25,799,556	. . . . . .	53,480	482
	413,021,452	382,078,860	— 30,942,592	1,297,999	234

3° Tableau de la population chinoise pendant chaque année du règne de Yung-cheng (d'après le Tung-hwa-lu).

ANNÉES.	POPULATION IMPOSÉE, hommes faits.	ACCROISSEMENT non imposé.
1722	25,309,178	454,320
1723	25,326,370	408,557
1724	25,510,115	601,838
1725	»	»
1726	25,579,675	811,224
1727	25,656,110	852,877
1728	25,660,980	860,710
1729	25,799,639	859,620
1730	25,480,498	851,959
1731	25,444,456	861,477
1732	25,442,664	922,191
1733	25,412,289	936,486
1734	26,417,932	937,530

Population chinoise pendant chaque année du règne de Tau-Kwang, d'après le Tung-hwa-lu.

ANNÉES.	POPULATION.	ANNÉES.	POPULATION.
1821 (1) . . .	355,540,258	1836	404,901,448
1822	372,457,539	1837	405,923,174
1823	375,193,122	1838	409,038,799
1824	374,601,132	1839 (2) . . .	410,850,639
1825	379,885,340	1840 (2) . . .	412,814,828
1826	»	1841	413,457,311
1827	383,696,095	1842	414,686,994
1828	386,531,513	1843	417,239,097
1829	390,500,650	1845	419,441,336
1830	394,784,681	1846 (3) . . .	421,342,730
1831	»	1847 (3) . . .	421,121,129
1832	397,132,659	1848 (3) . . .	424,938,900
1833	398,942,316	1849 (4) . . .	426,737,016
1834	»		412,986,649
1835	401,767,053		

(1) Toutes les provinces ont envoyé des renseignements en 1821, 1841, 1842, 1843 et 1844.

(2) En 1839 et en 1840, les provinces de Hunan et de Fukien n'ont pas envoyé de listes de recensement.

(3) En 1846, 1847 et 1848, la province de Fukien n'a pas envoyé de listes.

(4) Les provinces de Kansu, Fukien et Formose n'ont pas envoyé de documents en 1849.

V.

LE CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE EN FRANCE.

Nous jouissons du triste privilège de posséder la dette publique de beaucoup la plus élevée du monde. Nous dépassons même, sous ce rapport, nos voisins de tant de milliards que nous ne nous donnons plus la peine de compter exactement : on dit couramment que le capital de notre dette atteint 32 milliards (1); les documents les plus modérés accusent 31 ou 30 milliards (2). Ces 30, 31 ou 32 milliards ne sont-ils pas exagérés? Ne surchargent-ils pas notre pays au delà de la réalité? Quel est, en un mot, le véritable chiffre de la dette publique en France? C'est ce que nous voudrions rechercher.

Le budget de 1888 inscrit, en tête des dépenses du ministère des finances, les sommes suivantes, pour le service des intérêts de l'amortissement de la dette publique :

Ministère des finances. — 1re partie : Dette publique.

Dette consolidée	740,877,316 fr.
Dette remboursable à terme ou par annuités . . .	337,767,834
Dette viagère.	211,090,266
Total de la dette publique . . .	1,290,835,416 fr.

De ces 1,290 millions nous retirerons, d'abord, les chiffres afférents à la dette viagère (pensions civiles et militaires, indemnités diverses, etc.). La dette viagère fait, sans doute, légitimement partie de la dette publique, mais à un autre point de vue que celui qui nous occupe (3). Puis, la ligne de la dette remboursable par annuités comporte diverses rectifications. Il faut, d'une part, en éliminer les intérêts de la dette flottante et des capitaux de cautionnement, soit 33,875,000 fr. (4); car,

(1) Le chiffre de 32 milliards est le plus habituellement énoncé : « Ce qu'on ne peut contester c'est que la dette publique se monte aujourd'hui à 32 milliards », dit M. Buffet, dans la discussion du budget de 1888 au Sénat (séance du 26 mars 1888). M. de Foville, dans la *France économique,* arrive également à un total *de plus de* 32 *milliards,* après avoir toutefois déclaré, comme il convient à un statisticien aussi consciencieux et aussi éclairé, que sa fixation ne peut être que très hypothétique. M. Alfred Neymarck, dans les *Dettes publiques européennes,* évalue, sous des réserves analogues, à 31 milliards 600 millions le capital de la dette française. M Richard Kaufmann le porte à 31 milliards. Dans son *Traité de la science des finances* (4e édition), M. Paul Leroy-Beaulieu inscrit 31,717,868,150 fr. Mais, très heureusement pour nous, en décomposant ce total, nous pourrons montrer plus loin qu'il est à peu près égal à celui auquel nous aboutissons.

(2) M. Charles Grad, dans son récent ouvrage sur *le Peuple allemand,* dit : « Le total des dettes publiques de l'Allemagne s'élève à 8,258 millions de marcs, soit à 10,325 millions de francs, en *regard d'une dette de* 30 *milliards* inscrite au débit de la France. » M. Ernest Boulanger dans son rapport sur le budget de 1888, au Sénat, dont les développements instructifs semblent en contradiction avec la brièveté des délais laissés à la haute Assemblée pour l'étude de la loi de finances, s'exprime ainsi : « En présence d'une dette, dont le service exige une annuité de 1 milliard 100 millions et *dont le capital dépasse* 30 *milliards,* il serait nécessaire d'avoir un amortissement considérable. » (Rapport du 21 mars 1888.)

(3) M. Paul Leroy-Beaulieu pense, néanmoins, qu'il convient de comprendre la dette viagère dans la dette publique. Il la capitalise au denier 12 et la fait figurer pour 2,100 millions dans son total précité de 31,717 millions.

(4) Intérêts de la dette flottante : 14,625,000 fr. Intérêts de capitaux de cautionnement : 9,250,000 fr.

sous quelque côté que l'on envisage ces dépenses, elles ne représentent ni une dette à terme, ni une dette payable par annuités. C'est donc à tort que le budget, ne sachant probablement où les placer, les a rangées sous cette rubrique.

Nous y ajouterons, d'un autre côté, la portion des annuités dues aux compagnies de chemins de fer (26,725,000 fr.) et les différents remboursements annuels d'avances pour travaux de ports, routes, canaux, etc. (5,901,000 fr.), que le ministère des travaux publics conserve dans le sein de ses allocations, au lieu de les restituer à la dette publique avec leurs congénères. En tout 32,626,000 fr. d'augmentation, contre 33,875,000 fr. de déduction, soit, en définitive, une diminution nette de 1,249,000 fr. à faire subir à la ligne de la dette remboursable.

Les chiffres annuels de la dette publique (1), susceptibles de servir de base à l'évaluation de son capital, s'établissent, en résumé, de la manière suivante :

Dette consolidée	740,877,000 fr.
Dette remboursable à terme ou par annuités. . .	337,619,000
Total.	1,078,496,000 fr.

Il s'agit maintenant, en partant de ces 1,078 millions affectés annuellement au service de la dette publique, chiffre certain, trop certain, hélas ! pour les contribuables, de déduire, par évaluation, le capital des sommes dont la France se trouve redevable envers ses créanciers.

Le capital d'une dette peut s'exprimer de trois manières : soit d'après sa valeur originelle, c'est-à-dire pour le montant des sommes primitivement reçues ; soit d'après sa valeur marchande, c'est-à-dire au cours de la bourse ; soit d'après sa valeur nominale, c'est-à-dire eu égard à son taux de remboursement.

Les deux premiers systèmes, sous certaines réserves qui vont être indiquées, s'appliquent assez exactement à la partie de la dette nommée dette consolidée. Ainsi, à la suite de chaque emprunt, le montant effectif des souscriptions et, par conséquent, des sommes encaissées par le Trésor, est relaté dans les écritures publiques. Le compte général des finances contenait autrefois, à ce sujet, une récapitulation très instructive, intitulée : *Tableau des emprunts en rentes contractés depuis 1816*. Pourquoi ce tableau n'est-il plus inséré ? Le gros volume bleu a ses caprices. Heureusement, lesdits renseignements ont été recueillis et mis au courant dans un des derniers rapports de la Commission du budget (2) et on y lit, à la

(1) Il eût peut-être semblé nécessaire de commencer par définir exactement le mot dette publique. A notre avis, on ne doit pas confondre la dette publique avec les engagements du Trésor : ceux-ci s'étendent très loin ; directement ou indirectement, ils englobent une grande partie du budget : tous les marchés, par exemple, passés pour plusieurs années par la guerre, la marine, les travaux publics, etc., constituent, à la rigueur, des engagements du Trésor, et cependant ils ne font pas partie de la dette publique. De même, les subventions aux compagnies maritimes, aux chambres de commerce, aux syndicats, bien que stipulées en vertu de contrats solennels, tout ce qui concerne l'exécution des services budgétaires, en un mot, même lorsque cette exécution comporte des engagements pour l'avenir, doit demeurer en dehors de la dette publique. La dette publique, dans notre définition, s'applique exclusivement aux emprunts : aux emprunts directs et aux opérations analogues. Les opérations analogues aux emprunts sont les remises de rentes et les transpositions de dettes immédiatement exigibles en annuités différées. Emprunts et opérations analogues, telle sera donc pour nous la signification exclusive du mot dette publique. C'est pourquoi nous n'y comprenons pas la dette viagère, ni les engagements du Trésor relatifs à des services budgétaires.

(2) *Rapport concernant le budget du ministère des finances pour* 1887, par M. Camille Dreyfus.



colonne du *produit des emprunts,* que de 1816 au 10 mai 1886, date de la plus récente émission, les rentes perpétuelles négociées ont procuré au Trésor 13 milliards 170 millions (1). En y ajoutant un milliard environ pour les rentes négociées antérieurement à 1816, provenant des reliquats du siècle précédent, on obtient un total de 14 milliards approximativement.

A côté des rentes *négociées,* il y a eu de nombreuses *remises* de rentes. Ainsi, en vertu du traité du 25 août 1818, les alliés ont reçu 25 millions de rentes, sans expression de capital, pour solder les réclamations particulières à l'étranger. Des rentes ont été remises, sous cette même forme, à des créanciers à diverses époques. L'indemnité aux émigrés en 1825 a donné lieu également à des remises de rentes. Ces remises, dans certains cas, comme le dernier par exemple, sont susceptibles d'une facile évaluation en capital ; dans d'autres, on ne peut que poser des chiffres hypothétiques. Leur total, en définitive, paraît représenter 2 milliards environ, lesquels ajoutés aux 14 milliards afférents aux rentes négociées, élèvent à 16 milliards le produit probable des émissions de rentes perpétuelles.

A ces 16 milliards il est facile d'ajouter 3 milliards 283 millions effectivement fournis au Trésor depuis 1878 par les émissions de rente 3 p. 100 amortissable ; puis, 332 millions, produit effectif des obligations trentenaires 1857-1861 ; 83,693,392 fr. pour les obligations trentenaires 1876-1877 ; enfin 265 millions d'obligations de même nature émises depuis 1885 pour liquider la caisse des écoles et des chemins vicinaux. Nous parvenons ainsi à 20 milliards. Mais déjà le terrain devient incertain ; car nous comptons comme encaissées par le Trésor des sommes qu'il a restituées depuis sous forme d'amortissement. Ainsi 121,716,000 fr. ont été amortis jusqu'ici sur le produit primitif de la rente 3 p. 100 amortissable ; 45,481,000 fr. sur les obligations trentenaires 1857-1861 ; 27 millions sur les obligations trentenaires 1877. Si nous continuions à avancer, nous rencontrerions les obligations à court terme, qui, sur un capital de 1,289 millions successivement encaissés, ont amorti 862 millions. Nous rencontrerions même une dette de 1,425 millions contractée envers la Banque de France après 1870-1871 et complètement éteinte aujourd'hui. Évidemment, ce va-et-vient de fonds, entrant et sortant du Trésor par le fait de l'amortissement, enlève toute signification rationnelle à l'évaluation des sommes primitivement reçues, au point de vue de la connaissance du capital actuel de notre dette (2).

---

(1) Ces 13 milliards 170 millions comprennent les rentes négociées à des banquiers ou par souscription publique, ou même celles inscrites par voie de consolidation des fonds des caisses d'épargne et autres.

(2) On peut cependant, sous toutes réserves, récapituler ainsi les éléments qui viennent d'être analysés :

Sommes primitivement reçues par le Trésor :	francs.
Dette perpétuelle :	
Rentes négociables	14,000,000,000
Remises de rentes	2,000,000,000
Rente 3 p. 100 amortissable	3,283,000,000
Obligations trentenaires	670,693,000
Obligations à court terme	1,289,000,000
Emprunt Morgan	202,024,000
Emprunt à la Banque	1,425,000,000
Bons de liquidation	275,400,000
Total primit. reçu	23,045,000,000

Amortissements à déduire :	francs.
Rentes perpétuelles	1,785,000,000
Rentes 3 p. 100 amortissables	121,716,000
Obligations trentenaires	63,000,000
Obligations à court terme	862,000,000
Emprunt Morgan	63,792,000
Emprunt à la Banque	1,425,000,000
Bons de liquidation	120,950,000
Total des amortissements	4,431,000,000
Sommes primit. reçues figurant actuell. dans la dette publ.	18,614,000,000

Il devient dès lors superflu de continuer à expliquer comment les annuités aux compagnies de chemins de fer, communes, chambres de commerce, etc., ne correspondent à aucun capital primitivement encaissé, et nous pouvons, sans plus insister, abandonner ce système d'évaluation, pour passer au suivant.

L'estimation d'après les cours de la Bourse du capital de la dette publique va s'appliquer facilement, comme le procédé précédent, aux rentes perpétuelles et même aux obligations amortissables. Voici le relevé des différents fonds d'État cotés avec leur valeur capitale aux cours actuels :

	COURS actuels.	VALEUR CAPITALE aux cours actuels.
3 p. 100 perpétuel (435,000,000 fr. de rentes)	83	12,035,000,000
4 ½ p. 100 perpétuel (305,500,000 fr. de rentes)	105	7,127,740,000
3 p. 100 amortissable (118,112,000 fr. d'intérêts)	86	3,385,000,000
Obligations trentenaires finissant en 1889 (7,758 obligations) .	513	3,979,000
— finissant en 1907 (412,684 obligations).	504	207,992,000
Bons de liquidation 5 p. 100 (8,085,000 fr. d'intérêts)	528	170,775,000
Bons du Trésor 4 p. 100 (échéance de 1888 à 1893)	506 (1)	550,000,000
Total de la valeur vénale des fonds d'État cotés à la Bourse.		23,480,000,000

L'estimation de toute la partie de la dette publique susceptible d'être évaluée aux cours du jour s'élève ainsi à 23 ½ milliards. Mais, pour compléter la liste, il faudrait y ajouter la valeur des annuités diverses servies aux compagnies de chemins de fer, aux compagnies de canaux, aux chambres de commerce, etc., ce qu'on ne peut faire, puisque ces annuités ne sont susceptibles ni d'achats, ni de ventes et, par conséquent, n'ont ni cours, ni valeur marchande. Le seul capital qu'on puisse leur attribuer est un capital nominal, ce qui rentre dans le troisième système d'évaluation.

Nous arrivons à ce troisième système, éclairés par les recherches précédentes et capables, dès lors, d'atteindre rapidement le but. Pour estimer plus aisément le capital nominal de la dette publique, il faut diviser celle-ci en deux parties, comme l'ont déjà fait spontanément les systèmes antérieurs. Dans la première partie, on range les titres détenus par des particuliers (rentes, obligations, bons, etc.); dans la seconde partie, les créances possédées par des corporations ou sociétés (annuités aux chemins de fer, communes, chambres de commerce, etc.).

L'évaluation du capital nominal des titres de la dette publique détenus par les particuliers s'établit de la manière suivante, dans des conditions presque mathématiques :

Capital nominal des rentes et obligations composant la dette publique.

3 p. 100 perpétuel	14,500,000,000 fr.
4 ½ p. 100 perpétuel	6,788,000,000
Dette perpétuelle (2)	21,288,000,000
Rente 3 p. 100 amortissable	3,937,000,000
Obligations trentenaires	210,221,000
Obligations à court terme	530,610,000
Bons de liquidation	161,700,000
Total	26,127,000,000 fr.

(1) Ces bons à court terme sont rarement cotés.

(2) M. Paul Leroy-Beaulieu n'inscrit, dans son *Traité de la science des finances,* que 20,851 millions pour la dette consolidée. Mais il a soin de faire observer en note que la récente conversion de décembre 1887 a dû augmenter de 315 à 320 millions ce capital nominal.

Voilà donc un capital de 26 milliards rigoureusement estimé, pour sa valeur nominale.

Il reste à évaluer le capital des créances possédées par des compagnies, communes et corporations diverses. L'opération devient plus délicate et plus longue; mais elle ne porte que sur des chiffres de bien moindre importance. On va en juger en considérant d'abord, non pas leur capital, mais leurs intérêts. Le total des intérêts et amortissements de la dette publique inscrit au budget s'élève, comme nous l'avons dit au début, à 1,078,496,000 fr. Sur cette annuité de 1,078 millions, les titres détenus pas des particuliers, dont nous venons d'estimer le capital, prélèvent 962 millions. Le surplus, soit 116 millions seulement, s'applique donc aux créances possédées par des sociétés et corporations de la manière suivante :

Annuités aux compagnies de chemins de fer	59,952,000 fr.
Annuités aux communes pour frais de casernement .	5,241,000
Annuités de conversion de l'emprunt Morgan. . . .	17,300,000
Rachats de concession de canaux	3,064,000
Annuités à la Compagnie de l'Est	20,500,000
Annuités pour travaux de ports, canaux, etc. . . .	5,901,000
Divers	4,000,000
Total des annuités. . . .	116,000,000 fr.

Ces annuités, comme toutes les annuités, se composent de deux parties : l'une consacrée aux intérêts proprement dits, qui s'élève à 95 millions 1/2; l'autre consacrée à l'amortissement, qui atteint 20 millions 1/2 (1).

Nous n'avons à nous occuper ici que de la partie consacrée aux intérêts, car le capital nominal actuel d'une dette correspond exclusivement à ses intérêts (2). Si donc on savait exactement à quel taux les 95 millions 1/2 d'intérêts ci-dessus ont été constitués, le problème serait résolu : une simple multiplication déterminerait leur capital nominal. Mais le taux diffère pour chacun des contrats passés avec les diverses sociétés et corporations et quelquefois il ne se dégage pas aisément. Cependant, en compulsant les conventions entre l'État et les compagnies de chemins de fer, on voit que l'annuité a été calculée, pour la majorité d'entre elles, sur le pied de 4 1/2 p. 100, et pour quelques-unes sur le pied de 5 p. 100 (intérêt et amortissement compris). Le taux de l'intérêt seul, dans ce total de 4 1/2 ou de 5 p. 100, ressort à 3.85 ou 4.25 p. 100. Depuis 1883, les cours d'émission des obligations des compagnies, sur lesquels se règle le montant des annuités, correspondent à un

(1) Les rapports des commissions du budget de la Chambre des députés et du Sénat fournissent, au sujet de la subdivision de toutes les annuités en intérêt et en amortissement, des renseignements très complets.

(2) Déjà nous avons calculé le capital nominal des rentes 3 p. 100 amortissables et des obligations trentenaires exclusivement d'après la portion d'intérêt comprise dans leur annuité. L'autre portion, en effet, affectée à l'amortissement, ne saurait servir de base à la détermination d'un capital quelconque, puisqu'elle correspond à la partie de la dette qui a été éteinte, qui n'existe plus. Il faut donc avoir toujours soin de l'éliminer préalablement, sous peine d'aboutir à des chiffres erronés. Quant à certaines dettes contractées sans intérêt, leur capital nominal, ne pouvant plus se déduire des intérêts, devrait alors être calculé directement. Mais ces sortes de dettes sont rares et peu importantes : elles ne concernent que quelques opérations exceptionnelles passées avec des chambres de commerce et nous avons cru pouvoir les négliger.



intérêt de 4 p. 100 environ. Les rachats de canaux ont été consentis uniformément, moyennant le service d'une annuité réduite à 4 p. 100. Par contre, pour le chemin de fer de l'Est, on a pris comme base de la fixation de l'annuité, le taux de l'emprunt du 2 juillet 1871, c'est-à-dire 6 p. 100 environ. Mais pour la conversion de l'emprunt Morgan, nous retrouvons encore 4 p. 100 d'intérêt, plus l'amortissement. Ce taux de 4 p. 100 peut donc, sans grande chance d'erreur, être adopté, d'une manière générale, à titre de moyenne.

Or, les 95 millions 1/2 d'intérêts ci-dessus, sur le pied de 4 p. 100, font ressortir un capital nominal de 2,387,500,000 fr. (1). Ajoutés aux 26,127 millions de capital nominal afférent aux titres détenus par les particuliers, ces 2,387 millions de créances possédées par des corporations composent un total de 28 milliards 1/2, représentant le capital nominal de toute la dette consolidée en France. A la dette consolidée, il faut encore réunir le capital de la dette flottante, 1 milliard environ, ce qui porte définitivement le total de la dette publique française, consolidée et non consolidée, à 29,514 millions en capital nominal (2) conformément au tableau suivant :

	CAPITAL NOMINAL.
Rentes, bons et obligations	26,127,000,000 fr.
Annuités à diverses compagnies et corporations	2,387,000,000
Dette flottante.	1,000,000,000
Capital nominal total de la dette publique en France (3).	29,514,000,000 fr.

Nous nous abstiendrons de développer les réflexions affligeantes que soulève le résultat de notre travail. Sous quelque aspect qu'on envisage ces 29 milliards 1/2,

(1) Tous ces longs calculs seraient évités si l'administration française publiait, chaque année, un tableau du capital nominal de notre dette. Ainsi, pour l'année finissant au 31 mars 1887, le *Finance accounts* fournit les chiffres suivants qui, en quelques lignes, résument, pour l'Angleterre, tout le travail que nous venons d'être obligé de faire pour la France :

Capital de la dette perpétuelle.	15,725,000,000 fr.
Capital estimé des annuités terminables	2,028,000,000
Dette non consolidée	186,000,000
Total du montant de la dette anglaise au 31 mars 1887.	17,939,000,000 fr.

(2) M. Paul Leroy-Beaulieu évalue à 3 milliards le capital approximatif des annuités diverses à terme. Son chiffre se trouve être à peu près exactement le nôtre, puisqu'il comprend les obligations et bons à court terme et de liquidation, soit 900 millions, lesquels ajoutés, aux 2,300 millions d'annuités servies aux corporations, forment bien 3 milliards passés.

(3) Comme nous l'avons dit, le *Traité de la science des finances* de M. Paul Leroy-Beaulieu, dans sa 4e édition, inscrit un total de 31,717 millions de capital nominal pour la dette publique en France. Voici comment ce total est composé :

Dette consolidée	20,851,152,000 fr.
Rentes amortissables	4,720,000,000
Dette flottante au 1er janvier 1887.	986,715,000
Dette viagère, calculée au denier 12	2,160,000,000
Capital approximatif des annuités diverses à terme. .	3,000,000,000
Total du capital de la dette française	31,717,868,000 fr.

Nous avons déjà, sur divers points, signalé la concordance des résultats partiels de M. Leroy-Beaulieu avec les nôtres. Pour le total, en éliminant les 2,160 millions afférents à la dette viagère, que nous avons laissés de côté, M. Leroy-Beaulieu aboutit à 29,557 millions et nous à 29,514 millions, c'est-à-dire que les deux résultats sont semblables.

soit qu'on les compare au capital des dettes des autres pays (1), soit qu'on les rapproche de nos propres charges à dix ou vingt ans en arrière, ils apparaissent comme un sommet inconnu jusqu'ici par son élévation, dépassant les limites qu'aucun peuple du monde, à aucune époque, n'avait supposées accessibles. La tour Eiffel sera leur véritable image : nous dominons nos voisins et notre propre histoire par la hauteur de notre dette.

Sans doute, cette hauteur, que nous avons essayé de mesurer, n'atteint pas tout à fait les 30, 31 ou 32 milliards habituellement supputés. Mais elle ne s'en éloigne guère, puisqu'elle dépasse 29 milliards 1/2, chiffre formidable, en présence duquel il serait temps que notre pays ressentît un patriotique effroi.

René Stourm.

(*Économiste français.*)

VI.

VARIÉTÉ.

Les Incendies à Londres pendant l'année 1886.

Sous ce titre, *le Feu à Londres,* nous trouvons dans le *Journal de la Société de statistique* de Londres (numéro de mars 1887), un article assez étendu, qui n'est autre chose qu'un extrait du rapport adressé par le capitaine Shaw, chef de la brigade du feu au Bureau métropolitain des travaux publics. Il nous a paru qu'il ne serait pas sans intérêt d'en offrir un résumé.

Si l'on considère d'abord le nombre des incendies survenus à Londres depuis vingt ans, nous trouvons, par période quinquennale, les résultats moyens suivants :

	Nombre moyen annuel des incendies.			P. 100.	
	Sérieux.	Légers.	Total.	Sérieux.	Légers.
1867-1871. . .	232	1,453	1,685	14	76
1872-1876. . .	154	1,401	1,555	11	89
1877-1881. . .	163	1,591	1,754	9	91
1882-1886. . .	171	1,985	2,156	8	92

---

(1) Le capital des dettes de l'Europe est évalué, dans le *Bulletin de statistique du ministère des finances,* d'après les travaux du Dr Richard Kaufmann et de M. Alfred Neymarck, aux chiffres suivants :

Prusse	4,814	millions de francs.
Autriche	9,288	— —
Hongrie.	3,178	— —
Italie.	11,131	— —
Angleterre.	17,829	— —
Espagne.	6,042	— —
Russie	18,028	— —
France	31,000	— —

Ces chiffres remontent aux années 1884, 1885 et 1886, suivant les pays, et seraient, dès lors, susceptibles de diverses rectifications aujourd'hui. En outre, ils ne sont fournis que sous toutes réserves.

(*Bulletin* du mois de septembre 1887.)

On voit par là que si le nombre des incendies tend à s'accroître, la proportion des incendies sérieux tend à diminuer.

En 1886, le nombre total des incendies a été de 2,149, dont 151 sérieux et 1,998 sans importance. Ajoutons qu'il a été fait de plus 540 appels, qui n'étaient que de fausses alarmes.

Sur les 151 incendies sérieux, il y en a eu 136, dans lesquels la vie humaine a été sérieusement menacée, 175 personnes se sont trouvées en péril, on en a sauvé 126, mais 49 ont perdu la vie.

Quant aux feux de cheminée, il y en a eu 1,093, qui n'ont nécessité le service que des pompes à bras.

Les incendies survenus en 1886 ont nécessité 2,853 appels de secours pour les incendies proprement dits et 1,058 pour les feux de cheminée, mais dans 1,105 cas, il y a eu fausse alarme. C'est en tout 4,511 appels, soit environ 12 par jour.

Ces appels ont provoqué, dans les 55 stations de secours, 32,832 voyages de pompes, dont le parcours a été d'environ 62 milles.

Il n'a pas été employé moins de 45,000 tonnes d'eau, sur lesquelles près de 14,000 ont été puisées dans la rivière, les canaux et les docks, le reste a été fourni par les bouches d'eau des rues. Ce n'est que dans des cas très rares que l'eau a manqué ou n'a pas été servie avec assez d'abondance. Quant à la police métropolitaine aussi bien que celle de la Cité, son concours n'a jamais fait défaut, et elle a singulièrement favorisé les efforts des pompiers.

Ces efforts ont d'ailleurs été très considérables, et si l'on vient à songer que le corps des pompiers, qu'on appelle à Londres la *brigade de feu* ne se compose que de 589 hommes, y compris le chef, les seconds et les officiers, on ne peut que s'émerveiller de la rapidité avec laquelle il a accompli ses services, soit aux points d'attaque, soit dans son casernement.

La brigade dispose de 49 pompes à vapeur et de 114 pompes à bras, et dans tous les quartiers on a disposé des postes avertisseurs qui, grâce au télégraphe et maintenant au téléphone, permettent de signaler presque instantanément le moindre cas d'incendie ; les hommes sont d'ailleurs prêts à tout événement.

Le rapport se termine par l'énumération des causes d'incendies, et le classement de ces incendies suivant la nature de l'industrie exercée par les sinistrés, mais le grand nombre de cas pour lesquels ces renseignements ne sont pas fournis est trop considérable pour qu'on en puisse tirer des conséquences. Il nous suffira de dire qu'en considérant le total des incendies pour chaque jour de la semaine, on constate que le plus grand nombre survient le samedi et le plus petit le *lundi*.

Le Gérant, O. Berger-Levrault.

I

sur 1000 femmes mariées au-

des mariées au-dessous de 25 ans, sur

ns le Royaume des Pays-Bas,

s principales villes, 1860-1880.

Provinces.

1870/4 1875/9

1860/4 1865/9 1870/4 1875/9

1860/4 1865/9 1870/4 1875/9

1860/4 1865/9 1870/4 1875/9

erdam. Utrecht. Groningue. Amsterdam.

VI.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

(COMMUNICATIONS, DISCUSSIONS. — 1887-1888.)

Novembre 1887. — L'Album graphique des travaux publics, par M. Cheysson. — Suite de la discussion sur la question de l'alcool : MM. V. Turquan, Hartmann, Fournier de Flaix.

Décembre. — Élections pour le renouvellement du bureau. — Présentation de l'Annuaire statistique de la France, par M. T. Loua. — *Ib.* de la statistique générale de 1881, par M. V. Turquan ; — de la statistique des finances départementales, par M. de Crisenoy. — Communication de M. Boutin relativement à l'enquête sur la propriété bâtie. Discussion : MM. Bertillon, Hennequin, Gimel.

Janvier 1888. — Installation du bureau. — Discours de MM. Yvernès et A. Cochut. — Le bureau de statistique de Prusse, par M. E. Cheysson. — La densité des communes de Belgique, par M. Turquan. Discussion : MM. Levasseur et Turquan. — Discussion sur les canaux et voies navigables : MM. Boulé, Holtz, Cheysson.

Février. — Présentation de la Statistique décennale agricole, par M. Flechey. Discussion : MM. Decroix et Flechey. — Suite de la discussion sur les canaux : MM. Limousin, A. Coste, Boulé, Cheysson. — Communication de M. le Dr Jacques Bertillon sur le nombre d'enfants par famille à Paris.

Mars. — Éloge funèbre de M. le sénateur Claude, par M. André Cochut. — Discussion sur la situation financière de la Société : MM. Beaurin-Gressier, Ducrocq, Bing-Bénard, Vannacque, Cheysson, Chervin. Adoption des conclusions du rapport de M. Beaurin-Gressier.

Avril. — Communication de M. de Foville : Essai de météorologie sociale et économique. Discussion : MM. Cl. Juglar, Coste, Loua, Neymarck.

Mai. — Notices nécrologiques de MM. de Neumann-Spallart, Leone Levi, Alfred Durand-Claye, Louet. — Observation de M. Gimel sur les anciens cadastres ; de M. Chanoine sur la natalité en France. Discussion : MM. Loua, Bertillon, Cheysson, Levasseur, Lafabrègue. — Lecture de M. Neymarck sur les valeurs mobilières en France. Discussion : MM. de Foville et Coste.

Juin. — Communication de M. le Dr Lédé sur la mortalité des enfants en bas âge. — Communication de M. Coste et réponse à M. Neymarck sur les valeurs mobilières en France ; — Réponse de M. Neymarck.

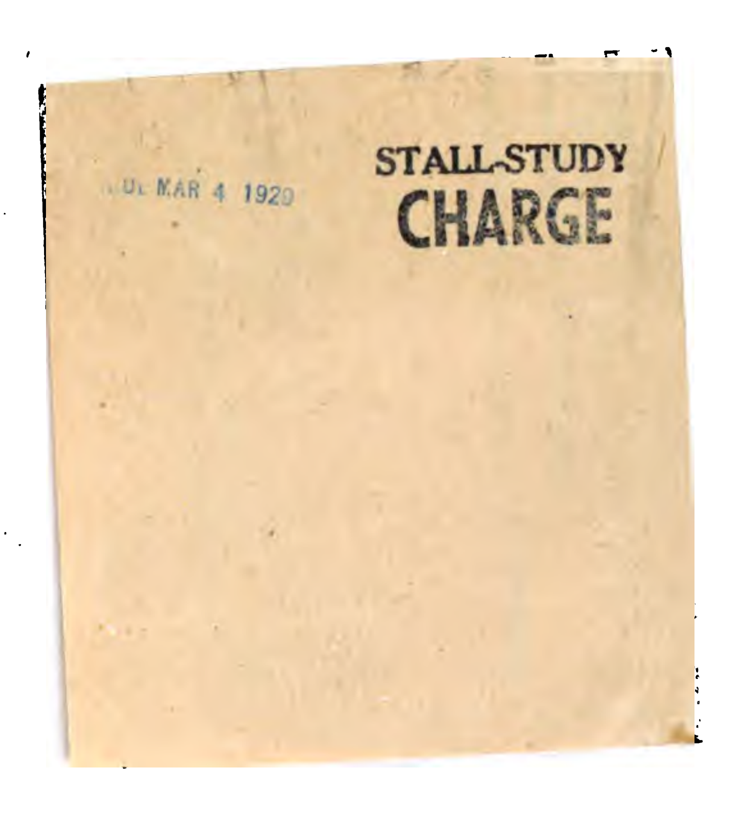
Juillet. — La Société de statistique à l'Exposition de 1889. Discussion : MM. E. Levasseur, Vannacque, Limousin. — Lecture par M. Coste d'un travail agricole, intitulé : Une ferme de 100 hectares. — Communication de M. Henry Duhamel sur la nécessité d'établir une statistique complète des accidents du travail. Discussion : MM. Keller et Cheysson.

Octobre. — Notices nécrologiques sur MM. Correnti et Vissering. — Communication de M. Beaurin-Gressier sur la statistique financière des voies navigables. — Observations de M. E. Cheysson.

Le Gérant, O. Berger-Levrault.

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie


3 2044 011 197 860


MAR 4 1920
STALL-STUDY
CHARGE

